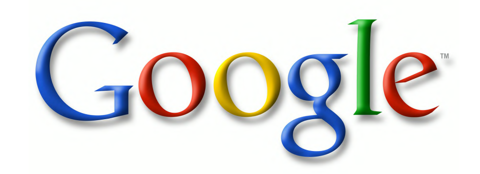
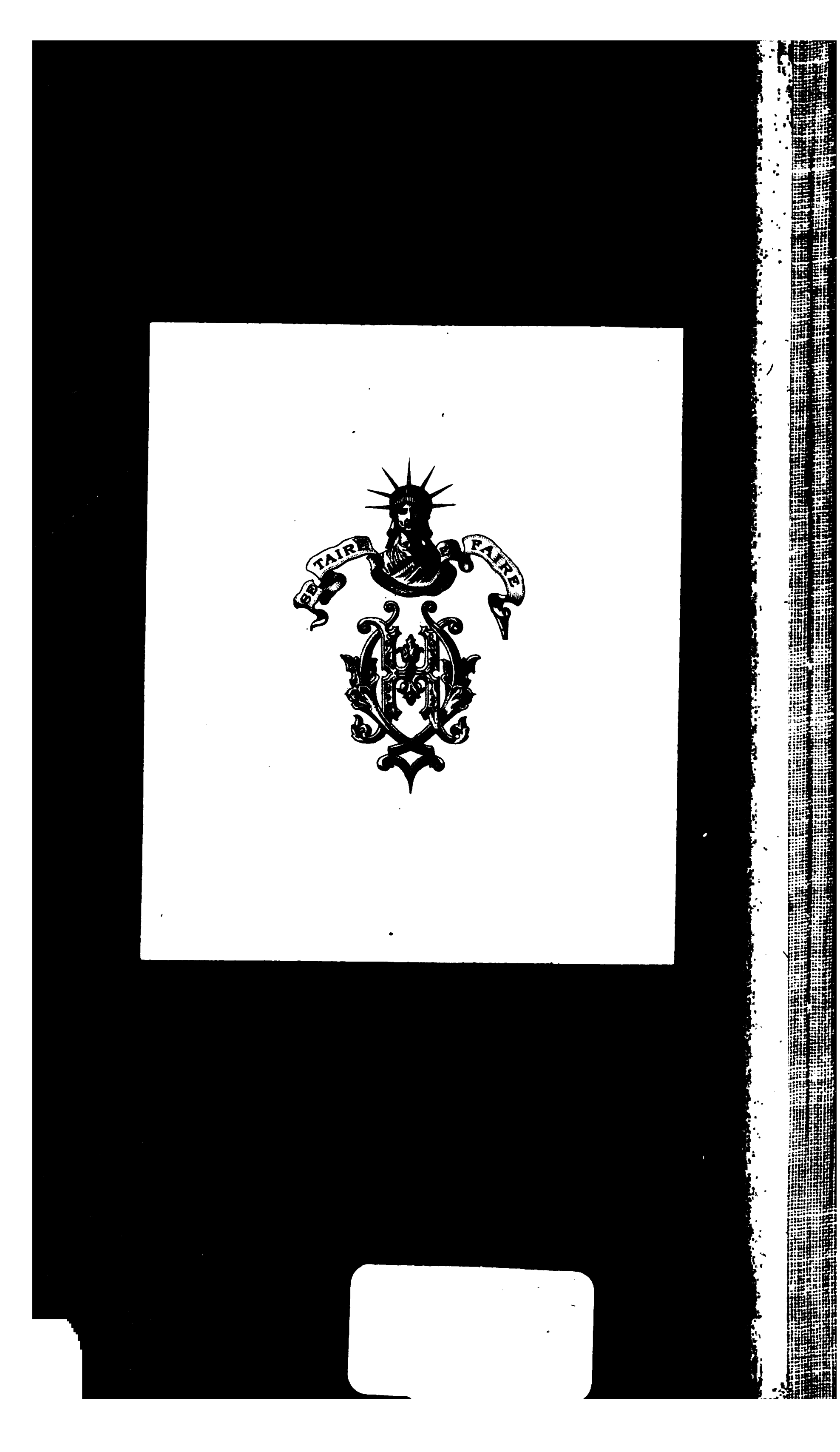
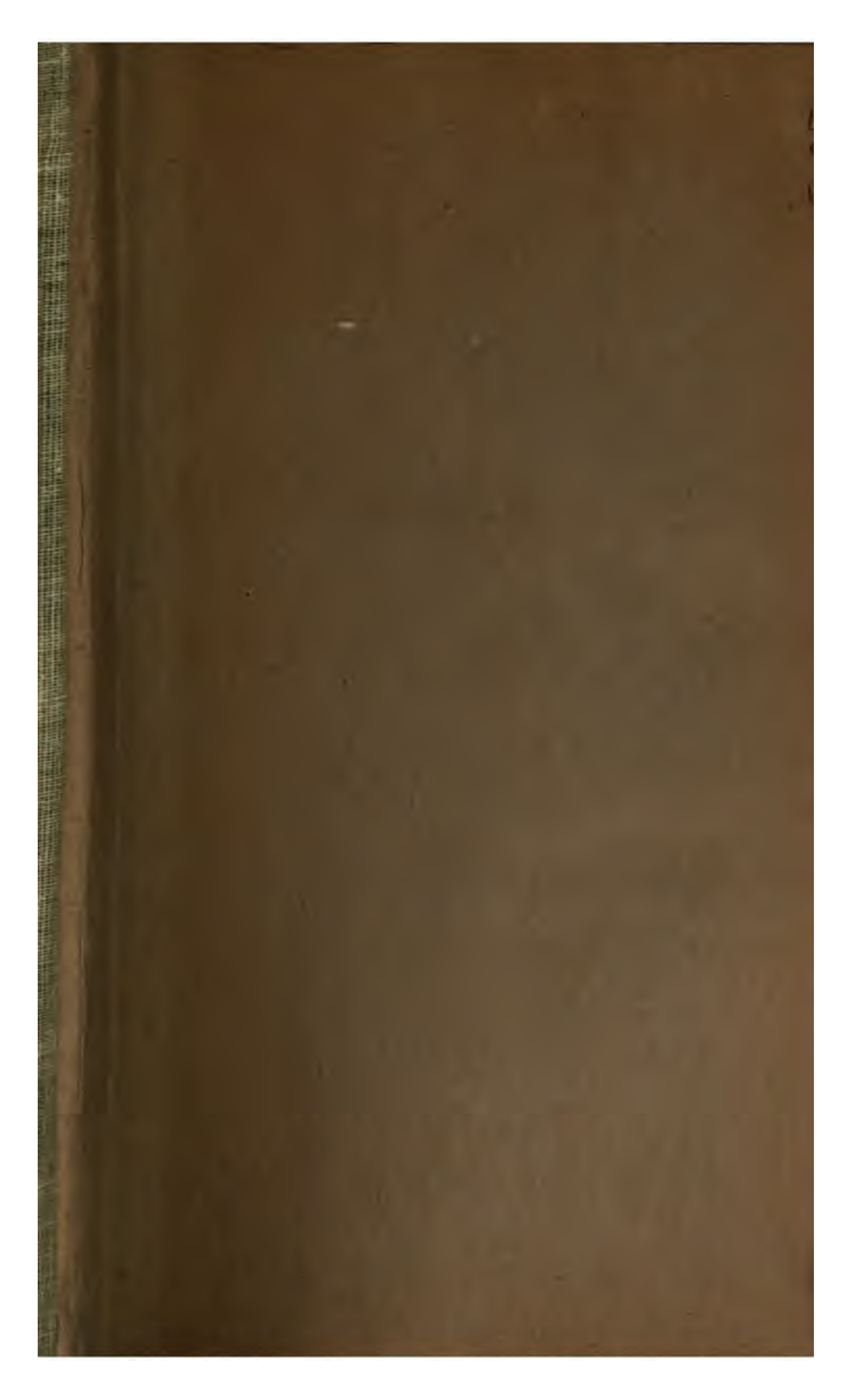



SE TAIRE
FAIRE



# HISTOIRE

DE LA

# PUISSANCE PONTIFICALE

DEPUIS SAINT PIERRE JUSQU'A INNOCENT III

PAR


M. VIENNET

de l'Académie Française


TOME PREMIER

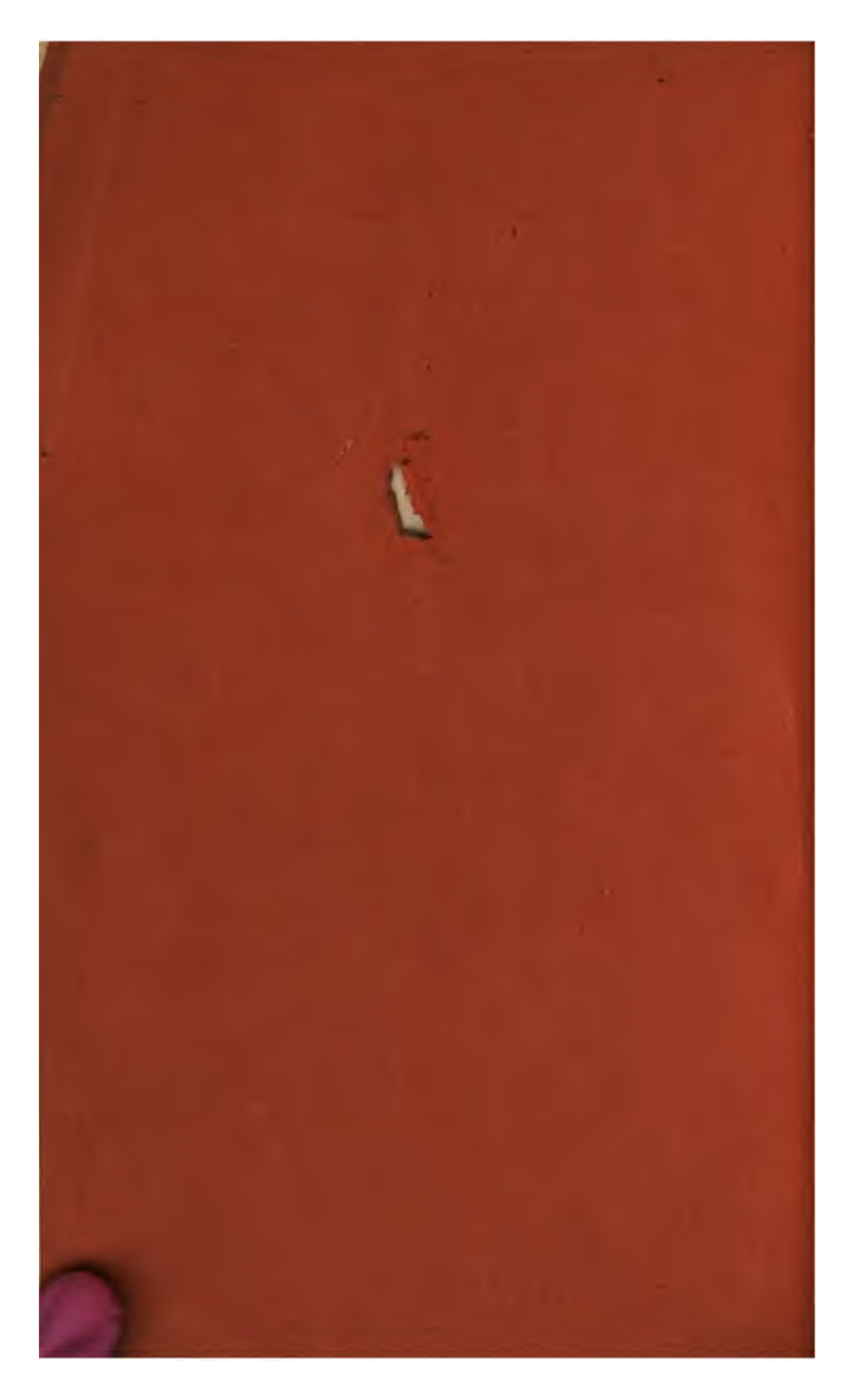



PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS





258

HISTOIRE

DE LA

# PUISSANCE PONTIFICALE

POISSY. — TYP. ET STÉR. DE A. BOURET.

# HISTOIRE

DE LA

# PUISSANCE PONTIFICALE

PAR

M. VIENNET, Jean Pons Guillaume

de l'Académie Française

TOME PREMIER



PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS.

1866

# PRÉFACE

## QU'IL FAUT LIRE

On a fait déjà beaucoup de bruit à propos de ce livre ; on a même dit que c'était un pamphlet contre la papauté tout récemment écrit. Je ne peux rester sous le coup de cette calomnie. Ceci n'est point une œuvre de circonstance. Je l'ai conçue en 1816, à l'époque où les vainqueurs du premier Empire venaient de replacer le Souverain-Pontife dans la plénitude de sa double autorité ; et mes trois premiers chapitres ont été écrits dans les deux premières années de la Restauration. Je les ai lus même en 1844 ou 45 dans deux séances particulières de l'Académie française. Les procès-verbaux en font foi ; et ils peuvent être consultés par les critiques qui douteraient encore de la parole d'un homme qui n'a jamais menti à personne.

Interrompue à plusieurs reprises, remplacée par intervalles sur mon bureau par vingt ouvrages d'une nature diverse, cette histoire n'a été terminée qu'en 1860, au moment où commençait l'attaque du saint-

siége, et je ne voulais pas qu'on me comptât parmi les assaillants. Cependant, ce qu'on appelle aujourd'hui la question romaine n'avait aucun rapport avec mon livre, je n'avais eu d'autre intention que de raconter l'origine et les progrès d'une puissance qui était sortie des catacombes pour arriver à la domination du monde; et je m'arrêtais aux premières années du treizième siècle, quand Innocent III avait couronné l'œuvre de ses prédécesseurs. J'avais eu soin, je le croyais du moins, de me tenir entre les exagérations des ultramontains et celles des dissidents, avec cette passion du vrai et du juste qui fut celle de ma vie entière et qui faisait tout le danger de mon livre.

La papauté avait passé par bien des phases, et dans les douze siècles qu'embrassait mon récit, le vrai n'avait pas toujours été beau. J'ai tout dit sans ménagement, c'est ma manière, elle ne plaît pas à tout le monde ; et je devais rencontrer ici des mécontentements dont mon éducation première me forçait de tenir compte. J'enfermai mon livre, et je n'y voyais plus qu'une œuvre posthume, quand les échos du Vatican remplirent l'Europe entière des éclats d'un anathème le plus inouï, le plus imprévu, le plus brutal que le courroux du saint-siége eût jamais lancé. Dans un siècle où tout est percé à jour, les Francs-Maçons étaient présentés au monde comme un ramas d'athées, de révolutionnaires, de bandits qui faisaient honte à l'humanité et que la société devait rejeter de son sein. La langue du Vatican n'avait point suffi à la violence du chef de l'Église, il avait emprunté au langage des carrefours les ex-

pressions les plus injurieuses. Nous n'étions pas dignes qu'un honnête homme daignât nous tendre la main, nous adresser le moindre salut. Je l'avoue, mon exaspération fut grande et violente. Affilié depuis soixante-huit ans à la franc-maçonnerie, je n'avais entendu dans les loges que des leçons de morale, de vertu, de charité, jamais d'attaque au for intérieur des adeptes, à aucune des religions qui se partagent le monde. Devenu grand-maître d'une portion considérable de la maçonnerie universelle, j'avais prêché la même doctrine ; et je me rappelais que le 28 décembre 1864, ayant pris pour texte de mon allocution une velléité d'athéisme qui s'était manifestée dans une loge étrangère, je m'étais écrié en finissant : *Malheur aux hommes que Dieu gêne, malheur aux nations qui se laissent mener par de tels hommes !* Je me rappelais surtout l'enthousiasme qu'avait provoqué cette exclamation dans une assemblée de cinq cents personnes ; et ces hommes devaient être, dix mois après, frappés comme athées par les foudres du saint-siége ; et moi, leur chef, je n'étais plus, aux yeux du Saint-Père, que le chef d'une caverne, moi qui, depuis mon enfance et dans toutes les positions que le hasard m'a faites, ne fus jamais que l'esclave de mes devoirs et de ma conscience ; moi, le plus désintéressé des hommes dans un siècle de cupidité effrénée, je n'étais plus qu'un de ces êtres vils que la société repousse, que l'honnête homme évite de rencontrer. Ma colère était au comble ; et ce livre me partit de la main, sans que je prisse la peine de le relire. Ce n'est qu'en corrigeant les épreuves que j'ai pu m'en rappeler le con-

tenu ; et je me suis demandé vingt fois comment on pourrait aujourd'hui me faire un crime de ce qu'on avait déjà toléré de ma plume.

En effet, chargé de rédiger, dans le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, tout ce qui concernait la papauté, j'avais déjà fait la biographie de cent cinquante Papes qui figurent dans cette histoire, et personne n'avait lancé l'anathème contre le biographe. Ce dictionnaire avait été cependant tiré et vendu à plus de douze mille exemplaires ; et je me rappelle à ce sujet une anecdote assez curieuse. C'était en 1836, nous avions commencé la lettre G, lorsque nous apprîmes que, par l'influence du saint-siége, on avait arrêté, sur la frontière d'Italie, les quinze cents livraisons qui étaient adressées aux souscripteurs de la Péninsule. L'éditeur vint m'annoncer que ses négociations échoueraient si je ne renonçais pas à faire l'article Grégoire VII. — Qu'à cela ne tienne, répondis-je, faites-le composer par un autre. — Il choisit un abbé pour cette notice si dangereuse, et je me contentai des quinze autres Papes du nom de Grégoire. Mais l'abbé mourut avant d'avoir commencé sa tâche ; et nous n'avions plus que trois ou quatre jours devant nous. L'éditeur vint me conter sa peine et me demander si je me sentais le courage de modérer un peu mon opinion, je répondis que je serais vrai comme toujours. Mais la nécessité l'emporta sur la peur. Je fis ou plutôt je brochai mon Grégoire VII. On lut l'article à Rome sans froncer le sourcil, et les livraisons séquestrées furent libres de poursuivre leur route.

Me damnera-t-on maintenant pour avoir réuni en

corps d'histoire ce que j'avais éparpillé dans les soixante volumes du dictionnaire ? C'est possible. Le papisme a fait bien des progrès depuis trente ans. Mes futurs antagonistes, qui étaient, jusqu'à ce moment, de mes meilleurs amis, prétendent que la papauté est arrivée à Rome tout d'une pièce avec saint Pierre ; et moi, j'ai établi que l'évêque de Rome avait été intronisé comme tous les autres, et que la résidence de la capitale du monde lui avait inspiré l'ambition de le dominer à son tour. Mais enfin, quoi qu'il en soit, il y a eu des luttes, des résistances, de violentes querelles. Eh bien ! c'est ce que je raconte et personne ne peut le nier. Seulement, ce que je considère comme des actes d'indépendance de la part des évêques, des conciles, des patriarches et des souverains est regardé par d'autres comme des infractions à la loi divine. On en jugera. Mais si on traite d'impie la plume qui a écrit les chapitres de saint Athanase, de saint Ambroise, de saint Chrysostôme, de Grégoire le Grand et autres, je ne saurais trop que penser de mes critiques.

VIENNET.

# HISTOIRE

DE LA

# PUISSANCE PONTIFICALE

DEPUIS SAINT PIERRE JUSQU'A INNOCENT III

---

## CHAPITRE PREMIER

DE L'AN 1 A 194

### SAINT PIERRE

Deux notes de Bayle m'ont suggéré la pensée de ce livre : « L'autorité où les Papes sont parvenus, dit ce philosophe critique en parlant de Grégoire VII, est plus digne d'admiration que la vaste monarchie de la vieille Rome. On ne saurait considérer sans étonnement qu'une Église, qui n'a, dit-elle, que les armes spirituelles de la parole de Dieu, et qui ne peut fonder ses droits que sur l'Évangile, où tout prêche l'humilité et la pauvreté, ait eu la hardiesse d'aspirer à une domination absolue sur tous les rois de la terre ; mais il

est encore plus étonnant que ce dessein chimérique lui ait si bien réussi. »

« Les Papes, dit plus loin le même écrivain, les Papes n'avancent dans leur chemin et ne gagnent de terrain qu'en renversant des obstacles qu'ils rencontrent à chaque pas. On leur a opposé des armées et des livres. On les a combattus par des prédications, des libelles et des prophéties. On a tout mis en usage pour arrêter leurs conquêtes, et tout s'est trouvé inutile. La puissance où les Papes sont parvenus est un des plus grands prodiges de l'histoire humaine et l'une des choses qui n'arrivent pas deux fois. »

Je fermai le livre de Bayle; et jetant ma pensée à travers les siècles qui avaient vu grandir cette puissance merveilleuse, parcourant avec ma mémoire les événements qu'avait produits cette lutte d'une aussi longue série de pontifes contre la liberté des rois et des peuples, contre l'indépendance même de leurs égaux, je ne pus résister à l'ambitieuse idée de dérouler le vaste tableau dont le philosophe m'avait présenté l'esquisse. Je fus d'abord frappé de voir que cette passion de dominer le monde se fût reproduite et développée deux fois dans la même ville, car la dernière réflexion de Bayle n'était pas rigoureusement vraie; et il l'avait remarqué lui-même, en distinguant toutefois les moyens différents dont les deux Romes s'étaient servies pour arriver à une aussi étonnante domination. Mais en suivant cet ordre d'idées, il me fut aisé de reconnaître que cette coïncidence avait puissamment contribué au triomphe des conquérants spirituels qui osèrent pren-

dre la place des Césars dégénérés. Si un apôtre quelconque eût voulu s'établir dans Rome après le démembrement de l'empire, quand la tradition et le prestige de sa puissance politique s'étaient brisés sous l'épée des barbares, le phénomène aurait eu peine à se reproduire. — J'ajouterai que le succès eût été fort douteux, si depuis Constantin les deux puissances n'avaient marché côte à côte pendant deux siècles; et si les vainqueurs de l'empire n'avaient trouvé le pontificat romain assez fortement établi pour imposer à leur brutale audace, pour leur faire même sentir le besoin de s'appuyer sur une autorité que le fer ne pouvait plus détruire.

Les mœurs et les circonstances avaient concouru à l'établissement de cette puissance nouvelle. Jésus-Christ s'était révélé au monde, au moment où la république romaine venait de se transformer. Les Romains, assouplis par l'ascendant d'un grand homme, avaient tendu leurs mains serviles à son adroit héritier. Lassés de guerres domestiques, étonnés de n'avoir pas été décimés par le vainqueur d'Actium, ils payèrent en servilité son hypocrite clémence; et à l'heure suprême où le législateur des chrétiens léguait la terre à ses apôtres, Rome avilie et dégradée n'avait plus la force de secouer le joug de Tibère, et moins encore de se défaire des ignobles tyrans qui allaient recueillir son héritage.

Quelle que soit cependant la patience des peuples, la servitude ne s'en fait pas moins sentir, et une religion qui flétrissait l'esclavage, qui prêchait la fraternité des hommes, leur égalité devant Dieu, qui annonçait un monde meilleur à ceux qui entreraient dans ses voies,

devait y attirer tous les malheureux que faisait la tyrannie. Le concours fut grand en effet. Philon le Juif, au rapport de saint Jérôme, aurait dit dans son livre sur l'Église d'Alexandrie, qui n'est pas arrivé jusqu'à nous, que les chrétiens remplissaient non-seulement la ville, mais qu'ils étaient encore répandus dans plusieurs provinces de l'Égypte; et ce premier témoignage de la multiplication des chrétiens ne pouvait avoir de date plus récente que la vingtième année après la mort de Jésus-Christ. Tacite en donne une preuve nouvelle en racontant leurs supplices pendant la persécution de Néron, vers la trente-quatrième année; et les termes injurieux dont se sert le prince des historiens, en parlant de ce qu'il appelle un fléau et une exécrable superstition, repoussent toute idée d'une interpolation frauduleuse.

Remarquons, en appuyant sur ces dernières paroles de Tacite, quel est l'empire des opinions établies sur les esprits les plus élevés, puisque la venue d'un Dieu unique est traitée de superstition exécrable par cette haute intelligence qui prend au sérieux et les Dieux de l'Olympe et la divinité de Tibère et la science des aruspices. Mais je n'ai point à débattre ici la supériorité de Jesus-Christ sur Jupiter. Je voulais seulement constater la rapidité merveilleuse avec laquelle s'était propagée la religion nouvelle; et je me demande maintenant quels étaient les chefs spirituels de ses adeptes, quels étaieut le fondateur de l'Église de Rome et la politique de ses premiers évêques. Nous voyons croître leur peuple, leurs relations, leur juridiction, leur puissance, à mesure que décroît l'autorité des Césars; et

leur prépondérance comme leur ambition se fortifie de leur établissement dans la ville même d'où partent les ordres qui régissent le monde. Ce n'est point assez pour eux. Il faut joindre à la suprématie de la ville éternelle la supériorité de son évêque. La primauté du siége est impossible à établir. Cette primauté de l'Église de Rome n'existe qu'à l'égard de l'Occident. Mais celles de Jérusalem, d'Éphèse, d'Antioche et de Corinthe l'ont devancée. On trouvera même, vers la fin du deuxième siècle, dans les épîtres de saint Denis de Corinthe, la prétention de les primer toutes. Rome ne la manifestera point, mais elle se rejettera sur la primauté de l'apôtre, et s'efforcera de prouver au monde chrétien que son siége épiscopal a été fondé par celui-là même que Jésus-Christ a désigné comme le fondement, comme le chef visible de son Église.

Je me hâte de prévenir que je n'écris pas ce livre dans un esprit d'hostilité contre le saint-siége : je ne me fais point l'avocat des dissidents. Je ne discute ni les dogmes ni les croyances. Je veux montrer seulement le parti qu'ont tiré les évêques romains des circonstances et des opinions de leur temps, l'usage qu'en a fait ou voulu faire leur politique, d'abord dans la lutte de leur siége contre les évêques d'Occident, ensuite contre les patriarches orientaux et l'autorité des conciles, enfin contre toutes les puissances de la terre. Les théologiens n'ont rien à contrôler dans ce livre. C'est uniquement l'histoire des moyens que la cour de Rome a mis en œuvre pour arriver à la domination de la chrétienté. C'est de la politique pure, appuyée sans doute

sur des traditions et des doctrines dont je signalerai la source, dont j'examinerai l'autorité, mais que je considérerai seulement comme des armes ou des instruments de conquête.

Une parole de Jésus-Christ, négligée par les évangélistes saint Marc, saint Luc et saint Jean, et rapportée uniquement par saint Mathieu, est l'origine de la suprématie de saint Pierre sur les apôtres. Jésus, suivant le plus ancien des évangélistes, dit à Simon Barjone : « Tu es pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre toi. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu auras lié et délié sur la terre sera lié et délié dans le ciel. » Voilà sans doute le fondement d'une grande puissance; et le germe en est surtout renfermé dans les derniers mots du Fils de Dieu. Mais ces derniers mots ne sont point exclusivement adressés à saint Pierre. A lui la gloire d'être le fondement de l'Église, à lui les clefs du ciel, le pouvoir de surmonter les piéges de Satan; et il n'y a là d'autorité que sur les âmes. La subordination des choses de ce monde, de l'humanité tout entière ne peut résulter que du pouvoir de lier et de délier; et ce pouvoir n'est pas exclusivement conféré à saint Pierre. Plus tard Jésus-Christ l'attribuera à ses autres disciples. Ce qu'il dit à Pierre dans les environs de Césarée, il le redira quelques jours après dans Capharnaüm à tous ses apôtres; et le dix-huitième chapitre du même évangéliste renferme cette délégation commune à tous, que chacun d'eux aura le droit de transmettre à ses successeurs. Je ne crois pas blasphé-

mer en supposant qu'en se faisant homme le Fils de Dieu avait pu s'inoculer quelque faiblesse de l'humanité... Mais il avait pu voir les conséquences de la grande parole qui lui était échappée; il avait pu sentir qu'il livrait le monde à la volonté d'un seul homme, et il s'était hâté de partager cette puissance à tous ceux qui allaient prêcher son avénement et sa doctrine. Il semble même que cette grande autorité effraye ceux qui la reçoivent de Dieu, car, peu de jours après, ils lui demandent s'ils doivent se soumettre à César; et reconnaissant sur-le-champ le piége qui lui est tendu par l'artifice des pharisiens, il s'empresse d'admonester ses disciples, de restreindre encore l'autorité qu'il leur a conférée, en séparant les puissances terrestres de leur juridiction, en leur ordonnant de remettre à César ce qui appartient à César. Le pouvoir qu'il leur lègue est encore assez grand, trop grand selon lui pour être laissé à un seul; et c'est ce pouvoir que défendront longtemps les évêques même de l'Occident contre la papauté qui voudra se l'arroger exclusivement à tout autre; la lutte se prolongera même jusqu'à nous; car dix-sept siècles après l'émission de ce commandement, Bossuet dira, dans la *Défense de l'Église gallicane*, que Jésus-Christ accordait par ces paroles la puissance et la juridiction épiscopales non à Pierre seul, mais à tous ses apôtres et à ceux qui hériteraient de leurs siéges.

J'ajouterai ici une observation que je crois nouvelle. S'il faut en croire saint Jérôme ou plutôt Clément d'Alexandrie, dont saint Jérôme invoque le témoignage l'évangéliste saint Marc résuma dans son livre tout ce

qu'il avait recueilli de la bouche de saint Pierre, dont il était le disciple et l'interprète. Il ajoute, toujours sur la foi du prêtre d'Alexandrie, que cet évangile de saint Marc fut relu, approuvé et publié par saint Pierre lui-même avec ordre de le lire dans toutes les Églises. Voilà donc un document rédigé sous les yeux de l'apôtre privilégié, et ce fragment d'histoire ne renferme point le privilége dont se targueront plus tard les successeurs de l'apôtre. Ce n'est point pour nier les paroles rapportées par saint Mathieu, que je fais cette observation. Je ne conteste rien de ce qui est écrit. Je m'appuie au contraire sur l'Écriture pour avancer plus sûrement dans la tâche que j'ai entreprise. Saint Mathieu a cet avantage sur les autres évangélistes qu'il était au nombre des apôtres, qu'il racontait ce qu'il avait entendu de la bouche du Maître; et en attribuant à saint Pierre cette supériorité sur lui-même, il donnait un témoignage irrécusable de la vérité de sa narration. Mais on conviendra qu'en ne faisant point remarquer à son disciple saint Marc l'oubli des paroles qui l'élevaient au-dessus de tous, saint Pierre donnait une grande preuve de son respect pour l'égalité des apôtres, et un témoignage d'abnégation et d'humilité que n'imiteront pas les possesseurs du saint-siége. Si l'on en croit cependant le quinzième chapitre des Actes des Apôtres, il aurait dit à ceux qui soutenaient l'hérésie des pharisiens sur la circoncision : « Vous savez, frères, que dans les anciens jours Dieu m'a choisi entre tous pour faire entendre et croire son évangile aux nations. » Mais ces paroles ne changent rien au texte de saint

Mathieu relativement au pouvoir de lier et délier, tout en prouvant néanmoins que, trente ans après Jésus-Christ, saint Pierre était généralement reconnu pour le premier des apôtres et le chef visible de l'Église.

Mais cette primauté, eût-elle toutes les conséquences qu'on a voulu en tirer, ne prouverait rien en faveur de l'Église de Rome. Saint Pierre avait même auparavant fondé le siége d'Antioche; et ceux qui l'occupèrent après lui ne songèrent pas à se prévaloir de son premier choix. Il est même probable que, s'il avait cru devoir transmettre cette prééminence au siége qu'il avait occupé, il se serait établi de préférence à Jérusalem, où son divin Maître avait accompli sa mission céleste. Rien ne pouvait suggérer ni justifier sa prédilection pour la ville de Rome, pour le séjour des Césars, au nom desquels on avait persécuté et crucifié le Sauveur du monde. Tout devait au contraire en éloigner l'idée. Mais il était naturel que cette pensée de suprématie vînt à l'esprit des pontifes qui siégèrent dans la vieille capitale de l'univers, que l'ambition de dominer la chrétienté leur fût inspirée par cette communauté de résidence avec les chefs de l'empire; et pour que ce trône épiscopal reçût le titre de siége apostolique par excellence, il leur importait d'établir que le prince des apôtres s'y était assis le premier.

Cette pensée ne vint à aucun des douze premiers pontifes. Aucun document contemporain, aucun historien sacré ou profane ne leur prête ni ne justifie cette prétention. Aucun n'atteste même les voyages de saint Pierre dans la capitale du monde. Pour suppléer à

l'absence de ces témoignages, on a supposé plus tard que Philon le Juif, qui était allé à Rome sous Caligula, sept ans après la mort de Jésus-Christ, y était retourné à l'âge de cent ans sous le règne de Claude, et qu'il avait alors conféré avec saint Pierre. Eusèbe, dont Tillemont s'appuie [1], n'affirme point le second voyage de Philon. Il dit seulement que plusieurs le croient. Saint Jérôme est plus affirmatif. Il écrit cinquante ans après Eusèbe, et dit, dans sa courte biographie de Philon, que ce philosophe connut saint Pierre à son second voyage et qu'il gagna l'amitié de l'apôtre. Je n'examinerai point la valeur d'un témoignage postérieur de trois siècles aux événements qu'il affirme. Saint Jérôme ne faisait que répéter ce qui était déjà admis, comme je le raconterai tout à l'heure; mais plus tard encore saint Augustin nous rejettera dans l'incertitude en réfutant la conversion de Philon et son admission à la communion chrétienne, que d'autres auteurs ont jointe aux circonstances de son second voyage; et des critiques fort orthodoxes le considèrent comme une fable. Les cent ans de Philon ne correspondaient point d'ailleurs au règne de Claude, mais à celui de Vitellius qui gouverna Rome vingt ans après. Ils se rapportent à la soixante-dixième année de Jésus-Christ, et le martyre de saint Pierre appartient à la soixante-septième. Comment Philon aurait-il vu l'apôtre trois ans après sa mort? Aucun contemporain ne l'a vu dans Rome, pas un seul n'a dit qu'il y fût allé. Rien dans Josèphe, historien du deuxième siècle; rien dans

1. Eusèbe, liv. I, p. 164.

les textes sacrés. Ils sont muets sur ces deux voyages de saint Pierre. Les quatre évangélistes ne parlent de lui que jusqu'à la résurrection du Sauveur, et saint Jean, le dernier de tous, lui avait cependant survécu trois années. Les Actes des Apôtres, ouvrage de saint Luc dont il était personnellement connu, le suivent à Jérusalem, à Samarie, à Césarée. Ils racontent ses prédications, ses miracles, son emprisonnement et l'abandonnent après le concile de Jérusalem, avant l'époque assignée à son premier voyage de Rome; et cependant saint Luc conduit saint Paul, son maître, dans cette capitale, à la quatrième année de Néron. Saint Jérôme affirme que les Actes des Apôtres ont été écrits à Rome même, peu après la délivrance de saint Paul, et leur auteur ne dit rien du séjour de saint Pierre. Un pareil oubli serait un étrange manque de respect envers le chef de l'Église chrétienne. Pourquoi ce silence à partir de Césarée, si saint Pierre avait accompagné saint Paul dans la ville de Néron? Saint Paul lui-même, saint Paul qui dans ses épîtres raconte ses entrevues avec saint Pierre dans Jérusalem et dans Antioche, ne le mêle en aucune manière aux événements merveilleux de son propre séjour en Italie. Si le nom de saint Pierre devait se trouver quelque part, c'est sans contredit dans l'épître aux Romains et dans la seconde à Timothée. Saint Paul écrit la première de Corinthe, en l'an 58, neuf ans avant son martyre. Il dit aux chrétiens de Rome qu'il a toujours eu le désir de les visiter, de leur prêcher l'Évangile, et qu'il ira les voir dès qu'il en aura fini avec les barbares. La parole divine n'a donc pas été prêchée à Rome par

saint Pierre, et l'on ne pourra point objecter qu'une première prédication n'en excluait point une seconde, car saint Paul ajoute plus loin qu'il s'est toujours abstenu de prêcher dans les lieux où Jésus-Christ avait été prêché par un autre. Et certes il n'aurait pas enfreint cette règle au préjudice du prince des apôtres. Il y avait cependant des chrétiens à Rome, ils étaient même nombreux; qui les avait instruits? Je n'en sais rien. Mais saint Paul va nous l'indiquer peut-être; il connaissait Rome comme s'il y eût vécu. Il y avait des parents, des amis, des disciples; ils l'y avaient précédé; ils correspondaient avec lui. Il en nomme vingt-sept à la fin de son épître, et saint Pierre n'en est pas; mais c'est par lui qu'il aurait commencé ses salutations. Il n'aurait pas oublié le premier des apôtres, celui que Jésus-Christ avait désigné pour être le chef de son Église. Passons à la seconde épître adressée à Timothée. Il y mentionne les noms de Marc, de Lin, de Décébule, de Luc, de Prudens, personnages moins importants que le prince des apôtres, et ne dit pas un mot de ce chef de l'Église, au sein de laquelle il prêcha la parole divine. Les historiens ecclésiastiques répètent tous sur la foi de Lactance, écrivain des troisième et quatrième siècles, que saint Pierre et saint Paul furent tous deux avertis de leur fin prochaine, qu'ils prédirent de concert la ruine de Jérusalem et la dispersion des Juifs; et saint Paul ne dit rien de ces prophéties ni du prophète que Lactance lui associe. Au moment de mourir il dit à Timothée que Démas l'a abandonné pour le monde, que Tite est en Dalmatie et Crescent dans la Gaule. Il ajoute : « Luc est

seul avec moi. » Luc est seul! Où est donc saint Pierre que les légendaires renferment cependant dans le même cachot, qu'ils font martyriser avec lui? On a essayé de détruire ce témoignage négatif en donnant une fausse date à cette seconde épître à Timothée, en affirmant qu'elle était la première. Mais comment donner ce démenti à saint Jean Chrysostôme qui a qualifié cette seconde épître de testament de l'apôtre? On a expliqué ce silence de saint Paul, au préjudice de son honneur, en l'attribuant à une rivalité d'apostolat. Elle était grande en effet, et saint Paul la manifeste dans ses épîtres. Les Juifs convertis voulaient que Jésus-Christ ne fût venu au monde que pour eux. Ils voyaient avec peine que l'apôtre des Gentils appelât les autres peuples au bénéfice de sa rédemption : et ne pouvant les rejeter de leur communion, ils exigeaient que les prosélytes étrangers se fissent du moins circoncire. Saint Paul n'en admettait point la nécessité, et saint Pierre était d'abord de cet avis. Mais la crainte de déplaire aux Juifs l'avait ramené à leur opinion, et saint Paul l'en avait hautement blâmé. « Je le lui reprochai en face, dit-il, je l'accusai de vouloir forcer les Gentils à judaïser après avoir frayé avec eux, » telle fut leur dispute d'Antioche; et depuis ce moment saint Paul n'a plus prononcé le nom de saint Pierre. Mais ses épîtres aux Romains, aux Galates et autres sont la critique amère de la doctrine des Juifs convertis. Il y revient sans cesse; il parle des apôtres avec toute l'aigreur d'un dédain qu'il ne cherche point à déguiser. » Il ne leur doit rien, il n'est point leur disciple, car ils ne lui ont rien communiqué. C'est Jésus-Christ

seul qui l'a institué, l'apôtre, le prédicateur, le maître des nations. Il n'est en rien différent de ceux qui étaient avant lui quelque chose : peu lui importe de savoir ce qu'ils ont été. Ils se disent les ministres du Christ : Il l'est plus qu'eux. Il a plus prêché, plus fatigué, plus souffert; il a propagé la foi nouvelle depuis Jérusalem jusqu'en Illyrie. Il les appelle les docteurs des circoncis; il les renferme dans Israël; il les accuse de ne pas savoir ce qu'ils disent. Ne croyez que moi, dit-il aux nations. C'est moi seul qui suis votre père, qui vous ai engendrés en Jésus-Christ. » En reprochant enfin à saint Pierre l'instabilité de sa doctrine, il ruine d'avance l'infaillibilité que les Papes s'attribueront plus tard comme la plus belle part de son héritage apostolique. Mais de ce débordement d'ambition et de rancunes à la dissimulation d'un fait aussi important que la présence de saint Pierre à Rome, il y a tout l'honneur du plus grand des apôtres ; et il m'est impossible de le condamner, quand saint Pierre lui-même ne m'offre rien qui m'autorise à relever un pareil oubli. Dans les deux épîtres qui nous restent de lui-même il ne laisse pas échapper un mot qui se rattache de près ou de loin à ses deux voyages de Rome; mais il date sa première de Babylone, et l'on verra par quel effort de génie, par quel miracle d'interprétation les avocats du saint-siége sont parvenus à transformer en ville de Rome la capitale de l'Assyrie.

A défaut de témoignages qui commandent la foi, le monde catholique s'est attaché à deux auteurs dont l'un peut-être n'a jamais existé, dont l'autre n'est plus considéré comme une autorité ecclésiastique et n'a pas même

été nommé par le judicieux Tillemont qui n'a laissé échapper aucun document digne de croyance. Le premier de ces auteurs, celui qui s'est donné le nom d'Abdias, a publié de nouveaux Actes des Apôtres, qu'il a divisés en six livres, et dont le titre plus connu est l'*Histoire du combat apostolique.* Pour accréditer ses impostures, il raconte qu'il a vécu du temps même de Jésus-Christ, qu'il l'a vu de ses yeux, et que les apôtres lui ont conféré l'évêché de Babylone. La première de ses dix légendes est consacrée à saint Pierre. Le prétendu Abdias y décrit le combat du prince des apôtres contre Simon le Magicien, en présence de Néron et du peuple de Rome. Personne avant ce livre n'avait parlé de cette lutte, de ce roman bâti sur l'entrevue de ce Simon et de saint Pierre dans Samarie, et dont les détails ridicules attestent la fausseté. N'importe, ce livre est adopté dès le deuxième siècle. Il est admis plus tard comme un document authentique. Il paraît sous le nom de Jules Africain, qui l'aurait traduit de l'hébreu dans la langue de Rome, et le combat de saint Pierre contre le magicien, et partant la présence de l'apôtre dans la capitale de Néron deviennent un article de foi. On remarque plus tard que le nom d'Abdias n'est pas compris dans la nomenclature que publie saint Jérôme de tous les écrivains ecclésiastiques qui l'ont précédé. On découvre que, dans le sixième livre, consacré à saint Jacques le Mineur, Abdias parle de l'historien Hégésippe, et l'on se demande comment un homme qui dit avoir vécu du temps de Jésus-Christ, peut parler d'un écrivain qui n'a paru que cent trente ans après? Abdias cite aussi dans ce livre

l'historiographe Africain comme son traducteur latin, et ce Jules Africain n'a jamais écrit qu'en grec, et aucune nomenclature des premiers temps ne comprend cette traduction dans ses œuvres; et cet historiographe n'a enfin vécu, comme Hégésippe, que sous le règne des Antonins. Ces critiques victorieuses ne sont pourtant adoptées qu'au milieu du seizième siècle par le pape Paul IV, qui rejette et condamne le livre d'Abdias comme apocryphe. Mais une si longue croyance n'est pas facile à détruire, surtout quand elle s'appuie sur une espèce de miracle.

Le prétendu manuscrit de Jules Africain avait été trouvé dans une caverne de la Carinthie par le savant philologue Wolfgang Lazius, médecin de l'empereur Ferdinand, qui en donna une ou deux éditions, et c'est cette découverte vraie ou supposée qui avait provoqué la censure du Souverain Pontife. Mais l'anathème n'arrêta point les compilateurs. Trente ans après, en 1583, Laurent de Labarre inséra les légendes d'Abdias dans son *Histoire des Pères*, et le cardinal Bellarmin fut encore obligé d'en combattre l'authenticité. Il fallut même qu'au milieu du dix-septième siècle, le professeur Jean Vossius revînt à la charge, et que, dans son second livre des *Historiens grecs*, il rassemblât toutes les preuves de la fausseté du légendaire et de l'impudence de ses créateurs. Mais ces preuves, ces condamnations arrivent quatorze cents ans après que le livre a produit son effet. Dès le milieu du second siècle, comme je l'ai dit, Abdias fait autorité. Sa légende de saint Pierre est admise. On ajoute même qu'Hégésippe l'a reproduite, quoique

les cinq fragments de cet historien n'en disent pas un mot. Mais Arnobe, Épiphane, Théodoret et Philastre ne révoquent point en doute le combat de l'apôtre contre le magicien, et le combat passe pour un témoignage authentique de son voyage dans la capitale du monde.

Le second témoignage, peut-être le premier, car il est difficile d'assigner une date certaine au livre d'Abdias, est celui de Papias, évêque d'Hiérapolis de Phrygie. Il était disciple de saint Jean l'Évangéliste, d'autres disent de Jean, prêtre d'Éphèse, et il fleurissait dans les premières années du second siècle. Il recherchait avec un soin extrême les entretiens de tous ceux qui avaient conversé avec les apôtres, et de tous ces rapports divers, où l'imagination des conteurs avait souvent plus de part que la vérité, Papias composa son *Exposition des oracles* ou *des paroles de Jésus-Christ.* Saint Irénée l'appelle un homme ancien, saint Jérôme ne le loue ni ne le blâme; saint Augustin parle de l'excellence de ses ouvrages; mais Eusèbe de Césarée ne fait aucun cas de son livre, dont il a recueilli quelques fragments, et ne voit dans son auteur qu'un petit génie. C'est ce Papias qui a donné à saint Marc le titre d'interprète de saint Pierre. Mais les historiens des Papes se sont fort avancés en lui attribuant le singulier honneur d'avoir découvert que la date de Babylone donnée par l'apôtre à sa première épître était une date allégorique, et qu'elle avait été écrite de Rome même, dont les mœurs dissolues avaient tant d'analogie avec celles de la ville que l'Écriture avait nommée la *vieille prostituée.* Ils ont eu tort d'affirmer que Papias avait ainsi parlé du voyage de saint Pierre

à Rome, et plus grand tort d'invoquer à cet égard le témoignage d'Eusèbe. Cette interprétation attribuée à Papias ne résulte point du texte de l'évêque de Césarée. Ce judicieux historien, qui avait compulsé le plus de livres anciens, rappelle bien l'opinion de l'évêque d'Hiérapolis sur le caractère de saint Marc, mais il ne dit point que Papias ait substitué le nom de Rome à celui de Babylone. Il regarde seulement cette interprétation comme une opinion déjà reçue[1].

Mais à quel écrivain antérieur l'attribuer? Saint Jérôme en cite soixante-dix avant de mentionner le savant évêque auquel appartient cet étrange commentaire d'une date que saint Pierre n'avait aucun intérêt à dissimuler. N'était-il pas plus naturel de penser, qu'au moment où il écrivait aux chrétiens du Pont, de Cappadoce, de Galatie, d'Asie et de Bithynie, il était dans une ville voisine de ces provinces, au lieu de leur écrire d'une ville d'Italie? Et pour quel motif aurait-il substitué le nom de Babylone à celui de Rome, quand il ne parle dans cette épître d'aucun des vices ou scandales qui déshonoraient l'une et l'autre de ces deux capitales? Il trace des règles de conduite aux Asiatiques. Il les exhorte à mener une sainte vie, à supporter les afflictions suivant les exemples que Jésus-Christ leur a donnés, à prier, à éviter le péché, à obéir à leurs supérieurs, aux vieillards; et sans passion, sans transition, il finit tout simplement par ces mots : « L'Église de Babylone vous salue, ainsi que mon fils Marc. » Cet évangéliste le suivit

1. Eusèbe, liv. II, ch. IV.

effectivement partout, jusqu'au moment où il s'en sépara pour aller prêcher dans la Pentapole et dans l'Égypte, où il mourut après avoir fondé le siége d'Alexandrie. Mais n'est-il pas plus simple de faire passer saint Marc de l'Asie proprement dite dans la Pentapole cyrénaïque et dans l'Égypte, que de le faire venir à Rome pour le ramener en Afrique; à Rome, où saint Paul lui-même ne serait peut-être jamais venu, s'il n'y eût été conduit en prisonnier pour y être jugé comme citoyen romain? Les pérégrinations des apôtres furent en général circonscrites dans les contrées de l'Orient. Aucun autre que saint Paul, historiquement parlant, n'a traversé la Méditerranée pour venir en Italie, et le Marc dont il parle dans sa seconde épître à Timothée est un autre que l'évangéliste. C'est en définitive un étrange témoignage que le commentaire d'une date, attribué par une vague tradition à un évêque dont les ouvrages sont perdus.

Il existe un autre document où les voyages de saint Pierre à Rome devraient trouver un témoignage irrécusable. C'est l'épître de saint Clément, adressée au nom de l'Église de Rome à celle de Corinthe. Eh bien! cette épître, la seule œuvre de ce Pape dont l'authenticité soit généralement admise, ruinait d'avance toutes ces traditions. Clément occupa la chaire de Rome depuis l'an 91 jusqu'à 101. Il écrit son épître trente ans après la mort de saint Pierre, il parle du martyre de cet apôtre et n'en fait point honneur à l'Église qu'il gouverne, tandis que, passant de suite au martyre de saint Paul, il a soin de dire que c'est dans l'Occiden et pendant la per-

sécution de Néron que saint Paul a été délivré du monde. Certes, si les paroles de saint Clément avaient attesté le séjour de saint Pierre à Rome, on n'aurait pas eu besoin de prêter à ce même évêque un prétendu itinéraire de cet apôtre, composé plus tard par je ne sais quel légendaire, sous le titre de *Recognitions de saint Clément*, et que les conciles ont justement flétri comme apocryphe[1]. Personne enfin n'eût songé à s'appuyer sur les rêveries d'Abdias ou sur les commentaires de l'évêque d'Hiérapolis.

Le premier des témoignages sérieux qui apparaissent dans ce chaos est celui de saint Irénée qui l'écrivait vers la fin du deuxième siècle, si toutefois on peut admettre comme fidèle la version latine de son troisième livre des *Hérésies*. On sait que le premier est le seul qui nous soit arrivé sans altération; et quoiqu'on ait prétendu que la traduction en avait été faite sous les yeux de l'auteur original, on ne saurait considérer comme rigoureusement exacte une version qu'il est impossible de confronter avec le texte primitif. Convenons, toutefois, qu'on ne peut supposer aucune âltération dans le passage qui affirme le séjour de saint Pierre à Rome. On ne peut qu'infirmer l'authenticité des traditions et des documents historiques sur lesquels il se fonde. Mais ce qu'il atteste, c'est la reconnaissance générale du séjour et du martyre. On peut aussi invoquer le témoignage de Tertullien, qui écrivait vingt ans après la mort d'Irénée. Le prêtre de Carthage, rapportant la réprimande adressée

1. *Hist. des Conciles*, t. I.

par saint Paul à saint Pierre, ajoute que dans tous les cas on ne pouvait leur contester d'avoir été réunis dans le martyre [1], et comme personne ne saurait nier celui de saint Paul à Rome, celui de saint Pierre résultait nécessairement des paroles de Tertullien. Presque en même temps, sous le règne de Caracalla et pendant le pontificat de Zéphirin, un auteur du nom de Caïus dit que les tombeaux des deux apôtres étaient élevés sur la route d'Ostie. Ce prêtre est un disciple de saint Irénée; il est loué par saint Jérôme, par Théodoret, par beaucoup d'autres, mais il serait peut-être permis de demander à quelle époque les chrétiens de Rome auraient osé élever ces deux tombeaux, puisqu'ils étaient réduits à se cacher et à se faire enterrer dans les catacombes. De Néron à Caracalla la persécution ne cessa point. Tous les prédécesseurs du pape Zéphirin subirent le martyre. Les empereurs, au nom desquels on les mettait à mort, auraient-ils souffert l'érection des deux tombeaux? Où est le livre dans lequel Caïus affirme qu'il les a vus? Quoi qu'il en soit, les paroles de saint Irénée et de Tertullien suffisent déjà pour prouver que les voyages de saint Pierre à Rome étaient une tradition reçue de leur temps, soit qu'elle vînt du livre de Papias ou de tout autre document qui nous est inconnu. J'ai voulu, j'ai dû montrer comment cette croyance s'était établie. J'ai acquis ainsi le droit de reconnaître la vertu, le savoir, la sainteté des Papes dont je vais exposer la politique et la vie. Ainsi, cent ans après Caïus, Lactance ne craint

1. *Traité des Proscriptions*, ch. XIII.

plus d'être contredit, lorsque dès le début de son livre sur la *Mort des persécuteurs*, et dans le quatrième de ses *Institutions divines*, il parle des prédications et du martyre des deux apôtres dans la ville impériale. Eusèbe adopte enfin la tradition, et c'est désormais un article de foi sur lequel va s'appuyer l'autorité des évêques de Rome.

Mais il reste un dernier point à débattre. Si le séjour de l'apôtre est admis, l'épiscopat ne l'est point encore. Qu'on ne s'étaye point du titre d'Apostolique donné au siége de Rome pour admettre cet épiscopat. Tertullien donne d'abord ce titre à toutes les Églises fondées par les apôtres, à celles de Jérusalem, de Smyrne, d'Éphèse, de Thessalonique, de Corinthe, et va même jusqu'à le conférer à toutes celles qui en sont dérivées. Il nomme la capitale de l'empire sans la distinguer des autres, et nous remarquerons qu'à l'exception de saint Jacques, évêque de Jérusalem, aucun apôtre n'est positivement cité pour avoir siégé dans la chaire qu'il a fondée [1]. Saint Jean l'Évangéliste passe pour en avoir fondé six en Asie, et il se fixe dans celle d'Éphèse, dont saint Paul est le fondateur. Il n'était pas même bien établi, avant saint Jérôme, que saint Pierre eût siégé dans Antioche. On a disputé longtemps sur le nombre d'années qu'il y a passées. On ne sait au juste à quelle époque il laisse ce siége à son disciple Evodius. Ce serait d'ailleurs le premier exemple d'un évêque qui de son vivant aurait cédé son siége à un autre; et un auteur mo-

1. Tillemont, t. I, p. 160.

derne[1] s'est borné à dire qu'il y avait seulement établi une sorte de résidence. L'épiscopat de saint Pierre ne résulte pas du texte de saint Irénée. Il dit bien que le siége de Rome conserve la tradition de la foi des apôtres, que, vu l'importance, la puissante autorité de cette Église, il est nécessaire que tous les fidèles de la chrétienté la considèrent comme la dépositaire de la doctrine apostolique; mais il ne dit pas que saint Pierre en eût été le premier évêque. Il affirme au contraire que les deux fondateurs et instituteurs de cette Église en donnèrent l'administration à saint Lin [2]. Je reviendrai à la fin de ce chapitre sur cette puissante autorité dont parle le prêtre de Lyon. Je ne m'occupe en ce moment que du prétendu épiscopat de saint Pierre. Eusèbe est à cet égard plus affirmatif qu'Irénée. Il parle d'Evodius, comme étant le premier évêque d'Antioche, et de saint Lin, comme le premier des évêques de Rome. Il ne laisse à saint Pierre que l'honneur de les avoir consacrés. Lactance enfin, que nous venons de voir attester le martyre, ne parle point du pontificat. Il faut descendre à la fin du quatrième siècle pour trouver une assertion positive. C'est saint Jérôme qui la donne, tant pour l'épiscopat d'Antioche que pour celui de Rome. C'est lui qui fixe à vingt-cinq ans la durée du dernier, et qui le fait ainsi remonter jusqu'à la quarante-unième année de Jésus-Christ, c'est-à-dire à l'empire de Claude, sans voir que cela contrarie un peu les Actes des Apôtres,

1. Dom Bruys, *Hist. des Papes*, t. I, p. 6.
2. Irénée, liv. III, p. 175. Éd. 1709.

N'importe, c'est de ce moment que les incertitudes cessent, que la tradition est transformée en loi. C'est de ce moment enfin qu'est fixé le sentiment commun de l'Église : que saint Pierre a été le premier évêque de Rome; et cette opinion donnera au saint-siége une grande autorité sur ceux de l'Occident, le fera souvent entreprendre sur les prélats orientaux, attaquer même et renverser quelquefois les puissances de la terre.

Je n'ai point rapporté le témoignage du concile de Sardique, qui a précédé de quelques années celui de saint Jérôme. parce que j'aurai à discuter plus tard les actes de ce concile. Je n'ai pas le dessein de contester davantage l'opinion de l'Église sur le pontificat de saint Pierre. Cette opinion est formée. J'en ai montré l'origine, j'en ai développé les progrès. C'est désormais un puissant levier dont se servira le siége de Rome pour remuer le monde; et c'est l'action de ce levier que je me bornerai maintenant à décrire. C'est l'usage de cet instrument de conquête que je vais démontrer, en remontant même aux temps où ce n'était encore qu'une prétention du saint-siége, contestée par l'universalité des autres évêques.

Comme le premier siècle de l'Église n'offre aucune tentative d'empiètement, et que cette pensée de suprématie ne s'y montre nulle part, il est inutile de contrôler la succession de ses premiers évêques; je dois remarquer cependant à propos de l'ordination de saint Clément, attribuée par Tertullien à saint Pierre, qu'il était difficile au martyr de 67 de faire cette ordination en 91. C'est sans doute à cette erreur qu'il faut imputer la

confusion qui règne dans l'histoire ecclésiastique de cette époque. L'historien Lesueur a eu, dans ses aberrations, la prétention de concilier les opinions, en proposant de ne considérer saint Lin, saint Clet et saint Clément que comme les coadjuteurs de saint Pierre; et Baillet ajoute qu'à la mort de l'apôtre ces trois vicaires réglèrent entre eux l'ordre de leur succession dans la chaire pontificale. C'est ainsi que saint Lin y serait monté le premier, saint Clet le second et saint Clément le troisième. Ces questions sont étrangères au sujet que je traite. Mais ce qui ne l'est pas, c'est que le jacobin Martinus Polonus, pénitencier du pape Nicolas III, et l'inventeur de la papesse Jeanne, ait prêté une formule ambitieuse au pape Clet dans ses lettres; que, selon ce chroniqueur du treizième siècle, il les aurait terminées par un salut et une bénédiction apostoliques. Aucune de ces lettres n'est arrivée jusqu'à nous. Celles que Mabillon a rapportées dans son recueil diplomatique, ne contiennent cette formule qu'à partir du septième siècle et du pontificat de Jean V; et le jésuite Daniel Papebroch, dans son *Essai sur le Catalogue des Papes*, croit que l'usage s'en est seulement établi sous le neuvième des Léon. Que prouverait d'ailleurs cette formule au temps de saint Clet, alors que tous les grands siéges prenaient, comme l'a dit Tertullien, le titre de siége Apostolique? Cela ne pouvait avoir d'importance qu'au temps de Grégoire VII, quand ce titre était devenu l'apanage exclusif du siége de Rome. Quelle certitude peut-on fonder encore sur des pontificats contestés par des esprits judicieux, dont l'orthodoxie ne fut jamais mise

en doute? Le successeur même de saint Clément a été un sujet de controverse. Platine, Baronius et beaucoup d'autres le nomment Anaclet. Baillet et Fleury le confondent avec saint Clet. Le dernier, le plus considéré des historiens ecclésiastiques, ne place aucun pape entre saint Lin et saint Clément. Il va même jusqu'à insinuer, en citant Épiphane et Eusèbe, que saint Clet, saint Anaclet et saint Clément pourraient n'être qu'un seul et même pape. Que deviendrait alors l'assertion de Martinus Polonus?

Cependant nous arrivons au deuxième siècle, et nous y arrivons sans guide, sans document contemporain. Il faut prendre pour vrai ce qui a été convenu plus tard. Toutes les histoires des temps primitifs se ressemblent sur ce point, et ne sont que des traditions adoptées par les générations suivantes. Ainsi donc le Grec Évariste sera le cinquième évêque de Rome et le sujet de Trajan; Alexandre Ier, celui de l'empereur Adrien, comme son successeur Sixte. Sous Antonin l'Église de Rome sera gouvernée par Télesphore, Hygin et Pie. Ce dernier continuera son pontificat sous Marc-Aurèle. Anicet lui succède suivant Eusèbe, Tertullien et Épiphane, tandis que les *Annales ecclésiastiques* de saint Jérôme le placent avant saint Pie. C'est qu'aucun fait remarquable ne lie les dix premiers Papes aux mouvements du siècle et ne donne aucune date certaine à leur chronologie. On leur attribue à la vérité quelques institutions. Saint Clément aurait établi dans Rome des scribes pour rédiger les Actes des Martyrs. Anaclet aurait ordonné aux clercs de porter les cheveux courts. Évariste aurait divisé la ville

de Rome en paroisses, et ajouté du sel dans l'eau bénite. Il aurait obligé les fidèles à en garder chez eux. Sixte aurait interdit aux laïques de toucher les vases sacrés. Télesphore aurait porté à sept semaines le jeûne du carême. Hygin aurait réglé les hiérarchies ecclésiastiques; mais ce ne sont là que des règlements de discipline intérieure, et quoique de savants docteurs les aient niés, il est indifférent de les rejeter ou de les admettre, puisqu'on n'avance pas que ces actes devenaient obligatoires pour les diocèses voisins.

Les évêques de Rome ont assez de peine à se maintenir contre l'autorité persécutrice des Césars, sans se mêler encore de la discipline et de l'administration des autres Églises. Des hérésies naissent de toute part, sans qu'ils apportent leur opinion personnelle dans le débat. Depuis l'épître adressée par saint Clément à l'Église de Corinthe, l'évêque de Rome ne s'est mis en relation avec aucune autre. Les décrétales qu'on attribue aux premiers Papes sont désavouées par l'Église tout entière; et il est maintenant reconnu que ces prétendus décrets du saint-siége furent fabriqués par un moine espagnol nommé Isidore Mercator, vers la fin du huitième siècle ou le commencement du neuvième, pour donner aux prétentions des Papes de ce temps une antiquité qui pût équivaloir à des droits incontestables. Pendant cent ans l'Église de Rome demeura isolée, muette, et ne se révéla que par ses martyrs. La secte des Ébionites s'élève dans Jérusalem après la sanglante conquête de Titus, qui aurait dû mettre un terme à ces dissensions. Elle trouble l'Asie par ses doctrines qui partagent le monde entre

Dieu et le Diable, et qui renient saint Paul au nom même de saint Pierre, sans que les successeurs du prince des apôtres le lavent de cette calomnie. Cerynthe et Menandre, le disciple de Simon le Magicien, publient impunément leurs erreurs. Je ne dis rien d'Apollonius de Thyane qui opposait ses miracles à ceux de Jésus-Christ. Ce faux prophète était ouvertement suscité par les païens; et les chrétiens, à peine tolérés dans l'empire, n'auraient point osé attaquer un homme, qui, suivant l'expression de Bayle, s'était fait le singe du Fils de Dieu [1]. Ils ne l'osèrent pas, même après sa mort. Sa mémoire était en trop grand honneur auprès des Césars, dont les chrétiens redoutaient la persécution toujours prête à se ranimer. Ce fut seulement sous Constantin que se réveilla leur indignation tardive. Eusèbe et Lactance [2] se signalèrent dans cette guerre posthume contre la divinité d'Apollonius. Mais au temps de ses prédications et de ses apothéoses, l'Église chrétienne courbait la tête en silence devant le rival que le paganisme affectait d'opposer à son Dieu. Je m'en tiens aux hérésies qui naissaient dans le sein même de l'Église et que ses évêques avaient mission de combattre.

Cette mission ne fut point remplie par celui de Rome. Ce fut saint Ignace, le successeur d'Evodius au siége d'Antioche, qui se fit le flambeau, le guide suprême des chrétiens de son temps, l'homme des premières années du second siècle du christianisme. Il s'adresse à toutes

1. Bayle, in-8, t. II, p. 191.
2. Eus., *De Demonst. Evangel.*, p. 511; Lact., *De Inst. Div.*, liv. V, ch. IV.

les Églises. Il les prémunit contre les fausses doctrines qu'on leur prêche. Il écrit même aux chrétiens de Rome pour les encourager à persister dans la communion des apôtres; et, chose remarquable quand il s'agit d'un siége qui voudra plus tard les dominer tous, saint Ignace le loue d'avoir instruit les autres sans jamais leur porter envie. Saint Polycarpe s'élève à son tour dans son épître aux Philippiens contre ceux qui ne confessent point la vérité de la croix, qui nient la résurrection et le jugement dernier. Ces hérétiques se multipliaient de toutes parts, et l'évêque de Rome laissait à d'autres le soin de les combattre. Il n'attaqua point les trois qui parurent sous les pontificats d'Alexandre et de Sixte contemporains de l'empereur Adrien. C'était Saturnin, qui prêchait un Créateur inconnu, père des Anges, des Archanges et des Dominations, et qui attribuait à sept anges la création de la terre et de l'homme. C'était Basilide d'Alexandrie, qui faisait autant de cieux qu'il y a de jours dans l'année, et qui défendait l'adoration de la croix sous prétexte que Simon le Cyrénéen y avait pris la place de Jésus qui le regardait crucifier en se moquant de ses bourreaux. C'était un autre Alexandrin nommé Carpocrate, qui niait la divinité de Jésus-Christ, la résurrection de la chair, et qui prêchait l'abandonnement à toutes les passions, attendu que Dieu en avait mis le germe dans le cœur de l'homme. Ces abominations, ces controverses excitaient le mépris des païens, qui, confondant hérétiques et orthodoxes, en faisaient des pratiques et des croyances communes à tous les sectateurs du Christ, pour avoir droit d'appeler sur eux

toutes les rigueurs de la puissance impériale; et l'évêque qui siégeait dans la capitale même des persécuteurs, abandonnait à d'autres la gloire de réfuter ces dangereuses calomnies. Cette fois ce fut un prélat d'Athènes et un philosophe de la même ville, l'évêque Quadratus et un Aristide, qui se chargèrent de l'apologie des chrétiens calomniés. Quadratus remit la sienne à l'empereur Adrien pendant son voyage dans l'Attique, et lui inspira des sentiments de tolérance et de justice que cet empereur se hâta de manifester dans sa lettre à Minucius Fundanus nouveau proconsul de l'Asie.

Peu de temps après, surgissent les hérésies des Valentiniens et des Marcionites. L'hérésiarque Valentin prêche même dans Rome sous le pontificat d'Hygin. Il y séjourne au temps de saint Pie et jusqu'à celui d'Anicet. Cerdon, le précurseur de Marcion, y enseigne publiquement que le Dieu, annoncé par la loi et les prophètes, n'est pas le père de Jésus-Christ. Les trois évêques romains entendent professer ces hérésies, et ils ne laissent dans l'histoire aucune trace de leur opposition. C'est saint Justin, c'est saint Irénée qui les attaquent. Justin de Samarie, qui, selon les expressions d'Eusèbe, prêchait la parole de Dieu sous l'habit d'un philosophe, adresse au premier des Antonins une apologie de la religion chrétienne, et réfute les erreurs de Cerdon et des Marcionites. Saint Irénée, qui n'est encore qu'un simple prêtre de l'Église de Lyon, les combat en même temps dans son livre des *Hérésies*. Rome en est cependant infestée. Une femme impure, une courtisane nommée Marceline, y prêche et pratique la doctrine des Carpocra-

tiens, et y fait de nombreux prosélytes qu'attire sans doute sa beauté facile. L'évêque Anicet paraît indifférent à ces désordres. Il faut que saint Polycarpe quitte son Église de Smyrne pour venir au secours de l'Église de Rome, que son évêque semble abandonner aux novateurs. La parole du saint vieillard était puissante. Il avait vu les derniers apôtres et passait pour la tradition vivante de leur doctrine. Les Valentiniens et les Marcionites de Rome furent confondus par son éloquence. Il traita Marcion lui-même de fils aîné de Satan. Il força les deux hérésiarques d'abjurer leurs erreurs, et saint Polycarpe eut enfin l'honneur de rétablir la pureté de la foi, que l'évêque Anicet laissait publiquement altérer dans son Église.

Ainsi, jusqu'à l'année 166 de l'ère chrétienne, l'autorité de l'évêque de Rome n'était pas plus grande, plus élevée que celle des autres. Un seul écrivain lui accorderait une sorte de suprématie. C'est saint Irénée, sur lequel je me suis promis de revenir et dont il est temps d'apprécier le témoignage. Irénée était né dans l'Asie Mineure, il devait son instruction à saint Polycarpe, dont nous venons de parler. Il avait aussi étudié sous l'évêque Papias, qui avait si étrangement interprété la date de Babylone. Envoyé par Polycarpe dans la Gaule, il est ordonné prêtre par saint Pothin, évêque de Lyon, vers l'année 177, peu de temps après le voyage de l'évêque de Smyrne à Rome. Les victoires apostoliques de saint Polycarpe font supposer que les cinq livres des *Hérésies* ont été écrits par Irénée pour appuyer les prédications de son maître, et c'est dans le troisième de ces

livres[1] que se trouvent les paroles que nous avons citées. Il est convaincu que saint Pierre est allé à Rome, qu'il a fondé son Église de concert avec saint Paul. Dès lors cette Église est à ses yeux la dépositaire des doctrines apostoliques. Il invite en conséquence tous les chrétiens à s'y rallier, parce qu'elle est, dit-il, la plus puissante autorité, *propter potiorem principalitatem*. Les livres sur les *Hérésies* ont été écrits en grec comme tous les ouvrages d'Irénée, et j'ai déjà dit, après tout le monde, qu'à l'exception du premier de ces livres, ces ouvrages ne nous étaient connus que par une traduction latine, où se trouvent les mots que j'ai soulignés. Quel était le mot grec qu'on a rendu par *principalitatem?* Personne ne le sait. Faut-il le rendre à notre tour par primauté? C'est impossible. Cette qualification ne peut être appliquée à l'Église de Rome, elle a été primée par cinq à six autres. On a donc entendu la meilleure, la principale autorité de l'Église. Mais quelle était cette autorité si puissante? Sur quels actes était-elle fondée? Nous venons de voir saint Polycarpe faire sentir tout le poids de la sienne aux disciples de Valentin et de Marcion, dans la ville où résiderait cette puissante autorité dont aucun pape ne fait usage. Tous les écrits de ce temps, tous les débats sur la discipline, toutes les disputes sur le dogme, les querelles de siége à siége, les résistances et les révoltes des évêques d'Occident, démentent cette suprématie qu'on voudrait faire découler de ce passage de saint Irénée. Tout prouve au contraire que la préé-

1. Chap, III, p. 175. Éd. 1709.

minence n'était alors inhérente à aucun siége. Elle dépendait uniquement du mérite, du savoir, de la vertu de tel ou tel prélat; de la puissance morale qu'il s'était acquise sur toute la chrétienté. Ce que vient de faire Polycarpe dans Rome, Ignace d'Antioche l'a fait avant lui dans tout l'Orient. Nous en citerons bientôt de plus puissants encore. Nous nommerons saint Irénée lui-même, qui, promu à l'évêché de Lyon après le martyre de saint Pothin, donne à ses paroles un éclatant démenti en attaquant l'autorité du pape Victor dans la question de la Pâque, en l'invitant à modérer la dureté de son opinion, en le blâmant, comme a dit Bossuet, de montrer une intolérance peu propre à entretenir la paix dans l'Église [1]. Mais nous arrivons à l'époque où se manifeste l'ambition de l'évêque de Rome, et nous développerons dans le chapitre suivant cette première et infructueuse tentative de suprématie.

1. *Déclaration du clergé*, liv. IX, ch. XXIII.

# CHAPITRE II

## TERTULLIEN ET SAINT CYPRIEN

194 à 257

Une question de discipline divisait alors les chrétiens orthodoxes. Elle était relative à la célébration de la fête de Pâques. Les Églises d'Asie la célébraient comme les anciens Juifs, le quatorzième jour de la lune de Nisan, à quelque jour de la semaine qu'il arrivât; et l'apôtre saint Jean avait fait conserver cette tradition dans l'Asie entière, tandis que Rome, Alexandrie et l'Occident tout entier, la renvoyaient au dimanche, c'est-à-dire au jour de la résurrection. Pendant son séjour dans la capitale de l'empire, saint Polycarpe avait essayé de concilier les deux opinions. Il avait eu plusieurs conférences avec l'évêque Anicet, sans qu'aucun des deux eût sacrifié la coutume de ses devanciers. Mais en bons et vrais chrétiens, ils avaient eu l'un et l'autre la sagesse de reconnaître que ce point de controverse n'était pas assez important pour devenir un sujet de division entre les Églises. La paix n'en fut pas troublée; et l'historien Hégésippe, qui visita quelque temps après les principaux évêques de l'Orient et de l'Occident, remarquait avec bonheur l'unité de doctrine qu'ils sui-

vaient tous, sans s'occuper du jour où les uns et les autres croyaient devoir célébrer la fête de Pâques.

Le sage Soter, le successeur d'Anicet, partagea ses sentiments pacifiques. Il ne cherchait à se distinguer que par l'abondance de ses aumônes, et l'évêque Denys de Corinthe, dans une lettre adressée à l'Église de Rome, la remercie ainsi que son pontife, des secours qu'ils ne cessent d'adresser aux pauvres des autres Églises. Mais Éleuthère, en succédant à Soter, l'an 179, dans les derniers temps de Marc-Aurèle, ne montra point le même esprit de fraternité. Il parle aux fidèles et à ses collègues avec une hauteur inusitée jusqu'à lui. Il s'essaie d'abord en déposant les prêtres Blaste et Florin comme sectateurs de Valentin et de Marcion; et quand ce même Blaste, s'emparant de la question de la Pâque, prêche ouvertement dans Rome la coutume judaïque, Éleuthère condamne cette coutume et ceux qui la propagent par un décret qui confirme la doctrine des Occidentaux. Le pape Victor qui lui succède porte dans cette querelle la vivacité du sang africain qui fermentait dans ses veines. Son caractère irascible s'est d'abord manifesté en tonnant contre un certain Théodote, misérable corroyeur de Byzance, qui niait la divinité de Jésus-Christ et qui avait osé s'étayer de ses propres doctrines. Bientôt après l'hérésie des Patropassiens ou du Phrygien Praxéas qui soutenait l'identité du Père et du Fils, au point de les confondre sous le nom de Christ dans le même supplice, avait fourni au pape Victor une seconde occasion de montrer toute l'âpreté de son caractère; et il se saisit enfin de la question de la Pâque, dans l'intention d'im-

poser à l'Église tout entière la suprématie de son siége. Cette question s'était fort envenimée depuis la mort de saint Polycarpe. L'opinion des Occidentaux et des Alexandrins, n'étant plus repoussée par sa puissante parole, avait gagné la plupart des Églises d'Asie. Une décision canonique était devenue nécessaire, et plusieurs conciles furent assemblés pour en décider. Le premier fut tenu à Césarée sous la présidence de Théophile son évêque, et de Narcisse, évêque de Jérusalem. Le second fut ouvert dans le royaume de Pont par l'évêque Palmas; et un troisième fut convoqué dans les Gaules par le nouvel évêque de Lyon, par le même Irénée, qui ne songea pas à en demander la permission au siége de Rome, dont on prétend qu'il avait proclamé la prééminence. Dans ces trois conciles, en Asie comme dans la Gaule, prévalut enfin la doctrine contraire à celle de saint Jean, de saint Polycarpe et des anciens Juifs, et la célébration de la Pâque fut fixée au dimanche qui suivait le quatrième jour de la lune. Victor, informé de la convocation de ces conciles, s'était hâté d'en convoquer un quatrième dans la ville de Rome, mais sa décision avait été devancée par celle des trois autres. Elles étaient cependant toutes conformes, et l'Église devait croire que la querelle était vidée.

L'orgueil du pape Victor en jugea autrement. La lettre synodale des Pères de Césarée portait qu'ils avaient adopté le dimanche, conformément à ce qui se pratiquait dans l'Église d'Alexandrie, et Victor s'indigna que son Église ne fût pas même mentionnée. Il découvrit que celle d'Éphèse n'avait pris aucune part à ces as-

semblées, que Polycrate, son évèque, et tous ceux de sa province conservaient encore la coutume judaïque, et c'est sur eux qu'il fit tomber sa colère, pour faire à leur égard un acte de suprématie et pour attirer à son siége tout l'honneur de la décision des quatre conciles. Il écrit à Polycrate et à ses collègues pour leur reprocher leur dissidence. Sa lettre n'est point arrivée jusqu'à nous, mais nous avons la réponse de l'évêque d'Éphèse. Elle nous a été conservée, du moins dans ce qu'elle a de plus essentiel, par saint Jérôme : et les termes de cette réponse révèlent tout ce que la lettre devait renfermer de blessant pour la dignité des évêques de cette province. On y voit que le pape Victor avait mandé à leur métropolitain de les convoquer sur-le-champ, et ce commandement, postérieur à la décision des conciles, était accompagné des menaces les plus acerbes, puisqu'elles allaient jusqu'à l'excommunication de Polycrate et de ses suffragants, s'ils persévéraient dans l'ancienne coutume. Polycrate répond qu'un vieillard de soixante-cinq ans, qui a acquis un peu d'expérience par ses voyages et par l'étude des Écritures, ne tremblera point devant des menaces : « Je tiendrai tête à l'orage, ajoute-t-il; et comme mes maîtres et devanciers, je dirai qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » Cette réponse du métropolitain d'Éphèse est, suivant l'usage de l'Église primitive, communiquée à tous les siéges de la chrétienté, et une explosion de surprise et de mécontentement se manifeste de toutes parts contre l'évêque de Rome. Ceux-là même qui ont adhéré ou coopéré à la décision des quatre conciles se soulèvent

contre la contrainte que le fougueux Victor veut imposer aux dissidents; et c'est saint Irénée qui se signale alors entre tous par les plus vigoureuses remontrances, au mépris de ce qu'on lui a fait écrire sur la prééminence du siége de Rome. Il rappelle à Victor l'exemple de ses prédécesseurs, qui, tout en maintenant, dit-il, certaines observances dans leur Église, n'en respectaient pas moins l'opinion des autres évêques, et ne retranchaient personne de la communion des fidèles pour quelque différence dans la discipline. Saint Irénée lui parle au nom de tous les évêques de la Gaule. Il lui conseille de revenir à des sentiments de paix et de charité, de ne pas troubler ainsi la paix de l'Église. Il écrit en même temps à ses frères d'Asie pour atténuer l'effet des menaces de Victor; et ce malheureux essai de suprématie, tournant à la confusion de l'évêque de Rome, ne sert qu'à prouver encore une fois que cette suprématie appartenait plus au mérite d'un évêque qu'au titre primordial de son siége. Saint Irénée l'exerçait alors aux mêmes conditions que saint Polycarpe l'avait exercée de son temps; et en présence de cette opposition si manifeste aux sentiments de l'évêque de Rome, que devient cette puissante autorité, cette prééminence qu'il lui aurait attribuée? Comme prêtre, il aurait écrit que l'Église romaine était la dépositaire des traditions, des doctrines des apôtres saint Pierre et saint Paul, que toutes les Églises devaient s'y rallier; et, comme évêque, il reproche au successeur de ces apôtres de vouloir imposer ses décisions à ceux qui ne veulent pas les admettre. C'est lui, c'est saint Irénée qui fait acte de supério-

rité, et les évêques d'Orient ne s'y trompent point. Celui de Laodicée, l'Alexandrin Anatole écrit en 270 l'histoire de cette querelle, et c'est à saint Irénée que cet historien attribue tout l'honneur de la solution [1]. L'Église d'Éphèse n'en conserva pas moins la tradition judaïque, et la célébration de la Pâque ne fut uniformément établie que par le concile de Nicée.

C'est pourtant à ce débat que les avocats du saint-siége ont voulu faire remonter la reconnaissance de sa supériorité sur les autres Églises. Ils ont vu un excercice incontesté d'une autorité préexistante dans le commandement adressé par Victor à Polycrate, et ils ont fait découler un droit d'une prétention avortée. On trouve même dans les dissertations sur les cinq livres des *Hérésies*, qui précèdent le texte de saint Irénée dans l'édition de 1709, des témérités fort étranges de la part des bénédictins qui les ont rédigées, ou plutôt de Dom Massuet qui s'en est fait l'éditeur. On lit [2] que saint Victor, souffrant impatiemment cette diversité de coutumes, ordonna à tous les principaux évêques de convoquer les synodes de leurs provinces pour discuter ce point de discipline. Le bénédictin nomme même plus loin les Églises d'Asie, de Cilicie, de Syrie et Mésopotamie, et cite en marge les chapitres 23 et 24 du cinquième livre d'Eusèbe en témoignage de ses assertions. Eh bien! les chapitres cités ne contiennent ni l'ordre de convocation ni le nom des Églises auxquelles le pape Victor l'aurait adressé. Il demeure constant que

1. Egid. Bucher., *Doctrina temporum.*
2. Page LXXXXVI.

les conciles de Césarée, du Pont et des Gaules s'étaient assemblés sur la convocation des métropolitains, et qu'au lieu d'ordonner ces assemblées, Victor n'avait fait que suivre leur exemple en convoquant la seule Église qui fût encore soumise à sa juridiction épiscopale.

Zéphirin hérita de son orgueil et de sa violence comme de sa chaire apostolique. Il se montra le digne successeur d'un pontife qui avait fait un si grand et si vain abus des excommunications; et ses anathèmes firent d'autant plus de bruit dans l'Église, qu'ils tombèrent sur un prêtre qui la remplissait de l'éclat de son éloquence, et qui l'honorait par l'austérité de ses mœurs. Tertullien, homme sévère et dur, était né avec la passion de la vertu et de la vérité. Révolté de l'impudicité des païens, il avait embrassé le christianisme et l'avait énergiquement défendu par ses écrits. Mais les vices des chrétiens de Rome, l'insolence de leurs prêtres, leurs outrages mêmes le jetèrent dans la secte des Montanistes. Il ne vit point leurs dogmes qui n'étaient au fond que l'exagération des doctrines apostoliques. Il ne considéra que la rigidité de leurs principes, et cela est si vrai qu'il n'en persista pas moins dans sa guerre opiniâtre contre les hérétiques. Il attaqua même avec une vigueur nouvelle les disciples de Valentin et de Marcion, les Caïnites et tous ceux des Gnostiques qui voulaient saper la doctrine de l'Église. Il ne se séparait que de ses ministres; et par une bizarrerie qu'explique la violence de son humeur, il voulut marquer sa scission par un signe visible en échangeant son habit de prêtre contre le manteau des philosophes. Il avait

dit cependant dans son *Apologétique* qu'un ouvrier chrétien en savait plus sur la divinité que Platon lui-même et que tous les philosophes du paganisme. Mais Tertullien n'était pas maître de sa colère, elle l'emportait toujours plus loin qu'il n'aurait voulu; et les Montanistes l'éprouvèrent à leur tour. Il s'aperçut de quelque relâchement dans leurs mœurs; c'en fut assez pour rompre avec eux, et ne trouvant plus dans le monde une secte assez pure pour y chercher un refuge, il en fonda lui-même une nouvelle qu'il dota de son nom et de son intraitable rigorisme.

L'évêque Zéphirin le saisit à son passage dans celle des Montanistes. Ces prétendus prophètes avaient été condamnés trente ans auparavant par les évêques d'Asie, qui les avaient rejetés de la communion chrétienne. L'évêque de Rome ne fit que renouveler cette excommunication, et tout prouva que l'adhésion du prêtre de Carthage avait été la seule cause de cette violence. Au reste cette peine canonique n'était point alors ce qu'elle est devenue depuis, quand le christianisme eut envahi le monde, quand la superstition l'eut entourée de ses plus lugubres, de ses plus terribles fantômes, quand le malheureux séparé de la communion des fidèles fut par cela même retranché de la société des hommes. Mais au temps de Zéphirin, le chrétien, excommunié par ses frères, gardait encore sa place dans le monde profane. L'évêque de Rome n'y gagna point son privilége et Tertullien n'y perdit point sa renommée. Sa chute n'empêcha point saint Cyprien de l'appeler le maître. saint Jérôme de le louer comme l'un des premiers écri-

vains de l'Église. Saint Vincent, le solitaire de Lérins, l'élevait au-dessus de tous les Pères latins. Treize siècles après, Bossuet, tout en lui reprochant son orgueilleuse sévérité, le considérait comme un des plus dignes champions de la foi chrétienne, et Chateaubriand le surnomma plus tard le Bossuet de l'Afrique. Il ne resta de tache que sur la mémoire de Zéphirin, qui, après s'être caché pour échapper à la persécution de Septime-Sévère [1] ne sortit de sa retraite que pour imiter l'intolérance dont il avait failli devenir la victime.

Cette fièvre d'anathèmes et de discussions théologiques se ralentit sous les pontificats de Calixte, d'Urbain, de Pontien et d'Anteros, qui occupèrent le saint-siége de l'an 219 jusqu'en 236; pendant les règnes infâmes de Caracalla, de Marcien, d'Héliogabale et celui d'Alexandre-Sévère qui fut assassiné par son lieutenant Maximin pour avoir voulu réprimer les vices dont ses trois prédécesseurs avaient donné le scandaleux exemple. Le pape Calixte ne se fit connaître que par la confirmation du jeûne des Quatre-Temps; et le pape Urbain par le premier témoignage de la richesse et du faste des églises, en ordonnant que l'argent serait désormais la matière des vases sacrés. Origène dominait alors le monde chrétien; et devant l'éclat de sa renommée pâlissent tous les évêques de son temps, même Demetrius d'Alexandrie qui s'était si hautement et si éloquemment prononcé contre cet eunuque volontaire. Mais ce grand maître des Églises, comme l'a surnommé saint Jérôme,

1. Pagi, *in Zephir.*, p. 1.

n'eut d'autre relation avec l'Église romaine, qu'un séjour de quelques mois dans la capitale du monde pendant le pontificat de Zéphirin, et les cinq successeurs de ce pape le laissèrent dominer en paix les chrétiens d'Asie et d'Afrique par ses enseignements. Aucun point de discipline, aucune question de suprématie ne leur donna l'occasion de se manifester; et c'est à tort qu'on attribue au pape Fabien, successeur d'Anteros, un acte de souveraineté à l'égard de la Gaule. L'Église de France, dit l'historien des Papes que j'ai déjà cité, se croit redevable à saint Fabien de la mission apostolique de quelques saints personnages qui vinrent y prêcher la foi [1], et il s'étaye du témoignage de Grégoire de Tours. Or, en recourant au texte de notre vieil historien, on trouve bien les noms des sept évêques envoyés dans les Gaules; mais il n'est pas question de celui qui leur confie cette mission apostolique. Le nom de saint Fabien n'y est pas même mentionné; et le bon évêque de Tours, par un anachronisme d'une vingtaine d'années, donne le nom de Sixte au pape de cette époque en le faisant périr pendant la persécution de Dèce. L'envoi de ces sept prélats dans un pays qui avait possédé des Pothin et des Irénée, ne peut être expliqué que par le massacre épouvantable qu'ordonna ce farouche empereur dans toutes les provinces de son empire. Mais on ne peut alors regarder ces sept évêques, au nombre desquels figurent saint Denys et saint Saturnin, comme des délégués du pape Fabien puisqu'il avait subi le martyre pendant

1. Tom. I, p. 54.

cette persécution; et c'est en effet après l'avoir racontée, que l'abbé Fleury, dirigé par une saine critique, parle de la venue de ces missionnaires dans la Gaule. Mais en fixant cet événement à l'an 250, il est impossible de l'attribuer à aucun évêque de Rome, puisque cette année correspond à la vacance du saint-siége, qui suivit cette persécution, et qui, malgré l'assertion de Platine, ne peut avoir duré moins d'une année. Mais comment supposer alors que le clergé romain eût osé nommer des évêques pour la Gaule, quand il n'osait pas en nommer un pour son Église, comme l'écrivaient au clergé de Carthage les prêtres et diacres de Rome? « Depuis la mort de saint Fabien, et vu la difficulté des temps, disaient-il, nous n'avons pu encore avoir d'évêque, pour examiner avec autorité ceux qui sont tombés dans l'apostasie. » Ainsi donc, pour tirer de cette mission une preuve de suprématie sur la Gaule en faveur de l'évêque de Rome, il fallait se demander d'abord s'il en existait un: et la date fixée par Fleury dépose du contraire. Laissons donc cette question pour en traiter une plus importante qu'amène cette lettre du clergé romain à l'Église de Carthage.

Elle était née de la persécution de Dèce et des abjurations que la terreur avait produites dans toutes les provinces de la chrétienté. Les fidèles n'avaient pas tous affronté le martyre. Un grand nombre avaient reculé devant les lions et les tortures. Mais la puissance de la foi, l'exemple des martyrs ou le remords avaient ramené à Jésus-Christ le plus grand nombre de ces apostats; et le clergé de Rome, prévoyant la résipiscence de

tous, pensait qu'il ne fallait point les abandonner ni les repousser de l'Église, surtout à l'article de la mort. Un sous-diacre Africain s'étant trouvé à Rome pendant cette persécution, le clergé romain profita de son retour en Afrique, pour envoyer sa lettre aux Carthaginois et pour les engager à ne pas traiter les apostats malades avec une rigueur excessive. Le clergé de Carthage transmit cette lettre à saint Cyprien, son évêque, qui s'était réfugié dans les cavernes de l'Atlas pour échapper aux persécuteurs; et le saint et savant prélat approuva, quant aux malades, la tolérance du clergé de Rome. Mais il réserva la question à l'égard des autres. « C'est, disait-il, un point de discipline qu'il ne pouvait décider seul; et qu'aucun prêtre, aucun évêque n'avait le droit de régler par ses seules lumières. » Il ordonnnait à son clergé d'attendre que la paix régnât dans l'Église, et qu'une assemblée d'évêques pût alors lui imposer sa décision souveraine. Le clergé de Rome professait cette même doctrine dans une seconde lettre qui arrivait à Carthage en même temps que la réponse de saint Cyprien à Rome. La question agitait la chrétienté tout entière; et les Romains, comme tous les évêques, déclaraient qu'un seul ne pouvait prononcer, sans s'exposer à de grandes haines, qu'un décret enfin ne pouvait avoir d'autorité s'il n'était consenti par plusieurs. Ainsi, de l'aveu même du clergé romain, l'autorité, la prééminence, la suprématie, en matière de foi n'appartient encore à personne, pas même à son évêque. Un autre enseignement résulte de cette correspondance, c'est que le nom de *pape* était encore donné à tous les évêques, et que tous étaient

égaux en droit, car le clergé de Rome donne ce titre à saint Cyprien, et celui-ci nomme saint Fabien son collègue en répondant à l'annonce de son martyre. Un an plus tard cet état de choses ressort du traité du même Cyprien sur l'*Unité de l'Église*. « Elle est une, dit-il, et c'est ce que Jésus-Christ a établi en la fondant sur un seul apôtre. Mais l'épiscopat est un aussi, et chaque évêque en tient sa part. Cette unité féconde s'étend et se multiplie largement dans le monde. Elle est comme le soleil qui n'a qu'une lumière mais beaucoup de rayons. C'est l'arbre à plusieurs rameaux, mais dont le tronc unique est attaché à la terre par de profondes racines. » Il avait dit auparavant aux apostats : « L'Église catholique est une et les évêques joints ensemble sont les liens de cette union. » Son explication de l'unité est toujours et partout la même, et les évêques de Rome ne protestent point contre ces déclarations du nouveau régulateur des chrétiens. La doctrine de saint Cyprien n'est au reste que la répétition de ce qu'avait écrit, soixante ans avant lui, le docteur que nous avons tant cité. « Nos nombreuses Églises, avait dit Tertullien, sont censées la même Église, la première de toutes fondée par les apôtres et mère de toutes les autres. Toutes sont apostoliques, toutes ensemble ne sont qu'une même Église par la communication de la paix, par la dénomination de frères et les liens d'hospitalité qui réunissent tous les fidèles. » Et c'était sous les pontificats de Victor et de Zéphirin que cette explication était publiée ; et Zéphirin, qui avait blâmé Tertullien comme sectateur de Montan, n'avait point attaqué cette définition de l'Église parce que la

tentative de Victor venait d'échouer contre la résistance de tous, et que le prêtre de Carthage avait exprimé la pensée générale de l'Église.

Un chef cependant a été donné à celle de Rome dans la personne de saint Corneille, et douze évêques, dont deux Africains, ont pris part à cette élection qu'a ratifiée le consentement du peuple. Fleury prétend que Dèce régnait encore, d'autres affirment qu'il avait déjà péri, et je me range à cette opinion, que saint Cyprien a confirmée en disant dans sa trente-cinquième épître, que cet empereur aurait souffert plus volontiers une révolte dans l'État pour lui disputer l'empire, que l'élection d'un évêque de Rome, protecteur naturel de la religion qu'il voulait anéantir. En effet, pendant la persécution de Dèce, il était impossible que douze évêques se fussent trouvés dans Rome, et qu'ils eussent osé s'assembler publiquement, quand ils étaient traqués de toutes parts. Il était encore plus étonnant qu'un poste aussi périlleux eût été disputé par deux compétiteurs. Cette rivalité était née d'ailleurs de la question des apostats repentants, et ce n'était point pendant la vie de Dèce qu'on pouvait examiner si l'Église devait absoudre ou punir les chrétiens qui étaient revenus à la foi qu'il avait proscrite. Le rival de Corneille était un prêtre nommé Novatien, homme d'une foi assez équivoque pendant la persécution, et qui, dans le court intervalle de tolérance qui avait suivi la mort de Dèce, s'était pris tout à coup d'un zèle rigoureux pour la pureté de l'Église. Corneille ayant admis les apostats repentants à la pénitence, l'ambitieux Novatien se révolta contre

cette clémence et professa ouvertement qu'il fallait les repousser à jamais de la communion des fidèles. Un schismatique africain du nom de Novat, qu'un concile de Carthage avait condamné comme tous les ennemis de saint Cyprien, vint à Rome s'associer aux prédications de Novatien. Ils accablent Corneille de calomnies, ils séduisent les purs, les rigoristes, ils font venir trois évêques du fond de l'Italie. Novatien se fait sacrer par eux évêque de Rome; et s'il faut en croire Eusèbe de Césarée [1], Corneille lui rendit outrage pour outrage en l'accusant d'avoir grisé les trois évêques pour qu'ils ne reconnussent point l'odieux et le ridicule de cette consécration.

Voilà donc deux pontifes sur le siége de Rome, et le premier schisme qui éclate dans l'Église romaine. Les deux rivaux écrivent de tous les côtés pour justifier leur élection, et se chargent mutuellement de malédictions et d'injures, comme nous venons de le voir par le reproche étrange que saint Corneille adresse à Novatien. Le monde catholique se divise. La plupart de ceux qui rejettent la réconciliation des apostats se déclarent pour Novatien, mais Corneille est soutenu par un plus grand nombre, et surtout par Denys d'Alexandrie, qui traite hautement son concurrent de schismatique et l'engage pour le salut de son âme à respecter l'unité de l'Église. Saint Cyprien fait dans un concile un examen plus approfondi des deux élections et de la question des apostats, quoiqu'un synode romain ait déjà prononcé en

1. *Hist. Ecclés.*, liv. VI, ch. XLIII.

faveur de Corneille et excommunié Novatien. Il a reçu la lettre que le premier lui a écrite pour lui annoncer son triomphe, mais il hésite encore. L'incertitude se prolonge jusqu'à l'arrivée des deux prélats africains qui ont pris part à l'élection de Corneille, et le concile de Carthage ne le reconnaît qu'après les avoir entendus. La question des apostats fut enfin débattue. On ne les repoussa point de l'Église, mais on les soumit à un minutieux examen de leur faute et de leur repentir, ainsi qu'à une longue et dure pénitence.

C'est de Carthage et non de Rome, c'est de Cyprien et non de Corneille [1] que part cette décision canonique. Elle fait loi dans l'Église, et c'est seulement après l'avoir reçue qu'un autre concile est convoqué à Rome par son évêque, pour adhérer purement et simplement aux canons de l'église de Carthage [2]. Saint Cyprien montrera-t-il la même déférence pour le siége de Rome quand il se trouvera dans la même situation que le pape Corneille par l'intrusion d'un certain Fortunat, que les Novatiens d'Afrique lui opposent pour compétiteur en protestant contre la sentence qui les a frappés? Non, il n'en appellera point au jugement de celui qui lui a demandé le sien. Il sait que Fortunat et ses adhérents sont partis pour Rome, et ne s'inquiète guère de ce qu'ils peuvent y faire; et quand saint Corneille, ébranlé par leurs menaces, demande des explications à l'évêque de Carthage en se plaignant de n'avoir point reçu d'avis de

1. Cypr., Ep. 45.
2. Epist. 67.

sa part, il faut voir de quelle hauteur Cyprien laisse tomber son mépris sur le misérable qu'on lui oppose, et par quelle dignité de langage il rappelle au possesseur du siége de Rome et les droits de l'épiscopat et les principes de leur institution. Cette cinquante-neuvième épître est un chef-d'œuvre de raison et de force, et montre à tous quel était alors le véritable chef de l'Église catholique. « Il est établi, dit-il, entre nous tous et avec justice, que chaque coupable soit examiné au lieu même où il a commis le crime. Il ne faut pas que ceux qui nous sont soumis aillent courir ainsi pour mettre la désunion parmi les évêques, mais qu'ils plaident leur cause au lieu où sont les accusateurs et les témoins. La sentence a été prononcée par nous; et il serait indigne de la gravité des évêques qu'on pût les accuser d'inconstance et de légèreté. » Nous aurons plus tard l'occasion de citer ces mémorables paroles de saint Cyprien, quand les évêques de Rome exigeront de leurs collègues ces appels au saint-siége qui leur ont donné tant de puissance.

Cyprien n'abandonna point, après la mort de Corneille, cette espèce de patronage apostolique, dont l'avaient investi son mérite et sa renommée. Il écrivit au nouvel évêque Luce pour le féliciter d'abord de son élection, ensuite de l'exil que lui avait imposé la persécution des empereurs Gallus et Volusien, enfin de son retour dans son Église. La même année 255, à l'avènement d'Étienne, il se permet quelque chose de plus que des félicitations. Il lui trace des règles de conduite à l'égard de Martien, évêque d'Arles, qui avait adopté les

erreurs de Novatien. Il l'engage à ne pas souffrir un pareil scandale, qui blesserait, dit-il, la mémoire de ses deux prédécesseurs, et à prendre soin de la gloire de ces martyrs [1]. Mais le nouveau pape de Rome n'était pas d'un caractère à souffrir longtemps cette position subalterne; et une lutte ne tarda point à s'élever entre les deux siéges.

Deux évêques espagnols, Basilide de Léon, et Martial de Mérida avaient été déposés et remplacés par un synode de la province. On les accusait de beaucoup de crimes. La polémique de ces temps n'était ni moins acerbe ni plus scrupuleuse que la nôtre. Mais le seul grief qui eût motivé leur déposition, était d'avoir accepté pendant la persécution de Gallus, des billets qui constataient leur apostasie, bien qu'ils n'eussent ni renié leur foi, ni sacrifié aux idoles. Un grand nombre de chrétiens avaient ainsi trompé leurs bourreaux ou profité peut-être d'une tolérance cachée qui se contentait d'une apparence d'abjuration. Le nom de *libellatiques* leur avait été donné; et c'est à ce titre qu'avaient été condamnés en 253 Martial et Basilide. Ils cherchèrent des appuis hors de leur province; et la rigidité des Orientaux leur étant connue, ils tournèrent leurs regards et leurs pas vers l'Église de Rome. Étienne n'examina rien, il ne vit qu'une occasion d'étendre l'autorité de son siége. Il accueillit les plaintes des deux Espagnols et les renvoya avec des lettres qui ordonnaient leur rétablissement. Félix et Jubin, que les évêques de la pro-

1. Cypr., Ép. 43.

vince leur avaient donnés pour successeurs, ne voulurent point reconnaître la juridiction de l'évêque de Rome. Ils en appelèrent à leur tour au métropolitain de Carthage, et trente-six évêques d'Afrique, réunis en synode sur la convocation et sous la présidence de Cyprien, confirmèrent d'un commun accord la déposition de Basilide et de Martial, ainsi que l'élection de leurs compétiteurs. Saint Cyprien rédigea lui-même cette décision qui infirmait celle de l'évêque de Rome, « dont les lettres, disait-il, ne servaient qu'à rendre les accusés plus criminels encore pour avoir surpris la bonne foi de son collègue; » et les deux évêques déposés demeurèrent hors de leurs siéges, malgré la décision contraire du pape Étienne. Certes il serait difficile de trouver dans cette nouvelle tentative du saint-siége autre chose qu'une prétention avortée, et d'en faire un titre de suprématie pour celui dont l'autorité n'avait point prévalu sur celle d'un autre évêque. Si le titre de chef de l'Église eût alors appartenu à quelqu'un, c'était évidemment au prélat dont les décisions étaient acceptées par les évêques d'une province éloignée de la sienne, plutôt qu'à celui dont les décrets étaient aussi hautement méconnus.

Un nouveau débat fournit cependant au pape Étienne l'occasion de se relever. Mais ce ne fut pour lui qu'une victoire posthume. Les Églises d'Orient se félicitaient à peine de la paix qui avait suivi la condamnation des Novatiens, qu'une autre contestation avait jeté la discorde parmi leurs évêques. Il s'agissait de savoir si le baptême administré aux hérétiques était valide, ou s'il fallait les rebaptiser à leur rentrée dans le giron de l'É-

glise catholique. Mais ce n'était pas à Rome qu'on demandait une solution; et il est impossible d'alléguer ici la difficulté des communications, qu'entraînait, suivant Lamennais [1], la fréquence des persécutions. L'Église était en paix avec les Césars, et les historiens du temps attestent d'ailleurs les relations perpétuelles qui existaient entre les évêques des diverses parties du monde. C'est encore à saint Cyprien que s'adressèrent les évêques de Numidie et de Mauritanie; et un ultramontain de notre temps pourrait seul s'en étonner. Le voisinage de Carthage, la réputation de son évêque, la fréquence de ses consultations justifiaient pleinement cette préférence; et quoi qu'on en dise, Rome n'avait encore aucun titre pour la revendiquer. Deux conciles furent successivement assemblés à Carthage. Trente-deux prélats siégèrent dans le premier, soixante-onze dans le second. Saint Cyprien y soutint la nullité du baptême administré primitivement à ceux qui étaient tombés plus tard dans l'hérésie et la nécessité de les baptiser de nouveau. Cette opinion fut adoptée par les deux conciles: L'Église d'Alexandrie y adhéra par l'organe de l'évêque Denys, comme Firmilien de Césarée, Helenus de Tarse, et les prélats de Cilicie, de Galatie, de Cappadoce, de l'Asie tout entière.

C'est alors seulement que saint Cyprien en écrit au pape Étienne, non pas comme à son supérieur, « mais pour en conférer, dit-il, avec une personne sage et grave, espérant que sa foi et sa piété lui feront admettre ce qui

1. Introd. à la *Tradition de l'Église*, p. xx.

est la vérité même. » Deux évêques africains vont porter à Rome cette lettre synodale, comme en usaient fréquemment les différentes Églises dans leurs communications. Mais le fougueux Étienne refuse de recevoir les envoyés de l'Afrique; il ne veut ni leur parler ni les entendre. Il défend même à ses fidèles de leur donner asile. Il écrit insolemment à saint Cyprien, qu'il traite de faux Christ, de faux apôtre, d'ouvrier frauduleux. Il rejette la doctrine du concile de Carthage, et déclare enfin à tous qu'il cessera de communiquer avec ceux qui n'abjureront point cette doctrine, qui persisteront à rebaptiser les hérétiques repentants.

Cette arrogante colère, cette violence injustifiable, où se manifeste le ressentiment d'un premier échec dans la question espagnole, réveille les évêques d'Orient. Firmilien de Césarée, en Cappadoce, répond par une vigoureuse diatribe, et demande si *cet homme* a vraiment un corps et une âme, si dans ce cas ce corps n'est pas conduit par une âme déréglée. Saint Cyprien se maintient d'abord dans une attitude plus réservée. Il convoque un troisième concile. Quatre-vingt-cinq évêques d'Afrique y assistent, deux autres s'y font représenter. Il y soutient les droits de l'épiscopat et l'indépendance des évêques avec une clarté d'expression que ne sauraient altérer les subtilités des ultramontains modernes. « Ne jugeons personne, dit-il, ne séparons pas de notre communion ceux qui ne partagent point notre avis. Aucun de nous ne veut s'établir évêque des évêques [1],

[1] Fleury, liv. VII, p. 29.

ni réduire ses collègues à lui obéir par une terreur tyrannique; car tout évêque est en pleine possession de sa volonté et de sa puissance, et comme il ne peut être jugé par un autre, il ne peut les juger lui-même. » Toutes ces paroles tombent évidemment sur le pape Étienne, dont elles censurent la conduite, dont elles répriment l'ambition; et la vanité de Cyprien aurait dû s'en tenir à cette représaille, surtout après la décision d'un concile qui lui donnait gain de cause. Mais les injures d'Étienne lui firent oublier sa propre dignité. Il l'accuse enfin d'arrogance, d'obstination, d'impudence, d'erreur, d'être l'ennemi des chrétiens, le défenseur des hérétiques contre l'Église de Dieu, expressions que je cite moins pour en faire remarquer la dureté que pour tirer du fond même de cette réponse une preuve nouvelle de l'indépendance de l'épiscopat tout entier à l'égard de l'évêque de Rome.

Une autre persécution, celle de l'empereur Valérien, suspendit en 257 cette triste querelle. Les deux illustres contendants furent du moins unis par le martyre, suivant l'expression de Tertullien, et chacun d'eux alla rendre compte de son opinion au Juge suprême, qui leur reprocha sans doute ce qu'ils avaient mêlé de violence et d'injures à leur controverse. Les Églises d'Orient et celle de Rome restèrent divisées sur cette question; mais grâces à la médiation de Sixte II et autres successeurs d'Étienne, elle perdit ce ton d'aigreur et de haine que lui avait imprimé l'irascible vanité de ce pontife. Sa doctrine prévalut plus tard. Les Orientaux abandonnèrent la leur, et le concile de Nicée donna raison à Étienne, soixante-dix ans après sa mort. Mais son siége ne dut pas

une grande autorité à cette lutte contre les Orientaux, et le peu de respect et de déférence qu'ils montrèrent pour ses décisions n'est pas un témoignage de cette suprématie qu'il prétendait s'attribuer.

Arrêtons-nous un moment sur ces faits, pour examiner ce qu'on entendait alors par l'indépendance des évêques. N'y avait-il pas entre eux une sorte de hiérarchie? Existait-il en droit des métropolitains? et quelle était la situation de ceux qu'on a depuis nommés suffragants? M. de Lamennais, au temps de son ultramontanisme, disait dans sa *Tradition de l'Église :* « L'évêque de Rome excepté, tous les évêques étaient primitivement égaux. Nul n'est par son ordination supérieur à un autre. Ce qu'un reçoit, tous le reçoivent, parce que l'effet de la consécration est indivisible. » Supprimons l'exception portée en faveur de l'évêque de Rome, que rien ne justifie encore, et les paroles de saint Cyprien suffiraient au besoin pour le prouver, tout le reste est conforme à la croyance de l'Église primitive. J'ajouterai au témoignage de l'évêque de Carthage celui de notre Bossuet. « Si Pierre a été nommé la source de l'épiscopat, dit l'évêque de Meaux, ce n'est pas que la juridiction des évêques en découle, mais parce que l'épiscopat a seulement été établi ou désigné dans sa personne avant d'être conféré à un autre : quand Pierre reçut les clés, il représentait le collége apostolique. » Il existait cependant des provinces ecclésiastiques dès le second siècle; et comme le dit Thomassin [1], c'étaient les

1. *Discipline de l'Église*, t. I.

anciennes provinces romaines que l'Église avait adoptées. C'est dans les métropoles civiles que les apôtres avaient établi leurs siéges; et quand l'épiscopat se fût multiplié, quand les évêques d'une même province eurent besoin de se consulter, de s'assembler en concile, il était naturel qu'ils se réunissent dans sa capitale, que la convocation en fût faite par celui qui en occupait le siége; et il devait en résulter une sorte de prépondérance que justifiait presque partout le mérite des titulaires. M. de Lamennais le révoque en doute[1], et il a raison quant au droit; et cependant il avoue immédiatement après qu'il existait des métropoles. Mais je ne sais pourquoi il les réduit à trois, Rome, Antioche et Alexandrie, auxquelles, sur la foi de Thomassin, il donne le titre anticipé de Patriarcats. Ne disputons pas sur les mots. Allons au fond des choses; cette réduction n'est pas soutenable : nous avons vu l'évêque de Corinthe ordonner la lecture de l'épître de saint Clément dans toutes les chaires de la province, et cet usage s'y maintenir pendant soixante-dix ans, la lettre du pape Victor à Polycrate et la réponse de ce métropolitain d'Éphèse au nom de ses collégues d'Asie, la réunion des évêques de Pont sur la convocation de Palmas, la lettre de saint Irénée écrite au nom des évêques de la Gaule, les conciles nombreux convoqués et présidés par l'évêque de Carthage, enfin ce concile de prélats espagnols qui déposent deux de leurs collègues dans leur métropole d'Illiberis. Cette quantité de métropolitains résulte également d'un

2. Introduction à la *Tradition de l'Église*, p. xx.

passage de Tertullien dans son *Traité des prescriptions*, quand il veut prouver que la doctrine des apôtres est prêchée sans altération dans les Églises qu'ils ont fondées. « Allez-y écouter, dit-il, la lecture de leurs lettres, vous croirez les entendre eux-mêmes. Si vous êtes en Achaïe, allez à Corinthe. Dans la Macédoine vous avez Philippe et Thessalonique, en Asie, vous avez Éphèse. Êtes-vous près de l'Italie, vous avez Rome à l'autorité de laquelle nous sommes *aussi* à portée de recourir. »

C'étaient évidemment des métropoles, mais quelques arguments qu'on ait tirés de ce fait contre la doctrine de saint Cyprien sur l'égalité des évêques, il demeure certain que cette supériorité de position n'altérait en rien la puissance canonique de ceux qui siégeaient dans les villes subalternes. L'ordination même ne conférait pas au prélat consécrateur une supériorité de juridiction. Les cent évêques ordonnés par les dix ou douze premiers papes de Rome ne donnaient pas plus de droits à ce siége que les consécrateurs orientaux n'en recevaient de l'ordination de leurs collègues, et que n'en acquéraient sur les Papes eux-mêmes les prélats qui venaient les consacrer. Les nouveaux prélats se mettaient immédiatement en communication avec tous ceux de la chrétienté sans l'entremise de ceux qui les avaient ordonnés et des possesseurs du siége métropolitain de leur province. Quant à l'élection, personne ne conteste qu'à l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire vers la moitié du troisième siècle, cette élection était faite par les évêques et les prêtres les plus rapprochés des siéges vacants et avec le concours ou le con-

sentement du peuple, qui connaissait parfaitement, dit saint Cyprien [1], la vie et la conduite de ceux qu'il avait toujours vus. Rome n'avait à cet égard ni coutume ni formalité particulières; et je fais cette observation pour en tirer cette conséquence : que les évêques de cette portion de l'Italie n'auraient pu conférer à celui de Rome la suprématie qu'il affectait, sans la participation de tous les évêques de la chrétienté. La présence accidentelle des deux évêques africains, que nous avons vus coopérer à l'élection du pape Corneille, ne change rien à la règle générale. Elle est seulement une nouvelle preuve de l'égalité des droits, et nous en trouverons une autre dans le jugement rendu par le concile de Carthage sur le schisme qui avait suivi cette élection. Il eût été ridicule que cette métropole eût profité de cet exemple pour s'attribuer un droit de contrôle sur les choix. Ce droit n'existait pour personne. L'évêque élu en donnait avis à ses collègues du monde entier, et la réponse de ceux-ci était la simple reconnaissance d'un fait. Mais quand il y avait une double élection, quand il en résultait un schisme, il fallait bien que les anciens évêques, forcés de choisir entre deux contendants, se fissent juges de la contestation. C'est ce qui arrivait à propos de Novatien et de Corneille. Pour savoir avec lequel des deux il devait correspondre, saint Cyprien était obligé d'examiner leurs titres respectifs; mais il n'en résultait pour aucun évêque ni droit de contrôle ni droit d'approbation sur une élection régulièrement consommée.

1. Epist. 67.

Il découle cependant un droit métropolitain de cette délibération prise en commun sous la direction de saint Cyprien, par tous les évêques de la province de Carthage, au lieu de décider chacun à part dans cette affaire. Ce droit résulte encore de la lettre du même évêque que j'ai citée plus haut à propos de Martien d'Arles. Ce disciple de Novatien s'était ouvertement séparé des évêques de la Gaule. Il s'en vantait avec insolence et les insultait dans ses lettres. Au lieu d'agir comme avaient fait les Espagnols à l'égard de Martial et de Basilide, au lieu de prononcer la déposition de Martien et de lui donner un successeur, les évêques de la Gaule s'adressent à celui de Rome par l'organe de Faustin de Lyon pour qu'il ait à réprimer ce scandale. Il y a là d'abord une reconnaissance de la supériorité métropolitaine de l'évêque de Lyon sur les autres siéges de la province, et ensuite celle d'une autorité plus élevée dans le siége de Rome. On ne sait pourquoi le pape Étienne ne tire aucun parti de cette sorte d'appel. Il ne donne aucune suite à cette plainte; et les évêques gaulois ne se replient pas sur eux-mêmes pour faire justice de celui d'entre eux qui se sépare de leur communion. Ils s'adressent à saint Cyprien, non comme à un juge, mais comme à un prélat d'une haute renommée, dont ils réclament l'intervention, pour réveiller l'inconcevable insouciance de l'évêque de Rome. Saint Cyprien n'empiète point sur les droits de son collègue. Il reconnaît la juridiction du pape Étienne sur la province gauloise. Il lui écrit, et sa lettre jette un grand jour sur la question des hiérarchies, que l'Église n'a pas encore déterminées,

mais que l'usage a déjà établies[1]. « C'est à nous, dit-il, de mettre un terme à ce désordre, à nous qui tenons la balance pour le gouvernement de l'Église, » et il se met ainsi sur un pied d'égalité avec l'évêque de Rome, tout en atténuant ce principe de l'égalité épiscopale qu'il a si énergiquement soutenu ; car en donnant à l'évêque de Rome un droit de contrôle ou de surveillance sur ceux de la Gaule, il est clair qu'il s'attribue le même droit sur ceux de sa province africaine. « Il faut donc, ajoute-t-il, que vous écriviez à nos frères de la Gaule et au peuple d'Arles pour qu'ils aient à déposer Martien, à lui en substituer un autre, et pour qu'on rallie ainsi le troupeau de Jésus-Christ que ce schisme a dispersé. » Ce peu de mots renferme le mode d'élection qui était alors en usage. C'est le peuple de la cité auquel se mêlaient les évêques de la province. Mais les évêques seuls avaient droit de déposition. Il ne l'attribue point dans ce cas à celui de Rome exclusivement à tout autre. Il le prie seulement de provoquer cette destitution. « C'est pour cela, ajoute-t-il encore, qu'il existe un si grand corps d'évêques unis par les liens de la concorde, afin que si l'un d'eux entreprend de faire une hérésie ou un schisme, les autres viennent au secours. Ne manquez pas, dit enfin saint Cyprien, de nous faire savoir celui qu'on aura mis à la place de Martien, afin que nous sachions avec qui communiquer. » Il y a dans tout cela un témoignage de supériorité attribuée à certains évêques, à ceux qui occupaient les siéges des métropoles; mais

1. Epist. 66.

cette suprématie n'est pas érigée en droit. La dignité de métropolitain, de patriarche et les priviléges attachés à ces titres ne seront reconnus que quatre-vingts ans après, par le concile de Nicée; et nous verrons que le métropolitain de Rome ne fut pas mieux traité que les autres.

Après ces témoignages irrécusables, que dire de toutes les fraudes historiques, de ces altérations de textes, qui dans le moyen âge et même de nos jours, n'ont pas d'autre but que d'établir la suprématie de Rome dès les premiers temps de l'Église? Voyez le jésuite Labbe, qui dans son *Histoire des Conciles*, ramasse tous les documents vrais ou apocryphes d'où peut résulter cette suprématie et qui en invente au besoin. Vous n'y trouverez pas un chapitre qui ne porte ce titre : Concile tenu sous tel pape; et cela dès les premiers siècles, en Italie, en Espagne, en Orient, quand ces conciles s'assemblaient tous d'eux-mêmes ou sur la convocation d'un titulaire du siége apostolique, sans que l'évêque de Rome se doutât de leur existence. Ces suscriptions sont donc souverainement absurdes, surtout en ce qui touche l'Orient. La vraisemblance ne commence à l'égard de l'Occident qu'aux lettres de Faustin de Lyon et de saint Cyprien, c'est-à-dire à l'an 253 de l'ère chrétieune; et il est fâcheux que la suite de cette affaire nous soit inconnue. On ne trouve nulle part la réponse d'Étienne à l'évêque de Carthage. Nul ne sait si les prélats de la Gaule furent convoqués, et si Martien fut déposé et remplacé par eux [1].

1. Tillem., t. IV, p. 64.

La *Gallia Christiana* offre ici une lacune de soixante ans dans la nomenclature des évêques d'Arles; et elle commence précisément à cet épisode de l'épiscopat de Martien, dont la mort même n'est pas racontée. Il faut donc s'en tenir à la lettre de saint Cyprien; et l'autorité de l'évêque de Rome sur la province de Gaule y est en quelque sorte établie, mais avec toutes les restrictions qui découlent de l'opinion de ce même prélat sur l'unité de l'Église et sur l'indépendance des évêques! Nous rencontrerons en effet des témoignages assez vifs de cette indépendance dans l'histoire même de l'Occident, quand nous en serons au concile d'Arles assemblé en 314 par l'empereur Constantin, au schisme d'Antioche, à l'excommunication lancée en 358 contre le pape Libère par un simple évêque de Poitiers, et enfin à l'épiscopat de saint Ambroise. Mais malgré ces exemples du réveil de l'égalité épiscopale, il faut convenir que, vers la fin du troisième siècle, il y avait une déférence marquée pour le pape de Rome de la part des évêques de la Gaule et de l'Italie, soit que les paroles prêtées à saint Irénée eussent fait reconnaître sa prééminence, soit que le titre de siége apostolique, dont Rome seule jouissait en Occident, lui ait attiré les respects des évêques. Cette déférence se changea naturellement et sans effort en obédience; mais nous distinguerons l'Église d'Espagne, que nous avons vu résister aux protestations d'Étienne, et qui, cinquante ans plus tard, règla la première un grand nombre de points de discipline, sans que le clergé de Rome, pendant une vacance du siége, songeât à lui en contester la faculté.

## CHAPITRE III

### CONSTANTIN

257 à 335

L'accord momentané des évêques de la Gaule et de l'Italie avec le siége de Rome, tournera désormais vers l'Orient la politique agressive de ses possesseurs; et les nombreuses hérésies qui surgiront en Asie et en Afrique leur fourniront des occasions et des prétextes dont ils se montreront avides de profiter. Mais pendant quelque temps cette lutte sera sans intérêt comme sans importance. Dix Papes vont se succéder sans qu'aucun d'eux songe à reprendre la politique de Victor et d'Étienne. Le Grec Sixte II laisse prêcher en paix les erreurs des Sabelliens, malgré les lettres de l'évêque Denys d'Alexandrie qui a condamné ces hérétiques, et qui l'engage à ne pas permettre que des Romains partagent leur doctrine. Elle était en effet dangereuse. Sabellius, disciple de Noëtus, niait la trinité et la distinction réelle des personnes divines. C'était renouvelé de Praxeas et des Patropassiens. Il n'y avait selon lui qu'une seule personne en Dieu, qu'il appelait Dieu le Père dans le ciel, Dieu le Fils sur la terre, et Saint-Esprit quand il manifestait sa vertu dans les créatures privilégiées. Cette hérésie devait attirer l'attention, provoquer la colère de l'évêque

qu'on nous présente, même dans ce temps, comme le régulateur suprême de la foi; et le silence du vieux Sixte II est en quelque sorte une abnégation de cette éminente autorité. Le pape Denys, qui lui succède en 259, lance à peine quelques mots insignifiants contre cette secte. L'hérésie des Millénaires, qui bornaient à mille ans le règne de Jésus-Christ, lui semble indifférente. C'est toujours Denys d'Alexandrie qui veille à l'unité de la foi en attaquant les fausses doctrines qui l'altèrent. Le Denys romain ne se réveille que lorsque l'évêque d'Alexandrie tombe lui-même dans l'hérésie, en publiant dans sa réponse aux Sabelliens, dans l'explication de la trinité qu'ils renient, que le Fils de Dieu, tout Dieu qu'il était, n'était pas pourtant de la même substance que le Père. C'était un commencement de cet arianisme qui devait naître bientôt dans cette Église pour troubler le monde. Quelques fidèles d'Égypte qui voyageaient en Italie, parlèrent de cette doctrine de leur évêque [1]. Le pape Denys en fut étonné, mais il ne crut pas devoir s'en rapporter à ses propres lumières. Il doutait de cette infaillibilité qu'on a découverte deux ou trois siècles plus tard; et il soumit cette doctrine à l'appréciation d'un concile qui la condamna tout d'une voix. Mais, fidèle aux principes de modération que manifestaient les synodes de cette époque, ce concile ne joignit à sa sentence aucune menace d'excommunication. Le Denys romain pria son frère d'Alexandrie d'expliquer ce qu'il avait voulu dire; et l'explication fut donnée

1. Athanase, p. 259; Fleury, liv. VII, ch. LIV.

dans le style apocalyptique si familier à ce saint homme. Les évêques d'Italie y virent l'approbation de leur doctrine, la justification fut complète, et les deux Églises n'en furent point divisées. Si l'on voulait tirer quelque conséquence du voyage des prêtres égyptiens à Rome et de cette délibération d'un synode romain, je répondrais que dans le temps même de cet appel prétendu, un évêque du nom de Basilide s'adressait à ce même évêque d'Alexandrie, pour le prier de régler quelques points de discipline; et l'abbé Fleury observe que la réponse de ce métropolitain a été toujours considérée comme une décision canonique [1]. La réputation de Grégoire le Thaumaturge, évêque de Néocesarée, lui attirait aussi de la part de ses collègues des appels de la même nature; et aucun de ces docteurs ne s'en prévalait pour élever son siége au-dessus des autres. Ces appels fréquents à l'autorité du plus habile servaient au contraire, suivant ce même Denys d'Alexandrie, à entretenir la concorde entre les Églises.

En examinant sans parti pris ce qui se passait alors à l'occasion de Paul de Samosate, on ne trouvera dans la conduite des prélats orientaux à l'égard de l'évêque Romain aucun témoignage de subordination que celui-ci puisse ériger en droit. Ce Paul, évêque d'Antioche, soutenait que Jésus-Christ n'avait point existé avant d'avoir été conçu par la Vierge, et qu'il n'était devenu Dieu qu'après avoir été homme. La vie fastueuse de cet hérésiarque donnait un grand crédit à sa doctrine, qui

1. Fleury, liv. VII, ch. LVI.

mettait ainsi le législateur des chrétiens sur la même ligne que tous les Césars déifiés. La reine de Palmyre l'avait appelé dans sa capitale, elle l'avait prié de l'initier aux mystères du christianisme; et en adoptant son opinion sur le Fils de Dieu, Zénobie avait ajouté au retentissement de cette hérésie. Tous les évêques d'Orient s'en émurent. Un concile fut spontanément assemblé dans Antioche, résidence de l'hérésiarque. Denys d'Alexandrie, trop vieux pour s'y rendre, et près de descendre au tombeau, écrivit une dernière épître à l'Église d'Antioche contre l'évêque, et saint Jérôme a fait remarquer la beauté de cette œuvre du saint vieillard. Les évêques de Cilicie, de Pont, de Cappadoce, de Palestine, métropolitains et autres, se rendirent à ce concile que présida l'évêque Firmilien de Césarée. Paul de Samosate y fut condamné; et sa soumission apparente suffisant à ses juges, ils ne crurent pas devoir communiquer leur décision aux autres Églises de la chrétienté, attendu qu'il n'y avait encore ni excommunication ni déposition. Mais quand l'hérésiarque eut manqué à sa promesse, quand, suivant Athanase, il eut démenti sa résignation par sa scandaleuse conduite, un nouveau concile, plus nombreux que le premier, fit comparaître encore le rebelle. Le prêtre Malchion, dont saint Jérôme à loué aussi le savoir et l'éloquence, accabla l'hérésiarque de sa puissante dialectique [1]. Et il fut cette fois déposé et remplacé dans sa chaire par le vertueux Domnus. Il devenait dès lors nécessaire que, sui-

1. Eusèbe, liv. VII, ch. XXVII.

vant l'usage constant de l'Église, le monde catholique fût averti de cette déposition et de la nomination d'un nouvel évêque d'Antioche. Malchion fut donc chargé de rédiger une lettre synodale qui fut adressée nommément à Maxime d'Alexandrie, successeur du vieux Denys, comme au Denys de Rome et autres coévêques, prêtres, diacres de Église de Dieu, et à la suite de cette suscription se trouve la formule commune à tous : « à notre frère en Jésus-Christ [1]. »

Certes il faut être possédé du démon de l'ultramontanisme pour voir dans cette nomination de l'évêque de Rome après celui d'Alexandrie une preuve de subordination envers le premier. C'est cependant ce qu'on a voulu établir, parce que l'empereur Aurélien étant intervenu pour contraindre Paul de Samosate à quitter son palais épiscopal, avait adjugé ce palais ou cette maison à ceux avec qui les évêques d'Italie et l'évêque Romain étaient en correspondance. Mais d'après le dire même de César, il n'y avait rien là de particulier à l'évêque de Rome. La condition était commune à tout le clergé d'Italie, comme la lettre synodale l'avait été à toutes les Églises *existant sous le soleil;* et en définitive cette correspondance avec le nouvel évêque d'Antioche était la conséquence naturelle de l'élection qu'en avaient faite les Orientaux sans la participation du pape romain. N'importe, on part de là pour soutenir que ceux là-seuls étaient évêques que le pape reconnaissait pour tels [2],

1. Labbe, *Recueil des Conciles*. Eusèbe, liv. VII, ch. xxx.
2. Lamennais, *Tradit. de l'Église*, t. I, p. 80.

sans tenir compte des autres évêques mentionnés dans le décret d'Aurélien, et l'on invente un concile de Latran où Paul de Samosate aurait été jugé en dernier ressort par le pape Denys, et cela sur l'autorité tardive de Pierre de Marca, qui, après s'être fait gallican pour obtenir du cardinal de Richelieu le titre de conseiller d'État, s'était fait ultramontain pour arracher au pape Innocent X sa nomination à l'évêché de Couserans. Mais l'assertion de Marca fut victorieusement refutée, cinquante ans après, par le cordelier Pagi[1], et le concile romain relatif à Paul de Samosate, dont personne n'avait parlé dans le temps, en est encore à chercher sa place dans l'histoire de l'Église.

Mais le pape Denys, le plus modéré, le plus modeste des hommes, ne se doutait pas que, plus de treize siècles après lui, un impudent commentateur lui eût prêté ces témoignages de suprématie. Il est plus certain que la lettre synodale des juges d'Antioche ne lui était point parvenue et qu'elle fut seulement reçue par son successeur Félix 1er, car le décret d'Aurélien n'a été rendu qu'au temps de ce nouvel évêque; et c'est lui en effet qui accorda sa communion à l'évêque Domnus après l'avoir retirée à Paul de Samosate. Les actes des papes Eutychien, Caïus et Marcellin n'offrent rien qui tienne à mon sujet, depuis l'an 275 jusqu'en 303. C'est cependant l'époque de l'hérésiarque Manès et de ses deux principes renouvelés de Zoroastre, et embellis d'une foule d'extravagances, qui, suivant l'opinion de saint Augus-

1. *Vie de saint Denys*, parag. 3.

tin, assuraient peut-être les progrès de cette hérésie. Mais les trois évêques de Rome que nous venons de nommer, la laissèrent se débattre contre Marcel de Caschare et son évêque Archélaüs, dans cette province de Perse, où la même doctrine se reproduisait après huit cents ans d'intervalle, s'il n'est pas plus vrai de dire qu'elle s'y était constamment maintenue.

A propos du pontificat de Caïus, il importe de remarquer une singulière outrecuidance de l'historien Platine, qui voudrait faire remonter à cet évêque de Rome la puissance séculière des Papes, en lui prêtant un décret qui aurait dénié à un païen ou à un hérétique le pouvoir d'accuser un chrétien catholique. Quelle force aurait eu un pareil décret? quel magistrat romain l'aurait respecté? et sous quel empereur Platine ose-t-il l'attribuer à un évêque de Rome? Sous Dioclétien! La date de ce prétendu décret suffit pour le démentir. C'était en effet le temps d'une persécution nouvelle, quand Dioclétien, Maximien-Hercule et Galérius rougissaient la terre du sang des martyrs, quand dix-sept mille chrétiens et Caïus lui-même périssaient par le fer des bourreaux ou sous la dent des lions! Ces persécutions donnèrent lieu à une autre fable moins favorable à la papauté, mais qu'ont rejetée avec raison Baillet, Le Sueur et le Père Pagi. Elle a été cependant admise par le *Pontifical*, par Platine et par le jésuite Labbe : mais on ne sait où Anastase le Bibliothécaire, auteur du *Pontifical*, a pu trouver que le pape Marcellin avait sacrifié à Isis et à Vesta pour échapper au martyre, quand Théodoret de Cyr avait écrit, cinq siècles avant Anastase, que

ce pape avait persévéré dans sa foi pendant sa vie. L'historien Platine, qui, tout en défendant le saint-siége, se plaisait à raconter les vices et les fautes des Papes qui le possédaient, négligea volontiers le témoignage de Théodoret pour adopter la version du Bibliothécaire. Mais le Père Labbe est allé plus loin pour se donner peut-être l'occasion de placer une étrange maxime qu'il importait à son ordre d'accréditer, et que les ultramontains n'ont pas manqué de vieillir par une fraude que nous allons démontrer. Le jésuite Labbe invente ou raconte qu'un concile fut assemblé à Sinuesse dans la Campanie pour juger de l'apostasie du pape Marcellin. Il donne toutes les pièces de ce prétendu procès, il affirme la confession du pape et l'aveu de sa chute. Il ajoute enfin qu'un évêque du nom d'Helchiade ou de Melchiade aurait dit: « Je ne le condamnerai pas puisqu'il s'est condamné lui-même. » Et après ces mots l'historien observe que personne en effet ne jugea le pontife, parce que le premier siége ne peut-être jugé par personne. *Nemo enim unquam judicavit pontificem quoniam prima sedes non judicabitur a quoquam.* Qu'ont fait les ultramontains ? Ils ont fait prononcer cette maxime par Melchiade lui-même. Ils ont mis dans la bouche d'un évêque du troisième siècle ce qui était tombé de la plume d'un jésuite du dix-septième. Leurs adversaires ont cherché à démontrer l'altération des textes en ce qui concernait cette maxime. Il fallait en faire un examen sérieux, et on aurait facilement reconnu que les paroles attribuées à un des juges de Marcellin n'étaient qu'une réflexion de l'historien lui-même. C'est le Père Labbe qui créa la

maxime pour le besoin de sa cause, treize siècles après la mort des prétendus acteurs de cette scène, et il n'adopta peut-être la chute du pape que pour avoir une occasion de placer cette maxime ultramontaine. Qui ne voit d'ailleurs que le titre de pontife donné ainsi d'une manière absolue à l'évêque de Rome avant Constantin, est un grossier anachronisme comme le titre de premier siége adjugé dès lors à celui de Rome? C'est tout bonnement une fraude jésuitique; et le judicieux Fleury l'a prouvé mieux que tout autre en gardant le silence le plus significatif sur cette invention du Père Labbe.

Pendant les trois années qui suivirent la mort de Marcellin, personne n'osa monter sur un siége que la persécution transformait en échafaud. Vingt-sept Papes avaient été martyrisés depuis la création de ce siége. Trois seulement avaient eu une mort paisible; et comme Marcellin était de ce nombre, on crut avoir besoin de justifier cette exception par sa prétendue apostasie, dont il n'existe aucun témoignage contemporain et qu'infirme au contraire celui de l'évêque de Cyr, l'historien le plus rapproché de cette époque. La chaîne des Papes romains ne fut renouée que pendant un intervalle de paix que rendit à l'Église l'hypocrisie momentanée de Maxence; et Marcel fut à peine intronisé que le tyran se réveilla pour le faire mourir dans un cachot infect. Le Grec Eusèbe et l'Africain Miltiade s'assirent après Marcel sur cette chaire apostolique, qui, après les mauvais jours de ce même Maxence et de Maximin, atteignit enfin l'heure de sa délivrance et du triomphe de l'Église chrétienne.

Après tant de Césars ennemis, elle vit apparaître un

libérateur sous la pourpre même que les chrétiens avaient teinte de leur sang. La paix, la liberté, la puissance, tout lui vint en un jour par la volonté d'un seul homme, tant les peuples étaient façonnés à soumettre leurs sentiments et leurs opinions à la pensée d'un maître suprême. Cette révolution fut si prompte, que le sang des martyrs fumait encore quand l'évêque Miltiade et ses collègues se virent tout à coup honorés par ces peuples qui les avaient proscrits. N'entourons pas ce libérateur de miracles. Son triomphe fut l'œuvre de sa profonde et audacieuse politique. Constantin, maître de la Gaule, aspirait à la conquête de l'Italie où Maxence tenait l'empire, où deux cent mille soldats étaient prêts à le soutenir, tandis que les légions de Constantin lui offraient à peine la moitié de ce nombre. Il chercha des appuis non pas, comme on l'a tant répété, dans un des Dieux qui partageaient le monde, mais dans les sectateurs du Dieu que Maxence avait proscrit. Le peuple chrétien s'était prodigieusement accru sous la hache des bourreaux. L'Église comptait alors plus de trois cents évêques; et l'on peut juger de la grandeur du troupeau par le nombre de ses pasteurs. Un seul d'entre eux, Grégoire le Thaumaturge prétendait n'avoir trouvé que dix-sept chrétiens dans la ville de Néocésarée en prenant possession de son siége, et se flattait de n'y laisser à sa mort que dix-sept païens.

On dit que Constance Chlore ou le Pâle avait inspiré à son fils des sentiments de tolérance et d'humanité pour les chrétiens. C'est possible. Il avait loué ceux qui s'étaient bannis pour ne point sacrifier aux idoles, en disant

cette belle parole : que celui qui n'était pas fidèle à son Dieu ne le pouvait être à son prince. Mais le cœur de Constantin était peu propre à recevoir ces impressions. Il vit qu'en prenant la défense d'une portion considérable du peuple opprimée par les Césars ses rivaux, il s'assurait de la sympathie des évêques et des bras de leurs fidèles. Il y fut même encouragé par un message de l'évêque Miltiade qui implorait son secours contre la tyrannie de Maxence [1], et c'est alors que lui serait apparue dans le ciel cette croix de feu dont il aurait placé l'image dans le labarum. Je ne prétends point contester le miracle, nous en avons vu bien d'autres. J'expliquerai seulement l'unique témoignage qui nous l'a fait connaître. Il n'en est fait mention dans aucun panégyriste du temps, ni même dans le traité de Lactance qui fut écrit deux ans après cette vision. Eusèbe est le seul qui mentionne ce fait merveilleux vingt ans après, non, comme on l'a dit, sur la foi de l'armée, mais sur le récit de l'empereur lui-même qui est obligé d'en faire serment pour vaincre l'opiniâtre incrédulité de l'historien sacré. Ceux qui en ont parlé après, n'ayant plus de document contemporain, n'ont pu se mettre d'accord sur le lieu où se fit le prodige. Les uns le placent à Rome, les autres à Trèves, ceux-ci à Besançon, ceux-là dans notre Picardie; et quant au nom de Labarum, il ne se trouve pour la première fois que dans les écrits de Grégoire de Naziance, vingt ou trente ans après Eusèbe, et dans les poésies de Prudence, vingt ans après Grégoire.

1. Pictet, *Œuv. mêl.* mél., p. 184.

Quoi qu'il en soit, Constantin mit la croix sur ses bannières et sur les boucliers de ses soldats, et par une inscription célèbre prit ce signe des chrétiens pour garant de sa victoire. Maxence fut en effet détruit, Rome obéit à son heureux vainqueur, et les chrétiens respirèrent.

L'édit de tolérance, publié à Milan en 313, proclama la liberté de la conscience et des cultes. Cet édit fut souscrit aussi par Licinius, beau-frère et collègue de Constantin qui, trois ans après, en fit sa victime; des églises chrétiennes s'élevèrent de toutes parts, grâce à la munificence de l'empereur, qui, fidèle à son édit, faisait relever en même temps le temple de la Concorde. Les évêques furent remis en possession de toutes les richesses, de toutes les propriétés qu'ils avaient acquises. Miltiade et ses collègues s'assirent à la table de l'empereur. Mais la discipline de l'Église ne leur appartint plus. Qu'on ne se hâte pas de contester. Nous en trouverons la preuve dans tout ce qui va suivre; et toute la vie de Constantin en déposera. Il n'oublia point que la dignité de souverain pontife était inhérente à la dignité impériale. Il se fit le chef de l'Église comme il l'était des prêtres de la vieille Rome. C'est lui qui convoqua les conciles, qui fit la police des temples, qui jugea en dernier ressort les procès soulevés par les hérésies.

Une secte turbulente et dangereuse s'était depuis quatre ans élevée dans la ville de Carthage. Elle tirait son nom de Donatiste d'un diacre appelé Donat des Cases-Noires. A la mort de Mensurius, qui avait remplacé le successeur immédiat de saint Cyprien, les évêques de la province avaient donné ce siége au diacre Cécilien, homme

recommandable par ses mœurs et par sa piété. Approuvé par le peuple, reconnu par l'Église universelle, Cécilien jouissait en paix de son épiscopat, quand il s'avisa de réclamer les trésors que, pendant la persécution, son prédécesseur Mensurius avait confiés à la garde de plusieurs de ses diacres. Deux de ces dépositaires, Bothrus et Celeusius s'irritèrent de cette réclamation. Ils s'étaient approprié les dépôts qu'ils avaient reçus; et pour mieux s'en assurer la possession, ils avaient postulé l'évêché vacant. L'élection de Cécilien ayant trompé leurs espérances, ils se révoltèrent contre leur nouvel évêque. Il y a longtemps que le monde est fait ainsi. Nous ne sommes que les singes de nos aïeux. Une femme riche et puissante s'associa aux deux diacres. Les uns la nomment Émilie, les autres Lucille; peu importe. Le diacre Cécilien lui avait reproché quelques fautes de conduite. Elle craignait plus encore d'un censeur devenu son évêque; et son crédit et sa fortune furent mis à la disposition des rebelles. Donat des Cases-Noires, schismatique d'inclination, se mit à la tête de ce parti qui n'était pas encore une secte. Ce diacre s'était déjà signalé par une opposition violente à la tolérance de Mensurius envers ce qu'on appelait les traditeurs. C'est ainsi qu'on désignait les chrétiens qui, pendant la persécution de Dioclétien, avaient livré les livres sacrés aux proconsuls pour se racheter du supplice. Mensurius n'avait point voulu décourager leur repentir. Il avait adouci la rigueur des canons et les avait réintégrés dans l'Église catholique. Donat s'était révolté contre cette modération; et l'énergie de son rigorisme l'avait désigné d'avance

comme le chef de la rébellion. Soixante-dix évêques de Numidie et de Mauritanie entrent dans ce complot. Ils se plaignent de n'avoir été ni attendus ni consultés par les électeurs de Cécilien, grief qui a son importance, en ce qu'il donne une idée des coutumes ecclésiastiques à l'élection des métropolitains. Ils se rassemblent à Carthage, ils flétrissent du nom de traditeurs ceux qui ont nommé et sacré cet évêque. Ils le citent à leur synode; et sur son refus de comparaître, ils le condamnent, l'excommunient, le déposent et nomment à sa place un certain Majorin domestique de Lucille. Cette femme paye cette élection de quatre cents bourses, que les évêques schismatiques se partagent sans que le peuple et les pauvres en touchent une obole. C'est peut-être une calomnie de leurs adversaires. Mais tous les penchants de l'humanité, toutes les habitudes du siècle la justifient : ils écrivent à toutes les Églises du monde pour annoncer l'élection de Majorin. Mais l'Église est unanime pour la rejeter. Suspendue par les persécutions, la querelle se ranime après la victoire de Constantin et du catholicisme. Mais Donat a senti que ce n'est point assez d'un homme pour drapeau. Il lui faut une doctrine, et le schismatique se fait hérésiarque.

Il prêche donc que l'Église de Carthage s'est souillée par son contact avec les traditeurs, qu'elle n'est plus l'Église de Jésus-Christ; que l'indulgence de Mensurius envers les apostats repentants était un sacrilége, que cet évêque et ses adhérents avaient été indignes d'administrer les sacrements et qu'enfin le baptême conféré par eux était nul de plein droit. C'était au fond la même

querelle qui avait produit à Rome le schisme de Novatien, qui avait divisé saint Cyprien et saint Étienne. Les Donatistes ne s'en distinguaient que par leur violence. Ils se mirent à rebaptiser les fidèles. Ils forcèrent les vierges de Jésus-Christ à renouveler leurs vœux, les évêques à se faire sacrer de nouveau. Ils s'emparèrent des temples à main armée et jetèrent aux chiens les hosties qu'on avait consacrées avant eux. Le bruit de cette révolte que le pape Miltiade laissait grandir et éclater de toutes parts, arrive aux oreilles de l'empereur Constantin. Ce nouveau chef de l'Église avait reconnu Cécilien. Il lui avait fait même compter trois mille bourses à distribuer entre les évêques de Numidie et de Mauritanie, pour imiter sans doute la munificence de Lucille à leur égard, et pour acheter ainsi leur résipiscence. Il ordonna enfin à son proconsul Anulin de faire taire les factieux.

Mais les Donatistes en appellent à l'empereur lui-même [1]; ils demandent des arbitres; et ce n'est point l'évêque de Rome, ce sont les évêques de la Gaule qu'ils désignent, parce que la Gaule, disent-ils, n'a point pris part à ces impuretés; et la requête est signée des soixante-dix évêques qui ont nommé Majorin. A l'aspect de tant de signatures, Constantin ne sait plus de quel côté se trouve l'orthodoxie. Il accorde l'examen qu'on lui demande. Conformément à la requête des Donatistes, il choisit trois évêques Gaulois, Rheticius d'Autun, Maternus de Cologne, Marin d'Arles; mais il y joint les

1. Optat, liv. II.

évêques d'Ostie, de Milan, de Florence, et douze autres pris également dans les divers diocèses de l'Italie. Comme il veut être le juge suprême du débat, il désigne naturellement sa capitale pour le lieu de l'assemblée. Il ordonne à Donat et à Cécilien de se rendre à Rome avec dix de leurs partisans et de venir plaider leur cause devant ce concile. C'est dans le palais de l'impératrice Fausta, appelé le palais de Latran, qu'il l'assemble ; et l'empereur en donne la présidence à l'évêque de Rome. Les deux parties y comparaissent, et Donat avoue qu'il a rebaptisé les traditeurs qui se sont repentis. C'était la doctrine de saint Cyprien à l'égard de ceux qui avaient apostasié pendant la persécution de Dèce, mais ce n'était point celle de Rome. Donat fut condamné avec son évêque Majorin, et Cécilien maintenu dans son siége. Mais le concile n'osa jeter la perturbation dans les Églises d'Orient, en touchant à la question des ordinations, qui dans cette anarchie avaient été faites par les deux partis. On les maintint toutes en vertu de ce principe : qu'un évêque peut faire des ordinations, tant qu'il n'a été ni condamné ni déposé par un jugement ecclésiastique. S'il s'en trouvait deux pour le même siége, le concile décidait que le plus ancien devait être préféré, sauf à pourvoir l'autre à la première vacance. Les actes de ce concile ne furent point exécutés par l'ordre de l'évêque de Rome. Ils furent envoyés à l'empereur, qui seul en ordonna l'exécution à son proconsul d'Afrique.

Donat des Cases-Noires parut d'abord se soumettre; mais la soumission n'était point dans sa nature; et son opiniâtreté nous donnera d'autres occasions d'apprécier

le degré de puissance que s'attribuait l'évêque Romain. Les Donatistes revenus à Carthage protestèrent bientôt contre la sentence qui les frappait. Ils prétendirent qu'on ne les avait pas entendus. Ils se nommèrent les purs, les saints, comme s'appellent toujours et partout ceux qui poussent à l'extrême leurs principes religieux ou politiques, et qui regardent les transactions comme des impiétés et des crimes. Constantin, assailli par leurs nouvelles requêtes, doute de l'infaillibilité du concile de Rome, et comme les Donatistes persistent à demander des Gaulois pour juges, c'est dans la Gaule et dans la ville d'Arles qu'il convoque un nouveau concile. C'est lui qui signe les lettres de convocation, et celle qu'il adresse à Chrest on Crescent de Syracuse est arrivée jusqu'à nous comme un témoignage de l'autorité qu'il s'était réservée. Cette lettre, adressée à un évêque Sicilien, prouve aussi qu'il ne s'était pas tout à fait conformé à la demande des Donatistes, qu'il avait appelé au concile d'Arles d'autres prélats que ceux de la Gaule, et qu'il n'avait eu d'autre condescendance pour les Donatistes, que le choix d'une ville gauloise pour la tenue de ce nouveau concile. L'évêque de Rome y fut appelé comme les autres. Ce n'était plus Miltiade, il était mort depuis neuf mois; et Sylvestre lui avait succédé le 31 janvier 314. Mais, soit que ce pape craignît de paraître à cette assemblée dans un rang subalterne, soit qu'il ne voulût point assister à la révision d'un jugement rendu sous la présidence de son prédécesseur, il s'excusa sur cet étrange prétexte que rediront beaucoup de ses héritiers, qu'il ne pouvait quitter les lieux où présidaient les apôtres, où

leur sang rendait continuellement gloire à Dieu [1]. C'était dire en d'autres termes que c'était dans Rome seule que les conciles devaient être assemblés, et protester en quelque sorte contre la faculté de les convoquer ailleurs. Il envoya cependant deux légats, qui ne furent pas distingués des autres prêtres et diacres. Trente-six évêques des Gaules, d'Italie, de Sicile, de Sardaigne et d'Espagne vinrent à Arles aux frais de l'empereur; et saint Marin, évêque de cette ville, paraît avoir présidé cette assemblée [2], qui, ouverte le 1er août 314, confirma pleinement la sentence de celle de Rome. Les Donatistes furent donc condamnés de nouveau ; et Cécilien, reconnu pour la seconde fois, resta pour délibérer avec ses frères sur les autres affaires de l'Église. Des canons importants furent rédigés par ce concile; et tous ses actes furent simultanément envoyés à Constantin et à Sylvestre, non pour que ce pape les approuvât, mais parce qu'ayant un grand nombre de diocèses à gouverner, il donnerait à ces actes plus d'autorité qu'un autre. Au reste, cette lettre synodale ne nous est parvenue qu'avec de nombreuses altérations [3]; mais telle qu'elle est, nous n'y trouverons tout au plus qu'un témoignage de prééminence sur les diocèses d'Italie, de la Gaule même, en faveur de l'évêque de Rome, prééminence que nous avons déjà reconnue après en avoir signalé les progrès, mais qui dans d'autres circonstances recevra encore de nouvelles atteintes. Dans cette occasion même elle est entièrement

1. Tillemont, liv. IV, p. 47.
2. Fleury, liv. X, p. 14.
3. Tillemont, t. I, p. 53.

soumise à l'autorité impériale, qui domine dans toute cette affaire : et les actes des conciles d'Ancyre et de Néocésarée, qui se tenaient en même temps en Orient, n'y sont reçus que sous le bon plaisir de la puissance temporelle.

Cette puissance reçoit un nouvel éclat d'un second appel que l'opiniâtreté des Donatistes ose faire encore à la justice de Constantin lui-même ; et cet appel prouve qu'Heidegger a eu tort d'avancer dans son histoire du papisme [1], que Constantin avait présidé le concile d'Arles. Il en a approuvé les décisions sans doute : mais s'il l'eût présidé, il est possible que l'impudence des Donatistes n'eût pas été poussée plus loin. Je ne sais ce qu'il faut croire cependant de l'horreur que Tillemont lui fait éprouver, sur le témoignage d'Optat [1], à la lecture de ce second appel. Cette horreur ne fut pas aussi opiniâtre que la rébellion des Donatistes. Il accepta l'arbitrage; et après avoir traîné les appelants à sa suite pendant une année entière de Trèves à Rome et de Naïssus à Milan, il prononça enfin comme arbitre suprême de la foi, comme chef de l'Église, sans qu'aucun évêque, pas même celui de Rome, osât protester contre un acte d'autorité qui aurait soulevé toute l'Église du douzième siècle. Nous ne l'oublierons pas quand nous en serons à raconter les luttes du pontificat contre l'Empire. Donat et ses adhérents furent condamnés pour la troisième fois ; et le bras séculier qu'ils avaient invoqué, s'appe-

1. *Histoire papale*, p. 26.
2. Opt., liv. I., p. 44.

santit sur eux sans dompter leur intraitable audace. Un autre Donat, plus factieux encore que celui des Cases-Noires, était venu les animer d'une ardeur nouvelle. C'était un diacre, qu'à la mort de Majorin, ils avaient porté au siége de Carthage. Mais je n'écris point l'histoire des schismes. Je n'y prends que ce qui peut contribuer à jeter quelque lumière sur les conquêtes de la cour de Rome ; et j'abandonne les Donatistes, que je retrouverai plus tard, pour passer à un perturbateur plus fatal encore à l'unité de l'Église et au repos de Constantin.

Arius parut en 318, deux ans après la condamnation de Donat par l'empereur. C'était un prêtre lybien, que la nature avait doué de tous les dons qui commandent les respects du vulgaire. L'austérité de ses mœurs et de sa piété promettait à l'Église un de ses plus fermes appuis ; mais, comme dit Maimbourg, l'ambition en décida autrement. Les variations de sa croyance avaient attiré sur sa jeunesse les anathèmes de Pierre d'Alexandrie. Mais le successeur de cet évêque avait cru à son repentir ; et, séduit par ses éminentes qualités, il l'avait chargé tout à la fois de la direction d'une de ses principales églises et de l'enseignement des saintes lettres. Les désirs d'Arius s'élevèrent plus haut. A la mort de son protecteur Achillas, il se présenta pour lui succéder [1], et le choix qu'on fit du prêtre Alexandre lui causa un dépit qui ne tarda point à se manifester par des violences. Un jour que ce nouvel évêque d'Alexandrie prêchait la doctrine des apôtres sur la nature du Verbe et de Dieu le Père,

1. Théodoret, p. 233.

Arius sortit de la foule des auditeurs et soutint à la face de son chef que le Fils n'était pas Dieu, qu'il avait été tiré du néant comme le commun des hommes et susceptible de pécher comme eux. Cette opinion était à peu près renouvelée de Paul de Samosate. C'était encore une exagération de celle de Denys d'Alexandrie, qui, en admettant la divinité de Jésus-Christ, en repoussait l'identité de substance avec Dieu le Père, et qui s'en était assez mal expliqué avec le Denys de Rome. On pourrait même, en remontant jusqu'aux Marcionites, ajouter que cette croyance était secrètement partagée par une foule de prélats; et qu'Arius ne fit que provoquer l'explosion d'une hérésie qui fermentait dans un grand nombre de têtes. En se faisant jour par la bouche de cet audacieux sectaire, cette opinion acquit tout à coup une si grande autorité que le monde catholique en fut bouleversé. Les adhésions éclatent de toutes parts. L'évêque Secundus de Ptolémaïde, Théonas de Marmarique, Mélèce de Lycopolis, Eusèbe de Nicomédie se déclarent pour Arius malgré les anathèmes de l'évêque d'Alexandrie. L'hérésiarque en cite beaucoup d'autres que ne défendent sur ce point ni Théodoret ni Athanase. Eusèbe devient l'homme le plus considérable du parti. On lit même dans quelques auteurs qu'il avait professé l'opinion d'Arius avant de la connaître. Cet Eusèbe était accoutumé à ces variations de conscience. Pendant la persécution de Maximien-Hercule, il avait, jeune encore, renié le christianisme pour échapper au supplice, et n'était revenu à Jésus-Christ qu'après le triomphe de Constantin. Ce retour à la foi lui avait valu

l'évêché de Béryte; et, passé peu de temps après au siége de Nicomédie, il recueille dans son palais l'hérésiarque banni d'Alexandrie [1], assemble même un concile en Bithynie où la doctrine d'Arius est solennellement approuvée. Un autre se tient en Palestine qui lui ouvre toutes les chaires de la province. Encouragé par ces deux conciles, Arius est encore protégé par l'empereur Licinius, beau-frère et collègue de Constantin, et surtout par l'impératrice Constantia qui avait attiré Eusèbe dans sa capitale de Nicomédie. Cet évêque arien change la liturgie, modifie le *gloria patri* et fait chanter gloire au Père par le Fils. C'était saper les fondements de la religion chrétienne. En dépouillant le Christ de sa divinité on le mettait sur la même ligne que les Minos, les Hercule et autres héros engendrés par Jupiter; on l'assimilait aux Confucius, aux Zoroastre. Ce n'était plus qu'un philosophe, un prophète, que Dieu aurait chargé de transmettre sa parole, son verbe aux apôtres. Le christianisme n'était plus qu'un pur déisme, tel que Moïse l'avait prêché, tel que devait le prêcher plus tard le prophète des Musulmans; et comme la mansuétude de Jésus-Christ avait condamné la violence et l'emploi du glaive, il est probable que la religion, dépouillée des terribles accessoires de Mahomet et de Moïse, n'aurait pas eu cette force qui l'a fait triompher des persécutions, des hérésies et des siècles.

La quatrième défaite et la mort de Licinius auraient dû arrêter les progrès de l'arianisme. Mais Eusèbe de Ni-

1. Athan., p. 725.

comédie, qu'Arius appelait son très-cher seigneur, n'était pas tombé avec son César, et Constantin ne parut voir d'abord que par les yeux de cet évêque. Averti cependant des désordres que cause la nouvelle hérésie, il écrit à Arius et à l'évêque d'Alexandrie pour les engager à la paix. Cette querelle lui semble frivole et presque ridicule, il leur conseille de ne plus en soulever de cette espèce : et Fleury a raison d'observer qu'il s'agissait pourtant de la divinité de Jésus-Christ [1]. Le vieil évêque de Cordoue, son conseiller spirituel, se rendit par son ordre à Alexandrie pour appuyer les termes de sa lettre. Il y assembla un synode, il convoqua, il écouta les deux partis, et ne fit que les aigrir davantage en condamnant l'hérésiarque. Arius, toujours soutenu par Eusèbe, trouve plus d'indulgence dans Constantin lui-même, qui descend jusqu'à discuter les dogmes avec lui, mais qui, ébranlé par l'éloquence de l'hérétique, n'osant rien décider par ses propres lumières, convoque enfin le célèbre concile de Nicée, où sont appelés tous les évêques de la chrétienté. C'était le premier des conciles œcuméniques ; et nul autre que l'empereur n'était alors en position de l'assembler, car l'évêque de Rome, étranger jusqu'ici à cette grande querelle, n'aurait pas eu le pouvoir d'y faire venir les Orientaux. Constantin cessa dès ce moment de rien préjuger et suspendit tous ses rapports avec les parties. Des adhérents d'Arius lui ayant présenté des mémoires contre ses adversaires, il les brûla devant tout le monde en priant les évêques de laisser

1. T. I, p. 434.

de côté tout ce qui leur était personnel et de ne plus disputer que dans le concile.

Trois cent dix-huit évêques s'y rendirent accompagnés d'un grand nombre de prêtres et de diacres. C'était une belle occasion pour le pape de Rome d'y faire reconnaître sa prééminence en obtenant de Constantin l'honneur de le présider. Sylvestre refusa au contraire de s'y rendre, il allégua son grand âge et chargea deux prêtres Romains d'y assister en son nom, avec ordre [1] d'acquiescer aux décisions qui seraient prises.

Ce grand concile fut ouvert le 25 juin 325, et il faut voir dans le jésuite Maimbourg ce qu'était encore la puissance sacerdotale devant cette grande majesté de l'empire représentée par Constantin [2], avec quel soin cet historien recueille tout ce qu'ont écrit Eusèbe de Césarée, Théodoret, Sozomène et Nicéphore pour composer cette éminente figure, dont l'attente seule tient cette réunion d'évêques dans un respectueux silence, et dont la présence excite de si grands témoignages de respect. « On reconnaissait, dit-il, en le voyant qu'il était le maître de tous, et qu'il représentait parfaitement la majesté de Dieu même. » Certes, il n'était pas un seul des trois cent dix-huit évêques qui eût imaginé alors que, trois ou quatre siècles après, un des leurs eût abaissé, humilié, foulé aux pieds cette majesté de l'empire, au nom de ce même Dieu dont elle était la représentation vivante. Arius parut à ce concile sous la protection de vingt-

1. Théod., liv. I, ch. VIII.
2. *Hist. de l'Arianisme*, liv. I, p. 235.

deux évêques qui siégeaient comme juges, quoiqu'ils eussent ouvertement soutenu son hérésie, et parmi lesquels figuraient au premier rang les deux Eusèbe de Nicomédie et de Césarée. L'hérésiarque expliqua sa doctrine, fut condamné par les Pères du concile, et Constantin crut devoir y ajouter la peine du bannissement. On a beaucoup disserté sur cette sentence impériale, qui serait d'une révoltante iniquité, si, comme l'ont prétendu saint Jérôme [1] et Baronius, l'hérésiarque avait souscrit à sa condamnation et mérité par son repentir de rentrer dans le sein de l'Église. Cette erreur d'un grand écrivain qui n'était pas né à l'époque de ce concile, a été victorieusement démontrée. La lettre synodale qui explique la condamnation en est la première preuve. Le témoignage de Sozomène la fortifie [2] et l'arrêt de Constantin dépose évidemment de l'opiniâtreté d'Arius. Ce ne fut pas un simple arrêt de bannissement. L'empereur ordonna en même temps de brûler ses livres et menaça du dernier supplice ceux qui auraient la témérité de les cacher [3]. Bayle a raison de remarquer cette énorme disproportion entre les fautes et les peines, puisque Arius était moins maltraité que ses livres, et surtout que ses lecteurs. Mais Constantin ne parut pas tenir à la rigoureuse exécution de son arrêt, puisque, trois mois plus tard, suivant Philostorge, il se borne à exiler comme Ariens les évêques de Nicée et de Nicomédie.

Cependant une aussi grande réunion de prélats ne

1. *Dial. contre Lucifer.*
2. Liv. II, ch. XVI.
3. Socrate, *Hist. eccl.*, p. 32.

pouvait s'en tenir à la condamnation d'un prêtre. Tant de points de discipline, tant de questions théologiques avaient été soulevés et débattus pendant deux siècles, tant de controverses avaient troublé la chrétienté, que la paix et l'unité de l'Église réclamaient des décisions qui fussent des lois pour tout le monde. Ainsi fut rédigé le Symbole dit de Nicée, qui était au fond le même que celui des apôtres, mais qui devait renfermer implicitement la condamnation des hérésies qui en avaient altéré le sens primitif. Alors fut introduit le mot *Homoousios*, que nous avons traduit par celui de consubstantiel, pour attester contre la doctrine d'Arius et contre celle de Denys d'Alexandrie, que Dieu le Fils était de la même substance que le Père. La question de la Pâque fut aussi décidée suivant l'opinion du pape Étienne et contrairement à celle de saint Cyprien que partageaient encore les Églises de Syrie et de Mésopotamie; et la fête en fut invariablement fixée au dimanche qui suivrait la pleine lune après l'équinoxe de mars. On régla les ordinations, l'administration des autres sacrements, les effets de l'excommunication, les bénéfices de la pénitence, la conduite à tenir envers les Novatiens et les sectateurs de Paul de Samosate, la consécration des diaconesses, la manière de prier Dieu, bien différente de celle d'aujourd'hui, puisqu'on défendait les génuflexions.

La hiérarchie des Églises fut enfin débattue et réglée. Jérusalem, depuis longtemps ruinée par Titus, resta soumise à la juridiction de l'évêque de Césarée, dont le siége fut déclaré métropolitain de la Palestine, au préjudice d'une ville dont les prédications et la mort de

Jésus-Christ auraient dû faire la métropole du monde catholique. Les évêques de l'Asie proprement dite restèrent sous la juridiction de celui d'Éphèse. Césarée de Cappadoce garda sa supériorité sur les églises de cette province, Héraclée sur celles de la Thrace. Antioche conserva ses priviléges sur les évêques de Syrie; le métropolitain d'Alexandrie retint enfin la Pentapole, la Lybie et l'Égypte avec une autorité pareille à celle de Rome sur les villes que leur voisinage fit appeler suburbicaires. Voilà bien sept métropoles distinctes ayant les mêmes priviléges; et je ne vois pas pourquoi l'abbé Fleury distingue ici les trois dernières des quatre autres [1]. Sa narration, ordinairement si claire, est dans ce passage d'une obscurité remarquable. Il semble contrarié par cette décision d'un concile, qui réglait ainsi l'autorité de l'Église de Rome sans la participation de son évêque; et il s'en console en disant que cet arrangement ne préjudiciait point à la qualité du chef de l'Église si bien établie dans les siècles précédents. Mais à quelle époque et par quelles autorités cela a-t-il été établi? Voilà la première fois que l'Église entière s'assemble. Quel si grand rôle y a joué l'évêque de Rome? Qu'y ont dit et fait ses deux légats pour justifier cette prétention? Baronius a prétendu, il est vrai, que l'évêque Osius y avait présidé comme délégué de Sylvestre [2], et sur quelle autorité s'appuie cet historien du seizième siècle? Sur celle de Gélase de Cyzique qui, cent cinquante ans après ce

1. Liv. XI, ch. XX.
2. *Ann. ecclés.*, An. 325, ch. II.

concile, avait ramassé et altéré tout ce qu'en avaient écrit Eusèbe, Socrate, Théodoret et Sozomène. Mais ce qu'il fallait prouver, c'est qu'un seul de ces quatre historiens eût parlé de cette délégation du pape Sylvestre à l'évêque de Cordoue. Quand les trois derniers l'auraient même écrit, leurs livres, datés de la première moitié du cinquième siècle, n'auraient pu prévaloir encore sur l'autorité contemporaine d'Eusèbe, et cet Eusèbe n'en a pas dit un mot. Gélase a inventé cette délégation de l'évêque de Rome, dont l'habitude constante était de n'envoyer que deux légats pour le représenter dans les conciles, et l'on sait le peu de cas qu'ont fait les critiques de cet écrivain.

Osius était l'homme de Constantin et non celui de Sylvestre. Nous l'avons vu envoyé par l'empereur à Alexandrie pour essayer d'étouffer l'arianisme dans sa naissance. Nous le trouverons à la tête de presque tous les conciles de son temps, investi partout de la confiance impériale; nous le retrouverons enfin vingt-deux ans plus tard dans celui de Sardique avec les mêmes honneurs. Le président véritable de celui de Nicée fut Constantin lui-même. Il s'y était rendu dès le 23 mai. C'est lui qui en fit l'ouverture. Il y siégea plusieurs fois, puisque Arius fut interrogé en sa présence, comme il le dit lui-même dans sa circulaire aux Églises de la chrétienté; et son trône restait vide quand il se retirait. L'évêque de Rome n'y obtint d'autre honneur que celui d'être mis sur le même rang que celui d'Alexandrie dans la nomenclature des métropoles. On ne touche point à l'étendue de sa juridiction. Le silence gardé sur les Églises de la Gaule, de l'Espagne et de l'Angleterre par

un concile qui réglait toutes les affaires du monde catholique, atteste la subordination de tout l'Occident au métropolitain de l'Italie. Il se manifestera bien encore des oppositions, des protestations et même des révoltes. Mais en vertu des principes qui dirigent les décisions du concile de Nicée, il est évident que cette supériorité sur l'Occident fut dès-lors reconnue au seul siége qui y eût reçu le titre d'apostolique.

Les derniers actes d'Arius et de Constantin sont étrangers au pape Sylvestre; car il est désormais inutile de démontrer la fausseté de la lettre synodale que les Pères du concile lui auraient écrite pour lui demander la confirmation de ses canons; cette invention du cardinal Baronius [1] est reléguée au rang des fables avec la prétendue donation de Constantin à l'évêque de sa capitale. Il n'y eut de lettre écrite au nom du concile qu'à l'Église d'Alexandrie, parce que le schisme d'Arius y était né, et que la condamnation de l'hérésiarque l'intéressait plus que toute autre [2]. Les décisions furent transmises partout ailleurs par les prêtres qui avaient pris part aux débats. L'Occident les reçut par ses évêques. Rome par ses délégués. L'Égypte et les provinces voisines par le métropolitain Alexandre. Les noms de tous ces représentants des Églises sont arrivés jusqu'à nous; et ce sont eux sans doute qui portèrent en même temps les lettres de l'empereur pour l'exécution des décrets qu'il considérait comme la volonté de Jésus-Christ lui-même, comme une inspiration du Saint-Esprit. Constantin s'y met au rang

1. *Ann. ecclés.* An. 325, p. 171.
2. Fleury, liv. XI, ch. XXIII.

des évêques auxquels il les adresse; mais c'est comme leur chef suprême qu'il parle à l'Église tout entière. Ce n'est pas une confirmation des actes du concile qu'il demande aux évêques absents, dans ces lettres qu'il communique aux Pères dans leur dernière entrevue. C'est une injonction d'en recevoir et d'en suivre les décisions [1]. L'évêque de Rome avait reçu ces ordres comme les autres, mais c'est sans doute pour montrer sa suprématie en Occident qu'il assemble à Rome deux cent soixante-quinze évêques, parade insignifiante, puisqu'il se borne à recevoir l'adhésion de ceux qui n'avaient pas fait le voyage de Nicée [2] et qui la lui auraient envoyée sans bouger de leurs diocèses.

En présence de ces documents, il faut être bien hardi pour inventer cette lettre qu'auraient écrite les Pères du concile à l'évêque de Rome avant que Constantin eût écrit les siennes, comme si le concile avait eu besoin de la confirmation de cet évêque. Eusèbe de Césarée ne fait pas plus mention de cette lettre qu'on ne trouve nulle part, que de la donation de Constantin; et certes ce panégyriste n'aurait point oublié cet acte de la munificence impériale. Il est vrai que les événements racontés par le seul historien de l'époque ne vont pas au delà du concile de Nicée, tandis que Sylvestre, Arius et Constantin ont vécu dix ans de plus; et les historiens du moyen âge ont pu donner carrière à leur imagination sans crainte d'être démentis par des témoignages

1. Eusèbe, liv. III, ch. xx; Maimb., liv. I, p. 324.
2. Maimbourg, t. I, p. 123.

contemporains. Nous n'avons pour nous guider dans ces ténèbres que des écrivains postérieurs de plus d'un siècle, Théodoret pour l'histoire ecclésiastique, et Ammien Marcellin pour l'histoire profane. Encore faut-il descendre jusqu'à Zosime en ce qui touche Constantin, puisque nous avons perdu les livres d'Ammien qui traitaient de ce grand règne. Aucun de ces auteurs ne parle ni de la sanction ni de la lettre synodale; et pour trouver un fait relatif au pape Sylvestre, il faut fouiller dans les actes d'un concile tenu à Rome en 378 par le pape Damase. C'est là seulement qu'on parle de Sylvestre qui, accusé de je ne sais quel crime par des hommes sacriléges, avait plaidé sa cause devant l'empereur; et ce sont les évêques eux-mêmes qui citent cet exemple pour justifier l'appel que le pape Damase, calomnié par la faction d'Ursin, fait à la justice de l'empereur Gratien. Citons à notre tour ces deux exemples comme un éclatant démenti donné à la maxime que nous avons rapportée plus haut, et en vertu de laquelle l'évêque de Rome ne pouvait être jugé par personne.

Ainsi Constantin a quitté Rome pour Byzance, il a fait périr son beau-frère, assassiné sa femme, son propre fils et deux de ses neveux, sans qu'on trouve nulle part une remontrance de Sylvestre. Séduit par les artifices d'Eusèbe de Nicomédie, par les fausses déclarations d'Arius, déterminé surtout par les prières de sa sœur, Constantia, qui, au moment de mourir, lui soutient l'innocence de l'hérésiarque, l'empereur l'a rappelé de l'exil, il a même ordonné sa réintégration dans l'Église d'Alexandrie, protégé ouvertement les Ariens après les

avoir condamnés, contribué puissamment à la propagation de cette hérésie, à la rechute d'une foule d'évêques, reçu même le baptême des mains d'Eusèbe de Nicomédie, sans que nous trouvions la moindre trace d'une protestation, d'une remontrance de la part du chef prétendu de l'Église universelle. Quand les conciles se taisent, ce n'est point par lui que sont réglées les affaires et la discipline de l'Église. C'est Constantin, c'est le chef de l'empire qui exerce à cet égard la puissance du souverain pontife. Nous l'avons vu convoquer et présider les conciles, désigner les évêques qui doivent y assister, les y inviter par des lettres signées de lui seul, juger les hérétiques, leur pardonner, les rétablir dans le sein de l'Église, disposer de l'épiscopat en prononçant dans les schismes sur la validité des élections contestées, ordonner des enquêtes sur la conduite des prélats, même sur leur orthodoxie comme dans l'affaire de Félix d'Aptonge. Il fait plus. C'est lui qui, par un édit du 16 mars 321, ordonne, impose à l'Église la célébration du dimanche, que, par une étrange confusion des deux religions qu'il a suivies, il appelle encore le jour du soleil, et l'observation du vendredi en commémoration de la mort de Jésus-Christ. C'est encore lui qui, en 326, fixe le nombre des clercs, et ne permet aux églises d'en élire qu'à mesure des vacances, qui, en 330, interdit aux Montanistes, Paulianistes et autres hérétiques de s'assembler pour l'exercice de leur culte; qui, distinguant enfin entre les diverses hérésies, permet aux seuls Novatiens de conserver leurs maisons et leurs autels, par égard pour la pureté de leurs mœurs.

Je ne parle point de ses édits sur l'affranchissement des esclaves par les évêques, sur la liberté de tester en faveur des églises, source d'un temporel immense, sur l'abolition du supplice de la croix devenue le signe du christianisme, sur l'érection des évêques en magistrats, en juges des laïques eux-mêmes, s'il convient à ceux-ci de plaider devant eux, sur la restitution des biens des martyrs à leurs familles. Tous ces édits sont du ressort de la puissance civile. Mais les premiers que j'ai cités dépendaient entièrement de la puissance ecclésiastique; et c'est Constantin, c'est l'empereur qui en jouissait, qui l'exerçait, sans que l'évêque de Rome fût même consulté, sans qu'il manifestât la moindre prétention contraire. Quand l'Église assemblée rendait des décisions en matière de foi ou de discipline, c'était encore l'empereur qui les rendait exécutoires, et nous verrons plus tard par quelle suite d'empiétements cet état de choses a été modifié au profit du chef de l'Église romaine.

# CHAPITRE IV

## SAINT ATHANASE

336 à 374.

L'épisode le plus dramatique de l'histoire de l'arianisme va donner à l'évêque de Rome une nouvelle occasion d'attenter à l'indépendance des Orientaux et de se poser en arbitre suprême de la chrétienté. La prétention ne sera pas érigée en droit, la protestation sera violente et se prolongera en longues alternatives de succès et de revers. Mais plus tard les avocats du saint-siége chercheront dans cette partie de son histoire des témoignages de suprématie, qui, après l'invasion de l'islamisme, ne trouvant plus de contradicteurs dans les patriarcats de l'Orient, seront donnés pour articles de foi par les historiens du moyen âge et de la Renaissance. Établissons les faits qui constituent cet épisode, et nous en déduirons les conséquences avec l'impartialité que nous apportons dans un travail où ne peut entrer aujourd'hui d'autre passion que celle de la vérité [1].

Un jeune diacre d'Alexandrie, amené au concile de Nicée par son évêque Alexandre, s'était fait remarquer par la vigueur de ses attaques contre Arius et sa doctrine. Son savoir et son éloquence avaient étonné les plus illustres de ses auditeurs, et les vieillards avaient écouté

1. Écrit en 1826.

avec des marques de respect ce docteur de vingt-neuf ans prédestiné à une grande et belle renommée. Il se nommait Athanase et la ville d'Alexandrie lui avait donné naissance, vers l'an 296. Son éducation chrétienne, son intelligence précoce avaient attiré l'attention de l'évêque Alexandre qui s'était plu à diriger ses études et l'avait bientôt choisi pour secrétaire. Mais, soit inclination pour la vie ascétique des disciples de saint Antoine, soit qu'il eût cherché la solitude pour méditer en paix sur les vérités du christianisme, il s'était réfugié dans les déserts de la Thébaïde, et fortifié contre le monde dans les entretiens du célèbre anachorète. Son évêque lui fit comprendre sans doute que la religion attendait de lui des services plus éminents que des macérations et des prières. Il le rappela dans sa ville natale, lui conféra le diaconat; et peu de temps après le concile de Nicée, où le jeune diacre avait jeté les fondements de sa gloire, l'évêque mourant l'ayant désigné pour son héritier apostolique, le choix du saint prélat avait été ratifié par l'enthousiasme du peuple et les acclamations de tous les évêques de la province.

L'exaltation du plus vigoureux adversaire de l'arianisme avait vivement contrarié les Ariens, qui, encouragés par l'indulgence de Constantin, se réveillaient dans toutes les contrées de l'Orient. Elle avait effrayé surtout le courtisan mitré qui s'était emparé de la doctrine et de la secte d'Arius pour en faire les instruments d'une ambition désordonnée. Eusèbe de Nicomédie, par sa double position d'évêque et de favori de l'empereur, avait effacé l'hérésiarque, et s'était fait le chef de cette foule

d'évêques et de prêtres qui se révoltaient contre les anathèmes du concile de Nicée. Le nom même des Ariens avait fait place à celui d'Eusébiens, que ces hérétiques avaient pris du plus audacieux intrigant, du plus opiniâtre chef de cabale dont l'histoire ait raconté les violences. Exilé d'abord comme tous les fauteurs de l'arianisme, cet Eusèbe avait obtenu sa grâce par une fausse adhésion aux décrets et à la profession de foi du concile; et, recommandé aussi par la voix mourante de l'impératrice Constantia, il avait repris sur l'esprit de Constantin tout le crédit que ce concile lui avait fait perdre. L'affront qu'il avait reçu en voyant livrer aux flammes les témoignages écrits de son hérésie, nourrissait en lui des pensées de vengeance. Sa haine se rappelait surtout le jeune docteur dont l'éloquence avait dominé l'assemblée, et dicté pour ainsi dire la condamnation d'Arius; et l'élévation de ce docteur au siége métropolitain d'Alexandrie avait donné une énergie nouvelle à ses implacables ressentiments. Le renversement, la mort même d'Athanase étaient devenus le but de ses intrigues. Il avait facilement reconnu que le défenseur couronné du symbole de Nicée n'était point assez éclairé pour en apprécier les termes. Il avait trompé le crédule Constantin par sa mensongère rétractation; et protégés dès lors par un empereur qui se payait de mots sans aller au fond des choses, les sectateurs d'Arius propageaient sa doctrine, sans que le maître du monde se doutât de la moindre contradiction entre leurs actes et leurs paroles.

Avant d'attaquer saint Athanase, ils essayèrent leur puissance contre de moins illustres adversaires. Eustache

d'Antioche, Asclépas de Gaza, Eutrope d'Andrinople, Marcel d'Ancyre et quelques autres furent déposés dans un concile d'Eusébiens, tenu dans la première de ces villes; et Constantin se fit l'exécuteur de leurs décrets avec le même zèle qu'il avait déployé dans l'exécution des décrets de Nicée. Le tour d'Athanase vint enfin. Mais ils n'osèrent point risquer une déposition que le maître n'eût point ratifiée. Ce nom, qui avait si bien grandi sous ses yeux, était encore tout-puissant sur son esprit. Athanase était pour lui la représentation vivante du dogme qu'il avait adopté. On avait pu le tromper sur des mots, lui présenter même comme des défenseurs de ce dogme ceux qui en persécutaient les véritables adhérents. Mais il était difficile de faire croire à l'abjuration de celui-là même qui l'avait établi. On s'exposait à dessiller les yeux d'un empereur dont l'estime ne pouvait balancer entre Arius et Athanase, quoiqu'il eût imprudemment permis à l'hérésiarque de rentrer dans Alexandrie. Cet acte de tolérance, provoqué par les Eusébiens, cet essai de leur crédit n'avait tourné qu'à leur confusion. Le saint évêque ne s'était pas laissé prendre aux apparences. Il avait repoussé le faux converti de son Église; et le favori qui avait compté sur cette désobéissance du saint évêque, espérait bien en obtenir le châtiment. Mais tel était le respect de Constantin pour Athanase, qu'il n'osa blâmer l'ardeur de son zèle pour la pureté de l'Église et défendre contre ses anathèmes celui qu'il avait rappelé de l'exil.

L'adroit Eusèbe sentit qu'en se tenant dans les questions canoniques, il ne viendrait jamais à bout de per-

dre le prélat qui les avait si admirablement débattues. Mais la haine est ingénieuse; et celle d'Eusèbe était fertile en ressources. La calomnie vint d'abord au secours de son impuissance. Les accusations les plus odieuses furent portées contre un évêque dont les mœurs étaient aussi pures que la croyance, et dont Grégoire de Nazianze devait dire plus tard : qu'en le louant on louait la vertu même. Il eut à défendre sa vie et son caractère contre des allégations de viol, de concussion, de trahison et d'assassinat : et il s'en justifia vainement devant le prince Dalmace, neveu et délégué de Constantin. Eusèbe osa persister dans ces accusations infâmes. Il avait mesuré la patience du souverain qu'il dirigeait. Il réclama, il obtint la convocation d'un concile pour en connaître, et fit désigner la ville de Césarée parce qu'il savait qu'Athanase refuserait de paraître dans une ville dont le siége épiscopal était occupé par un de ses ennemis. Athanase refuse en effet, et la bienveillance de Constantin en est ébranlée. L'empereur consent toutefois à changer le lieu de l'assemblée; et c'est dans la ville de Tyr qu'il la transfère. Mais Eusèbe en fait décerner la présidence à l'évêque Flaccile d'Antioche, autre ennemi d'Athanase. C'était provoquer un second refus : et les prévisions de sa haine ne furent point trompées. Constantin s'irrita cette fois d'une désobéissance dont il ne pénétrait point les motifs. Ses menaces contre le rebelle portèrent au cœur d'Eusèbe les premières joies d'un triomphe dont il ne désespérait plus; et cette joie fut comblée, quand son ennemi, cédant à la colère impériale, vint se jeter dans le piége que lui avait tendu sa vengeance. Athanase parut

en vain dans Tyr avec une escorte de quarante-sept prélats orthodoxes, qui montraient pour la plupart les stygmates de la persécution. Eusèbe ne fut point effrayé de cet imposant cortége. Ses partisans, ses complices étaient en force; et la haine, comme l'esprit de secte, étouffait en eux tout sentiment de justice. Aux absurdes accusations qu'Athanase avait déjà refutées et que les Eusébiens osaient toujours reproduire, ils joignirent celles de magie et de violence envers un prêtre. On suborna des témoins qui eurent l'audace de l'attester ; on fit insulter par la populace et par la soldatesque les prélats qui osaient défendre l'innocent.

Athanase reconnaît que sa défense est inutile, que sa condamnation est prononcée d'avancé ; il se dérobe pendant la nuit, se sauve dans un esquif, et vole à Constantinople pour en appeler à l'empereur lui-même. Mais la sentence du concile l'y a devancé. Dès que sa fuite a été connue, on s'est hâté de le déclarer rebelle, sacrilége, homicide et magicien ; tous les griefs inventés par l'indigne évêque de Nicomédie, ont été admis par ses complices; et Constantin, qu'une double désobéissance a rempli de préventions funestes, a vu dans la fuite d'Athanase une nouvelle preuve des crimes qu'on lui impute. Mais le saint prélat ne se laissera point convaincre par sa propre faiblesse. Repoussé par le juge dont il venait invoquer la justice suprême, il se pose en face de ce maître du monde, s'enveloppe de son innocence, et lui dit fièrement qu'un prince chrétien ne peut refuser à personne la justice et le droit de se défendre. Constantin s'arrête; cette voix, cette attitude lui imposent. Il or-

donne aux juges de Tyr de se rendre à Constantinople pour soutenir leur accusation devant son tribunal.

Eusèbe avait prévu cette hésitation d'un César dont il connaissait les faiblesses. Il a séduit, effrayé ou corrompu cinq des évêques qui avaient défendu Athanase dans le concile de Tyr. Il les amène devant l'empereur; et comme ce juge suprême hésite encore, cet esprit fécond en calomnies, se rappelant une famine qui a failli ruiner la nouvelle capitale de l'Empire, accuse enfin Athanase d'avoir retenu à dessein dans le port d'Alexandrie une flotte chargée des moissons de l'Égypte. Le saint évêque veut s'en justifier, les Eusébiens étouffent sa voix; les cinq témoins subornés par leur chef soutiennent cette calomnie nouvelle, et Constantin n'écoute plus l'innocent qu'ils accusent. L'infâme Eusèbe connaissait toute la portée d'un pareil grief devant un empereur qui tenait à faire régner l'abondance dans sa nouvelle capitale. Ce César, qu'une postérité mal éclairée a décoré du titre de Grand, avait, quelques jours auparavant, fait trancher la tête au philosophe Sopater, qu'une sotte populace avait accusé d'avoir arrêté par des sortiléges les vents qui devaient conduire à Constantinople une flotte chargée de blé [1]. Il n'ordonna point le supplice d'Athanase comme l'espéraient ses calomniateurs; mais, aussi stupide que son peuple, il oublia qu'il avait un gouverneur militaire à Alexandrie, et qu'en présence de ce délégué de la puissance impériale un simple évêque n'avait pu avoir d'action sur la flotte: il apostro-

1. Maimb., liv. II, p. 335.

pha grossièrement des noms de brouillon, d'esprit arrogant, factieux et vindicatif, la noble victime d'une faction impudente et d'une vengeance sacrilége. Il l'exila enfin dans la ville de Trèves, aux extrémités de l'empire d'Occident. Telle est cependant son estime pour le saint docteur que frappe sa colère, qu'il n'ose en même temps prononcer sa déposition; et s'il faut en croire Théodoret [1] et Sozomène [2], Constantin ne mourut point sans avoir ordonné qu'il fût rendu aux larmes du peuple d'Alexandrie. Nous le voyons en effet, peu de temps après la mort de l'empereur, renvoyé en Égypte par Constantin le Jeune à qui vient d'échoir l'empire d'Occident. Une lettre du nouveau César l'accompagne même dans sa métropole, où l'accueillent les joyeuses acclamations du peuple et du clergé. Deux ans d'absence n'ont pas plus affaibli leur respect, que ne l'avaient fait les calomnies d'Eusèbe.

Mais en changeant de maître, cet indigne favori n'a changé ni de position ni de sentiment. Les transports des Alexandrins le font pâlir. Sa fureur se ranime au bruit de leur enthousiasme. Il ose soutenir qu'un évêque déposé par un concile ne peut être rétabli que par un autre. C'était la doctrine de l'Église primitive. Mais le concile de Tyr n'avait point déposé Athanase, il s'était borné à le condamner; et quand même il en eût prononcé la déposition, l'empereur n'avait point ratifié la sentence; et l'Église chrétienne, devenue religion de

1. Liv. II, ch. I.
2. Liv. II, ch. II.

l'État, avait perdu le droit exclusif de régler sa discipline intérieure. Elle n'avait jamais protesté contre les actes d'un maître qui s'était emparé où ressaisi du droit de déposer et de rétablir, en étayant cette prérogative du titre d'évêque des évêques, qu'il avait joint à celui de souverain pontife attaché à la puissance impériale. Les Ariens et les orthodoxes avaient accepté cette dépendance comme une conséquence naturelle de la protection que l'autorité politique leur avait accordée; et en soumettant encore ce point de discipline aux trois Césars qui venaient de partager l'héritage de Constantin, les Eusébiens reconnaissaient implicitement qu'à la seule puissance impériale appartenait le droit d'en décider. Ils ne se contentèrent pas même d'une requête. Ils envoyèrent des députés dans les trois cours pour renouveler, pour aggraver même les accusations dont ils accablaient leur illustre ennemi. L'évêque de Nicomédie poussa plus loin la rage qui le dominait. Il connaissait d'avance l'opinion des cours de Trèves et de Rome; et son impatience ou sa politique ne lui permit point d'attendre une réponse qui ne devait point le satisfaire. L'empereur d'Orient lui était dévoué. Constance et sa cour étaient infectés d'arianisme ; et comme l'Égypte faisait partie de cet empire, les Eusébiens, sûrs de l'approbation de leur César, prononcèrent enfin la déposition d'Athanase, et lui substituèrent un misérable du nom de Piste, que l'évêque avait chassé autrefois de la ville et de la province d'Alexandrie.

Jusque-là l'Église d'Occident n'avait pris aucune part à cette longue et honteuse querelle. La Rome chrétienne

y était demeurée étrangère. Aucun des deux partis n'en avait appelé à sa juridiction. Tout s'était passé entre les synodes orientaux et les empereurs. Mais la nomination d'un évêque entraînait des formalités que j'ai signalées. Il était de règle que ceux qui l'avaient élu le fissent connaître aux différents évêques de la chrétienté, et un prêtre eusébien, escorté de deux diacres, se rendit en Occident pour en inviter les évêques à se mettre en communion avec Piste. Le siége de Rome n'était plus occupé par le modeste Sylvestre. Il était mort depuis quatre ans. Marc son successeur immédiat n'y avait passé que huit mois et vingt-deux jours; et je n'ai pas besoin de réfuter, après Pictet [1] et de savants catholiques, une prétendue lettre écrite à ce pape par les évêques d'Égypte pour lui demander des exemplaires du concile de Nicée, ainsi que la réponse dans laquelle il aurait pris le titre d'Évêque universel. L'évêque de Rome n'en était pas encore à cette témérité : et il eût été singulier que le clergé égyptien lui eût demandé des actes qu'il avait déjà reçus de son métropolitain et d'Athanase lui-même. La lettre et la réponse sont évidemment l'œuvre de quelque faussaire du moyen âge : et après la découverte de l'imprimerie un autre impudent l'aura mêlée aux œuvres d'Athanase pour en démontrer l'authenticité [2]. Après quelques mois de vacance, la chaire de Rome avait été donnée, le 27 octobre 337, au premier des Jules, et il l'occupait depuis quelques mois quand les délégués des Eusébiens arrivèrent en Italie.

1. *Œuv. Ecclés.*, p. 185.
2. T. II, p. 623.

Le nouveau pontife romain était un esprit altier, ambitieux, prêt à saisir toutes les occasions d'accroître ses priviléges. Il ne se hâta point cependant de démasquer ses prétentions, et il reçut les délégués comme l'eût fait le plus humble de ses prédécesseurs, sans y voir autre chose qu'une déférence commune à tous les évêques. Mais Athanase avait connu le départ de cette députation, deux de ses prêtres l'avaient suivie pour expliquer les faits à son frère de Rome; et Jules, dont l'orgueil transformait cette démarche en appel, conçut alors le dessein de la faire tourner à l'avantage de son siége. L'émissaire des Eusébiens pénétra-t-il ses intentions secrètes, ou craignit-il de se mesurer avec les envoyés d'Athanase? c'est ce qu'il est difficile de décider. Mais il sentit que sa mission changeait de caractère, et il s'échappa de Rome pendant la nuit pour se dérober à la nécessité de débattre ce qui n'était plus en question, devant un tribunal dont aucun prêtre d'Orient n'avait encore reconnu la compétence. Il laissa seulement ses deux diacres, moins pour assister aux débats que pour observer la conduite de ses adversaires; et quand Jules voulut les attirer dans une conférence publique, ces deux diacres n'y parurent que pour réclamer la convocation d'un concile. Toute version contraire à cette interprétation des textes est fondée sur un document apocryphe [1], dont la supposition a été reconnue par les savants éditeurs des Pères de l'Église. La demande d'un concile est seule incontestable; et Jules lui-même s'arrêta devant cet appel. Il ne se croyait pas

1. *Prescrip. Juli ad orient., apud Atheneum.*

encore supérieur à ces assemblées d'évêques. Il ne fit même cette convocation qu'après avoir pris l'avis de ceux d'Italie [1], et il invita Athanase à s'y rendre.

Ce digne évêque ne s'était pas borné cependant à l'envoi d'une députation au siége de Rome. Il savait que ses juges naturels étaient en Orient. Avant de connaître ce que ferait le pape Jules, il avait assemblé un concile dans Alexandrie pour empêcher l'intronisation de Piste ; et la décision de ce concile, qui l'avait maintenu dans son siége, la lettre synodale qui l'annonçait au monde catholique étaient signées par cent évêques d'Égypte, de la Thébaïde, de la Lybie et de la Pentapole. Mais l'opiniâtre Eusèbe n'était pas resté oisif en face du synode d'Alexandrie. La faveur de l'empereur Constance soutenait toujours son audace ; et cette faveur venait de se manifester par la déposition de l'évêque Paul que les orthodoxes avaient naguère élevé sur le siége de Constantinople. Eusèbe, qui avait provoqué ce coup d'État, témoignage authentique de la puissance impériale, ne voulut point que cette métropole passât à quelque autre ennemi de l'arianisme ; et violant encore une fois les règles de l'Église pour se rapprocher de la cour et de son maître, il se fit transférer du siége de Nicomédie sur celui de la nouvelle capitale de l'Orient. Fier de l'autorité que lui donnait cette translation, il se hâta d'opposer un concile à celui d'Alexandrie, afin de détruire l'effet de la lettre synodale que cent évêques avaient souscrite pour annoncer le maintien d'Athanase, et de prévenir en même

1. Maimb., *Hist. de l'Arianisme*, t. I, p. 285.

temps la réponse de l'évêque de Rome[1]. Les Orientaux allaient se réunir dans Antioche pour la dédicace de la cathédrale que Constantin y avait bâtie. Eusèbe profita de cette réunion de prélats et la convertit en concile. Ils s'y assemblèrent au mois d'août 341, au nombre de quatre-vingt-dix-sept, en présence de l'empereur Constance. Mais Eusèbe reconnut bientôt qu'il y comptait à peine quarante de ses adhérents contre cinquante-sept orthodoxes; et pour se donner le loisir d'inventer des expédients, il les occupa d'une foule de règlements sur la discipline, que les plus sévères casuistes ne pouvaient désavouer. Son impudence souffrit même qu'en renouvelant le quinzième canon de Nicée contre la translation des évêques d'un siége à un autre, on condamnât implicitement sa récente élection au siége métropolitain de Constantinople. Il semblait indifférent à toute affaire qui n'allait point directement à son but. Mais comment y arrivera-t-il? que fera-t-il des cinquante-sept évêques qui ne partagent ni sa doctrine ni ses ressentiments? comment éloignera-t-il cette majorité ennemie? L'histoire n'a point répondu à ces questions. Nous voyons seulement les quarante Ariens se réunir à part avec l'autorisation de l'empereur[2], renouveler les accusations portées contre Athanase, accepter cependant l'anathème lancé par les Alexandrins contre l'indigne Piste, mais leur nommer un autre évêque dans la personne du prêtre Grégoire de Cappadoce, qui, ayant été honoré de la

1. Tillemont, t. VI, p. 310.
2. Socrate, liv. II, ch. VIII; Sozomène, liv. III, chap. V.

faveur d'Athanase, ne présentait pas à ses adversaires les mêmes motifs d'exclusion. Mais si ce Grégoire s'était montré digne de l'épiscopat, il ne tarda point à le souiller par les plus atroces sacriléges. Le préfet d'Égypte Philagre, son compatriote et son ami, reçut de l'empereur l'ordre de l'installer de force dans la chaire que les Eusébiens lui avaient donnée. Ce Philagre entra dans Alexandrie à la tête d'un ramas de bandits que soutenaient les soldats de l'eunuque Arsace. Le peuple ayant refusé de reconnaître le nouvel élu des Ariens, cette tourbe armée se rua sur les églises, où le peuple priait pour son véritable pasteur. Elle renversa les autels et les baptistères, brûla les livres sacrés, massacra les fidèles, foula aux pieds les prêtres et les moines, fit violence aux femmes et aux vierges; et ce fut au milieu de ces saturnales que Grégoire prit possession de son siége. Les évêques de la province protestèrent vainement contre ces infamies. Grégoire et Philagre la parcoururent en triomphateurs, fouettèrent et bannirent de leurs siéges les prélats opposants, firent même périr une tante d'Athanase, interdirent la sépulture à ses membres mutilés, et le chassèrent lui-même de retraite en retraite.

C'est dans cette situation déplorable que vint le chercher la lettre de Jules, et nous nous demanderons d'abord ce que signifiaient les deux députations envoyées à Rome par Eusèbe et par Athanase en présence de ces conciles orientaux, de ces décisions canoniques, de ces élections, de ces violences, de tout ce que nous venons de raconter. Ce n'est certes pas une décision souveraine qu'on allait y chercher, puisque les deux partis en prenaient une

dans l'Église d'Orient. C'était uniquement la communication d'une déposition et d'une élection épiscopale, qui n'admettait ni approbation ni rejet dans l'esprit des évêques qui l'avaient faite. Mais la gravité des événements, l'impuissance des victimes illustres que faisait la violence des Eusébiens, allaient donner une autre importance au siége dont les vaincus venaient solliciter l'appui. L'évêque Lucien d'Andrinople les avait tous devancés en Italie. Athanase banni de son siége et de sa province, n'ayant plus d'asile en Orient, accepta l'asile et le recours qui lui étaient offerts contre les calomnies dont il était abreuvé. Cette acceptation était forcée, commandée par ses périls, par le soin même de sa réputation, car Rome et l'Occident pouvaient voir dans son silence un aveu de ses prétendus crimes. Il arriva donc à Rome; et à son exemple s'y rendirent Paul de Constantinople, Marcel d'Ancyre, Asclépas de Gaza, Hellénique de Tripoli, presque tous ceux qu'avaient déposés les Eusébiens. On a fait grand bruit de ce concours. Le siége de Rome a tiré grand avantage de ces acceptations d'arbitrage que ses avocats ont traduites plus tard en actes de soumission et d'obéissance. Il n'y avait rien là que n'eussent déjà fait les évêques espagnols à l'égard de celui de Carthage, rien que n'eût fait le pape Corneille lui-même, rien que ne firent plus tard Amphiloque d'Icone et d'autres évêques d'Orient à l'égard de saint Basile Le nombre des plaignants était plus considérable; la querelle avait pris des proportions énormes. Mais le principe restait le même, et il n'y avait point de motif particulier pour établir l'autorité d'un siége sur tous les autres. Jules

se l'arroge cependant en invitant au concile qu'on lui a demandé, les prélats orientaux qui ont assisté à celui d'Antioche. Il leur écrit d'abord qu'ils auraient dû faire part à tous les évêques des accusations portées contre Athanase et ses amis pour qu'on eût décidé en commun ce qu'il était juste de faire. Mais après ce début qui renfermait le principe d'une égalité parfaite, il en vient aux prétendus priviléges de son siége et soutient que les causes majeures devaient y être apportées. C'est à lui qu'il eût fallu soumettre toute l'affaire d'Alexandrie. Il s'étonne même qu'on ait assemblé un seul concile sans avoir pris l'avis du pontife de Rome, *inconsulto romano*. C'est lui seul, disait-il, qui avait cette prérogative, comme étant assis sur le premier siége de l'Église. Il s'étaye des paroles de l'Évangile, de la puissance des apôtres, de l'autorité des canons, oubliant que cinquante des conciles antérieurs avaient eu lieu sans qu'on eût songé à consulter l'évêque de Rome. Il considère comme établi tout ce qu'ont prétendu ses prédécesseurs, comme feront ses héritiers à l'égard de ce qu'il prétend lui-même; et c'est sous le règne de Constance, après que Constantin a exercé sans opposition ce droit de convoquer les conciles, que le pape Jules s'attribue un pareil privilége exclusivement à tout autre!

Les Orientaux se révoltèrent contre de telles prétentions. Les deux légats de Rome, Elpidius et Philoxène les trouvèrent encore dans Antioche. Mais le farouche, l'implacable Eusèbe n'y était plus, et ces légats n'arrivèrent que pour assister à ses funérailles. Cet intrigant célèbre avait cessé de vivre et de cabaler vers la fin de

341, mais son esprit vivait encore dans les prélats qui avaient servi son ambition et sa haine; et les témérités de l'évêque de Rome rencontrèrent dans Antioche une opposition plus conforme aux usages de l'Église primitive. Les Pères de ce concile soutinrent l'égalité de tous les siéges. Ils rappelèrent le schisme de Novatien et le jugement qu'ils avaient rendu en faveur de Corneille sur l'appel même de ce pontife. Ils engagèrent le superbe Jules à leur écrire avec moins de hauteur. « Pour être évêque d'une plus grande ville, il n'est pas plus grand qu'eux en dignité [1]. Il ne devait pas se permettre de relever ceux qu'avaient abattus leurs sentences, parce qu'elles n'avaient porté aucune atteinte aux canons de l'Église. Ils s'étonnent qu'un évêque étranger veuille s'immiscer dans leurs débats[1], et déclinent d'avance la réhabilitation de ceux qu'ils ont condamnés. Ils posent en principe qu'un évêque, déposé par les prélats de sa province, ne peut être rétabli par d'autres. » Telle est la réponse de Théognis de Nicée, de Maris de Chalcédoine, de Danès, de Flaccile, de tous les héritiers des principes d'Eusèbe ; et l'autorité n'en peut être infirmée par le fait de leur hérésie, car dans toute cette correspondance il n'est nullement question de leur dissidence sur le Symbole de Nicée. C'est à des évêques, quels qu'ils soient, que Jules s'est adressé, et c'est en évêques qu'ils répondent à leur frère de Rome pour lui rappeler les règles constantes de l'Église.

Le fier Jules n'en conviendra point. Au retour de ses

1. Maimb., *Hist. de l'Arianisme*, t. I, p. 322.

légats, à la lecture de la lettre qu'ils lui apportent, et où déborde le fiel de la raillerie la plus acerbe, il a peine à contenir sa colère. Il cesse d'attendre ceux qui lui tiennent un pareil langage. Il ouvre le concile de Rome, où assistent seulement cinquante évêques d'Occident, sur deux cent cinquante que nous y avons déjà comptés. Il leur communique la réponse des Eusébiens d'Antioche et la lettre du synode arien d'Alexandrie. L'exposé des faits, l'autorité des témoignages établissent facilement l'innocence d'Athanase et de ses amis. Les sentences de Tyr et d'Antioche sont déclarées injustes, irrégulières ; et Jules, chargé de transmettre aux Orientaux les décrets de son concile, ne manque point de soutenir les prétentions de son siége. Mais ce n'est plus la hauteur, l'acrimonie de sa première lettre. La fermeté de la réponse lui a fait sentir la nécessité de tempérer les termes de la réplique. Sa seconde lettre a été d'ailleurs concertée avec Athanase, qui seul nous l'a transmise; et un métropolitain de l'Église orientale n'aurait point souffert qu'un évêque quelconque se fût arrogé un droit aussi exclusif. Jules le traite sans cesse de frère et de collègue. Il discute avec ses adversaires. Il reconnaît l'autorité des conciles, en observant même qu'ils peuvent être contrôlés l'un par l'autre; et tout en répétant que la décision de cette affaire devait partir du siége de saint Pierre, il convient cependant que tous les évêques avaient droit d'en délibérer.

Mais la modération de ce langage ne produit pas plus d'effet que l'arrogance du premier. Cette dernière phrase devait surtout réveiller la susceptibilité des Orientaux.

Certains de l'appui de Constance, il leur importe peu que leurs frères d'Occident aient absous Athanase, ils n'en continuent pas moins leurs violences contre ses adhérents. Un autre Eusèbe s'est emparé de la confiance de leur empereur, et leur assure sa protection. Celui de Césarée, l'historien Eusèbe, a précédé son homonyme dans la tombe. Le nouveau patron des Ariens est le chef des eunuques qui dominent la cour de Constantinople et son capricieux despote. Jules est forcé à son tour d'invoquer la puissance civile. Son empereur Constant est resté fidèle aux doctrines de Nicée, et Jules espère que la parole de ce prince triomphera de la résistance des Orientaux. Ainsi celui qui voulait s'attribuer comme évêque de Rome le droit de convoquer seul tous les conciles, supplie l'empereur d'Occident de s'entendre avec son frère pour en assembler un qui puisse rendre la paix à l'Église. Constant, que fatiguait ce bruyant discord, se rend aux désirs de Jules, et parle assez haut à l'empereur Constance pour que ses évêques croient devoir se justifier des témérités d'Antioche. Mais Constant montre moins de ménagements pour les Ariens que Jules lui-même. Il ne veut entendre ni leurs députés, ni leur formulaire qu'ils venaient de remanier pour la cinquième fois, et Constance, pressé par son frère, ne résiste pas plus que ses protégés. Ce casuiste couronné et ses féroces satellites, ces évêques vagabonds, ces rhéteurs mitrés, ces esclaves maîtres, tout cet ensemble si digne d'inaugurer le Bas-Empire, et où Grégoire de Nazianze voyait la véritable image du chaos [1], tremble et s'incline à la seule menace

1. *Oratio*. I, p. 33.

d'un empereur qui, depuis la mort de Constantin le Jeune, réunit dans ses mains toutes les forces de l'Occident. Le concile général qu'il ordonne est accepté par les Orientaux ; et c'est à Sardique, au pied du mont Hémus, que, de concert avec son frère, il leur enjoint de se rendre.

Les Eusébiens y vinrent donc au nombre de soixante-seize ; mais à l'aspect des cent soixante-dix prélats orthodoxes qui étaient venus de tous les points de la chrétienté, ils n'osèrent affronter la discussion. Ils se retirèrent à Philippopolis, sur le revers oriental de l'Hémus, sous prétexte qu'au mépris de leurs sentences Athanase et Marcel d'Ancyre étaient admis à siéger ; et par une fiction qui trompa plus tard saint Augustin, ils continuèrent à donner à leur assemblée de Philippopolis le nom de concile de Sardique. Le résultat de cette scission était facile à prévoir. Les orthodoxes, sous la présidence du vieil Osius de Cordoue, déposèrent les principaux Eusébiens ; et ceux-ci, présidés par Étienne d'Antioche, condamnèrent Osius et le pape Jules après avoir confirmé une fois de plus la déposition de Marcel et d'Athanase. Leurs lettres réciproques sont un échange scandaleux d'injures, de calomnies, d'anathèmes ; et si la rupture des deux Églises ne date point de ce scandale comme le prétend l'historien Socrate, l'acharnement des deux partis la rend du moins inévitable.

Le fier Jules ne laisse point échapper cette occasion de faire reconnaître les prérogatives qu'on venait de lui contester et de faire consacrer par des institutions canoniques la primauté, la prééminence de son siége. Il n'assistait

point au concile, mais ses adhérents y étaient en force, et ses instructions avaient d'avance réglé leur conduite. L'absence des soixante-seize Ariens retirés à Philippopolis facilitait la délibération. Cette prééminence, que les Occidentaux avaient déjà tacitement reconnue, fut établie en droit par le quatrième canon de Sardique. Il y fut stipulé que, si un évêque se croyait injustement condamné par un synode, il pouvait recourir à l'évêque de Rome, qui aurait le droit de confirmer seul le jugement, ou, en cas de dissidence, de le faire examiner par de nouveaux juges tirés des provinces voisines. Ce n'était pas un droit absolu, une faculté de se saisir par lui-même d'une affaire pendante; les Occidentaux n'osèrent point aller jusque-là; mais c'était plus que l'évêque Jules n'avait d'abord prétendu, car il n'avait pas encore parlé de ce droit personnel de confirmation. Mais le vieil Osius, qui n'était sans doute que l'organe de sa pensée, le fit admettre, pour honorer, disait-il, la mémoire de saint Pierre; et, par une conséquence naturelle de ce privilége, l'évêque de Naïssus, Gaudence, fit ajouter que l'appelant ne pourrait être remplacé avant que la sentence ne fût rendue définitive par l'approbation du pontife romain. Jules gagna ainsi ce droit d'appel que ses prédécesseurs avaient si longtemps et si vainement convoité, que lui-même s'était arrogé d'avance dans sa première lettre aux Eusébiens; et ce droit, dont le fréquent usage lui était assuré par la dernière clause du décret et par l'intérêt des condamnés, fut consenti par cent soixante-dix évêques, et approuvé plus tard par cent cinquante autres qui n'avaient point assisté à ce concile.

Si le grand nom d'Athanase manquait à ces décrets des Pères de Sardique, ils impliquaient évidemment la condamnation de tout ce qu'on avait écrit et fait contre lui. L'absolution prononcée par le concile de Rome annulait les sentences de Tyr et d'Antioche, et celui de Sardique le remettait de plein droit dans sa chaire d'Alexandrie. Mais les Eusébiens ne l'entendaient pas ainsi ; et comme les armées de l'empereur d'Occident ne s'étaient pas encore ébranlées, ils prirent ses menaces pour de vaines paroles et recommencèrent le cours de leurs violences. Constance, leur instrument passionné, remit son glaive à leurs sicaires. Les prélats orientaux, qui avaient souscrit les canons du véritable concile de Sardique, furent assaillis à leur retour par les satellites du préfet Philagre, et traqués de tous côtés comme leurs prêtres et leurs diacres. L'exil, la torture, la spoliation furent le châtiment de leur fidélité à la foi de Nicée, ou plutôt à la cause d'Athanase, qui en était le symbole vivant. Il lui fut interdit à lui-même, sous peine de mort, de reparaître dans la chaire qu'avait prétendu lui rendre l'évêque de Rome. On chassa même d'Alexandrie tous les prêtres qui n'avaient point voulu communiquer avec son compétiteur Grégoire. Mais l'empereur Constant se réveille au bruit de ces iniquités. L'évêque Vincent de Capoue part de Milan par son ordre pour aller signifier à l'empereur de Constantinople qu'il ait à réprimer ces attentats, à faire respecter les décrets de Sardique ou à se préparer à la guerre. Constance et les Eusébiens s'arrêtent à la voix de ce protecteur de la foi de Nicée. Les orthodoxes orientaux respirent, et la mort

de Grégoire ayant vidé le siége d'Alexandrie, Constance supplie Athanase de venir le reprendre. Bossuet dit à cette occasion que le saint évêque fut rétabli canoniquement par le pape saint Jules, dont Constant appuya le décret [1]. Ce n'est point là de l'histoire. Le concile de Rome y était bien pour quelque chose, et suivant Athanase lui-même dans sa lettre aux solitaires, les empereurs Constant et Constantin le Jeune avaient reconnu son innocence avant que Jules n'eût assemblé son concile. Leur décret en avait précédé la décision. Constant avait fait venir Athanase de la ville d'Aquilée, où il s'était réfugié; il l'avait renvoyé à son siége en l'assurant de sa protection [2], et ses menaces avaient seules forcé le César d'Orient de le réinstaller dans sa chaire.

Cependant la lâcheté de Constance avait porté le découragement dans l'âme de ses évêques. Ils craignirent d'être abandonnés par le faible César qui avait protégé leurs crimes. Ursace de Singidon et Valens de Mursa, dont les siéges touchaient aux frontières de l'Empire d'Occident, se hâtèrent de déserter l'arianisme et demandèrent pardon au grand Athanase de leurs infâmes calomnies. Dans ces temps d'affaissement que produit la fréquence des révolutions, la foi religieuse n'est pas plus opiniâtre que la foi politique. Nous verrons bientôt ces deux évêques, suivis de bien d'autres, retourner à leur vomissement comme des chiens, suivant l'énergique expression des Pères de l'Église. Les hommes de la

1. *Discours sur l'Hist. univ.*
2. Maimb., t. I, p. 366 ; Socrate, liv. II, ch. XVIII.

trempe d'Athanase sont rares; et parmi les successeurs des premiers martyrs on compte déjà les esprits élevés et les grands caractères.

Un homme disparut de la scène du monde, et le monde changea de face. Une conspiration ôta l'empire et la vie à Constant; et l'usurpateur Magnence, battu à Mursa le 28 septembre 351 par l'armée de l'empereur d'Orient, livra par sa fuite et par sa mort les provinces d'Occident au dernier et au plus indigne des fils de Constantin. L'arianisme fit irruption dans cette partie du monde chrétien sous les drapeaux de Constance, qui, selon Sulpice Sévère [1], les suivait en lâche sans oser tirer l'épée. Le pape Jules n'eut pas longtemps à pleurer ce double désastre. Sa mort arrivée le 12 avril 352, fit passer le siége de Rome à Libère que les ennemis d'Athanase devaient livrer à de rudes épreuves. Constance était toujours à leur tête, mais soit qu'il rougît de manifester toute sa lâcheté en chassant brusquement d'Alexandrie le patriarche qu'il y avait rappelé lui-même, soit qu'en entrant dans les provinces de l'orthodoxie, il craignît de révolter les nombreux évêques qui en dominaient les populations, il les convoqua dans la ville d'Arles pour leur soumettre encore une fois le différend des deux Églises. Le nouveau pape Libère ne jugea point à propos de s'y rendre. Comme ses prédécesseurs, il se fit représenter par Vincent de Capoue et deux autres légats. La politique du pape Sylvestre était à cet égard devenue la règle du saint-siége. Ce concile s'ou-

1. Liv. II, p. 159.

vrit à la fin de 353. Les Ariens n'y étaient point en force; mais la présence de leur empereur leur assurait la victoire. C'est là qu'Ursace et Valens se dégradèrent par une seconde apostasie, attribuant la première à la tyrannie de Constant. Bien d'autres, qui avaient défendu Athanase dans l'assemblée de Sardique, eurent la lâcheté de souscrire à sa condamnation. Quelques voix timides sollicitèrent comme une compensation celle de la doctrine d'Arius; mais aucun n'eut le pouvoir de l'obtenir. Les légats mêmes de Libère cédèrent à l'Arien couronné. Cette chute de Vincent de Capoue fut une grande douleur pour ce pape. Cet évêque avait montré plus de vigueur dans sa mission de Constantinople. Mais il avait alors derrière lui l'empereur d'Occident et ses armées, et il était ici en face du maître du monde, n'ayant pour soutien qu'un pauvre prêtre, qui, pour être parvenu à se faire reconnaître comme successeur de saint Pierre, n'avait pas encore le pouvoir de remuer une légion. Ce prêtre n'avait qu'une puissance spirituelle que Constance ne reconnaissait pas et des anathèmes qui étaient encore sans force contre les couronnes de la terre. Libère osa cependant soutenir par ses lettres la fermeté des évêques que la flatterie et la peur n'avaient pas ébranlés. Lucifer de Cagliari, Eusèbe de Verceil le secondaient vivement dans cette opposition au triomphe de l'arianisme, et ils obtinrent en son nom la convocation d'un nouveau concile. Constance se plaisait dans ces réunions d'évêques, dans ces discussions interminables sur des mots qu'il comprenait à peine. Les Ariens, encouragés par la victoire d'Arles, acquiescèrent comme lui à ce nouvel examen,

dont ils pressentaient l'inutilité, et dedaignèrent même de se rendre en force à Milan où ce nouveau concile devait s'assembler. Que leur importait de disputer contre des adversaires qui osaient à peine se défendre ? Ils laissèrent à l'empereur, à ses eunuques et à ses soldats le soin d'affermir leur triomphe.

Ce concile s'ouvrit dans les premiers mois de l'année 355 ; et, malgré la présence de trois cents évêques occidentaux, les délégués de Libère ne purent obtenir ni la condamnation d'Arius ni la confirmation du Symbole de Nicée. Ils eurent à la vérité le courage de se refuser à la condamnation d'Athanase, et quelques-uns le poussèrent jusqu'à dire à l'empereur que ses ordres n'étaient pas des canons de l'Église. « Ma volonté, s'é» cria Constance, doit être prise pour un canon. J'ai pour » moi l'autorité des évêques d'Orient : obéissez ou je » vous exile. » Et les soldats et les eunuques ne leur laissèrent plus le temps de répliquer. Ils entrèrent le fouet et le glaive à la main, et les consciences cédèrent à la force. Le moine Rufin [1] prétend qu'il ne resta que trois évêques de fidèles. Athanase en signale un plus grand nombre dans sa lettre aux solitaires de la Thébaïde ; mais le temps des martyrs était passé. On peut douter même du langage que leur prête le saint évêque d'Alexandrie, langage qui n'était pas encore sorti de la bouche d'un évêque. Ils auraient, selon lui, osé dire à Constance que l'Empire n'était pas à lui, mais à Dieu de qui il l'avait reçu et qui pouvait l'en priver. Ils lui

1. Liv. I, ch. xx.

auraient interdit de toucher à la discipline de l'Église où n'avait rien à voir l'autorité impériale. Les prophètes de l'ancienne loi avaient tenu de semblables discours aux puissances de la terre. Les prêtres de la nouvelle ne l'avaient pas dit encore, et ce n'est pas Constantin qui le leur avait enseigné. Mais parmi tant de prélats timides ou lâches, il en était deux qui auraient été capables de le dire, Hilaire de Poitiers et Lucifer de Cagliari ; et soit qu'Athanase absent l'eût appris de ses amis, soit qu'il l'ait supposé lui-même, je saisis ce trait d'indépendance ecclésiastique au moment où il se manifeste, comme le point de départ des attaques du sacerdoce contre la royauté, en observant que l'Église n'en était encore qu'à la quarantième année de son émancipation.

Une obéissance extorquée par de telles brutalités, devait être suivie de nombreuses rétractations. Il en fut à cet égard du concile de Milan comme de celui d'Arles. Rendus à eux-mêmes et à leurs diocèses, éloignés des sicaires de l'empereur, ces évêques rougirent de leur faiblesse. Libère fomentait, entretenait cette nouvelle opposition, dont s'irritèrent Constance et les Ariens. Ils résolurent d'en finir avec un pontife qui se refusait sans cesse à la discussion, et dont l'ascendant contrariait partout et leur doctrine et leurs vengeances. Constance ordonna de le gagner ou de le contraindre, de faire confirmer à tout prix la condamnation d'Athanase par l'autorité épiscopale de la ville éternelle, comme dit Ammien Marcellin [1] et non, comme Fleury lui fait

1. Liv. IV, ch. VII.

dire, par l'autorité qui résidait principalement dans l'évêque de Rome [1]. Le chef des eunuques, cet Eusèbe laïque dont j'ai parlé, alla donc à Rome des présents dans une main et le glaive dans l'autre. Il commença par des conseils, par des prières même, et finit par des menaces. Libère rejeta les dons de l'empereur et brava les satellites de l'eunuque. Il se montra digne de cette prééminence que l'autorité impériale reconnaissait en lui. Enlevé de son palais pendant la nuit, traîné à la cour de Milan, il soutint devant Cesar lui-même l'innocence d'Athanase et l'iniquité de sa condamnation. Il y a dans cet entretien recueilli par Théodoret des paroles qu'il importe de remarquer, sans oublier toutefois que cet historien les écrivait soixante-dix ans après, et qu'Athanase ne les a point rapportées. « Je vous ai fait » venir, aurait dit Constance à Libère, pour vous exhor» ter à renoncer à la communion d'Athanase, parce que » vous êtes l'évêque de *notre ville impériale ;* » et Libère répondant que ce grand homme n'avait pas été jugé puisqu'il n'avait pas été entendu, l'empereur se serait écrié qu'il l'avait été par toute la terre, et lui aurait demandé pour combien il se comptait dans le monde pour s'élever ainsi contre tous. Certes l'occasion était belle pour dire au chef de l'Empire que lui était le chef de l'Église, que son opinion faisait loi, et tout ce qu'on dit aujourd'hui que le pape était alors. Mais Libère se borna à répondre que lors même qu'il serait seul, la foi ne succomberait pas pour cela; et ce n'était pas la

1. Fleury, liv. XIII, ch. XIX.

réponse d'un pontife suprême. Ne laissons point passer sans observation les mots que j'ai soulignés. En s'attribuant la possession de la ville impériale, Constance donnait un démenti à la prétendue donation de son père, et signalait en même temps la véritable cause de la supériorité des évêques de Rome en l'attribuant à leur résidence.

Quoi qu'on puisse penser de ce récit de Théodoret qui ne dit pas dans quel contemporain il l'a puisé, Constance ne garda plus de mesure envers les rebelles. Libère fut exilé à Bérée dans la Thrace, mais il se montra plus grand que le maître du monde en lui renvoyant les mille pièces d'or que l'empereur lui avait fait remettre et en refusant les sommes plus considérables que l'eunuque Eusèbe lui avait offertes, en ajoutant surtout qu'il n'acceptait pas la dépouille des Églises des deux empires. Le vieil Osius ne fut pas mieux traité. Ce vénérable président des grands conciles fut chargé de fers et jeté dans un cachot. C'est seulement alors que le lâche Constance crut pouvoir attaquer de front le grand homme dont il avait frappé les défenseurs. Mais cet homme, cet évêque ne pouvait plus être renversé par un simple commandement, car Athanase avait derrière lui une province toute prête à s'armer pour sa défense. Il fallut cinq mille soldats pour exécuter le nouvel ordre du tyran. Ses farouches satellites, conduits par un officier du nom de Syrianus, forcèrent les portes d'Alexandrie et celles de l'Église de Saint-Théonas où priait et prêchait Athanase. Le pillage, l'assassinat, le sacrilége signalèrent encore cette invasion nocturne. C'était

le renouvellement des atrocités qui avaient souillé l'intronisation de l'Eusébien Grégoire. Mais le peuple sut mourir sans livrer son évêque, sans lui permettre de mourir lui-même. Amis, ennemis, tous ne songeaient qu'à saint Athanase. C'était pour l'atteindre que les soldats égorgeaient le peuple, c'était pour le sauver que le peuple s'offrait au glaive des bourreaux; ses prêtres, plus courageux que ceux de l'Occident, purent enfin l'entraîner hors de la ville ensanglantée, car, suivant les expressions de M. Villemain, Athanase cherchait le triomphe et non le martyre, et ses fidèles protégèrent son évasion à travers cette légion d'assassins. Il alla chercher un refuge dans ce même désert qu'avait habité sa jeunesse, et raconter aux solitaires les persécutions et les misères qui l'avaient éprouvé depuis le jour où il les avait quittés. C'est le 8 février 356 que commença ce nouvel exil de six années, cette fuite de tous les jours à travers les sables et les cavernes. Le glaive de Constance pénétra dans tous les coins de la Thébaïde, et ne put le rencontrer nulle part. Les disciples de saint Antoine préférèrent le martyre à la délation, et moururent comme le peuple d'Alexandrie, sans révéler la retraite d'Athanase.

Libère ne montra point la même fermeté. Deux ans d'exil suffirent pour dompter le noble caractère qu'il avait déployé. Il souffrait avec peine qu'un autre évêque siégeât à sa place. Le nom de l'antipape Félix, que les Ariens lui avaient substitué, troublait son sommeil. Les ennuis, les privations, les menaces firent moins sur son esprit que son éloignement de Rome. Il signa la con-

damnation d'Athanase et le huitième formulaire que les Ariens venaient de rédiger dans leur conférence de Sirmium. Le centenaire Osius avait déjà donné ce scandale au monde : mais il avait pour excuse le poids de ses fers, les angoisses d'une prison, les tortures dont l'accablaient chaque jour ses infâmes bourreaux, l'épuisement de ses forces, l'affaiblissement de ses facultés. Libère au contraire était dans la force de l'âge, et il abdiquait pour ainsi dire le titre de chef de l'Église, en faveur d'un exilé plus digne et plus illustre. Mais le plaisir de rentrer dans Rome, ou, comme a dit Baronius [1] l'amour de la louange des hommes, ce Satan de tous les siècles, lui cacha la honte de son apostasie. Je ne sais quel théologien moderne s'est efforcé d'atténuer ce démenti donné à l'infaillibilité du saint-siége par un pape, et de démontrer que Libère ne renia point la consubstantialité du Verbe ; mais le formulaire de Sirmium, signé par lui, ne contenait pas ce mot sacramentel; mais en condamnant Athanase, il condamnait le Symbole de Nicée, dont ce saint évêque était pour ainsi dire l'incarnation. Saint Hilaire de Poitiers ne s'y trompa point. Il n'examina point si Libère était un semi-arien ou un arien tout entier, car cette secte s'était divisée en cinq ou six autres dont la définition n'appartient point à mon sujet. Du fond de la Phrygie, où le concile arien de Béziers l'avait fait bannir, saint Hilaire cria trois fois anathème à l'évêque de Rome, qu'il flétrit des noms de blasphémateur, de prévari-

1. Ann. 347, ch. XLI.

cateur de la foi. Il écrivit aux évêques de la Gaule pour les prémunir contre cet exemple funeste et les fortifier dans leur résistance à l'arianisme. Athanase manifestait en même temps son opposition par les écrits dont il remplissait le monde, sans que ses persécuteurs pussent jamais découvrir la retraite d'où partaient ces éclairs d'un indomptable génie, ces insultes à la puissance même de l'empereur.

Étonné cependant que ses rigueurs n'eussent point rendu la paix à l'Église, Constance s'avisa d'un expédient nouveau qui le posait en évêque des évêques. Cette pensée lui vint sans doute de Valens de Mursa qu'il avait pris pour son conseiller intime, le jour où cet évêque, secrètement informé de la défaite de Magnence, lui avait fait croire qu'il la tenait d'une révélation divine. L'empereur assembla les prélats de sa cour à Sirmium, le 22 mai 358, et fit rédiger en sa présence une nouvelle profession de foi. C'était la quinzième, que depuis trente-quatre ans les Ariens avaient dressée; et celle-ci contenait des concessions qui devaient, croyait-il, satisfaire les deux partis. On en rejetait comme toujours le mot consubstantiel, et l'on se bornait à dire que Dieu le Fils était semblable au Père *en toutes choses*. Ces derniers mots étaient de l'invention de l'empereur lui-même; et comme il avait reconnu que la discussion ne faisait qu'entretenir la dissidence, il prétendit les imposer sans permettre de les débattre, en séparant les deux partis à une assez grande distance pour qu'il leur fût impossible de disputer. Les Orientaux furent donc convoqués à Séleucie et les Occidentaux

à Rimini. Basile d'Ancyre apporta le formulaire impérial aux premiers, Valens de Mursa aux seconds; et c'était le décrier d'avance que de le transmettre aux évêques de la Gaule et de l'Italie par un collègue qu'ils avaient vu deux fois renier leur croyance. Il devait échouer dans sa mission : mais son collègue Basile ne fut pas plus heureux que lui. Les deux conciles rejetèrent une rédaction que l'empereur avait regardée comme une œuvre de conciliation et de paix. Les Ariens de Séleucie ne voulurent point des mots *en toutes choses*, qui équivalaient au mot *consubstantiel*. Les catholiques de Rimini ne virent que l'absence de ce mot, n'en admirent point l'équivalent et ne répondirent que par une proclamation nouvelle du Symbole de Nicée.

La surprise et la colère de Constance ne peuvent se décrire. Il insulte, il repousse les dix députés qui lui apportent la décision du concile de Rimini. Il finit par les effrayer, par leur faire signer de force le formulaire nouveau que lui ont renvoyé ceux de Séleucie et où ne se trouvent même plus les mots *en toutes choses*, et après un an de débats, de menaces et de séductions, il les renvoie à Rimini, où leurs malheureux collègues attendaient leur retour, comme des captifs impatients de recouvrer leur liberté. Le préfet Taurus les avait retenus pendant tout ce temps dans cette petite ville, et un nouvel ordre de Constance lui défendit de les laisser partir avant qu'ils eussent souscrit le seizième formulaire. Le consulat devait être la récompense de cet étrange service; et les Scipions ne se doutaient guères que cette dignité pût être jamais mise à ce prix. Mais rien ne

surprend dans ce genre de la part d'un empereur qui avait déclaré dans un de ses édits que le ministère des autels était plus utile à l'État que les travaux des champs et que les services civils et militaires. En élevant ainsi le sacerdoce, il aurait dû toutefois lui conserver sa dignité. Mais c'était trop exiger d'un pareil despote. Taurus fut consul, et il gagna cette charge éminente par un zèle sauvage, en prolongeant à dessein les ennuis de cette captivité d'un aussi grand nombre d'évêques, en y ajoutant même les angoisses du froid et de la faim. L'artificieux Valens le seconda par son impudente hypocrisie; pour calmer les scrupules des malheureux captifs, il condamna hautement le nom d'Arius et réussit à leur en faire approuver la doctrine, en leur persuadant que les mots de substance et de consubstantialité devenaient inutiles, dès l'instant que les Ariens reconnaissaient que Dieu le Fils n'était pas une créature comme les autres et qu'il était semblable au Père. Il appuya ce mensonge de quelques avantages temporels qu'il était autorisé à leur promettre; et ces pauvres évêques, las de souffrir et d'attendre, s'écrièrent qu'il avait raison. Ils se hâtèrent de recouvrer leur liberté en signant la profession de foi de Séleucie; et l'empereur, acquittant les promesses de Valens, les récompensa de leur lâcheté par son édit du 30 juin 360 qui affranchissait les biens ecclésiastiques du fardeau des charges publiques. Avons-nous bien le droit de blâmer ces capitulations de conscience devant un avantage matériel, et surtout cette inintelligence aveugle de certains mots qui remuent le monde? Ne voyons-nous pas, dans notre temps, comme dans tous, le trou-

peau des hommes religieux ou politiques adopter avec une sorte de fanatisme les doctrines ou les commentaires d'un petit nombre d'hommes supérieurs qui dominent les opinions de leur siècle? nous ne sommes pas plus éclairés, plus surs de nos croyances qu'on ne l'était alors, et parmi tant de docteurs nous aurions peine à trouver l'équivalent de saint Athanase.

Que faisait cependant le pape Libère, le chef prétendu de l'Église, tandis que, à vingt lieues de sa résidence, la Trinité, le fondement de la religion catholique, était mise en question et en péril? Il était rentré à Rome, le 2 août 358, à la bruyante satisfaction des dames romaines; et l'antipape Félix s'était refugié dans la campagne pour échapper à la colère du peuple. Mais il y a dans les historiens de cette époque tant de confusion, de contradictions et de lacunes que Baronius lui-même renonce à y porter la lumière. Les écrivains protestants ont prétendu qu'il avait intérêt à ne pas y voir plus clair, mais ces ténèbres n'en ont pas été mieux éclairées. Le Père Maimbourg fait tout ce qu'il peut pour sauver l'infaillibilité pontificale de cette lutte des deux papes, de leurs tergiversations, de leurs palinodies et ne fait qu'ajouter des obscurités nouvelles à celles que l'histoire lui a transmises. Il accepte le martyre de l'antipape Félix en punition de son opiniâtreté à condamner les Ariens, et n'osant pas nier que, douze siècles plus tard, Grégoire XIII a voulu l'exclure du martyrologe romain, il le fait apparaître lui-même pour plaider sa cause [1].

1. Maimb., liv. IV, p. 510.

Pour que rien ne manque à ce miracle, c'est la veille même de la fête de saint Félix qu'il fait retrouver son corps et la preuve de son martyre devant Baronius lui-même qui s'avoue coupable de l'avoir nié. Il est donc difficile de dire ce que devint réellement cet antipape, et pourquoi il fut plus tard réhabilité, compté au nombre des Papes conjointement avec Libère, canonisé même après sa mort. Nous ne pouvons douter qu'il ne fût soutenu par une faction puissante, puisqu'on le retrouve sous le pontificat du pape Damase, et que la faction est même assez forte pour lui donner un rival. Mais nul ne dit ce qu'elle était, si elle était née de l'arianisme pendant l'exil de Libère, ou d'une orthodoxie trop rigoureuse, ou seulement du besoin qu'avait le peuple romain de la présence d'un pontife. On ne sait pas davantage comment et pourquoi Libère se releva de sa chute, s'il faut attribuer aux reproches d'Hilaire de Poitiers, au mépris de son clergé, à la conversion de son compétiteur, ou enfin à ses propres remords une évolution de conscience que l'Église a récompensée plus tard par une auréole de sainteté. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun légat n'assista de sa part à l'assemblée de Rimini, et que toutes les prétentions de Jules étaient déjà abandonnées par Libère. C'est la première fois que l'évêque de Rome n'est pas représenté dans une réunion d'évêques aussi considérable et surtout dans un synode d'Italie. On ne le retrouve que lorque les apostats Ursace et Valens arrivent à Rome pour lui faire signer le formulaire de Séleucie. C'est alors seulement que se manifeste son retour à la foi d'Athanase. Il déclare qu'il est

désormais prêt à tout souffrir plutôt que de retomber dans sa faute, et se refugie dans les catacombes pour échapper à la persécution dont le menacent les envoyés de César.

Constance n'aura pas le temps de le punir. Le 3 novembre 361, ce brouillon couronné alla demander à Dieu ce qu'il fallait croire de l'*homoousios* ou de l'*homoiousios*, après avoir débattu pendant vingt ans avec cinq ou six cents évêques la signification véritable de ces mots grecs. Julien monta sur le trône du monde, et les chrétiens de toutes les sectes en frémirent. Ils savaient que le nouvel empereur ne leur appartenait pas, que les philosophes païens avaient étouffé dans son âme les vérités qu'Eusèbe de Nicomédie son premier maître avait montrées à son enfance. Échappé par miracle aux massacres de sa famille, réduit par les sanguinaires caprices d'un desposte ombrageux à trembler sans cesse pour sa vie, Julien avait conçu un profond mépris pour le caractère et la politique de Constance; et ce mépris, accru tous les jours par la dissimulation que lui imposaient ses périls, s'était élevé jusqu'à la religion du royal assassin. Il rougissait de voir que cet empereur, si terrible dans ses vengeances, poussât la piété jusqu'à l'humilité la plus dégradante en prosternant sa couronne devant la mitre d'un évêque; et quoiqu'il portât souvent lui-même la simplicité des mœurs jusqu'à l'oubli de sa dignité personnelle, il ne s'accoutumait pas à voir dégrader ainsi la majesté de l'Empire. Les étonnants progrès qu'avait faits pendant quarante ans à peine la religion de Constantin, l'ascendant qu'avaient pris les

évêques sur les souverains, sur les cours et sur les peuples, leur multiplication merveilleuse qui en avait élevé le nombre au delà de mille l'avaient justement alarmé pour les destinées d'un Empire qu'il était appelé à gouverner. Leurs divisions perpétuelles avaient d'ailleurs rebuté sa précoce intelligence. Initié d'abord à l'arianisme par son premier maître, il avait vu cette secte turbulente se diviser, se subdiviser en plusieurs sectes rivales et modifier à chaque instant le formulaire de ses croyances. L'instabilité des doctrines chrétiennes que n'avaient pu fixer tant de tumultueux conciles, les haines réciproques des deux Églises lui avaient inspiré de bonne heure le dégoût le plus profond; et les philosophes de Pergame, d'Éphèse et d'Athènes, qu'avait fréquentés sa jeunesse, l'avaient aisément disposé à relever des dieux qui avaient contribué pendant dix siècles à la grandeur de la vieille Rome. Sa gloire militaire l'avait rendu, depuis, l'idole des légions de la Gaule; et les peuples, qu'il protégeait contre l'invasion des barbares, que séduisait l'affabilité de ses manières, parlaient avec admiration de son activité, de sa justice, du soin qu'il mettait à s'instruire de leurs besoins et de leurs intérêts. Les peuples ne sont pas toujours ingrats, et les soldats le sont plus rarement encore. Julien l'avait éprouvé, quand la jalousie de Constance, ou la haine de l'eunuque Eusèbe avait voulu le séparer de ses principales légions. Les soldats, révoltés de cette injustice, lui avaient décerné le titre d'Auguste, et, placé dès lors entre l'Empire et le supplice, il s'était décidé, quoique à regret, à guider vers l'Orient les étendards d'une révolte qu'il n'avait point

provoquée. On ne s'arrête point dans cette voie, et dès le début la déclaration de son apostasie avait attiré dans ses rangs les partisans des anciens dieux, sans altérer le respect des chrétiens qui avaient concouru à son élévation. Sa marche sur Constantinople n'avait été qu'un triomphe, et la mort imprévue de l'empereur qu'il allait détrôner, l'empressement des légions d'Orient à le reconnaître avaient redoublé dans son esprit superstitieux son adoration pour les dieux dont il avait relevé les autels.

Son règne fut d'abord celui d'un philosophe réformateur et tolérant. Prudence, poëte chrétien, vantait son amour pour les lois; et Bossuet lui-même a loué l'équité de son gouvernement. Il purgea son palais de cinq ou six mille eunuques ou saltimbanques parasites qui dévoraient la substance des peuples. Les ministres, les conseillers de Constance furent livrés à un tribunal qui fit quelquefois calomnier sa justice. Mais sa tolérance naturelle éclate dans l'édit qui rendit une entière liberté à tous les cultes. Les temples du paganisme furent rouverts, et l'Église conserva les siens. Les évêques n'y dirent que leur participation au gouvernement de l'Empire et la faculté d'opprimer leurs ennemis. Les prélats ariens furent renvoyés dans leurs diocèses, les orthodoxes rappelés de l'exil. Libère rentra dans Rome, Hilaire dans Poitiers, Athanase dans Alexandrie; mais Libère ne s'occupa comme autrefois que de sa lutte personnelle contre la faction de l'antipape Félix, tandis que les deux autres ne songeaient qu'au triomphe de la foi de Nicée. Athanase reprit à l'instant même sa haute mission.

A sa voix éloquente se relevèrent la plupart des évêques qui avaient souscrit à Rimini le formulaire de Séleucie : et tous l'auraient renié d'eux-mêmes sans la crainte d'une pénitence publique. Athanase devina leur pensée et ne se piqua point d'un dangereux rigorisme. Animé d'une sainte tolérance, il ne leur demanda que la rétractation de leur signature; et un synode assemblé par ses ordres, *inconsulto romano*, ratifia la salutaire résolution de sa charité, malgré les efforts du vieux Lucifer de Cagliari, le seul évêque qui osât condamner cette indulgence.

Mais une voix plus haute s'éleva tout à coup contre le prélat qui reprenait avec tant d'autorité l'exercice de sa puissance métropolitaine. Cette voix n'était pas celle du pape Libère. Il restait étranger aux débats de la chrétienté. Il n'agissait plus en chef de l'Église, mais en simple évêque de Rome. Cette voix est celle de Julien que fatiguait le bruit de ces discussions, qu'alarmaient peut-être ces actes d'autorité, que blessait surtout l'arrogance de quelques prélats. Un jour qu'il sacrifiait à ses dieux dans le temple de la Fortune, un vieil aveugle y était entré et lui avait hautement reproché son apostasie. Julien reconnut l'évêque Maris de Chalcédoine et lui répondit : « Ton Galiléen ne te rendra pas la vue. — » Eh bien, reprit l'évêque, je le remercie de m'épargner » la douleur de voir un prince apostat. » Une autre fois, saint Basile l'avait accusé de condamner ce qu'il ne comprenait pas; et c'est pour comprendre sans doute, pour en finir avec eux qu'il ordonna aux chefs de toutes leurs sectes de se rendre à Constantinople. Ils y vinrent,

il assista à toutes leurs conférences, mais l'aigreur de leurs débats, les haines qui éclatèrent sous ses yeux ne firent qu'augmenter son aversion pour une croyance si violemment controversée. Ammien Marcellin attribue cette fantaisie de concile au désir de fomenter les divisions de l'Église [1]. Cette accusation d'un auteur païen a quelque importance, mais Julien n'avait pas besoin de provoquer ces dissidences, et il pouvait écrire, dans sa cinquante-deuxième épître, que les prêtres galiléens semblaient se plaindre sous son règne de n'avoir plus la liberté de se dévorer. Il les renvoya tous avec colère. Il transporta aux païens les privilèges dont ses prédécesseurs avaient doté les évêques. Il rendit aux temples des anciens dieux les revenus qu'ils avaient attribués aux églises du Christ. Il ordonna même aux chrétiens de rebâtir les temples qu'ils avaient abattus. Il leur interdit l'enseignement de la grammaire et de la rhétorique, les réduisit à la seule propagation de l'Évangile. Il les chassa de tous les gouvernements, de toutes les places et ne les confia plus qu'aux philosophes et à leurs adeptes. Maxime de Pergame devint le confident de ses pensées, le distributeur de ses grâces. C'était le plus ancien, le plus illustre de ses précepteurs païens. Le rhéteur Libanius et plusieurs autres s'emparèrent de la cour impériale, et Julien qui en avait chassé les bateleurs et les eunuques, ne fit que changer de charlatans et de parasites.

Les nouveaux délégués de sa puissance avaient trop de vengeances à exercer pour ne point aller au delà de

1. Ch. XXIII, p. 5.

ses ordres. Il y eut des persécutions et des violences. Il s'en suivit des soulèvements et des fureurs populaires. Les chrétiens de Pessinonte brisèrent l'autel de Cybèle; ceux de Césarée démolirent le temple de la Fortune. Ces outrages à la majesté des dieux de la vieille Rome mirent le comble à l'irritation de Julien, l'édit de tolérance fut déchiré; et les premiers commandements de sa vengeance s'attaquèrent à saint Athanase comme au plus ardent, au plus digne défenseur de la foi chrétienne. Il lui avait permis, disait-il, de rentrer dans sa famille et non dans son Église. C'était un mensonge que sa toute-puissance pouvait s'épargner. Il ordonna qu'on le chassât encore une fois d'Alexandrie; et le saint évêque, assailli dans sa chaire, fut encore obligé d'aller confier sa tête aux solitudes de la Thébaïde. Des églises furent incendiées, des prêtres conduits au supplice. Julien le souffrit et il en fut accusé. Mais dans sa pensée le bourreau ne devait point prendre part à cette persécution; il le prouva lui-même en faisant grâce de la vie à dix soldats chrétiens qui avaient conspiré contre la sienne. Il en donna de nouvelles preuves pendant son séjour à Antioche. Insulté par le peuple, assailli par les prédications et les libelles, il oublia son titre de César et ne répondit qu'en satirique. Il était railleur de sa nature, le *Misopogon* en fait foi; mais c'est aussi un témoignage de sa clémence: il est vrai de dire que les chrétiens n'eurent point à s'en louer. Leurs ressentiments sont justes, et l'on n'en peut blâmer que l'exagération, car si Julien eût vécu l'âge de Constantin, l'œuvre de cet empereur pouvait être détruite; et la résistance des chrétiens l'eût forcé malgré

lui d'en faire des martyrs. Mais cet orage fut passager. La flèche d'un cavalier persan délivra l'Église de son puissant ennemi; et l'élection de Jovien la remplit d'espérance et de joie. Le nouvel empereur avait souffert lui-même pour la foi de Nicée. Il annonça son avénement à saint Athanase, qui recevait ainsi un égal hommage des protecteurs et des persécuteurs de l'Église. Mais avec la liberté et la puissance y reparurent la discorde et la haine. Les Ariens, habitués à gouverner l'Orient, renouvelèrent leurs calomnies contre l'évêque d'Alexandrie et fatiguèrent de leurs délations le nouveau maître de l'Empire. Jovien méprisa cette coalition de Tigellins mitrés. Mais ce protecteur des chrétiens dura moins encore que leur dernier ennemi : après huit mois de règne, le 17 février 364, il fut trouvé mort dans son lit, et l'Orient retomba sous le joug de l'arianisme.

Valentinien, le nouvel élu de l'armée, ne professait point cette hérésie. Ce fils d'un cordier de Belgrade était catholique, et Julien l'en avait puni en le bannissant. Rétabli par Jovien, il avait en prenant la couronne rassuré les orthodoxes par ses premiers édits; mais en associant son frère Valens à l'Empire, il s'était réduit au trône d'Occident; et à peine installé dans Constantinople, Valens s'était abandonné aux conseils de l'évêque Eudoxe que le monde chrétien connaissait pour le plus inflexible partisan de la doctrine primitive d'Arius. Les Athanase et les Grégoire de Nazianze ne furent pas les seuls à s'alarmer d'un pareil choix. Les semi-ariens, les Acaciens et autres sectaires qui s'étaient

plus ou moins rapprochés de la foi de Nicée, ne virent pas sans effroi la fortune naissante d'un évêque qui s'était constamment opposé à ces altérations du pur arianisme. Ils se rassemblèrent à Lampsaque pour rédiger un formulaire qui pût les rallier tous à une doctrine commune. C'était le dix-septième. Ils abandonnèrent la version de Rimini et de Séleucie, et tout en rejetant le mot consubstantiel, ils reconnurent que le Fils était semblable au Père en substance. C'était le dernier effort d'une vanité puérile. Mais leur croyance avait marché en sens inverse de Valens ; et quand ils vinrent lui présenter cette nouvelle profession de foi, ils ne trouvèrent qu'un maître sévère dont le farouche Eudoxe avait préparé les réponses. Sa vengeance même ne se fit pas attendre. Persécutés, bannis de leurs siéges, remplacés partout par les créatures du favori, réduits à chercher un appui contre la persécution, les Pères de Lampsaque, ces Ariens presque convertis, tournèrent les yeux vers l'Occident; et trois députés de leur synode se rendirent à Rome pour implorer l'assistance de Valentinien, qui en avait fait sa résidence malgré la prétendue donation de Constantin. Mais cet empereur venait de partir pour la Gaule dont les barbares menaçaient les frontières ; et comme les députés des Pères de Lampsaque ne savaient où le prendre, comme ils s'étaient munis de lettres pour les principaux évêques d'Occident, ils rendirent au pape Libère celle qui lui était destinée avec une copie du formulaire qu'ils avaient souscrit [1].

1. Socrate, p. 220.

Le pape ne remarqua point sans frémir que le mot consubstantiel y manquait; mais le sens y étant, les Orientaux étaient d'avance autorisés à le concéder; et satisfait de leur condescendance, il les reçut comme orthodoxes, sans leur demander compte de leur opinion sur la divinité du Saint-Esprit qu'ils n'admettaient point encore. Il ne triompha point, comme Jules l'aurait fait, du hasard qui les avait conduits auprès de lui; il n'y vit point un appel au siége de saint Pierre; il répondit au nom des évêques de la Gaule et de l'Italie à la lettre synodale des Orientaux, et Baronius, que je me garderai bien de contredire, conclut que, dans une affaire de cette importance, l'évêque de Rome n'avait sans doute rien décidé sans avoir pris l'avis d'un concile [1]. Ajoutons pour appuyer cette hypothèse, et pour démontrer que l'opinion personnelle de l'évêque de Rome n'était pas encore un article de foi pour tout l'Occident, ajoutons que les trois députés se rendirent en Sicile pour renouveler ce qu'ils venaient de faire à Rome et pour faire confirmer par un synode provincial ce qui avait reçu l'approbation de Libère.

Cet exemple ne prouvait pas cependant que les Orientaux n'eussent point reconnu la supériorité métropolitaine de l'évêque de Rome sur ses frères d'Occident. Saint Basile lui donnait le titre de chef de l'Église occidentale dans sa lettre à Eusèbe de Samosate [2]; et, dans une circonstance nouvelle, c'est à ce même titre que

1. *Annal. Eccl.*, ann. 365, ch. XVI.
2. Basile, *Ep.* XX.

saint Athanase va recourir encore à son autorité ou plutôt lui reprocher son indulgence pour un Arien soumis à sa juridiction. Ce fait n'appartient point au pontificat de Libère : il n'avait pas survécu longtemps à la visite des députés de Lampsaque ; et l'Espagnol Damase lui avait succédé en octobre 366. Ce nouveau pape n'était pas d'un caractère à abandonner les empiétements de son siége. Mais s'il était fier à l'égard de ses égaux, il savait plier devant des maîtres ; et le besoin qu'il avait de la protection impériale pour se maintenir dans une chaire que la faction du nouvel antipape Ursin lui avait disputée à main armée, lui faisait oublier qu'un semi-Arien, protégé par son empereur, siégeait encore dans la cathédrale de Milan. Cet évêque, nommé Auxence, avait résisté à toutes les attaques de saint Hilaire de Poitiers, dont le zèle, plus ardent que celui des évêques de Rome, voulait effacer en Occident les derniers vestiges de l'arianisme. Soit que Valentinien ne comprît pas plus ces questions que le grand Constantin ne les avait comprises, soit qu'il penchât secrètement pour l'opinion de cet évêque, comme Fleury le fait entendre d'après Sozomène[1], saint Hilaire avait failli y perdre la faveur de César, et ni Libère ni Damase n'avaient osé le soutenir dans cette lutte. La voix de saint Athanase tonna du fond de l'Égypte contre ces ménagements de l'évêque de Rome ; il lui écrivit au nom de quatre-vingt-dix évêques de la province pour lui demander la déposition d'Auxence de Milan. Cette grande victime des persécutions, que troublaient

1. Fleury, liv. XVI, ch. xx ; Sozomène, liv. VI, ch. xxiii.

sans cesse les violences des Césars d'Orient, ne craignit point d'irriter le puissant collègue de Valens en provoquant la condamnation de son protégé. A cette voix que saint Hilaire avait sans doute invoquée comme un auxiliaire, l'évêque de Poitiers reprit courage, tous les évêques de la Gaule furent entraînés par son énergie, ceux de la Vénétie osèrent prêcher contre l'indigne Auxence, et Damase osa demander enfin la convocation d'un concile à l'empereur. Valentinien, dont toutes ces voix effrayaient la conscience, n'hésita plus à livrer l'évêque de Milan aux investigations de ses collègues ; et quatre-vingt-treize évêques assemblés à Rome prononcèrent enfin la déposition de l'Arien qu'Athanase et Hilaire avaient condamné.

C'est ainsi que, du haut de sa chaire, l'évêque d'Alexandrie veillait sur la chrétienté tout entière. Il ne cessait d'écrire à ses collègues pour assurer le triomphe du Symbole de Nicée, pour lequel il avait souffert et combattu pendant cinquante ans. Inébranlable jusqu'à sa dernière heure, il ne fléchit ni sous la puissance des Ariens ni sous l'autorité des huit empereurs, qui ont passé devant lui sur le trône du monde. Il est le point de mire des hérétiques et des orthodoxes ; c'est pour lui que sont troublés tous les siéges et toutes les provinces, il est la foi vivante, le véritable chef de la chrétienté. Saint Basile le nomme le Samuel de l'Église; Gibbon l'en appellera plus tard le dictateur [1], et La Bletterie a eu raison de dire que jamais peut-être elle n'avait eu de plus grand

1. Gibbon, t. IV, p. 447.

homme. C'est, qu'indomptable dans sa foi, charitable sans faiblesse, austère dans ses mœurs comme dans sa doctrine, humble et simple comme un apôtre, infatigable dans l'exercice de son ministère et dans la mission qu'il s'est donnée, il ne laisse pénétrer dans son âme ni un sentiment d'orgueil, ni une pensée d'intérêt personnel. Sa mort, arrivée le 2 mai 373, laissa un vide immense dans le monde catholique. Mais sa mission était remplie ; le mystère de la Trinité, que son éloquence avait fait triompher dans le concile de Nicée, était la loi canonique de l'Église orthodoxe, et l'arianisme, repoussé de l'Occident, était refoulé dans les contrées où il avait pris naissance.

L'évêque de Rome a profité autant que la religion de la lutte qu'Athanase a soutenue contre l'hérésie. C'est à son occasion que le premier des Jules a prétendu que son siége était le premier de l'Église, que nul n'avait le droit de rien décider sans en avoir consulté le possesseur. Si le concile oriental d'Antioche se révolte contre ces maximes, s'il dénie à un évêque quelconque le droit de rétablir un prélat déposé par les prélats de la province, le concile de Sardique, s'occupant moins du principe que du juge accepté par Athanase, attribue à l'évêque de Rome le droit de prononcer, sur l'appel volontaire des accusés, s'il confirme la sentence ou de la faire examiner par un concile s'il la conteste, en interdisant dans les deux cas de leur donner un successeur avant la décision du pontife romain. Osius fait ajouter que c'est pour honorer saint Pierre ; et, comme je l'ai déjà dit, cette origine du siége est pour la première fois solennellement

consacrée par un concile. Ces décrets seront féconds en empiétements. Un siècle après, l'historien Socrate, racontant cette lutte mémorable, fera remonter ce droit d'appel à un canon antérieur [1], dont il serait difficile de découvrir la date, et plus près de nous le jésuite Maimbourg, citant à son tour les canons de Sardique, en altérera le texte, en disant que l'évêque déposé pourra recourir au pape, *son juge légitime* [2]. Cette dernière expression n'est point dans les actes du concile; et le jésuite n'a point vu que la faculté de l'appel détruisait en quelque sorte le droit rigoureux, la légitimité absolue du tribunal. Au reste le pape Damase ne laissera point tomber ces prétentions. En annonçant aux Orientaux la condamnation d'Auxence de Milan, il revient sur le concile de Rimini, et le considère comme nul par la seule raison qu'avant de le convoquer on aurait dû prendre l'avis de l'évêque de Rome [3]. Cette énormité, renouvelée du pape Jules, ne peut tenir contre les faits. Le droit de convoquer les conciles n'était peut-être plus exclusivement dévolu à la puissance impériale. Constance avait laissé fléchir cette tradition de Constantin. Les évêques d'Orient en avaient tenu dans Antioche, dans Lampsaque sans avoir sollicité l'agrément de leur empereur, et Athanase en avait convoqué plusieurs de sa pleine autorité. Mais l'Occident était resté soumis à l'usage établi par Constantin, et Damase l'avait respecté lui-même dans l'affaire d'Auxence. Il tentera cependant

1. Socr., *Hist. Eccl.*, liv. II, ch. VIII.
2. *Hist. de l'Arian.*, liv. III, p. 353.
3. Fleury, liv. XVI, ch. XX.

de s'en affranchir. Il ne lui suffira plus des canons de Sardique; il voudra que les priviléges dont ces canons ont investi le siége de Rome soient reconnus, consacrés par l'autorité impériale; et nous verrons dans le chapitre suivant quel prétexte il saisira pour y amener l'empereur d'Occident. Mais les moyens qu'il emploiera nuiront au but qu'il veut atteindre. Les Orientaux reviendront sans cesse sur ces décrets qui ont altéré leur indépendance, les Occidentaux se révolteront eux-mêmes contre les conséquences que voudront en tirer les évêques de Rome; le droit d'appel sera rarement exercé par les uns et par les autres ; et la puissance impériale détruira par un décret ce qu'un autre aura concédé, suivant le caractère des Césars qui passeront sur les deux trônes du monde, et qui ne laisseront point facilement usurper leur autorité.

# CHAPITRE V

## SAINT AMBROISE

373 à 398

Rome chrétienne offrait alors aux païens un singulier spectacle : quatre évêques y siégeaient à la fois et chacun d'eux avait son peuple et sa croyance. Damase, chef des catholiques, était ouvertement protégé par Valentinien, mais l'antipape Ursin, successeur du schismatique Félix qui avait troublé les dernières années de Libère, reparaissait par intervalle pour guerroyer contre son heureux rival. Les Lucifériens avaient aussi leur pontife ; c'étaient les partisans de Lucifer de Cagliari, de ce puritain qui, ne tolérant aucune hésitation dans la foi, avait blâmé l'indulgence d'Athanase à l'égard des hérétiques qui voulaient se relever de leur chute. Le plus fameux de leurs prélats était Grégoire d'Elvire ou d'Illibéris dans la Bétique : et pendant le pontificat de Damase les Romains de leur secte en eurent deux sous les noms d'Aurèle et d'Ephésius. Les Donatistes étaient enfin représentés dans Rome par un évêque sans y porter toutefois les désordres et les brutalités que, sous le nom de Circumcellions, ils avaient semés dans l'Orient. Leur chef spirituel résidait à Carthage où, comme nous l'avons dit, cette

hérésie avait pris naissance, et c'est de là qu'était envoyé leur évêque de Rome. Optat en nomme six [1], qui ont occupé ce siége clandestin pendant le quatrième siècle, et il y avait quelque mérite dans cette persévérance, car ils n'avaient pour temple qu'une caverne dans les environs de Rome, loin de participer au luxe qu'étalaient déjà les prêtres catholiques et aux richesses que jetait dans leurs mains trop avides la piété de fidèles.

C'est surtout aux dames romaines qu'Ammien Marcellin [2], attribue ces libéralités. Il parle de la magnificence des vêtements que porte le clergé de Rome, de la somptuosité de ses tables, qui surpassait selon lui celles des souverains. Baillet s'efforce de réfuter ces accusations d'un philosophe païen. On prend dans son livre tout ce qui est favorable au christianisme et à ses prêtres, on doute de ce qui les accuse, et l'abbé Fleury atténue autant qu'il peut ce témoignage d'un observateur contemporain, en convenant toutefois que la vie des Papes de ce temps avait un certain éclat extérieur. Il cite même à ce propos ce mot du préfet Pretextat, qui, sollicité sans doute par Damase de se convertir, lui aurait répondu: « Faites moi » évêque de Rome et je me ferai chrétien. » Mais ce n'est point en parlant des magnificences de l'Église Romaine que saint Jérôme a rapporté cette réponse, comme l'ont dit Fleury et ses copistes, le mot se trouve dans sa polémique sur Jean de Jérusalem où il n'est pas question de ce faste; mais c'est dans la huitième lettre à Marcella et dans

1. Opt., liv. II.
2. Amm. Marc., liv. XXVII, ch. III.

le traité de la Virginité que saint Jérôme fait la satire des scandales blâmés par Ammien Marcellin. C'est dans un fragment de préface sur un livre de Didyme qu'il traite le clergé de Rome de sénat de Pharisiens, de faction d'ignorants. On ne saurait trop se mettre en garde, et surtout dans un ouvrage comme le nôtre, contre les altérations de textes, les citations et les rapprochements que se permettent les historiens et les critiques de la catholicité. Mais quand il s'agit du faste des évêques de ce temps, le doute n'est pas plus permis que l'atténuation. Les déclamations de Grégoire de Nazianze sont un témoignage irrécusable d'une dégradation si rapide[1], puisque nous en sommes encore dans le premier siècle de l'émancipation de l'Église : et la preuve la plus évidente en est dans l'édit de Valentinien qui s'efforce de réprimer ces scandales en interdisant aux ecclésiastiques de recevoir par donation, substitution ou testament, les libéralités des veuves et des orphelines qu'ils fréquentaient sous prétexte de religion.

L'empereur maintenait ainsi son autorité comme chef suprême des Églises, comme gardien de la discipline ecclésiastique, quoiqu'il eût modestement rejeté le titre de souverain pontife comme un lambeau du paganisme. Mais il n'avait abandonné que le titre, et ne tenait aucun compte des paroles rapportées ou supposées par saint Athanase, qui auraient dénié à la puissance civile le droit de toucher à cette discipline. Nous devons d'autant plus insister sur ces documents historiques, que les que-

1. *Orat.* XXXII.

relles du Sacerdoce et de l'Empire entrent dans le plan que nous nous sommes tracé; et qu'ayant plus tard à lutter contre des autorités puissantes, nous ne devons négliger aucun détail, aucun incident du drame que nous aurons à dérouler. Du côté du Sacerdoce nous n'avons jusqu'ici qu'une prétention,— c'est même trop dire,—il n'y a que des paroles dont l'auteur n'est pas même connu, dont le rapporteur était à cinq cents lieues du concile où elles auraient été prononcées; du côté de l'Empire les documents, les témoignages abondent; et les édits de Valentinien déposent que jamais empereur n'avait pris plus au sérieux le titre d'évêque des évêques, que Constantin s'était donné. En 372, Valentinien avait ordonné au préfet Ampelius de ne plus tolérer les prédications des Manichéens à Rome, et l'année suivante, il avait publié la loi qui déclarait indigne du sacerdoce celui qui aurait rebaptisé, comme le faisaient partout les Donatistes. Si l'on observe que le pape Damase ne protestait pas contre ces lois, parce qu'elles frappaient les ennemis de son Église, et que, selon toute apparence, il les avait sollicitées lui-même, on n'en peut dire autant de celle qui mettait des bornes à la cupidité du clergé romain et rien ne prouve que Damase l'ait provoquée. Remarquons cependant que cet édit lui fut directement, adressé sans l'intermédiaire du préfet de Rome comme les empereurs l'avaient pratiqué jusqu'alors; et rien ne dit que ce fût par ampliation. C'était peu d'ailleurs que cette nouveauté; mais rien n'est insignifiant quand il s'agit d'un pouvoir qui est parti d'une dépendance absolue pour s'élever à la domination universelle. L'épiscopat deve-

nait donc une sorte de magistrature avouée, indépendante de la magistrature civile, mais renfermée dans le domaine ecclésiastique. Valentinien avait même assuré cette indépendance par un édit qui affranchissait les évêques de la juridiction des laïques en matière de foi et de discipline, mais qui était en même temps un témoignage de leur dépendance antérieure. Il avait également réglé que les juges ecclésiastiques seraient toujours du même rang que l'accusé; et l'évêque de Rome n'était pas plus privilégié que les autres; car il était obligé par le même édit de s'adjoindre, pour juger, un certain nombre de ses collègues et de se soumettre lui-même, en cas de faute, à la juridiction des autres évêques. C'était déjà une atténuation du privilége que lui avait donné le concile de Sardique. C'était lui enlever en quelque sorte sa suprématie en le mettant sur le même pied que ses collègues; et nous verrons le pape Damase se soumettre un jour au jugement de ses pairs.

Disons encore qu'en excluant les laïques de ces procédures, Valentinien ne parlait que de ses officiers, car il retenait pour lui-même cette prérogative impériale en même temps que le droit de convoquer les conciles, et il est bon de remarquer qu'en racontant le règne de cet empereur, le Père Maimbourg lui-même affirme qu'aucun ne pouvait être tenu sans l'autorité du prince, qui avait, selon lui, le droit de régler le temps et le lieu de ces assemblées [1]. Nous le voyons, en 375, autoriser le synode de Valence, où vingt évêques de

1. Maimb., t. II, liv. v, p. 64.

la Gaule tranchent un grand nombre de questions canoniques, sans qu'il y soit fait mention de Damase et de ses légats. La même année, les évêques d'Illyrie s'assemblent par l'ordre du même empereur [1] pour soutenir la divinité du Saint-Esprit contre les Ariens. Six évêques de cette secte y sont députés. Ils appartiennent à l'Empire d'Occident ; et cependant le pape romain n'est ni consulté ni sollicité d'approuver la déposition, et aucun des condamnés ne songe à profiter de la faculté d'appel au saint-siége que leur donnent les canons de Sardique. Il s'agit cependant d'une question fondamentale, du mystère même de la Trinité, et Valentinien n'en réfère point à l'évêque de Rome. C'est lui, c'est César qui ordonne de publier partout cette confirmation de la Trinité consubtantielle [2] ; il fait plus, il y joint une sorte de mandement impérial où il explique aux évêques ce que le concile de Nicée a entendu par l'incarnation du Verbe, il définit longuement ce mystère, il leur enseigne ce qu'il faut croire et il étend même son autorité spirituelle sur les Églises catholiques qui sont sous la domination de son frère Valens. Il dit aux évêques de Phrygie et d'Asie : Vous prêcherez la foi de Nicée sans examiner si cette foi est celle du prince qui règne dans vos contrées, vous distinguerez ce qui est à Dieu et ce qui est à César.

Ces paroles sont d'une grande importance ; et dans les circonstances où Valentinien les cite, elles ont un sens

1. Théodoret, liv. IV, ch. VII.
2. Tillem., t. VI, ch. CXXVIII.

que Jésus-Christ ne leur a pas donné. Dans la bouche du Fils de Dieu elles étaient un conseil de respect et de soumission à l'égard des puissances de la terre. Sous la plume de l'empereur elles étaient une menace, et ce n'était pas sans dessein qu'il les avait employées. Les catholiques d'Orient étaient partout en butte aux insultes des Ariens. Leur empereur Valens parcourait même la Syrie et l'Égypte pour assister au triomphe barbare de ses évêques et de ses eunuques. Le vénérable Pierre, le successeur d'Athanase, était chassé d'Alexandrie. Il avait cherché un refuge dans Rome. Il avait fait à Damase le tableau le plus sinistre des malheurs qui pesaient sur ses frères. Les lettres des autres prélats confirmaient tous les jours les atrocités renouvelées de Dèce et de Néron par des prêtres chrétiens. Mais Damase, trop occupé de sa lutte avec l'antipape Ursin, paraissait indifférent aux souffrances des évêques, qu'il était néanmoins impatient de soumettre à son autorité. On peut croire qu'il avait suggéré à son empereur l'emploi des paroles divines à l'aide desquelles il pénétrait dans le gouvernement des provinces orientales ; et Damase, appuyé par cette manifestation de la protection impériale, ne laisse point échapper la première occasion de reprendre la tradition du pape Jules à l'égard des Orientaux.

Le schisme, qui divisait l'Église d'Antioche, lui fournit le prétexte qu'attendait son ambition. Cette ville était comme Rome partagée entre plusieurs évêques. Les Ariens et les semi-Ariens avaient les leurs ; et deux autres se disputaient depuis douze ans la direction des catholiques. Le concile tenu dans Antioche en 361 par l'empe-

reur Constance, lui avait donné un évêque dans la personne de Mélèce, qui occupait déjà le siége de Sébaste. C'était un Arménien de mœurs douces, d'un caractère conciliant et d'une si grande réserve, que les Ariens, le croyant presque de leur parti, avaient contribué à son élection. Ce concours d'hérétiques avait soulevé plus tard les scrupules d'un petit nombre de zélés que dirigeait un prêtre du nom de Paulin; et quoique Mélèce se fût attiré la disgrâce de l'empereur Constance en prêchant ouvertement la consubstantialité du Fils de Dieu, quoique l'exil eût été le châtiment de cette profession de foi, les zélés l'avaient rejeté de leur communion. Ils se fondaient sur ce que la plupart des adhérents de Mélèce niaient encore la divinité du Saint-Esprit; et Lucifer de Cagliari ayant passé par Antioche à son retour de l'exil, ce puritain de l'Église d'Occident leur avait donné pour évêque ce même Paulin qui était l'âme et le chef de ce schisme. Mélèce était cependant rentré dans Antioche pendant les jours de tolérance que Julien avait donnés à l'Église; et les grands noms de cette époque s'étaient partagés entre les deux compétiteurs. Athanase avait tenté vainement de concilier les deux partis, et avait fini par se déclarer pour Paulin, tandis que d'autres prélats d'une foi éprouvée soutenaient la cause de Mélèce. Dans le nombre de ces derniers se distinguaient Eusèbe de Samosate et le moine Basile, qu'on avait élevé malgré lui sur le siége de Césarée de Cappadoce. Basile avait secondé par ses écrits le zèle d'Athanase contre l'arianisme. A la mort de ce grand homme, il était devenu le nouvel oracle des catholiques d'Orient. Il répondait à leurs consultations par

des lettres canoniques [1] dont l'autorité avouée par l'Église entière égalait celle des conciles; et en les soutenant contre les sicaires de l'empereur Valens, il entretenait Valentinien dans son orthodoxie. L'ancienneté de Mélèce avait d'abord déterminé le choix de Basile, et la profession de foi que cet évêque avait faite au péril de son repos et de sa vie avait redoublé l'estime et la vénération de l'illustre métropolitain de Cappadoce.

Le pape Damase entre dans cette querelle et se prononce au contraire pour l'évêque Paulin. Il le pouvait sans doute puisqu'il avait pour lui l'autorité d'Athanase et de Lucifer de Cagliari. Mais il débute par l'injure; et malheureusement pour lui c'est à Basile qu'il s'adresse comme au plus puissant des amis de Mélèce. L'orgueil qui respire dans sa lettre révolte la modestie d'un prélat qui a conservé sous la mitre épiscopale l'humilité d'un anachorète. Ce nouveau Père de l'Église avait d'ailleurs peu d'estime pour l'évêque et le clergé de Rome. Il avait fatigué ce même Damase de ses lamentations sur les malheurs de l'Église orientale. Il lui avait à ce sujet prodigué le titre de vénérable père, qui n'était au reste qu'un témoignage de respect qu'il donnait également à tous les métropolitains; et le silence obstiné de Damase avait amassé dans son cœur des ressentiments que cette lettre fit éclater. Il ne daigna pas répondre à l'évêque de Rome, mais il s'exprima sur son compte avec une violente amertume en écrivant à ses frères de la Gaule et de l'Italie. Ceux-ci s'empressèrent de le consoler. Ils blamèrent

1. Basile à Am.

ouvertement leur métropolitain, se déclarèrent pour Mélèce, le protégé de Basile, et firent voir que, tout en reconnaissant l'évêque de Rome pour leur supérieur, ils n'entendaient pas se soumettre aveuglément à toutes ses décisions. C'était le cas en effet de les assembler en concile et de prendre leur avis. Damase avait cru pouvoir s'en passer; et cet oubli des devoirs que lui imposaient les canons de Sardique avait provoqué sans doute leur mécontentement et leur réponse à saint Basile. Les Orientaux furent encore plus sévères, et nous verrons bientôt quelles furent à Constantinople les représailles de cette maladroite entreprise de Damase.

Sa seconde tentative ne fut pas plus heureuse. Il y montra le même orgueil, et s'attira des reproches plus amers. Eusèbe de Samosate, ami particulier de saint Basile, ayant été chassé de son évêché par les Ariens, Damase, trompé par de faux rapports, avait approuvé sa déposition. Basile y vit un nouvel outrage et prit énergiquement la défense de son ami. Il lui écrivit [1] pour le venger de l'insolence et de l'ignorance de l'évêque de Rome, « qui, disait-il, ne savait point la vérité et ne voulait point la connaître, qui prenait l'orgueil pour la dignité et favorisait les progrès de l'hérésie en donnant ainsi raison aux adversaires de la foi de Nicée. » On ne conçoit pas que l'abbé Fleury ait pu dire après cela que saint Basile avait soutenu le siége de Rome [2] et la nécessité d'y avoir recours. Damase n'a obtenu de lui que le

1. Bas., *Epist.* X.
2. Liv. XVII, ch. XXXI.

titre de *coryphéon*, de chef de l'Église occidentale ; et nous venons de voir par les injures qu'il lui adresse que saint Basile était loin de lui reconnaître le droit de se mêler ainsi des affaires de l'Orient. Nulle part, dans les volumineux édits de ce Père de l'Église on ne trouve cette nécessité de recours à l'autorité de l'évêque de Rome.

Ce double échec n'a point découragé le superbe Damase ; et l'hérésie d'Apollinaire va lui fournir l'occasion de renouveler ses attaques contre l'indépendance des Orientaux. Apollinaire, évêque de Laodicée, distinguait le corps et l'âme de Jésus-Christ, et il tirait de ce principe une foule de déductions dont la subtilité échappait à l'intelligence de ses collègues. Je suivrai dans ce récit l'ordre chronologique adopté par Théodoret, quoique dom Bruys et l'abbé Fleury en aient suivi un autre ; et malgré le peu de cas que les critiques ont fait en général de la chronologie de l'évêque de Cyr. Il m'a semblé que dans cette circonstance les faits étaient plus naturellement enchaînés. Les hautes vertus d'Apollinaire avaient dissimulé le danger de sa doctrine, jusqu'au jour où Grégoire de Nazianze fut appelé par les catholiques de Constantinople au siége clandestin de cette capitale dominée par l'arianisme. Sept évêques, rassemblés par Grégoire, condamnèrent une doctrine qui attaquait l'intégrité de l'incarnation du Verbe ; et comme Apollinaire se vantait ouvertement de la communion de Damase, ils lui firent savoir que cet hérétique avait été exclu du gouvernement des Églises. Dans tous les cas c'eût été l'observation d'un usage que nous avons souvent rappelé. Dans celui-ci il y avait une sorte d'avis donné à un col-

lègue que compromettaient les assertions de l'accusé. Damase n'y vit pas d'abord autre chose. Il s'empressa de convoquer à Rome un concile, qui, après avoir examiné la doctrine d'Apollinaire, le condamna d'une voix unanime. Il n'y avait là rien qui ne fût conforme à la règle. Damase cette fois ne décidait rien par lui-même; et la leçon qu'il avait reçue des évêques d'Occident à propos du schisme d'Antioche, n'avait pas été perdue. Mais l'examen de cette affaire lui suggéra des pensées plus ambitieuses. Il ne s'arrêta point à la condamnation d'Apollinaire et l'étendit jusqu'à un de ses disciples.

Ce disciple se nommait Timothée, et les Ariens l'avaient élevé sur le siége d'Alexandrie à la place de l'évêque Pierre qui était venu se réfugier à Rome. Il y était depuis cinq ans, quand Damase assembla son concile; il assista aux débats, et il est probable, qu'en conformité des canons de Sardique, il en avait appelé au siége de Rome. Personne ne l'a dit, mais on peut le supposer, puisque la condamnation de son compétiteur Timothée y fut prononcée [1]. C'était dans l'ordre et Damase était dans son droit. Mais c'est dans la lettre adressée à ce sujet aux évêques d'Orient que se manifeste le successeur du pape Jules. Il a pris au sérieux, et pour son compte unique, le titre de père que lui a donné saint Basile comme aux autres métropolitains. Il les appelle *ses fils très-honorés* [2], comme il a déjà fait en écrivant à Vital d'Antioche, comme il le fait désormais avec tous, quand jusqu'à lui

1. Damase *Epist.*; Théodoret, *Epist.* ch. x, p. 719, 3e vol.
2. Damase, *Epist.*

tous les évêques du monde se traitaient de frères, de coministres, de coévêques. Il les félicite du respect qu'ils montrent selon lui pour le siége apostolique, alors qu'ils se sont bornés à remplir une simple formalité. Il emploie ce titre apostolique dans un sens exclusif, oubliant qu'il a toujours été donné, comme il l'était encore aux siéges d'Antioche, d'Alexandrie, à tous ceux qui avaient été fondés par les apôtres, et quand les évêques du synode de Constantinople auxquels il répond, donnaient à Jérusalem le titre de Mère de toutes les Églises. Les prétentions de Damase n'y seront point admises. Elles seront même vivement repoussées, condamnées par les Orientaux. Les évêques continueront à se donner le nom de frères et à donner le titre de saints à leurs siéges. Les prélats mêmes de l'Italie diront encore *notre frère Damase* en écrivant à l'empereur d'Orient. Mais le titulaire du siége de Rome aura fait un pas de plus; et les écrivains du moyen âge ou de la Renaissance érigeront ce changement de formule inventé par Damase en témoignage d'une supériorité incontestée, malgré les démentis que recevront ses successeurs, qu'il recevra lui-même des Orientaux et de ses frères d'Occident.

Il osera plus encore, et, comme nous l'avons fait pressentir à la fin du précédent chapitre, il essaiera de faire concourir l'autorité impériale à ses tentatives d'usurpation, en attendant que ses héritiers empiètent sur cette même autorité dont son ambition invoquera l'assistance. Gratien, monté sur le trône d'Occident en 375, s'était montré aussi bon catholique que Valentinien son père; et Damase pouvait compter sur son appui. Mais ce pape

n'ira pas demander directement au nouvel empereur ce qu'il espère en obtenir. Il a même respecté les lois de Valentinien au point de se soumettre au jugement d'un synode de sept évêques pour se purger d'une accusation d'adultère que deux diacres de l'antipape Ursin avaient portée contre lui; et c'est à propos de cet antipape, c'est sous prétexte de comprimer cette faction qu'il assemble à Rome les évêques d'Italie. Il les fait écrire à l'empereur Gratien pour se plaindre qu'au mépris des lois impériales et des sentences de l'évêque de Rome, cet Ursin se maintienne dans une église romaine; et comme à cette époque les évêques schismatiques de Parme et de Pouzzoles se jouaient également de ses condamnations, les évêques suscités par Damase donneront à ses doléances un caractère plus général. Ils rappellent que les métropolitains ont le droit de juger les évêques de leur juridiction, et demandent à l'empereur que, si un prélat d'Occident ose s'y refuser et braver les sentences de son supérieur, il y soit contraint par le préfet du prétoire ou par le gouverneur de la province. Cela suffisait à Damase pour avoir raison de l'antipape Ursin et des évêques lucifériens ou donatistes qui gênaient sa domination exclusive dans Rome. Mais ce n'était point assez pour le reste du monde, et pour atteindre les évêques d'Orient; il fit ajouter aux trois Occidentaux dont il avait à se plaindre un évêque africain du nom de Restitute. Toutes ces plaintes s'appuyaient sur les quatrième et cinquième canons du concile de Sardique, et pour voir toute la portée de ce rappel, il faut se souvenir qu'un grand nombre d'évêques d'Orient avait souscrit les ca-

nons de ce concile dont le pape Damase faisait demander la confirmation par l'autorité impériale.

Les signataires de cette requête, à laquelle ce dernier article donnait une grande importance, durent en sentir toutes les conséquences, car ils y mêlèrent des expressions qui garantissaient en quelque sorte les faibles restes de leur indépendance primitive. Ils parlèrent à la vérité du siége apostolique de Rome comme s'il n'en existait pas d'autre dans la chrétienté; mais ils continuèrent à donner à Damase le titre de frère, protestant ainsi contre celui de fils qu'il affectait de leur donner lui-même, et lui rappelèrent dans le texte même de leur requête qu'ils lui étaient égaux en fonction. L'empereur Gratien publia un édit entièrement conforme à leur demande; et les deux canons de Sardique, qui stipulaient le recours facultatif au siége de Rome, devinrent une loi de l'empire, en ce que les proconsuls, préfets et vicaires des Césars furent chargés de veiller à l'exécution des arrêts de la puissance ecclésiastique. L'autorité impériale n'y perdit rien. Elle y gagna au contraire de maintenir sa supériorité temporelle et spirituelle; car il est difficile d'admettre qu'elle ne se fût point réservé le droit de contrôler les décrets dont elle acceptait ainsi la responsabilité. Malgré son zèle ardent pour la foi catholique, Gratien n'était pas disposé à concéder à ses prêtres une portion de sa propre puissance. Nous le voyons au contraire reprendre ce qu'avaient pu céder ses prédécesseurs, en modifiant l'édit de Valentinien qui avait affranchi dans tous les cas les prêtres chrétiens de la juridiction laïque, et en décrétant qu'en matière criminelle le pontife ro-

main et les autres évêques resteraient justiciables des tribunaux séculiers.

Il résulta seulement de cette entreprise de Damase, qu'en matière de discipline le recours au siége de Rome ne put plus être du moins légalement contesté par les Occidentaux. Mais il s'était en vain flatté de la soumission de l'Église orientale; et l'heureuse révolution qui venait d'y assurer le triomphe des orthodoxes par l'avénement du pieux Théodose, fut loin de confirmer les espérances que le commencement de ce règne avait données à l'évêque de Rome. L'Espagnol Théodose avait pris la place de l'empereur Valens qui avait péri en Thrace dans une bataille contre les Goths le 9 août 378; et un édit daté de Thessalonique le 20 février 381, avait ordonné à tous les chrétiens de l'empire de suivre la religion que saint Pierre, disait Théodose, avait enseignée aux Romains, et que professaient nommément le pape Damase et Pierre d'Alexandrie, dont le nouvel empereur célébrait la dignité. Les noms d'hérétiques et d'insensés étaient infligés par le même édit à ceux qui repoussaient encore le Symbole de Nicée, et il leur était interdit de donner le titre d'Églises à leurs assemblées. Théodose s'était chargé lui-même de l'exécution de cette dernière clause de son édit. Entré l'année suivante dans Constantinople à la tête de son armée, il avait sommé l'évêque arien Damophile de souscrire le Symbole ou de vider son palais et ses temples. Sur son refus, il était allé chercher lui-même Grégoire de Nazianze dans la retraite où il exerçait l'épiscopat[1] et l'avait conduit en pompe dans la

1. Socr., liv. V, ch. VII.

basilique de Sainte-Sophie. Les prêtres d'Arius, qui dominaient depuis Constantin dans la capitale de l'Orient, avaient été chassés par les soldats de Théodose. Cent cinquante évêques orthodoxes s'étaient immédiatement rassemblés par ses ordres pour porter le dernier coup à cette hérésie; et le premier canon de ce concile avait foudroyé tous les sectateurs d'Arius, quelque dénomination qu'ils eussent prise; sans excepter les disciples d'Eunome et de Macédone qui en avaient largement modifié la doctrine, mais qui n'admettaient pas la consubstantialité du Verbe.

Certes de tels actes étaient de nature à redoubler l'ambition et les espérances de Damase. Son nom cité dans les édits de Théodose et rapproché de celui du Prince des Apôtres, semblait justifier ses prétentions, et leur promettre un appui dans ce même empereur qui le présentait au monde comme un modèle à suivre. Mais il en fut autrement. Son nom et celui du vénérable Pierre d'Alexandrie ne firent que rappeler aux Pères de Constantinople la lettre où l'évêque de Rome s'était étayé des canons de Sardique pour attenter à l'indépendance des Orientaux. Les protestations de saint Basile, d'Eusèbe de Samosate, de Mélèce d'Antioche avaient retenti dans toutes les provinces de cet empire; et une opposition violente s'était manifestée dès le début de ce concile contre les empiétements de Damase. Théodose y avait contribué sans le vouloir en conférant la présidence à ce même Mélèce, que, malgré les instances de Basile, l'évêque de Rome avait constamment refusé de reconnaître. Damase avait encore ajouté à l'irritation du saint évêque

de Césarée en faisant signer aux évêques d'Occident une transaction, en vertu de laquelle, à la mort de Mélèce qu'ils avaient reconnu ou de Paulin qu'ils avaient rejeté malgré lui, le survivant serait accepté par tous. Le vieux Mélèce ayant cessé de vivre pendant le premier mois de sa présidence, ce schisme finissait par cela même pour les Occidentaux, qui, en vertu de la transaction, avaient immédiatement reconnu Paulin pour évêque d'Antioche; et Damase espérait que cet accord serait ratifié par les évêques d'Orient. Cette espérance était d'autant mieux fondée, qu'elle fut d'abord soutenue par Grégoire de Nazianze à qui la présidence du concile venait d'être déférée par Théodose. Mais Basile et ses amis ne voulaient à aucun prix de l'évêque Paulin. Grégoire, animé d'un esprit de conciliation et de paix, supplia vainement ses collègues de considérer les intérêts de l'Église universelle au lieu des intérêts d'une ville. Il déclara même qu'il quitterait son siége de Constantinople plutôt que de consacrer un autre que Paulin pour l'évêché d'Antioche; mais les rancunes étaient trop vives, les ressentiments trop profonds pour ne pas éclater: les jeunes têtes du concile s'écrièrent qu'on aurait l'air de céder aux évêques d'Occident et surtout à leur métropolitain, que l'Orient n'était pas dans leur dépendance; que la nouvelle Rome ne devait pas être soumise à l'ancienne; que l'Orient devait même l'emporter, puisque Jésus-Christ avait choisi cette contrée pour se révéler au monde.[1] Cette irritation était d'autant plus remarquable que l'évêque

1. Grég. de Naz., *Carm.*, I, p. 27.

Paulin était estimé de tous, que dans toute autre circonstance il eût été appelé d'une voix unanime au siége d'Antioche. Mais Damase l'avait adopté, il l'avait fait reconnaître aux évêques d'Occident qui l'avaient d'abord repoussé sur une lettre de saint Basile; et pour réprimer l'orgueil de l'évêque de Rome, les Orientaux ne craignirent pas de faire injure à ce digne vieillard, en donnant au prêtre Flavien l'évêché de Mélèce, ni de blesser la dignité d'un président aussi vénéré que Grégoire de Nazianze, qui effectua immédiatement sa menace en se retirant du concile, en abandonnant même son diocèse [1]:

Ses adieux furent une amère satire des mœurs du clergé qui l'avait réduit à cette extrémité. « J'ai retiré, » dit-il, mon Église de l'état funeste où l'avaient mise les » Ariens. Mais je vois que je ne sais au fond qu'enseigner » et prêcher. Je ne suis pas assez mondain pour être » évêque de la ville impériale. Je n'ai point l'air de la » cour. Je suis mal vêtu, mal meublé, sans suite, sans » carrosse ni litière. Je n'ai point de valets de pied qui » me précèdent pour faire retirer le peuple par les rues, » comme si c'était une bête féroce qui passât, et pour » faire connaître par un superbe fracas que le métropo- » litain va passer. Je ne sais point soutenir cette haute » dignité en luttant de magnificence avec les consuls, les » préteurs et les grands de l'Empire. Je n'ai jamais ap- » pris à faire servir le patrimoine de Jésus-Christ et de » ses pauvres à la vanité et à l'entretien d'une table dé-

1. Maimb., t. II, p. 315.

» licate et magnifique. » Les cent cinquante évêques auxquels s'adressait cette confession ironique, rougirent peut-être de l'avoir méritée; le Père Mainbourg assure même qu'on n'entendit que des sanglots, des gémissements, des cris pitoyables dans le peuple. Mais si cela était vrai, les évêques n'auraient pu résister à de tels regrets. Le vœu populaire aurait triomphé de leur rancune contre Rome. On les voit au contraire persister dans leurs sentiments de haine, et les manifester de nouveau dans la question des métropoles. Le concile n'osa point sans doute dépouiller de ce titre le siége dont la fondation était alors généralement attribuée à saint Pierre; mais en lui confirmant cette dignité, on lui assimila les métropoles de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, d'Ephèse, de Césarée de Cappadoce; et on attacha au siége de la capitale de l'Orient des priviléges qui élevèrent son évêque au niveau du pontife Romain. L'abbé Fleury suppose même [1] qu'en réglant la juridiction de ces métropolitains, le quatrième canon de ce concile voulut implicitement supprimer la faculté de recours ou d'appel établie par les Pères de Sardique en faveur du siége de saint Pierre.

Damase n'ignorait point ce qui se passait à Constantinople. L'évêque Aschole de Thessalonique assistait à cette assemblée au nom de l'Illyrie orientale; et quoique cette partie de la province appartînt à l'Empire d'Orient, d'étroites relations unissaient Aschole et Damase qui, par un empiétement dont on n'explique ni l'origine ni

1. Fleury, liv. XVIII, ch. VII.

le prétexte, dont on ne cite même aucun exemple analogue, venait de le nommer son vicaire dans la partie occidentale de l'Illyrie. Il savait donc que les prélats, que dans son orgueil il avait nommés ses fils, n'avaient montré d'autre respect pour leur père que de lui laisser une préséance honorifique sur la Rome nouvelle, en donnant à Constantinople le second rang dans la nomenclature des métropoles; et cependant il ne survint aucune protestation de la part de Damase. C'est qu'il craignait de pousser à bout la jalousie fort excitée des Orientaux. C'est qu'il avait pesé Théodose, et senti que la puissance réunie des empereurs Gratien et Valentinien le Jeune ne balancerait point celle du nouveau César d'Orient. On a supposé plus tard cette protestation. Un obscur historien, enfoui dans la bibliothèque du Vatican, a même écrit que les semi-Ariens, partisans d'Eunome et de Macédone, n'avaient été condamnés que sur la demande expresse de Damase, il avance encore cette énormité que l'évêque de Rome avait convoqué ce concile; et Baronius part de ce mensonge historique pour s'étonner qu'on puisse douter encore du droit exclusif qu'avaient les Papes de faire ces convocations [1]. Oui, le doute est permis, car à cette époque même les empereurs et les métropolitains en assemblaient deux ou trois par an; et il est plus qu'étrange que ce défi soit venu à l'esprit de Baronius à propos du concile de Constantinople. Il n'est pas un acte de cette assemblée, un incident même le plus futile qui ne donne un démenti à cette pré-

1. Bar., Dam., ann. 381.

tention des avocats du siége de Rome; et pour l'attester plus encore, le Père Labbe a consigné en marge de son recueil que le troisième canon, celui qui réglait le rang et les droits des métropoles, n'avait jamais été reconnu par l'Église romaine.

Je relèverai plus tard l'erreur de l'historien Socrate, qui a dès cette époque attaché le titre de patriarche à l'évêque de Constantinople. Je suis la lutte des deux Églises. L'Occident protesta en effet, mais non par la voix de Damase. La protestation partit d'un synode à la tenue duquel l'évêque de Rome fut entièrement étranger, quoiqu'il fût assemblé en Italie, dès cette même année 381, par l'ordre immédiat de l'empereur Gratien, et sur la demande d'un autre prélat que Damase, toutes circonstances que j'accumule à dessein pour prouver de plus en plus tout ce qu'il y a de hasardé dans les assertions de Baronius et de l'obscur historien dont il adopte le témoignage. Ce synode fut provoqué par un pontife plus puissant que celui de Rome. Un nouveau Père de l'Église venait de surgir en Occident, qui allait continuer la tradition des Cyprien, des Athanase et des Basile. C'était Ambroise, évêque de Milan, que Gratien appelait son père, et qui, fort de cette protection respectueuse, se montrait dans cette occasion même assez indépendant du siége de Rome. Il avait accompagné l'empereur en Illyrie; et tenant fort peu de compte du vicaire que Damase y avait établi dans la personne d'Aschole de Thessalonique, Ambroise y avait fait acte de métropolitain en instituant et sacrant un évêque de Sirmium, quand deux autres prélats de cette même province lui furent signalés

comme suspects d'arianisme. D'autres disent que, pressés par les scrupules de leur conscience, ils étaient venus se dénoncer eux-mêmes à Gratien, en le priant de les faire examiner par un concile; et s'il en était ainsi, la fiction du vicariat établi par Damase aurait peine à se soutenir. Quoi qu'il en soit, Ambroise fit observer à l'empereur que c'était trop d'un concile pour juger ces deux hérétiques, qu'il suffisait de rassembler quelques évêques[1]. Il se chargea de les convoquer lui-même; et Gratien désigna la ville d'Aquilée pour la tenue de ce synode. Il s'ouvrit en effet sous la présidence de Valérien, évêque de cette ville, mais sous la direction d'Ambroise qui en dirigea les délibérations. Trente-trois évêques s'y rendirent. Il en vint de l'Illyrie, de la Gaule, de la Dalmatie, de l'Afrique même. L'Italie supérieure en envoya une vingtaine, notamment ceux de Bologne et de Plaisance, mais personne ne vint de l'Italie méridionale, pas même un légat de celui qu'on veut présenter comme étant dès lors l'arbitre suprême de ces assemblées. Les deux coupables, Secondien et Pallade, furent interrogés par Ambroise, convaincus d'arianisme et déposés par le synode, qui enveloppa dans le même anathème un prêtre du nom d'Attale, et un Julius Valens, qui, après avoir été sacré évêque de Petaw, avait abandonné son diocèse pour faire la guerre.

C'est après ce jugement, c'est en rendant compte de ces condamnations à l'empereur Théodose pour qu'il eût à les faire connaître aux Orientaux, que les Pères du

1. Amb., *Epist.* X et XII.

synode d'Aquilée se plaignirent du peu d'égard qu'avait montré le concile de Constantinople pour les décisions et les vœux de l'Église d'Occident. Ils s'étonnaient que le siége d'Antioche n'eût pas été rendu à Paulin après la mort de Mélèce, comme ils l'avaient décidé par leur transaction avec Damase; que, sans les consulter ni les entendre, on eût également prononcé sur le schisme d'Alexandrie à la mort du vénérable Pierre, qu'on eût enfin chassé du siége de Constantinople un certain Maxime qui était venu plaider sa cause devant le pontife romain et ses frères d'Occident. Ils finissaient par demander à Théodose la convocation d'un concile œcuménique pour mettre un terme aux différends des deux Églises. Voilà donc trente-trois évêques qui demandent le redressement d'injures faites au siége de Rome, sans la participation de celui qui le possède, qui sollicitent de la puissance impériale la convocation d'un concile, sans se douter du droit exclusif que, douze siècles après, un cardinal aurait attachée à la puissance papale. C'est Ambroise qui dicte cette lettre, c'est l'évêque de Milan qui agit comme chef suprême de l'Église d'Occident; et c'est seulement après la réponse de Théodose qu'il fait intervenir Damase dans la querelle. L'étonnement de l'empereur d'Orient se manifesta par un dédain marqué pour ces étranges prétentions des Occidentaux. Il répondit d'abord que ce Maxime, dont ils prenaient la défense, était un misérable Égyptien que Rome aurait dû envoyer aux carrières au lieu d'écouter ses doléances, il le peignait comme un repris de justice, un digne disciple des philosophes cyniques; et venant à la demande d'un concile œcu-

ménique pour juger en commun tous ces différends, Théodose déclarait que les affaires d'Orient devaient être uniquement décidées par les Orientaux, et qu'il était inutile de les faire aller en Italie.

C'est à Rome que l'empereur Gratien et l'évêque Ambroise reçurent cette réponse. Celui-ci la communiqua sans doute à Damase; et les deux pontifes prièrent leur empereur de convoquer le concile refusé par son collègue. Ce n'était pas le plus difficile : ce concile fut accordé. Les évêques de la Gaule et de l'Italie s'y rendirent en foule. Ils avaient tous intérêt à soutenir le synode d'Aquilée. Il y allait de leur honneur et de leur influence. Damase y appela l'évêque Paulin pour montrer encore une fois ses prétentions à l'égard des Orientaux; et l'illustre vieillard s'empressa de répondre aux vœux de son frère de Rome. Il parut dans cette capitale, escorté du vieil Épiphane, évêque de Salamine, et du prêtre Jérôme qui remplissait déjà le monde de sa juste et éclatante renommée. Mais l'invitation adressée par Damase aux autres évêques d'Orient, ne fut pas plus heureuse que la requête des Pères d'Aquilée. Les Orientaux étaient de nouveau assemblés à Constantinople, et leur réponse ne se fit pas attendre. Après des excuses qui ressemblaient à des défaites, ils dirent, comme Théodose, que ce voyage n'était d'aucune utilité. Seulement, par un esprit de paix et de concorde, trois des leurs furent délégués pour assister au concile de Rome. Mais ils n'y parurent que pour soutenir les décisions de celui de Constantinople; et les deux partis se séparèrent encore sans avoir pu ni s'éclairer ni se convaincre.

Le dépit de Damase eut peine à se contenir. A peine Paulin d'Antioche l'eut-il quitté, qu'il lui écrivit pour le consoler sans doute de n'avoir pu lui rendre son siége; et dans cette lettre qui n'avait le caractère ni d'un rescrit ni d'une décrétale, il laissa déborder tout le fiel qu'avaient amassé dans son cœur les outrages du concile de Constantinople. Il s'en prit à toutes les hérésies dont l'Orient était le foyer. Il lança contre elles de violents anathèmes qu'on n'appelait point encore les foudres de l'Église. Il maudit Photin et Apollinaire, les Sabelliens, le Ébionites et les Ariens qui n'avaient point admis encore la divinité du Saint-Esprit. Il reprend avec une violente acrimonie tous les griefs qu'il peut avoir contre les Orientaux,et blâme avec énergie les translations d'évêques dont ils donnent de fréquents exemples, sans se rappeler que saint Pierre l'avait donné lui-même et que l'opinion de saint Jérôme sur le double épiscopat du Prince des Apôtres venait d'être admise comme un article de foi. Cette lettre virulente, qu'il n'ose ouvertement publier, n'est qu'un maladroit témoignage de son impuissance et le douloureux épanchement d'un orgueil contrarié dans ses prétentions. Il le fait voir seulement en refusant de souscrire, comme l'a dit le Père Labbe, les canons du concile de Constantinople qui donnent à ce siége le premier rang après Rome au préjudice d'Alexandrie et d'Antioche, que le concile de Nicée avait placées avant le siége de la capitale de l'Orient.

La souveraineté spirituelle de Théodose se manifestait au contraire sans la plus légère contradiction. Avant de proscrire les sectes ariennes, il essaya de les convaincre

par de nouvelles conférences sur la Trinité. Mais dès qu'il eût reconnu l'inutilité de ses efforts, il trancha à son tour la question par un édit de 383, qui, proclamant encore une fois le Symbole de Nicée, enjoignait à tous les chrétiens de le reconnaître; et ses proconsuls furent chargés d'en assurer le triomphe par la persécution des récalcitrants. Les assemblées des Ariens furent interdites, leurs églises confisquées, leurs ordinations annulées, leurs docteurs et leurs prêtres renvoyés aux lieux de leur naissance; et tous les catholiques furent investis du droit de les poursuivre. On ne cite pourtant ni arrêt de mort ni exécutions arbitraires. Les orthodoxes, il faut le dire, n'imitèrent point les violences des hérétiques; et l'histoire en fait honneur à la modération de Théodose. Mais les excommunications ajoutées à l'expulsion des Ariens avaient pris depuis dix ans un caractère de sévérité sous l'inspiration de saint Basile, qui, oubliant dans l'intérêt de l'unité catholique sa mansuétude naturelle et la modération habituelle de son langage, avait attaché la privation de toute vie civile à celle de la communion ecclésiastique. Les malheureux que frappaient les anathèmes des prélats catholiques, ne trouvaient plus nulle part ni sûreté, ni repos, ni moyens d'existence. Un exemple contemporain prouve même que les fanatiques ne s'en tenaient point à ce retranchement de la vie civile. Mais ce n'est point à l'Orient, c'est à l'Espagne qu'appartient cet acte de brutalité.

Un homme considérable sorti d'une famille riche et noble, nommé Priscillien, avait adopté les erreurs de Manès et de Sabellius. Son éloquence naturelle, sa for-

tune, ses vertus privées lui attiraient un grand nombre de partisans; et les évêques d'Espagne et d'Aquitaine s'assemblèrent pour mettre un terme à ses prédications. L'évêque Ithace de Sossube, et son collègue Idace de Munda se portèrent pour accusateurs; et, s'il faut en croire Sulpice Sévère [1], ces deux évêques, les plus légers et les plus corrompus de leur temps, cherchaient moins le triomphe de la vérité que la satisfaction d'une haine particulière. Ithace n'est selon lui qu'un audacieux bavard, qu'un impudent parasite. L'accusation d'hérésie ne leur suffit pas. Ils y joignent le crime de magie et reprochent à Priscillien de se vautrer dans les impudicités de certains Gnostiques. Sa vie entière démentait cette calomnie; mais son hérésie justifiait tout aux yeux de ses juges; et sa condamnation fut prononcée en 381 par un concile de Saragosse. Je passe beaucoup de détails, comme l'origine égyptienne de cette hérésie, la quantité de ses erreurs, la qualité de ses adhérents, je n'en parle que pour faire voir où en était déjà arrivée la répression des hérétiques. La sentence de Saragosse irrita les Priscillianistes; deux évêques, nommés Instantius et Salvien, avaient embrassé leurs doctrines, et pour donner plus de poids aux prédications de leur chef, ils lui avaient conféré l'évêché d'Avila. Le nombre de ses prosélytes s'en accrut. Mais la rage d'Ithace en fut aggravée. Il obtint de l'empereur Gratien un édit qui bannissait les hérétiques non-seulement des villes, mais de toutes les terres de l'Empire. Priscillien et ses deux amis coururent

1. *Hist. Sac.*, liv. II, ch. L.

à Rome pour implorer l'assistance de Damase, et ils ne l'eussent point osé s'ils avaient été coupables de toutes les horreurs dont on les accusait. Mais Damase refusa de les voir, et l'évêque de Milan leur ayant montré le même dédain, ils achetèrent, dit-on, la faveur de deux courtisans qui firent révoquer le décret. Ce ne fut qu'un moment de répit. Gratien fut assassiné, et l'usurpateur Maxime, cédant aux instances, aux artifices d'Ithace, renvoya Priscillien devant un nouveau concile qui fut assemblé à Bordeaux et qui eût ratifié la sentence de Saragosse, si l'hérésiarque n'eût prévenu le jugement par un appel à l'empereur [1]. Mais Ithace et Idace le suivirent à la cour de Trèves; et pressé par leurs intrigues, l'assassin couronné livra Priscillien et dix ou douze de ses adhérents au bras séculier du préfet Évodius. Saint Martin, qui était alors à Trèves, prit en vain le parti des accusés. Il blâma la cruauté d'Ithace, il tenta de fléchir le barbare Maxime; il le supplia de ne pas faire juger des évêques par un laïque, de ne pas faire couler leur sang. Tout fut inutile. Une sentence de mort fut rendue, le glaive trancha les jours de Priscillien, de deux autres évêques, de deux diacres, d'une femme nommée Euchrocia; et cinq à six autres d'un sang plus vil, dit l'historien, furent bannis de leur pays. C'était une atroce nouveauté. On avait vu jusque-là des catholiques persécuter, assassiner même des hérétiques, mais c'était la première fois qu'on les faisait condamner et exécuter juridiquement, et ce premier exemple était le crime de deux évêques espagnols,

1. Sulp. Sev., ch. L, p. 289.

qui ouvraient ainsi l'ère de ces atrocités du fanatisme, de ces auto-da-fés dont l'Espagne a donné longtemps au monde chrétien l'abominable spectacle. Mais il y a dans cet épisode de l'histoire de l'Église d'autres témoignages que je ne saurais négliger. Voilà encore un empereur qui convoque des conciles, qui livre des évêques à la justice séculière, tandis que son prédécesseur, en révoquant son édit de bannissement, avait, de son autorité privée, renvoyé ces mêmes évêques à leurs églises, malgré le décret du synode qui les avait condamnés. Que faut-il en conclure ? Que l'autorité spirituelle de l'empereur était encore exercée dans toute sa plénitude, que le caractère, la vie même des évêques dépendaient encore de la juridiction impériale : et c'est une chose avouée par l'Église elle-même, puisque les évêques, assemblés à Bordeaux pour juger Priscillien, s'arrêtent dès l'instant que l'accusé en appelle à l'empereur.

Au milieu de ce bruit et de ce mouvement du monde chrétien, on est étonné d'entendre encore la voix des païens, dont les dieux semblaient engloutis depuis vingt-quatre ans dans la tombe de Julien. Ils se réveillent cependant. Ils prendront part aux révolutions dont l'Occident sera le théâtre et que terminera l'épée de Théodose. Symmaque le fils leur sert d'interprète; et sa voix a osé demander au nom de quelques sénateurs romains la restauration de Mars et de Jupiter. Damase, affaibli par l'âge et les infirmités, laisse à saint Ambroise le soin de combattre cette résurrection de l'idolâtrie, qui, repoussée d'abord par Gratien, est reprise après sa mort par le même Symmaque. Les idolâtres croyaient trouver un accès

plus facile auprès de Valentinien le Jeune ou plutôt de l'Arienne Justine qui gouvernait et disputait à Maxime l'empire d'Occident pendant la minorité de son fils... mais Ambroise les fit échouer encore; et les derniers jours de Damase ne furent point troublés par le spectacle des cérémonies païennes.

La mort le délivra enfin de ses agitations, le 11 décembre 384, après dix-huit ans d'un pontificat, qui, malgré tant d'essais et de prétentions, n'avait rien ajouté aux prérogatives de son siége. Il n'avait pu entamer le pouvoir spirituel des Césars qui restèrent en fait et en droit chefs de l'Église. Il avait même laissé altérer dans ses mains l'autorité que lui avaient transmise le pape Jules et le concile de Sardique. Les actes de Gratien et de Maxime en sont le témoignage; et Théodose avait affranchi les Églises d'Orient du droit d'appel que prétendait l'évêque de Rome. Dans l'Occident même ce privilége était pour ainsi dire annulé toutes les fois qu'il paraissait un évêque assez éminent par son mérite pour attirer comme saint Ambroise tous les respects du monde catholique et pour élever en fait une juridiction rivale, comme nous l'avons vu dans la condamnation des deux évêques d'Illyrie. Cependant le fabricateur des fausses décrétales, prenant l'ambition de Damase pour une possession d'état, a cru pouvoir lui prêter des empiétements et des conquêtes. Mais les prétendus décrets qui les contiennent offrent de telles fautes de chronologie, de tels plagiats d'écrits dont les auteurs n'existaient pas encore, que la critique a eu peu de peine à en démontrer la fausseté. Ces conquêtes de Damase se reduisent à un mot, qui est à la vérité

d'une grande portée, car il résume à lui seul toutes les prétentions de la papauté. C'est le nom de *fils* qu'il voulut donner aux autres évêques. Mais cette témérité, qui profita plus tard à ses successeurs, ne fut jamais acceptée de son vivant. Les Occidentaux lui montrèrent d'une manière assez rude qu'ils étaient loin de le reconnaître pour père ; et les Orientaux affectèrent constamment de lui donner le titre de frère que voulait répudier son orgueil.

Le plus beau fleuron de sa couronne fut l'amitié de saint Jérôme qui était resté auprès de lui comme secrétaire après le départ de Paulin d'Antioche. Cet illustre enfant de la Pannonie avait déjà visité dans sa jeunesse la capitale des Césars. Il y avait étudié les lettres sous le grammairien Donat et l'éloquence sous le professeur Victorin. C'est là qu'il avait passé subitement d'une vie voluptueuse et turbulente aux austérités d'un néophite en adoptant la religion dont il devait être le plus éloquent défenseur. Cette conversion était d'autant plus méritoire qu'il vivait au milieu de toutes les séductions du faste et de l'opulence, et il avait eu le courage de s'y dérober, pour en arracher plus tard ceux-là même dont il avait suivi les exemples. Mais il ne s'était point senti la force d'entreprendre tout à coup cette réformation difficile. Il s'était réfugié pendant dix ans dans les solitudes de la Chalcide syrienne pour se fortifier contre le démon du siècle; et après avoir passé dix autres années à visiter toutes les capitales du monde, à s'entretenir avec tous les saints docteurs de son temps, il était revenu à Rome pour commencer le cours de ses prédications. La société

romaine s'attacha miraculeusement à ce prêtre qui expliquait les dogmes dans un style étincelant de verve et d'élégance, qui dirigeait toutes ses pensées vers l'amélioration des mœurs et le perfectionnement de l'espèce humaine. Les femmes surtout s'empressèrent à l'entendre. Avides de choses nouvelles, suivant l'expression de Sulpice Sévère, elles l'entourèrent de leur admiration, lui demandèrent des règles de conduite. Il leur enseignait la pratique de toutes les vertus et le sage emploi de leurs richesses au profit des pauvres et des malades. L'envie le troubla souvent dans cette mission divine. Le clergé lui-même avait pris une trop large part dans la dégradation publique, pour ne pas voir avec peine les succès de cet apôtre de l'humilité chrétienne. Mais cette haine, contenue par la faveur de Damase qui secondait ouvertement la mission du nouvel apôtre, n'éclata que sous le pontificat de son successeur. On attaqua dès lors par d'infâmes calomnies ce censeur perpétuel des mœurs et de l'avarice des clercs, qu'il comparait pour le faste à de jeunes fiancés. Leurs impostures trouvèrent une créance aveugle dans l'esprit du peuple, qu'il est toujours plus facile d'entraîner au mal que de ramener au bien. Le nouveau pape Syrice ne soutint pas comme Damase le docteur qui proclamait cependant la prééminence du siége de Rome, et Jérôme quitta la ville éternelle, comme avait fait Jugurtha, en l'apostrophant du nom de Babylone.

Remarquons en passant que le pontificat de Syrice commença par un acte de soumission à l'autorité impériale. L'antipape Ursin, qui avait troublé la vie de Damase, avait cru que le schisme devait finir avec ce pon-

tife et que le siége de Rome appartenait au survivant, comme l'avaient décidé les Occidentaux pour le siége d'Antioche à la mort de Mélèce. Mais le peuple et le clergé rejetèrent cette prétention d'Ursin, leurs acclamations y appelèrent le Romain Syrice, et dans l'espoir de mettre un terme aux désordres que fomentaient sans cesse les partisans de l'antipape, le nouvel évêque fit confirmer son élection par un édit du 23 février 385, que l'impératrice Justine adressa au préfet de Rome au nom de son fils Valentinien le Jeune. Cette confirmation, consacrée déjà par un fréquent usage, ne sera quatre siècles plus tard qu'un argument stérile en faveur de l'autorité laïque. Mais elle était dans ce cas d'autant plus remarquable, que Justine et son fils professaient ouvertement l'arianisme. Il se passait au reste dans la conscience de ces grands personnages des capitulations, qui témoignaient de la faiblesse de leurs principes et de la flexibilité de leurs caractères en présence de nécessités impérieuses. Damase et Syrice, qui poursuivaient partout les hérétiques, pliaient devant une impératrice arienne, et Justine, retenue longtemps par la crainte du catholique Gratien, n'osait pas troubler la paix des orthodoxes. Le meurtre de ce collègue de son fils rompit le frein de sa haine. Elle demanda tout à coup à l'évêque de Milan une basilique où les Ariens pussent prier sous la direction d'un évêque de leur secte. La réponse d'Ambroise était facile à prévoir. Son respect pour les Césars ne pouvait aller jusqu'au sacrifice de ce qui appartenait à Dieu ; et sa résistance à la volonté de Justine fut d'autant plus opiniâtre que l'impératrice avait pris pour évêque un second Auxence,

Scythe de nation, qui se faisait appeler Mercurien, pour ne pas porter un nom que la ville de Milan avait droit de détester.

« Prenez mon patrimoine, dit saint Ambroise, prenez » ma vie. Je ne les défendrai pas contre vous. Mais je ne » livrerai point le temple de Dieu à ses ennemis. » Justine ne s'arrêta point devant cette opposition. Elle oublia même qu'à la mort de Gratien et dans la frayeur que lui inspirait l'heureux assassin de ce prince, elle avait prié le saint évêque de détourner le bras qui menaçait le trône et les jours de son fils, et qu'Ambroise s'était rendu à la cour de Trèves pour fléchir et conjurer l'ambition de l'usurpateur. Le souvenir d'un si grand service fut moins puissant sur l'esprit de Justine que l'intérêt de sa secte. Ses soldats s'emparèrent par son ordre de la basilique Porcienne, et marchèrent sur la basilique neuve où saint Ambroise officiait. Mais ils se souvinrent tout à coup qu'ils étaient catholiques et s'arrêtèrent à la voix du prélat qui prêchait alors sur le livre de Job, pour donner à son peuple des leçons de patience.

Syrice ne pouvait ignorer ce qui se passait à Milan. Ambroise en faisait part à sa sœur Marcelline qui habitait la ville de Rome. Mais le chef prétendu de l'Église chrétienne, absorbé par les intrigues de l'antipape, n'osa braver la puissance qui avait confirmé son élection; et parut indifférent à une persécution qui ne l'atteignait pas lui-même. Ambroise, dont les sermons et les lettres nous en ont transmis l'histoire, en supporta tout le poids avec la constance des premiers martyrs. Il sut résister aux ordres de sa souveraine et contenir en même temps un peuple qui

voulait pousser la résistance jusqu'à la révolte. « Je ne » peux livrer la basilique, dit-il, mais je ne dois pas com- » battre, » paroles sublimes, commentaire admirable des paroles de Jésus-Christ, qu'oublieront dans l'avenir les successeurs du saint évêque! Il y a une haute vertu dans cette modération d'un prêtre qui, placé entre deux devoirs contraires, est assez maître de sa colère pour se maintenir entre l'accomplissement de l'un et le respect de l'autre. L'opposition populaire fut cependant entretenue par ses prédications. Il y ajouta même des miracles. Ces moyens peuvent être diversement appréciés. Mais ce qui doit être admiré de tous, c'est cette fermeté, que n'ébranlèrent ni les menaces de la tyrannie ni les clameurs de ses sicaires. Quand une bande de Goths, substituée par Justine aux soldats romains, se précipite vers la basilique, Ambroise est sur la porte. Il la défend par des anathèmes, et les barbares s'arrêtent encore à la voix d'un prélat que soutient et grandit la vénération du monde entier. C'était quelque chose de plus qu'Athanase, car l'évêque d'Alexandrie avait fui devant les soldats de Constance et de Valens.

Cette lutte dura deux ans; et c'est aux vertus, à l'éloquence de celui qui la soutenait avec tant de dignité, que l'Église dut la précieuse conquête de saint Augustin. Jeune encore, il avait fui sa mère pour vivre dans la débauche la plus effrénée; et Monique avait eu de plus la douleur de le voir embrasser l'hérésie des Manichéens. Après avoir professé la rhétorique à Tagaste sa patrie, à Carthage et à Rome, il s'était rendu à Milan; et la curiosité d'entendre un orateur célèbre l'avait poussé

dans la basilique où prêchait l'évêque dont il admirait déjà le caractère. Les discours d'Ambroise achevèrent ce qu'avaient commencé l'étude de saint Paul et un examen plus approfondi des erreurs de Manès. Monique fut heureuse de retrouver son fils, et la conversion de cet illustre néophite fut pour Ambroise une consolation nouvelle. Une lettre de l'empereur Maxime était venue en même temps rappeler à l'impératrice Justine que même en Occident la foi catholique n'était pas dénuée de protection. Justine savait sans doute ce que pouvait être la piété d'un pareil homme. L'intérêt de la religion n'était qu'un prétexte : mais les menaces de cet usurpateur sanguinaire n'en étaient que plus dangereuses; et la fière impératrice en fut assez épouvantée pour dégrader son caractère ou plutôt pour en manifester la faiblesse, en implorant l'assistance de ce même prélat qui l'avait déjà sauvée, et qu'elle avait payé de la plus noire ingratitude. Ambroise aurait mieux fait de ne pas accepter cette nouvelle ambassade. Dès les premiers mots de Maxime il en pressentit l'inutilité. Mais on eût attribué son refus au ressentiment de ses injures, et cette obéissance aux vœux de sa souveraine était la conséquence de ses principes. Le César, dont il avait une première fois contenu l'ambition, débuta par se plaindre de la faiblesse qu'il avait eue de l'écouter. Il lui reprocha d'avoir sauvé la famille qu'il était impatient de détrôner, et mit tant d'aigreur et de brutalité dans ses paroles, qu'Ambroise en oublia son caractère d'ambassadeur. Il ne répondit plus qu'en évêque, en apôtre qui s'arrogeait la mission de punir les puissances de la terre des crimes que les lois

humaines ne pouvaient atteindre. Il reprocha à Maxime le meurtre de Gratien, le rapt de sa couronne. Il rejeta de sa communion les prélats qui communiquaient avec lui. Il ne fit qu'irriter un ambitieux qu'il s'était chargé de calmer, et se fit chasser enfin comme un séditieux d'une cour où il était venu comme médiateur.

Cet outrage à la majesté de l'Empire, si de tels mots peuvent s'appliquer au farouche Maxime, ne tarda point à retomber sur la famille qu'il s'était chargé de défendre; et il fallut tout le respect que son caractère imposait au monde, pour détourner de lui la supposition d'une vengeance préméditée contre ses persécuteurs. Mais l'histoire a dit avec raison que la résolution de Maxime était arrêtée d'avance. Il passa en effet les Alpes vers la fin de 387, il envahit l'Italie, s'empara de Milan et de Rome; et Justine et son fils, chassés de ville en ville, allèrent chercher un refuge à la cour de Théodose. Un César dévot et superstitieux ne vit d'abord qu'un châtiment du ciel dans la chute d'une princesse et d'une cour infectées d'arianisme, et il hésita à venger une famille à laquelle il avait dû son élévation. Mais la dévotion ne fut jamais antipathique à l'amour. S'il faut en croire Zosime [1], les charmes de Galla, sœur du jeune Valentinien, firent plus que la reconnaissance, et après avoir fait consulter un moine égyptien qui lui prédit la victoire, Théodose ramena sa jeune épouse et sa famille en Italie à la tête d'une armée. Maxime et Victor son fils furent vaincus et massacrés. Valentinien II remonta sur

1. Liv. IV, p. 263.

son trône; et pendant les trois ans de son séjour à Milan ou à Rome, Théodose s'efforça d'extirper en Occident les restes de l'hérésie et du paganisme.

Trois faits importants pour l'histoire. du sacerdoce chrétien signalèrent l'ascendant qu'il pouvait déjà prendre sur les maîtres du monde, quand il agissait sur une piété sincère, sur un esprit superstitieux, par l'action énergique d'un caractère intraitable. Ce n'est point par l'évêque de Rome que seront donnés ces exemples de fermeté. Syrice, toujours effacé par Ambroise, compte à peine dans le mouvement du monde catholique dont il se dit ou se croit le chef. C'est encore par l'évêque de Milan que sera exercée la puissance sacerdotale, mais Rome en profitera plus tard. L'évêque de Callinique, petite ville de la Perse, ayant excité des moines turbulents à brûler une synagogue et un temple de Valentiniens, le maître de la Milice d'Orient avait condamné l'évêque à les rebâtir à ses frais; et cette sentence avait été ratifiée par Théodose, qui, malgré son orthodoxie, tolérait encore les juifs et les restes de cette secte du prêtre Valentin qui régnait depuis deux siècles malgré l'extravagance de ses doctrines. Ambroise ne conçoit pas cette contradiction dans la conduite d'un César catholique. Il écrit à Théodose pour le prier de révoquer un édit qui place un évêque entre la prévarication et le martyre. Cette lettre étant demeurée sans réponse, Ambroise apostropha l'empereur du haut de la chaire. Il refusa d'achever le sacrifice divin en sa présence, il lui arracha enfin par l'opiniâtreté de ses admonitions la révocation d'un édit qui était de toute justice, et l'évêque

de Callinique fut absous d'une violence que l'empereur avait eu raison de punir [1].

Quelque temps après, Théodose ayant porté son offrande à l'autel, restait debout dans le sanctuaire. Il s'en croyait le droit, car il agissait ainsi dans les églises de Constantinople et il suivait en cela l'exemple de Constantin. Mais Ambroise lui fit dire par un archidiacre qu'il en était autrement dans la sienne, que le sanctuaire n'était fait que pour les ministres du Seigneur; et l'empereur se retira dans la nef en remerciant même l'évêque de lui avoir appris son devoir de chrétien. Il oubliait dans le premier de ces actes que le premier devoir de l'autorité souveraine est de faire respecter ses sujets dans leur fortune et dans leur vie, et dans le second il abandonnait les droits d'évêque des évêques, que, depuis Constantin, ses prédécesseurs avaient constamment exercés. Il ouvrait ainsi la porte aux abus qui ont fait subir plus tard tant d'humiliations aux princes de la terre; et certes les écrivains ecclésiastiques ont eu quelque raison d'en faire un grand homme. Ils devaient le récompenser d'avoir soumis ainsi l'Empire au Sacerdoce. Mais l'affaire de Thessalonique se présente sous un autre aspect. Théodose avait fait égorger les habitants de cette ville d'Illyrie, pendant les jeux du cirque, pour la punir d'une sédition dans laquelle avait péri un de ses capitaines. S'il eût, comme juge suprême, découvert et condamné les coupables comme dans l'affaire de Callinique, il n'y aurait eu que justice. Mais en livrant au

1. Paulin, ch. III; Amb., *Epist.*, t. II, p. 946.

glaive d'une soldatesque effrénée tout un peuple attiré pour ainsi dire dans un piége infâme, en laissant au hasard le soin de choisir les victimes, Théodose se rendait coupable d'une atroce et lâche vengeance; et le ministre d'un Dieu qui confond tous les hommes dans sa justice s'honorait même aux yeux du monde en oubliant le rang et la puissance du criminel pour ne voir que son exécrable attentat. Le prélat qui avait reproché à Maxime le meurtre de Gratien, ne pouvait pardonner cet acte de barbarie à un empereur dont il avait d'ailleurs éprouvé la faiblesse. Ambroise n'alla point, il est vrai, l'attaquer sur son trône; mais toujours maître dans son église, il lui en interdit l'entrée; il l'arrêta lui-même sous le portique, et ne lui permit de passer outre, que lorsque ce maître du monde eut expié par une pénitence publique sa sanguinaire violence [1].

Quelques-uns de mes lecteurs se révolteront sans doute contre cette témérité du sacerdoce. Ils loueraient dans un tribun ce qu'ils ne souffriront pas de la part d'un prêtre. Mais où était alors la puissance tribunitienne, ce patronage du peuple contre l'oppression? Dans l'ordre politique la tyrannie n'avait alors de contre-poids que la révolte et l'assassinat. Le prêtre chrétien était le seul homme qui pût exercer ce ministère; il était respecté des grands et des petits; il était reconnu par tous le missionnaire d'un Dieu de paix et de charité. Il en abusa plus tard, je n'aurai que trop l'occasion de le blâmer; je montrerai les progrès de son ambition, de son audace

1. Paulin, *Vita Amb.*, ch. IV; S. Aug., *Cité de Dieu*, ch. XXVI.

même. Mais ce temps n'était pas venu. Comme sujet, comme citoyen, le prêtre se tenait encore dans les limites que Jésus-Christ avait imposées à son sacerdoce et jamais évêque n'avait été plus pénétré que saint Ambroise du sentiment de ses devoirs. Le prétendu vicaire du Dieu qui l'animait, le pape Syrice lui abandonnait la houlette du pasteur. « Ambroise, dit l'abbé Fleury [1], était regardé comme le principal défenseur des droits de l'Église. » Il en était le chef véritable, au même titre que les grands docteurs que j'ai déjà mis en scène. Il en avait pris les fonctions dans son voyage de Sirmium, et même il en était personnellement convaincu, car dans sa lettre à Théodose sur l'affaire de Callinique, il osait dire qu'il ne pourrait se justifier *lui-même* auprès des évêques, s'il souffrait qu'un ordre parti de sa résidence allât frapper des chrétiens à l'autre extrémité de l'empire [2]. Il y a dans ces mots un grand témoignage du peu qu'était alors la papauté romaine et de l'autorité que s'attribuait l'évêque de la résidence impériale. Si ces mots étaient partis du saint-siége, quel avantage n'en auraient point tiré les défenseurs de la suprématie de l'Église de Rome ! Ils l'auraient présentée dès ce moment comme la tutrice, la régulatrice des Églises d'Orient. Mais le pape Syrice n'y songeait point. Il avait sans doute statué sur quelques points de discipline. La preuve en est dans une lettre écrite l'année même de son élection et qui est la première des véritables décrétales. Mais ce n'était point alors un

1. Liv. XIX, ch. XIV.
2. *Epist.* IV.

acte de suprématie exclusive. Cyprien, Athanase, Basile avaient, après saint Paul, tracé des règles semblables en réponse aux consultations que leur adressaient les évêques. Syrice avait bien aussi renouvelé dans un concile de 386 la condamnation des Novatiens, des Donatistes, et obtenu de l'empereur l'exil et la spoliation des Manichéens qui affluaient dans Rome [1]. Mais il n'y avait rien là que n'eussent fait tous les métropolitains de la chrétienté; et cette intervention de l'empereur nous offre de plus une preuve de la fausseté de la donation de Constantin, puisque le pape n'a pas le pouvoir de bannir de la ville, dont on le dit souverain maître, les hérétiques dont la présence l'importune. Ce n'était enfin qu'à de longs intervalles que Syrice manifestait sa sollicitude pour les intérêts du monde catholique, tandis que la vigilance d'Ambroise ne se laissait jamais surprendre; et l'histoire de l'hérésiarque Jovinien va nous offrir un nouveau témoignage de la négligence de l'évêque de Rome.

Ce Jovinien était un moine coquet, portant du linge fin et des tuniques de soie, pratiquant les bains et les cabarets, faisant le philosophe au milieu des amphores, comme dit saint Jérôme dans sa mordante polémique [2]. Si l'on veut se rappeler que soixante ans nous séparent à peine de saint Antoine, de la vie d'abnégation et d'humilité, d'austérités et de privations, de solitude et de pénitence que s'imposaient dans la Thébaïde les disciples de ce

1. *Code Théod.* liv. XVIII.
2. S. Jér., *Contre. Vigil.*

fondateur de la vie monastique, on verra avec quelle rapidité dégénéraient les vertus chrétiennes, si l'on peut appeler vertu cette existence sans utilité pour l'Église et pour le monde. Ce Jovinien ne se contentait pas d'offrir aux Romains le scandaleux contraste d'une vie de plaisir avec les devoirs de sa profession. Il prêchait l'égalité de tous les péchés devant Dieu, l'absolution de tous par le baptême. Il soutenait contre saint Jérôme que les veuves et les femmes mariées avaient autant de mérite que les vierges, toutes choses qu'il n'avait osé prêcher devant saint Ambroise pendant son séjour à Milan. Mais il avait trouvé plus d'indulgence dans Rome, et il n'y fut attaqué que par la correspondance de saint Jérôme qui du fond de sa retraite de Béthléem veillait à la pureté de la foi. Il fallut que le sénateur Pammaque, excité par les lettres de son éloquent ami, avertit le pape Syrice des progrès de cette hérésie; et ce fut seulement alors que, rassemblant quelques évêques de la province, l'évêque de Rome fit condamner Jovinien et ses adhérents. Il les fit même suivre jusqu'à Milan, où ces hérétiques s'étaient réfugiés pour en appeler sans doute à l'empereur; et avec l'aide de saint Ambroise, il en obtint le bannissement des coupables.

Disons toutefois que cet incident fit éclater la modestie de Syrice. Il montra combien il était éloigné de suivre les orgueilleuses traditions de Jules et de Damase. Ses légats ne parlèrent point en maîtres. Sa lettre à l'Église de Milan donne le titre de frères à saint Ambroise et à ses suffragants. Il leur dit: *votre sainteté*. Ses paroles respirent l'égalité la plus parfaite. Il va même jusqu'à faire con-

firmer la sentence de son synode romain par sept évêques de la haute Italie ; et rien dans la réponse de ces prélats au nombre desquels ne figurait même pas l'évêque de Milan, rien ne laisse percer une pensée d'infériorité. Ils félicitent seulement l'évêque de Rome du soin qu'il a mis à garder la porte qui lui est confiée. Syrice montra la même réserve dans la poursuite de Bonose, évêque de Sardique, qui niait aussi la virginité perpétuelle de Marie et même la divinité de Jésus-Christ. Cette ville dépendant de la métropole de Thessalonique, il fit renvoyer l'affaire au métropolitain Anysius par un concile assemblé à Capoue. Mais la mort du vieux Paulin, arrivée pendant la tenue de ce concile, vint réveiller l'ancien schisme d'Antioche qui avait troublé et divisé les deux Églises ; et la modération de Syrice fut ébranlée sans doute par les conseils de ses frères et par des ressentiments qui n'étaient pas encore apaisés. Le dédain qu'à l'occasion de ce schisme les Pères de Constantinople avaient montré pour l'opinion des Occidentaux, était toujours présent et amer aux évêques d'Italie. Ils se hâtèrent de reconnaître le nouvel évêque Évagrius, que la faction des Paulinistes avait sur-le-champ opposé à celui qu'avait déjà consacré le parti de Mélèce ; et en souscrivant la reconnaissance d'Évagrius, Syrice oubliait les principes conciliateurs que les Occidentaux avaient invoqués eux-mêmes en faveur de Paulin. Mais que font les principes contre les passions humaines ? Disons cependant à la louange de ce pape, que, lorsque Évagrius, repoussé ou chassé par les amis de son compétiteur Flavien, fit un nouvel appel au siége de Rome,

Syrice, se rappelant tout à coup les canons de Sardique, ne se crut pas en droit de se faire l'arbitre souverain de ce litige. Il le fit renvoyer par ce même concile de Capoue devant le métropolitain d'Alexandrie et les évêques d'Égypte comme les plus proches voisins de la province d'Antioche.

Flavien ne reconnut ni l'appel ni la juridiction. Il déclina la compétence des Égyptiens ; et Syrice, une fois engagé dans ce débat, en appela à l'empereur lui-même. Ainsi, après avoir respecté les droits de ses coévêques, il reconnaissait encore l'autorité des Césars en matière ecclésiastique; et il est permis de dire que si les successeurs de ce pontife avaient imité son respect pour les saines doctrines de l'Église, les guerres et les désordres que j'aurai à raconter, n'auraient ni troublé ni ensanglanté le monde catholique. Théodose accepta l'appel de Syrice, et il est probable que, pendant son séjour en Italie, ses évêques l'avaient entretenu de cette querelle. Théodoret a même écrit que Syrice lui avait reproché de laisser en paix les tyrans qui attaquaient la loi de Jésus-Christ et de n'abattre que ceux qui s'élevaient contre lui-même[1]. La vivacité de ce reproche ne va point au caractère de ce pontife; et Théodoret, qui n'avait alors que neuf ans, pourrait bien l'avoir supposé quarante ans après. C'était exagérer en effet l'importance d'une cause où n'entrait aucun soupçon d'hérésie, qui n'était au fond qu'une question de rivalité, qu'une pique entre les deux Églises. Théodose le sentit lui-même, et placé entre deux

1. Théod., *Hist. Eccl.*, liv. V, ch. II.

légions d'évêques ennemis et également entêtés, plein de respect pour la piété des uns et des autres, il montra une assez grande indécision. Mais soit qu'il craignît de déplaire à saint Ambroise, soit qu'il eût adopté les opinions des évêques au milieu desquels il venait de passer trois années, il parut embrasser la défense d'Évagrius; et dès son retour à Constantinople, il fit donner à Flavien l'ordre d'aller à Rome pour y plaider sa cause. C'était beaucoup pour le saint-siége; et la fierté de Flavien s'étonna d'un commandement qui soumettait l'Église d'Orient à l'Église occidentale. Il gagna trois mois par des réponses ambiguës, dans l'espoir que le temps refroidirait l'ardeur de Théodose pour les évêques d'Italie. Mais sur une nouvelle instance de l'empereur, il cessa de se contraindre. Encouragé sans doute par des collègues qu'il avait eu le loisir de consulter, il répondit qu'il ne lui convenait pas de se soumettre au jugement des Occidentaux, et que si on en voulait à son siége, César était maître de le donner à qui lui plairait [1]. Théodose n'était pas homme à relever le défi; et les Orientaux l'avaient déjà ramené à leur sentiment. Empereur d'Orient, il ne lui convint plus de sacrifier l'indépendance de ses évêques aux prétentions d'un étranger; et quand Syrice lui rappela sa promesse, il lui répondit par le conseil de se raccommoder avec un évêque que tout l'Orient avait reconnu et qu'il entourait de sa vénération.

Des affaires plus importantes l'avaient bientôt après ramené en Italie en 394. Il venait venger l'assassinat de

1. Théod., liv. VI, ch. XXIII.

Valentinien II sur le Sicambre Arbogaste, et sur le fantôme d'empereur qu'avait élevé cet audacieux général; et comme dans sa campagne contre Maxime, il avait fait consulter encore le solitaire Jean d'Égypte pour savoir si Dieu lui accorderait une seconde victoire. Il faut ajouter que la superstition n'étouffait pas en lui le courage. En lui promettant ce nouveau triomphe, le prophète lui avait prédit que sa mort suivrait de près celle de ses ennemis[1] ; et cette prédiction ne l'avait point arrêté. Il détruisit dans les plaines d'Aquilée l'armée d'Arbogaste et de son empereur Eugène. Cet usurpateur fut massacré par les mêmes soldats qui avaient salué son avénement. Le fier Sicambre, poussé dans les montagnes de la Rhétie se perça de son épée; et, fléchi par les conseils de saint Ambroise, le vainqueur n'exigea point d'autres victimes. Il s'en prit seulement aux monuments de l'antiquité païenne et n'opprima que la conscience de ses sujets. Maxime avait déjà relevé les autels de Jupiter à la prière des sénateurs païens et de Symmaque le fils dont il avait fait un préfet de Rome; et après avoir détruit cet assassin couronné, Théodose avait cru que la vieille religion n'oserait plus reparaître. Mais après le meurtre de Valentinien, Arbogaste avait suivi l'exemple de Maxime pour attirer sous ses drapeaux le peu de Romains qui adoraient encore les dieux de leurs pères; et Théodose résolut d'en finir avec l'idolâtrie. Appliquant son édit de Thessalonique à l'Occident dont il devenait le maître, il ordonna aux sénateurs de croire

1. Sozom., liv. VII, ch. XXXII.

en Jésus-Christ; et ils s'empressèrent tous de quitter la toge pour la robe des néophites. C'était toujours le sénat de Domitien et de Tibère. L'empereur ordonna en même temps la démolition des vestiges matériels du paganisme; et les évêques, aidés des proconsuls, firent main basse sur les chefs-d'œuvre que l'art grec et romain avait semés dans le monde. Les temples, les statues tombèrent sous le marteau de ces barbares, et la terre du monde civilisé fut couverte des ruines qui témoignent encore de la grandeur des anciens et de l'absurde fanatisme d'un Espagnol superstitieux.

Ce fut là le dernier de ses exploits. L'oracle de Lycopolis avait dit vrai. Une hydropisie l'enleva à son empire en 395; et sa mémoire fut livrée aux passions qu'il avait comprimées et à celles qu'il avait servies. L'historien Philostorge de Cappadoce, son contemporain, se fit l'organe des Ariens et attribua sa mort à la mollesse et à l'intempérance [1]. Vingt ans après, le païen Zosime vengea par d'autres injures les dieux dont Théodose avait consommé la ruine. Mais les prêtres et les moines chrétiens vont désormais disposer de l'histoire et de l'opinion des hommes; et les exagérations de la reconnaissance le vengeront des déclamations de la haine. Ambroise prononça son oraison funèbre en présence de son fils Honorius, nouvel empereur d'Occident, et commença cette longue série des panégyriques qui retentissent encore dans nos chaires. A tout prendre, Théodose laissait de quoi louer; mais nous ne croyons

1. Philost., liv. VI, ch. II.

pas qu'un examen plus impartial de son règne laissât subsister le titre de grand qui est resté attaché à son nom comme à celui de tant d'autres qui ne l'avaient pas mieux mérité. Ce qu'il nous importe à nous de remarquer, c'est que, malgré sa piété, il n'oublia point qu'il était le premier chef de l'Église. Nous avons vu les appels faits à son autorité par Syrice et par Ambroise. Les évêques d'Italie ont abandonné par son ordre la cause d'Évagrius et reconnu Flavien pour évêque d'Antioche. Il fait plus. Après avoir ordonné le bannissement des Manichéens, il enjoint aux prêtres de veiller à ce qu'ils ne se déguisent en catholiques, qu'il ne reçoivent pas la communion, que leurs bouches impures ne touchent point, dit-il, le corps de Jésus-Christ. Il ne le permet pas même à ceux qui se convertissent de bonne foi. Il les relègue dans les monastères, il les condamne à des prières, à des jeûnes éternels. Il permet seulement qu'après de longues épreuves on leur donne le viatique à l'article de la mort; et tout cela appartenait à la puissance spirituelle.

Le pape Syrice ne prit aucune part aux derniers événements du règne de Théodose. Il mourut en 398, le 26 novembre suivant le Père Pagi, ou au mois de janvier, suivant quelques autres. Ambroise l'avait précédé dans la tombe; et jusqu'au dernier jour de sa vie il était demeuré aux yeux de tous le chef de l'Église occidentale et le juge des grands de la terre. La métropole de Milan était devenue la rivale de Rome, plus par l'ascendant de son évêque que par la résidence de deux de ses empereurs. C'est à la voix d'Ambroise qu'on

déterrait les corps des martyrs pour les dresser sur les autels à la place des dieux qui n'étaient plus. Ses jugements étaient comparés à ceux de Salomon. Ses décisions étaient des lois pour les évêques. Sa réputation seule faisait des prosélytes. Saint Paulin, son panégyriste, fait convertir une reine des Marcomans par le seul récit de ses vertus [1]; un roi barbare lui attribue comme à Josué le pouvoir d'arrêter le soleil [2]. Les miracles sans nombre attachés par la vénération des fidèles à sa vie, à sa mort, à sa sépulture, furent imposés plus tard à la crédulité publique par les historiens de l'Église. Si un évêque de ce caractère avait succédé à Damase dans la chaire romaine, l'influence de ce siége lui eût peut-être inspiré des idées plus ambitieuses, eût avancé sans doute la domination du sacerdoce; et la lutte de quatre siècles, que nous aurons à raconter depuis Louis le Débonnaire jusqu'au pape Innocent III, aurait pu faire place à des événements d'une autre nature. On nous contestera vraisemblablement l'effacement de Syrice en présence de saint Ambroise; et l'on rappellera à ce sujet les décisions contenues dans sa lettre à Himérius, évêque de Taragone, que nous avons nommée la première des véritables décrétales. A la demande de cet évêque, il prononça en effet sur bien des questions de discipline ecclésiastique, sur la conduite à tenir avec les apostats, avec les religieuses et les religieux qui s'étaient mariés, avec les évêques qui per-

1. S. Paulin, liv. VI, ch. II.
2. *Id.*, *nota* 56.

sistaient à vivre avec leurs femmes, à l'égard des Ariens et des pécheurs mourants. Ses décisions furent des lois pour les Églises catholiques, mais nous avons dit et prouvé qu'une foule d'évêques en avaient fait autant et que leurs décisions avaient eu la même autorité. Il n'y a qu'un mot de trop dans cette décrétale du 11 février 385, c'est que Syrice donne à son siége le titre d'apostolique par excellence ; mais cette prétention recevra plus d'un démenti de la part des métropolitains des provinces orientales, et nous n'avons pas besoin d'anticiper sur les faits qui vont suivre.

# CHAPITRE VI

## SAINT CHRYSOSTOME ET SAINT AUGUSTIN

398 à 418

En ouvrant le court pontificat d'Anastase, successeur de Syrice, nous voyons l'Église travailler de tous les côtés à la destruction des restes du paganisme et de l'hérésie, à régler la conduite de ses prêtres, à régulariser les ordinations et les cérémonies, à améliorer les mœurs du clergé et des fidèles. Les Césars Honorius et Arcadius, héritiers de Théodose, agissent toujours en chefs de la religion. Leurs lois protégent partout l'exercice du culte catholique. Ils autorisent l'exécution des décrets des conciles, confirment même leurs décisions canoniques, et rendent de leur propre mouvement des édits sur la discipline ecclésiastique. Ils ne revendiquent pas toutefois le droit exclusif de convoquer ces assemblées d'évêques; ces assemblées se multiplient suivant les besoins des Églises et le caprice des métropolitains. Celles qu'on tient en Italie sont presque insignifiantes depuis la mort de saint Ambroise. Celle de Tolède en Espagne n'est remarquable que par cet étrange canon qui permet aux ecclésiastiques de garder une femme, qu'elle soit légitime ou concubine, et qui

ne les punit que s'ils en prennent deux. Mais c'est en Afrique surtout que ces conciles sont fréquents et nom breux. C'est que là dominait un pontife qui avait recueilli l'héritage spirituel des Athanase et des Ambroise; et cet évêque n'était pas même un métropolitain. Augustin, dont nous avons raconté la conversion, n'était que le coadjuteur de l'évêque Valérius d'Hippone, mais son mérite l'avait placé de suite au premier rang de ses frères. Carthage et la province étaient soumises à son ascendant. Il y tint plusieurs conciles sans que Rome et son pontife y intervinssent, et leurs règlements prohibitifs suppléent au silence de l'histoire sur les mœurs du clergé. Si Ammien Marcellin et la polémique de saint Jérôme nous ont montré le luxe scandaleux des prêtres romains, dix canons du quatrième concile de Carthage nous révèlent que les Africains étaient plus corrompus encore. Ils attestent en les condamnant qu'il existait des clercs délateurs, querelleurs, libres en paroles, joueurs, ivrognes, bouffons et usuriers. Ils font connaître que les moines ont abandonné les déserts pour vivre dans les villes, ou comme Jovinien dans une indépendance absolue, et que leur indocilité, leur fainéantise sont un scandale pour les fidèles. D'autres canons condamnent le faste des évêques et tâchent de les ramener à l'humilité chrétienne par le règlement de leurs tables, de leurs meubles et de leurs vêtements. Les homélies de saint Chrysostôme, qui sera bientôt victime de son zèle à réprimer les désordres du clergé d'Orient, attestent encore l'avarice, la cupidité, le libertinage qui le dégradent. Il signale l'imposture des

clercs qui gardent chez eux de fausses sœurs, c'est-à-dire des concubines dont ils se disent les frères, pour légitimer leurs cohabitations criminelles.

Il est triste de voir en même temps cet éloquent orateur, ainsi qu'Anastase de Rome, et les conciles d'Afrique et les chefs des deux empires se liguer pour achever l'œuvre sacrilége de Théodose, s'acharner sur les monuments de l'antiquité, rechercher jusque dans les bains publics et les maisons des particuliers les chefs-d'œuvre de la statuaire pour les anéantir. Si l'argent manque pour solder les ouvriers de cette destruction, les dames opulentes de Constantinople y consacrent leur fortune. N'en soyons pas étonnés. Les passions politiques nous ont fait voir des folies analogues. Saint Augustin se montrait plus bienveillant pour la personne des hérétiques. Il s'efforçait de les ramener par sa parole; il les appelait à ses conférences publiques, il parcourait la province pour s'entretenir avec eux, pour discuter leurs croyances et les vaincre par la persuasion. L'opiniâtreté et la violence de ses adversaires lasseront plus tard sa patience évangélique; mais il restera longtemps fidèle aux principes de tolérance qu'il a manifestés à l'égard des Manichéens en s'écriant : « Que ceux-là sévissent contre vous » qui ne savent pas quel travail coûte la découverte de la » vérité, et combien il est difficile d'éviter l'erreur. » Chrysostôme, devenu évêque de Constantinople, prêche de son côté l'union de ses frères et met un terme au schisme d'Antioche. Quelques auteurs en ont fait honneur au pape Anastase par cette habitude intéressée de tout rattacher au siége de Rome; mais c'est à saint Jean Chry-

sostôme qu'on dut ce traité de paix. C'est lui qui se concerta avec Théophile d'Alexandrie pour engager encore une fois les Occidentaux à reconnaître enfin l'évêque Flavien pour le siége d'Antioche qui l'avait vu naître et où il avait reçu la prêtrise. Acace de Bérée et Isidore, prêtre alexandrin, se rendirent à Rome en 399, comme délégués des deux métropolitains pour négocier cet accord, et le pape Anastase eut le bon esprit d'y consentir et de déterminer enfin les évêques d'Occident à abandonner la faction des Paulinistes. On peut l'honorer pour avoir montré dans cette circonstance un esprit plus conciliant que ses prédécesseurs, pour avoir fait abnégation de tout amour-propre. Mais ce ne fut au fond que l'aveu d'une erreur, un acte de résipiscence, un argument contre l'infaillibilité du pape, et quelques historiens eurent tort surtout de voir dans cet arrangement l'union des deux Églises. Elles restèrent séparées, et je n'aurai que trop l'occasion de raconter leurs dissentiments. Il n'y eut de réconcilié avec Rome que celui des deux évêques d'Antioche que l'Orient avait constamment soutenu et que les évêques d'Occident avaient si longtemps refusé de reconnaître.

Il est curieux de voir le soin minutieux que mettent les fanatiques de Rome à rechercher tous les rapports que son évêque pouvait avoir avec les prélats d'Orient et à les faire tourner à l'avantage de son siége, surtout quand les personnages qui figurent dans ces incidents ont une imposante autorité. Les trois grands docteurs dont je viens de parler, Jérôme, Augustin, Chrysostôme, ont été souvent cités en témoignage de la suprématie que, dès cette époque, on a voulu attacher à ce siége. Rédui-

sons à leur juste valeur les hommages qu'ils lui ont rendus et les avantages réels que Rome en a retirés. Nous avons vu saint Jérôme, ami particulier de Damase, s'enfuir pour ainsi dire de cette capitale après la mort de ce pontife, et se réfugier à Bethléem, d'où sa sollicitude veillait sans relâche à la pureté de la foi catholique, à la conduite même des évêques de toute la chrétienté, quoiqu'il ne fût qu'un simple prêtre. Mais ce prêtre était le premier écrivain de son temps, et ce n'est point à nous de nier cette puissance. Le zèle évangélique de saint Jérôme s'était manifesté à l'occasion de l'hérétique Jovinien. Il se réveilla au bruit que faisait dans le monde une traduction des *Principes* d'Origène [1]. Rufin, prêtre d'Aquilée, l'avait publiée à Rome sous le pontificat de Syrice, qui, n'associant point le traducteur aux erreurs de l'auteur original, n'avait point cessé de l'admettre à sa communion. L'évêque Jean de Jérusalem, auprès duquel Rufin avait passé vingt-cinq ans de sa vie, lui portait une estime profonde. Son propre évêque, Chromatius d'Aquilée, l'honorait de son amitié; et comme dans sa préface Rufin s'était indirectement vanté de l'adhésion de saint Jérôme, son ami de tous les temps, ce livre, protégé par ce grand nom, portait le trouble dans l'Église romaine cent cinquante ans après la mort d'Origène. Ainsi se propageait en Occident la doctrine de la préexistence des âmes douées du libre arbitre, de leur envoi dans les corps pour s'y purifier des erreurs ou des péchés dont cette liberté les aurait rendues coupables, et

1. Pallade, *Hist. Laus.*, liv. V, ch. LI.

de leur retour au sein de la divinité après cette purification. Cette hérésie d'Origène détruisait l'éternité des peines, ouvrait même aux démons une voie de salut; et comme il prêchait en même temps l'anéantissement des corps, les purs y découvrirent comme une monstrueuse conséquence la négation de l'humanité passagère de Jésus-Christ.

Pammaque, Océanus, Marcelle, tous les amis de saint Jérôme et Paulinien, son frère, l'avertirent du ravage que cette traduction faisait dans l'Occident et du tort que la préface portait à sa réputation personnelle. Le solitaire de Bethléem oublia qu'il avait écrit qu'auprès de la sainteté de Rufin il n'était lui-même que poussière. Il protesta contre l'ancien docteur que Rufin venait d'exhumer, et surtout contre la complicité morale dont on prétendait le charger lui-même. Il se brouilla hautement avec son ancien ami. Il écrivit à saint Épiphane, à Théophile d'Alexandrie pour provoquer la condamnation du livre d'Origène. Ses amis de Rome s'adressèrent en même temps à l'évêque Anastase, qui, reprenant les traditions de Damase, ordonna à Rufin de comparaître devant lui. Mais ce n'est point de Rome que partit l'anathème. C'est le métropolitain d'Alexandrie qui condamna tout à la fois Origène et son traducteur; et le pape Anastase ne fit que répéter une sentence à laquelle adhérèrent successivement tous les Occidentaux et ce même Jean de Jérusalem qui avait d'abord écrit en faveur de Rufin. Ainsi saint Jérôme n'a pas même fait appel à la juridiction romaine. C'est au contraire à l'évêque d'Alexandrie qu'il a déféré le livre et le coupable; et

c'est par le zèle seul de ses amis de Rome que le pape a été mêlé dans ce procès [1]. La lettre d'Anastase à Jean de Jérusalem atteste même qu'il ne tirait aucun avantage pour son siége de cette condamnation; et en disant de Rufin : « Qu'il cherche ailleurs qui pourra l'absoudre, » il fait entendre qu'il ne veut pas imposer son opinion aux autres prélats de la chrétienté.

Le témoignage de saint Augustin est plus important. Dans une de ses disputes avec les Donatistes, l'évêque d'Hippone, ayant occasion de citer l'Église romaine, dit que c'est en elle qu'a toujours résidé la prééminence de la chaire apostolique, comme on l'avait fait dire à saint Irénée deux siècles auparavant. Mais qu'entend-il par cette prééminence? Quelles prérogatives y attache saint Augustin? Nous le voyons convoquer et diriger sept conciles d'Afrique sans songer à en demander l'autorisation à l'évêque de Rome. Ces conciles règlent différents points de discipline applicables à la chrétienté tout entière; et ils ne soumettent point leurs canons à l'approbation du pape. Saint Augustin explique lui-même ces canons dans divers écrits, et se pose comme arbitre de la foi. Bien plus, le quatrième de ces conciles s'attribue exclusivement le jugement des évêques de la province [2]. Le troisième leur défend d'entreprendre sur les droits des autres, défère les coupables à l'autorité civile, et donne au métropolitain de Carthage le droit exclusif de créer de nouveaux diocèses. On peut

1. S. Jér., *Ep.* XVI.
2. *Can.* 17 et 29.

trouver même une sorte de censure indirecte des prétentions de Rome dans les septième et huitième canons qui, en réglant les priviléges du métropolitain d'Afrique, lui interdisent de prendre le titre de souverain prêtre, de prince des apôtres, et lui confèrent seulement celui d'évêque du premier siége de la province. Mais ce qui est plus direct, c'est la défense faite aux évêques de passer la mer, d'adresser des lettres aux prélats d'outre-mer, sans la participation expresse des métropolitains. Pour assurer enfin la juridiction suprême et celle des conciles, le cinquième de ceux de Carthage obtient de l'empereur Honorius, le 4 février 400, un édit qui enjoint aux évêques déposés de résider à cent milles de leur ville épiscopale, et qui défend à qui que ce soit d'en solliciter le rétablissement même auprès de l'empereur. Cette dernière défense était renouvelée d'un concile arien d'Antioche. Mais que devenait alors la faculté de recours au siége de Rome établie par le concile de Sardique ? Quand on traduirait le mot de prééminence par celui de primauté, qu'entendrait donc par là le saint docteur, qui est le promoteur et sans doute le rédacteur de tous ces règlements ? La suite des temps ramènera souvent saint Augustin et ses écrits dans la lutte constante des Orientaux contre les prétentions de Rome; et il est inutile d'anticiper sur des incidents qui réduiront à néant son prétendu respect pour la suprématie du saint-siége.

Venons à saint Jean Chrysostôme, dont le nom, plus que les actes, a tant servi la cause des pontifes romains. Les persécutions exercées contre cet illustre évêque attirèrent en effet un si prodigieux concours d'Orientaux

dans la métropole de l'Occident, que le pape pouvait dès ce moment se considérer comme le chef avoué de toute l'Église ; et si le premier des Jules avait eu cette bonne fortune, il est probable que la puissance papale eût tenté de s'élever au-dessus des conciles et des empereurs eux-mêmes. Mais un pontife moins entreprenant siégeait alors sur la chaire romaine; Innocent Ier, successeur d'Anastase, se maintint d'abord scrupuleusement dans les attributions que les conciles avaient stipulées, et dans les devoirs que lui avait imposés la puissance impériale. Prouvons-le par les faits et remontons d'abord à l'origine de ce dramatique épisode. En prenant possession du siége de Constantinople, Jean Chrysostôme avait d'abord agi comme métropolitain de tout l'Orient en s'occupant de la réforme des provinces les plus éloignées. De grands abus s'étaient introduits dans toutes les Églises, et le clergé de la capitale leur donnait l'exemple de tous les vices. La cour même d'Arcadius et d'Eudoxie, livrée au favori Eutrope et à l'ignoble influence des eunuques, présentait au saint évêque bien des désordres et des scandales à réprimer. Les dames de la ville et de la cour, l'impératrice elle-même ne furent point épargnées par son amère censure [1], et l'ardeur de son zèle souleva des haines si terribles, que les puissants et les riches se liguèrent pour mettre un terme à ses vigoureuses déclamations. Sa perte fut résolue et poursuivie avec un acharnement incroyable. Ce n'était plus comme au temps d'Athanase l'esprit de secte qui animait les

1. Pallade, *Dial.*, p. 14, etc.

ennemis de Chrysostôme. Ses adversaires et ses partisans professaient les mêmes doctrines. C'était uniquement l'esprit de vengeance qui poussait les treize évêques qu'il avait déposés dans la Lydie et la Phrygie, et ceux qui étaient jaloux de sa renommée, irrités peut-être de sa domination, et tous les heureux du siècle qui ne voulaient pas être troublés dans les jouissances du luxe et de la débauche.

L'impératrice Eudoxie fut l'âme de cette conjuration. L'évêque d'Alexandrie Théophile en fut l'agent le plus actif et le plus passionné. Nous l'avons vu s'associer d'abord au zèle de Chrysostôme pour terminer le schisme d'Antioche; mais l'orateur sacré n'avait point encore ouvert sa guerre apostolique contre le libertinage, l'avarice et la corruption de son temps; et l'avide et fastueux Théophile, pouvant s'appliquer une partie de ces reproches, trouvait plus facile de s'en venger que de changer de conduite. Appelé par l'impératrice, il vint à Constantinople, escorté d'un grand nombre d'évêques déposés par Chrysostôme ou tourmentés de la crainte de l'être. Il affecta de l'éviter, de ne pas communiquer avec lui; et dressa le ridicule échafaudage de ses accusations ou plutôt des calomnies qui devaient servir de prétexte à la condamnation du saint réformateur. Arcadius, esclave couronné de son indigne épouse, désigna le bourg du Chêne près de Chalcédoine, pour la tenue d'un synode qui devait juger Chrysostôme, et lui ordonna d'y comparaître. Justement étonné des crimes qu'on lui imputait, le saint prélat désobéit à l'ordre de César et aux sommations du synode. Il eût rougi de se défendre contre des calomnies. Mais

les quarante-cinq juges ou plutôt les complices de Théophile ne rougirent point de le condamner. Les griefs ne furent pas même examinés. Le refus de comparaître fut considéré comme un aveu. Sa déposition fut prononcée; et banni par l'ordre de l'empereur, enlevé pendant la nuit par un officier du palais, il fut conduit secrètement à l'entrée du Pont-Euxin.

Le peuple apprend en rugissant la violence qu'on a faite à son évêque; il se soulève, il s'arme, il massacre les matelots qui ont amené Théophile, le menace lui-même; et ses cris de vengeance retentissent autour du palais de ses maîtres. A la fureur populaire se joint par hasard la fureur des éléments. Un tremblement de terre, qui remplit tout ce peuple d'une terreur superstitieuse, est regardé comme un châtiment céleste. Eudoxie tremble. L'empereur ordonne le retour de l'illustre banni; et ce retour est le plus bruyant et le plus éclatant des triomphes. Son exil n'avait duré qu'un jour, son repos ne durera que deux mois; et c'est à l'inflexibilité de son caractère, à sa passion pour la morale publique qu'il devra des persécutions nouvelles. On élevait une statue d'argent à l'impératrice, sur la place même qui séparait le palais de l'église de Sainte-Sophie[1]; les acclamations de la populace, les spectacles, les jeux, les bals, que lui donnait à cette occasion le préfet de Constantinople, troublèrent le service divin, rallumèrent le courroux de Chrysostôme; et le nom d'Hérodiade s'échappa, dit-on de ses lèvres indignées. L'altière Eudoxie l'apprit et ne

1. Socrate, Sozomène, Pallade.

garda plus de mesures. Socrate et Sozomène affirment cet outrage de l'évêque. Montfaucon a essayé, quatorze cents ans après, de le réfuter. Mais les premiers vivaient à Constantinople; et Socrate avait pu assister aux sermons de son métropolitain. Quoi qu'il en soit, un nouveau concile fut convoqué dans la capitale même de l'empire. Les évêques accoururent de toutes les contrées de l'Orient. Mais la peur de Théophile fut cette fois plus forte que sa haine. Il n'avait échappé que par hasard au massacre de ses matelots, et n'osa s'exposer une seconde fois à la colère du peuple. Il se contenta de recruter des juges et de diriger les débats par la voix de ses complices. Le nouveau synode ne voulut pas plus que le premier examiner les griefs dont on chargeait Chrysostôme. Ses ennemis le regardèrent comme précédemment et justement condamné. On lui appliqua les deux canons du concile d'Antioche, qui enlevaient tout espoir de réhabilitation à l'évêque déposé qui rentrait dans son diocèse sans avoir été absous par d'autres juges, ou qui en appelait à la juridiction impériale plutôt qu'à celle des évêques. Les défenseurs de l'accusé se récrièrent à l'évocation de ce concile, ils objectèrent avec raison qu'il avait été formé d'un ramas d'Ariens, que ses canons n'avaient été dirigés que contre Athanase. Mais le cinquième concile de Carthage avait reproduit en partie les canons d'Antioche; et s'il est vrai, comme l'assure Pallade d'Hélénopolis, l'auteur de l'*Histoire Lausiaque*, l'ami particulier de Chrysostôme[1], s'il est vrai que ses accusateurs

1. Pag. 79 et 80.

n'aient pas fait usage de cet argument, on doit être surpris de leur ignorance. Ce scandaleux débat dura neuf mois, et quelques auteurs ont prétendu que la sentence ne fut pas prononcée. Mais loin de chercher à calmer ses ennemis, Chrysostôme ne cessait d'irriter leur colère et tonnait plus fortement encore contre les vices et les iniquités de son temps. Eudoxie et l'empereur se lassèrent d'attendre. Le bras séculier trancha cette querelle, et la passion de la vengeance prit la place de la justice. Le saint évêque fut chassé de son Église, le 20 juin 405, enlevé à son peuple que continrent cette fois des légions de barbares; et, traîné par des gardes jusqu'au fond de la Bithynie, il fut relégué par un nouvel ordre dans la ville arménienne de Cucuse. Une horrible persécution sévit contre les amis de l'exilé; et l'un de ses plus violents adversaires, le prêtre Arsace prit possession de sa chaire.

C'est ici que commence l'intervention de l'évêque de Rome. Poursuivis et traqués par les proconsuls et les satellites de l'empereur Arcadius, les partisans de Chrysostôme se réfugient en foule dans l'Italie. Les évêques Pappus de Syrie, Pansophe de Pisidie, Eugène de Phrygie, Demétrius de Galatie y apportent les lettres de quarante-deux autres prélats et de Chrysostôme lui-même. Il s'adresse à l'évêque de Rome, mais sa lettre est aussi destinée à tous les évêques d'Occident. L'empereur Honorius le confirme lui-même, en écrivant à son frère Arcadius que les amis de Chrysostôme se sont adressés aux prêtres de la ville éternelle et de l'Italie. Des lettres semblables sont apportées à Vénérius de Milan, à Chro-

matius d'Aquilée. Un prêtre du nom de Théoctone arrive bientôt avec les doléances d'un synode de vingt-cinq évêques partisans du proscrit. Cyriaque de Synnade, Eulysius d'Apamée, l'historien Pallade s'y réunissent enfin, chargés des messages de quinze autres, et notamment du vénérable Anysius de Thessalonique. Ce vieillard est le seul qui porte directement l'affaire devant l'évêque de Rome, les autres semblent en appeler à tous les évêques d'Occident; mais tous en définitive arrivent dans la ville éternelle. Leurs adversaires même ne restent point en arrière. Ils ne disent plus, comme au temps de Damase et de Théodose, que les Occidentaux n'ont pas à contrôler leurs décisions; ils ne proclament plus leur indépendance absolue. Leurs successeurs y reviendront; mais dans cette circonstance, ils oublient leur fierté orientale. Trop des leurs ont passé la mer, pour qu'ils ne redoutent point le résultat de leurs plaintes, pour qu'ils ne sentent point la nécessité de s'en justifier, mais il est juste de remarquer que c'est à Rome seulement que les ennemis de Chrysostôme s'adressent. Il faut même ajouter qu'un lecteur d'Alexandrie, dépêché par Théophile, y a devancé les plaignants [1]. Un autre prêtre du nom de Pierre et le diacre Martyrius l'ont suivi de près, et ils remettent à l'évêque de Rome, de la part de ce même Théophile, la sentence du synode du Chêne. Le prêtre Paternus de l'Église de Constantinople est chargé des mémoires d'Acace de Bérée, d'Antiochus de Ptolémaïde, de vingt autres prélats qui ont figuré dans ce

1. Pallade, p. 9 et 10.

synode et dirigé le bras de l'empereur d'Orient. Aucun d'eux ne vient plaider l'équité de la sentence, ils se bornent à en apporter le texte; leurs lettres sont même injurieuses : la forme en est hautaine, insolente [1]. Mais c'est se défendre, c'est reconnaître en quelque sorte les prérogatives du saint-siége. Ils les nieront plus tard. L'Église d'Orient nous donnera encore bien des témoignages contraires; mais il n'est pas moins vrai que le pape Innocent I[er] pouvait dès ce moment se regarder comme l'arbitre suprême de la chrétienté, car tout en invoquant l'assistance des évêques occidentaux, Chrysostôme leur demandait de faire prononcer l'anathème par le siége apostolique.

Innocent n'en témoigna ni fierté ni ambition, et s'il en montra plus tard dans l'affaire de Pélage, il sut les dissimuler dans une circonstance où tout semblait se réunir pour les justifier. Peut-être pensait-il qu'il y avait en Orient un César qui se serait moqué de ses sentiments, qui s'en serait irrité, que les amis de Chrysostôme en auraient été plus malheureux, et qu'il aurait fermé l'Orient à ce grand nombre de proscrits qui s'étaient réfugiés en Italie. N'importe; exposons les preuves de sa modération, et n'y voyons que le sentiment éclairé de ses devoirs et de ses droits. Il blâme la précipitation de Théophile à faire condamner un accusé qu'on n'a pas entendu. Il observe qu'aucun témoignage ne justifie la condamnation de Chrysostôme, il improuve en tout le synode du Chêne; mais il n'en casse point les décisions,

1. Pallade, p. 9 et 10.

Il reproche aux Orientaux l'intrusion d'Arsace sur le siége d'un évêque vivant, mais il ne prononce point la déposition de l'intrus. « Il faut, dit-il, qu'un concile œcuménique en décide ; » mais il ne le convoque point parce qu'il sait, en dépit de Baronius, qu'il n'en a ni le droit ni le pouvoir. C'est aux deux empereurs de s'entendre, de se concerter pour cette convocation. C'est à eux qu'il le demande. Son respect pour les droits de l'Empire égale celui qu'il a manifesté pour l'autorité des conciles. Il écrit en attendant aux deux partis pour recommander aux uns la patience, aux autres la modération. Il prie pour tous, pour les oppresseurs et pour les opprimés, il demande à Dieu la paix de l'Église. Il n'en retranche pas un seul de sa communion. Il console enfin Chrysostôme par des lettres où il rend hommage à ses vertus et l'exhorte à se reposer sur le témoignage de sa conscience [1]. « Ce n'est pas à vous, lui dit-il, à vous, le maître, le pasteur de tant de peuples, qu'il est besoin d'apprendre que les plus vertueux sont toujours éprouvés pour connaître leur faiblesse ou leur persévérance, et que la conscience est toute-puissante contre des malheurs injustes. Que votre sainteté, très-honoré frère, se console par ce témoignage intime de l'âme qui soutient la vertu dans ses épreuves. »

Rien n'avançait pourtant. Ce concile si nécessaire n'était pas convoqué. Une année s'était écoulée depuis que l'affaire avait été déférée aux Occidentaux. Arcadius n'avait pas l'air de savoir ce qui se passait à Rome. Il

1. Sozomène, liv. VIII, ch. xxvi.

poursuivait le cours de ses violences ou plutôt des vengeances d'Eudoxie. Les moines, les vierges, les prêtres dévoués à saint Chrysostôme étaient livrés aux tortures, aux caprices sanguinaires d'une soldatesque effrénée. Honorius, pressé par Innocent, avait écrit deux fois à son frère de Constantinople, pour le prier de mettre un terme à ces actes de tyrannie et d'approuver la convocation d'un concile général. Arcadius n'avait daigné ni répondre ni suspendre ses cruautés. Les Églises de Carie, de Syrie, de Mésopotamie, les prêtres même de Constantinople envoyèrent à Rome de nouveaux émissaires et renouvelèrent leurs plaintes et leurs instances. Innocent ne pouvait rien contre cette opiniâtreté de l'esclave d'Eudoxie. Il implora encore une fois l'intervention de son propre empereur. Les évêques de la Gaule et de l'Italie appuyèrent les démarches de leur métropolitain, ils réclamèrent tous la convocation d'un nouveau concile, et pour prévenir des difficultés nouvelles, ils désignèrent la ville de Thessalonique comme plus rapprochée des Églises d'Orient [1].

Honorius, cédant à leurs prières, écrivit une troisième fois à son frère, et se plaignit de son étrange silence ; il lui transmit les lettres des évêques d'Italie, et quatre prélats choisis par Innocent, accompagnés de deux prêtres et d'un diacre, furent chargés de ce message impérial et des doléances de l'Église occidentale. Honorius les recommande à son frère, il le supplie de les recevoir avec honneur et demande surtout que Théophile

1. Pallade, p. 27 et suiv.

d'Alexandrie, principal auteur de ces désordres, soit forcé d'assister au concile de Thessalonique. C'était l'Occident tout entier qui protestait non par la voix du pape, mais par celle de son empereur, contre l'exil de Chrysostôme et la persécution de ses adhérents. Quatre des évêques orientaux arrivés à Rome se joignirent à cette solennelle ambassade qui prit le chemin de Constantinople vers la fin de 405. Mais l'Orient tout entier était sur ses gardes. Arsace, l'intrus de Constantinople, n'avait siégé que seize jours dans la chaire de Chrysostôme; mais la faction impériale lui avait subtitué, le 8 mars précédent, le prêtre Atticus de Sébaste, l'un des plus ardents complices d'Eudoxie et de Théophile. L'empereur Arcadius, informé de ce qui se passait à la cour de son frère, avait fait surveiller tous les chemins que pouvait prendre l'ambassade pour se rendre à Thessalonique, où elle devait se concerter avec l'évêque Anysius avant d'arriver jusqu'à l'empereur d'Orient. Un tribun militaire, aposté sur les côtes du Péloponèse, arrêta les envoyés d'Honorius, et les fit conduire en captifs jusqu'au Bosphore. Un nouvel ordre les y attendait. Ramenés dans la Thrace, enfermés dans la forteresse d'Athyra, séparés des quatre prélats orientaux qui les avaient suivis, ils furent en butte aux plus mauvais traitements des officiers de l'empereur. Sommés vainement de rendre leurs lettres, ils se les virent arracher par le tribun Valérien venu tout exprès de Constantinople. Les émissaires d'Atticus feignirent de les plaindre et les tentèrent vainement par de riches présents, pour les engager à communiquer avec cet usurpateur de la chaire de Sainte-

Sophie, et leur noble refus redoubla la fureur de leurs gardiens. On dit même, sur la foi de Pallade [1], qu'on les embarqua sur un vieux navire dans le dessein de les faire périr. Mais ce vaisseau aborda la terre de Lampsaque et un autre bâtiment les porta dans la Calabre, sans que personne les eût instruits de la retraite et du sort de saint Jean Chrysostôme. Les quatre évêques orientaux furent dispersés dans les prisons d'Arcadius, dépouillés, insultés par les prétoriens qui étaient chargés de les y conduire. Leurs collègues de Tarse, d'Antioche, d'Ancyre et de Péluse, dignes partisans d'Atticus et de Théophile, excitaient la brutalité de leurs gardes et payaient à prix d'or les tortures de ces captifs. Ceux qui osaient les plaindre étaient jetés à leur tour dans les prisons de l'empire; de saints vieillards étaient traînés, poussés par le fouet des bourreaux sur les grandes routes, à pied ou montés sur des ânes. Les moins malheureux étaient ceux qui gagnaient les déserts et se réfugiaient dans les cavernes.

Chrysostôme leur donnait l'exemple de la patience et du courage. Du fond de l'Arménie, pendant un hiver rigoureux qui devait être pour lui le dernier, il écrivait à ceux qui souffraient pour lui, comme à ceux qui essayaient encore de le défendre. Le prêtre Jean, le diacre Paul allèrent de sa part en Italie porter des témoignages de reconnaissance à Vénérius de Milan, à Chromatius d'Aquilée, à Gaudence de Bresse, à l'évêque de Rome qu'il ne distingue point de ses collègues, aux dames romaines

1. Pallade, p. 34.

qui s'intéressaient à ses malheurs. D'autres messages étaient adressés par lui à Aurélius de Carthage, à Jean de Jérusalem, à Euloge de Césarée. Ces lettres étaient des adieux suprêmes. Le bruit qu'elles faisaient dans le monde importunait ses ennemis à la tête desquels l'histoire rencontre partout des évêques. Ceux d'Antioche et de Gabales le trouvaient trop près de la Syrie. Ils sollicitèrent son éloignement, et Arcadius, l'éternel instrument de leur colère et des vengeances d'Eudoxie, le fit transporter à Pythionte, sur les bords du Pont-Euxin. Mais il n'arriva point jusqu'à cette nouvelle prison... Un voyage de trois mois, à pied, tantôt sous des torrents de pluie, tantôt sous un soleil ardent qui brûlait sa tête chauve, épuisa le reste de ses forces. Miné par une fièvre dévorante, privé de tout soulagement par la barbarie de ses bourreaux, le martyr ne put dépasser la ville de Comane, dans le royaume de Pont. Les cruels ne daignèrent s'arrêter que lorsqu'il s'affaissa sur lui-même, et une sainte mort le délivra enfin de leur présence et de ses tortures, dans la journée du 14 septembre 407. Enseveli dans l'oratoire qui contenait déjà les cendres de saint Basilique, son corps ne fut transporté que trente ans après à Constantinople par l'ordre de Théodose le Jeune, qui réparait les crimes de sa mère par ce témoignage de vénération. Rome réclama plus tard ses précieuses reliques et le Vatican en fut le dernier dépositaire.

Mais sa mort n'arrêta point la rage de ses persécuteurs. Le pape Innocent et toute l'Église d'Occident firent longtemps de vains efforts pour obtenir même la réhabilitation de sa mémoire qui devait grandir de siècle en siècle

avec la gloire des chefs-d'œuvre d'éloquence qu'il léguait à la postérité. Les Atticus, les Théophile et leurs complices résistèrent huit ans aux instances des Occidentaux, qui finirent par rompre toute communication avec eux. Un synode de Carthage tenta vainement de les réconcilier. La mort même d'Arcadius, arrivée le 1er mai 408, n'apaisa point cette querelle. Eudoxie mourut quatre ans après, et la disparition de cette impie adultère ne changea pas davantage les sentiments de ceux qu'elle avait ameutés contre le censeur de ses vices. Sa haine vivait toujours au cœur de Théophile ; et ce misérable s'acharnait comme un vautour sur le cadavre du martyr dont il avait triomphé. Dans un écrit infâme publié après l'exil, peut-être après la mort de saint Chrysostôme, Théophile l'appelait encore l'ennemi de l'humanité, le prince des sacriléges. Il l'accusait d'avoir prostitué son âme au diable dont il était, disait-il, le disciple immonde [1]. Les plus viles passions du cœur humain peuvent seules faire concevoir cet acharnement dans un débat où n'entrait aucune controverse religieuse; tout y était infâme, honteux, exécrable de la part des persécuteurs. La mort seule de Théophile put arrêter ce débordement d'injures et de calomnies. Il avait suivi de près son impératrice; et la réhabilitation de saint Chrysostôme fut commencée par Alexandre d'Antioche, qui, en succédant au persécuteur Porphyre, se hâta d'inscrire le nom du martyr dans les sacrés diptyques. Acace de Bérée suivit cet exemple ; Atticus lui-même, menacé par le peuple de Constan-

1. Facundus, *Hermi.*, liv. VI, ch. v.

tinople, céda enfin à la voix publique et aux conseils de son nouvel empereur. Cyrille, neveu et successeur de Théophile, fut le plus opiniâtre. Il ne se rendit que quatre ans après aux instances de ses suffragants, qui l'accusaient hautement de suivre plutôt les passions de son oncle que les intérêts de la chrétienté.

Ces évêques s'empressaient en même temps d'écrire à celui de Rome et à ceux des autres siéges d'Occident, qui se remettaient successivement en communion avec eux. Mais qu'en revint-il au siége romain en juridiction et en autorité? Que lui rapporta ce concours d'évêques chassés de l'Orient par les satellites de leur empereur? Rien qu'un hommage stérile, un précédent sans valeur. La tourmente passée, les Orientaux reprirent leur ombrageuse indépendance. La modération d'Innocent aurait dû cependant affermir son autorité. Ses réponses, toujours concertées avec les évêques d'Occident, furent constamment modestes et réservées. Il appelle Chrysostôme son coopérateur et son frère. Il reconnaît les droits des métropolitains et leur trace seulement des règles de conduite à l'égard des évêques de leurs provinces. Innocent pousse le respect jusqu'à renvoyer devant Alexandre d'Antioche Acace de Bérée son suffragant, qu'il n'admet à sa communion que sur l'avis de son chef naturel. Il va même jusqu'à dire à Alexandre[1], qu'Antioche étant le premier siége du Prince des Apôtres, ne céderait point à Rome si cette dernière ville n'avait pas eu l'avantage de posséder jusqu'à la fin celui qu'Antioche n'avait possédé qu'en passant. On voit

1. Innocent, *Ep.* XVIII.

dans ce peu de mots l'intérêt qu'avaient les évêques de Rome à se rattacher à saint Pierre. Le titre de la ville éternelle n'est que secondaire aux yeux d'Innocent. Enfin son respect pour l'autorité des conciles et sa subordination à l'autorité impériale n'admettent ni le doute ni la contradiction, du moins jusqu'à cette époque.

Il y eut cependant une entreprise sur la puissance civile de la part d'un évêque; et je dois la citer, car elle sera imitée plus tard et servira d'argument à ceux qui voudront soumettre l'Empire au Sacerdoce et qui érigeront en priviléges toutes les tentatives de la puissance épiscopale. La ville de Bérénice, dans le Pentapole, était en 411 gouvernée par un certain Andronic qui, à l'aide d'un ancien geôlier nommé Thoas, en opprimait et ruinait les citoyens. Ce peuple désolé implore le secours de Synésius, évêque de Ptolémaïde dans le diocèse duquel se trouvait la ville opprimée. Les malheureux n'avaient point alors d'autre recours contre la tyrannie, et si le sacerdoce abusa plus tard de ce respect des populations chrétiennes, il est juste de reconnaître qu'à l'époque où nous sommes arrivés, son entremise leur fut souvent utile. Synésius, dont la trente-huitième lettre nous raconte cet événement, adressa d'abord quelques reproches à Andronic, mais celui-ci n'ayant répondu que par des injures et des menaces contre les prêtres, l'évêque lança l'excommunication. Il y enveloppa le geôlier Thoas et tous les parents ou domestiques du tyran. Il leur ferma les églises. Il exhorta les magistrats eux-mêmes à les chasser de leurs tables, à les retrancher de la société. Il défendit aux prêtres de les secourir au lit de mort, d'as-

sister à leurs funérailles. Il fit part à tous les évêques voisins de cet anathème, et déclara d'avance qu'il cesserait de communier avec ceux qui ne rejeteraient point les coupables. Tel était déjà l'ascendant du prêtre et l'effet de ses excommunications, que le terrible Andronic fléchit sous le poids de cette sentence, et qu'il sollicita le pardon de l'évêque. C'était plus que n'avait fait saint Ambroise à l'égard de Théodose, qu'il s'était borné à repousser de son église. Mais l'excommunication d'Andronic avait déjà toutes les conséquences que saint Basile avait attachées à ces arrêts du sacerdoce. La superstition les avait acceptées; et tout philosophe qu'il était, Synésius fit faire un pas de plus à la puissance pontificale.

L'évêque de Rome n'était jamais allé jusque-là. Le pape Innocent condamne même sans le vouloir, sans le savoir peut-être, cet empiétement de l'évêque de Ptolémaïde, en proclamant dans une de ses décrétales [1] que la puissance publique a été établie et armée par Dieu pour la répression des crimes; et ces mots renferment la réprobation anticipée des Papes du moyen âge, qui s'armeront eux-mêmes du glaive, pour châtier des résistances qu'ils érigeront en attentats, au nom d'un Dieu qui a si hautement séparé les deux puissances. Mais au temps d'Honorius la puissance civile se montra partout absolue, incontestée; et ce n'est pas à un prince aussi faible qu'il faut en faire honneur, c'est aux ministres qui le dominent lui-même. A l'exemple de tous les Césars,

1. Lettre à saint Exupère.

ils maintiennent l'exercice de la magistrature laïque contre les clercs, toutes les fois qu'il s'agit de crimes qui emportent la perte de la vie ou de la fortune. Ils n'abandonnent jamais les droits de l'Empire, ils règlent l'ordre des juridictions ecclésiastiques. Ils pénètrent encore dans le domaine spirituel en défendant de rebaptiser [1]. Ils font plus. Nous avons vu Constantin présider les conciles ou en déléguer la présidence à un évêque de son choix. Honorius la délègue à un laïque pour mettre un terme à la division des Églises d'Afrique, et aux violences des Donatistes qui se moquent de ses édits et des prédications de saint Augustin. L'empereur ordonne une conférence publique dans la ville de Carthage. Il y convoque les évêques donatistes et les orthodoxes; et il nomme pour présider ce concile le tribun Flavius Marcellinus, pieux ami de l'évêque d'Hippone et de saint Jérôme. Cinq cent trente-cinq évêques obéissent à ce rescrit impérial, et acceptent le président que l'empereur leur a imposé. Les deux partis arrivent presque en nombre égal : deux cent soixante-neuf Donatistes sous la conduite de Janvier des Cases-Noires, deux cent soixante-six catholiques sous la direction apparente d'Aurélius de Carthage, mais en réalité sous celle d'Augustin qui a provoqué cette réunion. Félix, évêque donatiste de Rome, n'est admis que sous la réserve des droits du pape absent, qu'on ne distingue pas des autres, car cette réserve est également faite pour tous ceux qui sont dans le même cas. Chacun des deux partis choisit sept orateurs et leur

1. Édit du 12 février 405.

remet ses intérêts et ses pouvoirs. La conférence s'ouvre le 1er juin 411. Marcellinus, assisté de vingt assesseurs laïques choisis parmi les officiers de la province d'Afrique, préside à ces débats, prononce enfin la condamnation des Donatistes, et l'empereur la ratifie par un édit du 30 janvier 412 [1]. Ainsi la puissance impériale était encore juge des discussions théologiques et prononçait en dernier ressort comme arbitre suprême de la discipline et de la foi, sans contestation d'aucun membre de l'Église.

Les nombreuses lettres d'Innocent Ier n'en contiennent aucune, et jamais pape n'en a tant écrit. Il semble qu'il veuille lutter de fécondité avec Synésius, saint Augustin et saint Jérôme. Il se montre fort jaloux, dans ces lettres, des acquisitions de son siége, il saisit toutes les occasions de les faire valoir, de les transformer en prérogatives, sans prendre toutefois le ton de hauteur qu'avaient affecté les Jules et les Damase. Peut-être croit-il tenir tout ce qu'on leur contestait, et cependant il ne fait rien de plus que ce qu'on a fait avant lui. Il redonne même le nom de frère à tous les évêques; et s'il prend le ton d'un supérieur à l'égard des Occidentaux qui le consultent, s'il trace des règles de discipline à Victricius de Rouen, à saint Exupère de Toulouse, à Décentius d'Eugube, s'il ordonne que ses décrétales soient transmises aux autres évêques pour qu'ils aient à s'y conformer, il ne fait qu'imiter tous les métropolitains. Ce n'était pas un droit spécial et rigoureux, car saint Augustin le faisait dans le même temps; et si les décisions de l'évêque

1. Fleury, liv. XIX, ch. xxviii à xl.

d'Hippone ne portaient pas le nom de décrétales, elles n'en avaient pas moins d'autorité que celles du saint-siége. On trouve même à cette époque une assez éclatante dérogation à la compétence exclusive de l'évêque de Rome, de la part de deux prêtres qui appartenaient à un diocèse de la Gaule. Les écrits et les déclamations de Vigilantius de Comminges contre le célibat des clercs, le culte des reliques et l'utilité des moines faisaient assez de bruit dans le monde catholique, sans que Rome parût s'en occuper. Ces deux prêtres gaulois s'en scandalisent, et ce n'est ni à leur évêque ni au pape Innocent qu'ils les dénoncent. C'est au solitaire de Bethléem qu'ils s'adressent ; et saint Jérôme n'invoque l'autorité de personne. Il réfute, il condamne le déclamateur qu'on lui signale, et il arrête par sa seule autorité ce commencement d'hérésie.

La lettre d'Innocent à Victricius de Rouen avait cependant recommandé à tous le respect des droits de l'Église romaine dans toutes les causes : et saint Jérôme ne fut pas le seul qui ne tint aucun compte de cette recommandation. Dans l'année même qui sert de date à cette lettre, nous allons voir tous les évêques de la Gaule donner un autre démenti à cette omnipotence du saint-siége. Pendant que Rome s'efforçait de devenir la métropole de l'univers, quelques grandes villes d'Occident s'étaient érigées en métropoles subalternes, et leur exemple encourageait d'autres prétentions. Rome l'avait *toléré*. Cela convenait à l'ambition d'un pontife qui tendait à s'élever au-dessus de tous les métropolitains. Proculus, évêque de Marseille, voulut l'être à son tour ;

il prétendait ordonner et présider les évêques de la seconde Narbonnaise, et ceux-ci lui refusaient ce privilége, se fondant sur ce que l'évêché de Marseille dépendait de la province de Vienne, et que par conséquent il n'avait aucun droit sur la leur. Ils s'habituaient déjà à reconnaître la ville d'Arles pour leur métropole particulière; et l'évêque d'Arles tentait d'en usurper les droits au préjudice de celui de Vienne qui en jouissait depuis longtemps. Pendant ce conflit de juridiction, un évêque du nom de Félix avait été sacré dans Trèves par des hérétiques, et les évêques de la contrée refusaient de le reconnaître. Ces trois disputes troublaient la Gaule entière. Il y avait quelque confusion dans les deux premières, car les trois villes de Vienne, d'Arles et de Marseille venaient d'être comprises dans la seconde Narbonnaise; et cette nouvelle circonscription étant toute récente, puisqu'elle datait de l'empereur Gratien, les juridictions ecclésiastiques avaient besoin d'être remaniées. Les évêques de la province étaient les juges naturels de la question, tandis que l'affaire de Trèves devait être soumise aux évêques de Belgique. C'était là l'esprit des canons de Sardique. Mais les prélats de la Gaule préférèrent se réunir en assemblée générale pour résoudre en commun les trois questions; et ce fut à Trèves qu'ils se rendirent, sans que l'histoire ait gardé la moindre trace de l'intervention impériale et de celle de l'évêque de Rome.

C'est sans doute à propos de cet oubli de ses prétentions, qu'Innocent écrivit sa lettre à Décentius d'Eugube[1],

1. *Rec. des conc.*, t. II. *Epist.* I.

lettre dans laquelle il rappelait que l'Occident tout entier était soumis à la discipline romaine; et il en donnait pour principale preuve une affirmation à laquelle ses prédécesseurs n'avaient pas encore songé. C'est que saint Pierre et ses successeurs avaient institué tous les siéges d'Italie, d'Espagne, de la Gaule, de la Sicile et de l'Afrique. Bien des témoignages contraires déposaient contre cette prétention nouvelle. Saint Paul de Narbonne, saint Aphrodise de Béziers étaient venus directement d'Afrique dans la première année de l'Église. Saint Pothin de Lyon et beaucoup d'autres n'avaient point reçu de Rome leur institution canonique. Les protestations de saint Cyprien et des évêques espagnols avaient eu un assez grand retentissement dans le monde catholique. Mais Innocent l'oubliait ou feignait de l'ignorer; et son ambition croissait avec ses années, car longtemps après le concile de Trèves, il écrivait à ceux de Milève et de Carthage [1], qu'il était de droit divin de le consulter sur les causes ecclésiastiques du monde entier, avant de les traiter dans les synodes provinciaux.

Ses motifs ne furent pas plus admis que ses priviléges. Les évêques réunis à Trèves ne lui soumirent pas même leurs décisions. Les évêques d'Afrique avaient tenu depuis son avénement un assez grand nombre de conciles sans le consulter. Ils avaient même fondé un concile annuel pour l'administration de la province : et l'âme de ces assemblées était ce même Augustin que les avocats du saint-siége considèrent comme un des plus grands

1. Innoc., *Epist.* XXIV et XXV. Ann. 417.

défenseurs de ses prérogatives. Les lettres d'Innocent ne changèrent rien à leurs habitudes. Ils continuèrent leurs assemblées sans prendre l'avis de l'évêque de Rome, comme nous le verrons bientôt dans l'affaire des Pélagiens et surtout dant celle d'Apiarius. On ne trouve pas encore une seule province d'Orient qui se soit soumise à ces commandements du siége romain. L'immense concours des Orientaux dans la ville éternelle à propos de saint Chrysostôme ne produisit point ce résultat. Le métropolitain de l'Occident n'obtint des Orientaux aucun acte d'obéissance. Les deux Églises marchèrent comme auparavant, tantôt d'accord, tantôt en hostilité, mais toujours séparées; et l'hérésie pélagienne va nous en fournir de nombreux témoignages.

La source de cette hérésie est cachée dans les écrits d'Origène et même dans le plus orthodoxe de ses ouvrages. En défendant la religion chrétienne contre un philosophe du nom de Celse, il avait dit que parmi les questions difficiles à résoudre par l'esprit de l'homme, on devait compter surtout l'origine du mal. Cent cinquante ans après, le maître d'éloquence de saint Chrysostôme, Théodore, devenu évêque de Mopsueste, s'empare du doute d'Origène et résout la question, contrairement aux opinions reçues, en niant le péché originel et l'immortalité primitive du premier homme que ce péché aurait détruite. C'était heurter de front cette parole de saint Paul : que le péché était entré dans le monde par un seul homme en qui tous avaient péché. La doctrine de Théodore est apportée à Rome par Rufin le Syrien, son disciple, qu'il ne faut pas confondre avec le traducteur

d'Origène. Mais ce disciple n'ose pas la prêcher ouvertement. Elle est recueillie par un jeune Anglais nommé Morgan qui venait de latiniser son nom en adoptant celui de Pélage, et qui, tout en conservant l'habit des laïques, avait embrassé la vie austère des moines. Ce Pélage, qui donna son nom adoptif à cette hérésie, n'en fut pas encore le plus ardent prédicateur. Un moine de noble origine, nommé Célestius, qu'on fait naître tantôt en Écosse ou en Irlande, tantôt dans la Campanie, puisa cette doctrine dans les entretiens de Rufin et de Pélage, et mit à la propager plus d'audace et de talent que son maître ou son ami. Ils comptaient déjà de nombreux prosélytes dans Rome, quand le terrible Alaric fondit sur l'Italie. Pélage et Célestius s'enfuirent à l'approche des Goths, passèrent en 409 dans la Sicile, et gagnèrent en 410 les plages d'Hippone et de Carthage. Il n'est plus question du Syrien Rufin. Ses deux disciples restent seuls en scène. Ils professent que le péché d'Adam n'a nui qu'à lui-même, et que sa race n'en porte point la peine, qu'il était en naissant sujet à la mort, que nous venions au monde sans péché originel, que par conséquent nous n'avions besoin ni du baptême pour nous régénérer, ni de la résurrection du Christ pour ressusciter nous-mêmes, que la loi de Moïse menait au salut comme la loi nouvelle, que les enfants non-baptisés n'étaient pas moins sauvés que les autres, qu'enfin le secours de Dieu ou la grâce était inutile aux hommes pour bien faire.

On ne sait comment s'était formé ce corps de doctrine et ce qu'y avait apporté chacun des docteurs dont nous avons établi la succession. Mais ce qu'il faut remarquer,

c'est que, sur tous les autres points de la doctrine ecclésiastique, ils s'étaient montrés partout les plus éloquents défenseurs de l'orthodoxie. Pélage surtout s'était acquis par ses écrits l'amitié de saint Paulin, évêque de Nôle, et celle de saint Augustin, qui devait être plus tard son plus vigoureux adversaire. Ses propositions étaient en effet contraires à l'opinion des premiers docteurs de l'Église, qui enseignaient qu'avec toutes les forces de son cœur et de son esprit, l'homme était incapable de corriger la perversité de son origine, si la grâce divine ne venait à son secours. Le clergé de Carthage s'émut des prédications de Célestius, dont Pélage s'était séparé en 411 pour aller prêcher en Palestine. Le diacre Paulin, l'ancien secrétaire, le biographe de saint Ambroise, se fit l'organe des prêtres africains, et dénonça ces hérésies à leur évêque Aurélius. Un nouveau concile fut assemblé sur-le-champ; et Célestius, interrogé, combattu par Paulin, fut condamné d'une voix unanime. Le cardinal Noris a affirmé, treize siècles après, dans son *Histoire du Pélagianisme*, que Célestius appela de cette sentence à l'évêque de Rome, tandis que le calviniste Bruys révoque cet appel en doute dans son *Histoire des Papes* [1]. Dans tous les cas cet appel n'eut aucune suite. Innocent avait Alaric et Astolphe sur les bras, et c'était assez pour lui. Célestius s'enfuit à Éphèse, et avant que la sentence de Carthage y fût connue, il séduisit l'évêque Héraclide en déguisant adroitement son hérésie, et se fit ordonner prêtre.

1. Tome I, p. 169.

Pélage professait en même temps sa doctrine à Jérusalem, mais avec la circonspection qu'il avait montrée à Rome et en Sicile. La jeune Démétriade, fille du consul Olybrius qui s'était réfugié en Palestine pendant l'invasion des Goths, prit un moment Pélage pour son directeur. L'évêque de Jérusalem lui-même crut à son orthodoxie. Mais le traité du *Libre arbitre*, que l'hérésiarque avait composé pour répondre aux questions de Démétriade, ayant inspiré quelques doutes à cette jeune vierge, elle l'envoya à saint Augustin, dont les lettres soutenaient sa ferveur et sa piété. Presque en même temps Hilaire de Syracuse écrivait à son frère d'Hippone pour lui demander ce qu'il fallait croire des doctrines que Pélage et Célestius avaient semées en Sicile pendant leur passage. Deux jeunes gens, Jacques et Timase, lui apportaient une copie de ce traité du *Libre arbitre* qui les avait séduits eux-mêmes. Ainsi ce n'était point à Rome que ces fidèles apportaient leurs scrupules, quoiqu'ils appartinssent pour la plupart à l'Église d'Occident. C'était au saint docteur qui dominait alors l'Église tout entière, au même titre que les Cyprien, les Athanase et les Basile. Bossuet lui-même a remarqué ce concours. « Dès que Pélage parut, dit-il dans sa *Défense des saints Pères* [1], les particuliers, les conciles, *les Papes*, tout le monde en un mot, tant en Orient qu'en Occident, tournèrent les yeux vers ce Père, qu'on chargeait par un suffrage commun de la cause de l'Église. » L'évêque d'Hippone accepta la mission que lui conférait le monde chrétien. Ses ser-

1. Liv. V, ch. IX.

mons et ses lettres attaquent les nouveautés qu'on lui dénonce avec la même ardeur qu'il avait montrée contre les Donatistes. Au livre des *Forces naturelles de l'homme*, il répond par son traité *de la Nature et de la Grâce*. Mais, soit par un reste d'amitié, soit espoir d'une résipiscence, il foudroie l'hérésie sans prononcer le nom de l'hérésiarque.

Le fougueux saint Jérôme ne garde point les mêmes mesures. Averti par Ctésiphon, riche habitant de Jérusalem qui conçoit quelques doutes sur une doctrine qu'il a d'abord embrassée, le solitaire de Bethléem lui défend de communiquer avec Pélage. Il accuse de grossièreté, de stupide ignorance, l'ennemi de la grâce, le défenseur du libre arbitre[1]. Il le compare à Milon de Crotone pour sa gloutonnerie, qui n'a rien de commun avec son hérésie. Il lance à Célestius l'épithète de chien des Alpes parce qu'il le croit né dans ces montagnes; et malgré son extrême vieillesse, il retrouve toute la vivacité de son acerbe polémique. Cependant les deux chefs des Pélagiens se sont rejoints à Jérusalem, où les soutient la protection de l'évêque. Nous avons vu ce même prélat soutenir jusqu'au bout Rufin d'Aquilée, le traducteur d'Origène, et souscrire d'assez mauvaise grâce à la condamnation de l'original et de son interprète. Il tient la même conduite dans cette hérésie nouvelle, que secondent en même temps les écrits et les prédications de Théodore de Mopsueste. Sous les auspices de ces deux prélats, elle se propage à tel point qu'un ramas de fana-

1. S. Jér., *Dial.*

tiques se rue sur Bethléem, pille et brûle les monastères de cette ville, envahit la retraite de saint Jérôme, dévaste la demeure de sa nièce, sainte Paule, de la vierge Eustochia, son élève, massacre leurs domestiques, égorge un diacre qui lui est dévoué, et force le saint vieillard lui-même à se réfugier dans une tour.

Au milieu de ces désordres arrive des derniers confins de l'Espagne un jeune prêtre nommé Paul Orose, qui est chargé par deux évêques de cette province de l'Occident de soumettre à saint Augustin les erreurs dont Priscillien a rempli cette contrée. Orose était dans toute l'ardeur de la jeunesse; après avoir rempli son message, il s'anime au bruit de l'hérésie pélagienne, il se fait le courrier des deux illustres défenseurs de la foi. Il va d'Hippone à Bethléem, il passe à Jérusalem pour assister à une conférence où Pélage doit être examiné de nouveau. Cette conférence s'ouvre au mois de mai 415. Orose y combat l'hérésiarque, mais ses paroles sont perdues. Les deux antagonistes parlaient latin à un prêtre qui n'entendait que le grec; et l'interprète qu'il avait choisi lui rendait si mal les arguments du jeune Espagnol, que certains assistants, réfugiés sans doute de l'Italie, faisaient entendre des murmures. Mais l'évêque Jean ne concevait pas, ou ne voulait peut-être pas concevoir la guerre qu'on faisait à son protégé. Orose s'avisa enfin le premier qu'il y avait à Rome un pontife qui parlait latin, que Pélage, Célestius et lui-même appartenaient à l'Église latine. Il demanda que l'affaire y fût déférée, qu'elle y fût apportée par deux députés et qu'on s'en remît à la décision d'Innocent. Il y avait douze ans que durait cette

dispute; et quoi qu'en ait dit le cardinal Noris, personne, pas même saint Augustin, n'avait songé à en appeler à l'évêque de Rome. Jean de Jérusalem consentit à cet appel qu'il n'était pas bien décidé à suivre, car il chercha querelle à Orose sur les incidents de cette conférence, et peu de temps après, au mois de décembre de la même année, il porta l'affaire au concile de Diospolis sans attendre la décision de son frère de Rome.

Ce concile, ouvert le 20 décembre 415, n'était composé que de quatorze évêques que présidait Euloge de Césarée. Deux évêques gaulois avaient été la cause ou le prétexte de sa convocation. Eros, disciple de saint Martin de Tours, et regardé lui-même comme un saint personnage par Prosper d'Aquitaine, avait été chassé du siége d'Arles par le pape, à l'instigation du maître de la Milice, Constantius, qui lui avait fait substituer son ami Patrocle. L'autre, nommé Lazare, avait été sacré évêque d'Aix par Proculus de Marseille, auquel le concile de Trèves avait laissé pendant sa vie ce privilége de métropolitain. Mais à la mort du tyran Constantin, son protecteur, il avait été chassé par une faction rivale. L'évêque de Rome avait, à ce qu'il paraît, approuvé ou toléré cette déposition; et les deux prélats destitués étaient venus chercher des appuis en Orient, comme tant d'autres en avaient cherché à Rome contre des disgrâces semblables. Pour plaire sans doute aux éminents docteurs qui pouvaient les servir, ils s'emparèrent de la querelle du jour, dressèrent un Mémoire contre Pélage et ses disciples; et c'est ce Mémoire, appuyé par une nouvelle dénonciation du diacre Paulin, qui fit assembler ce con-

cile de Diospolis où furent appelés l'hérésiarque et ses adversaires. Mais Pélage y comparut seul. Ni Eros, ni Lazare, ni Paulin, ni Orose ne vinrent soutenir l'accusation; et saint Augustin fait entendre [1] que l'évêque Jean de Jérusalem, partisan de l'hérétique, ne fut pas étranger à leur absence. Pélage n'eut donc à lutter que contre un Mémoire écrit en latin par les deux évêques gaulois et que n'entendait aucun des juges. Il prouva la régularité de ses mœurs, la pureté de son zèle par les témoignages irrécusables de plusieurs prélats d'une piété reconnue, et par une lettre que saint Augustin lui-même lui avait écrite deux ans auparavant. A ces attestations l'évêque de Jérusalem ajouta la manifestation de son estime particulière et la violence de ses emportements contre les accusateurs. Les subtilités de l'hérésiarque achevèrent son triomphe. Il fut absous tout d'une voix, et le concile de Diospolis proclama qu'il ne pouvait être sans injustice retranché de la communion des fidèles.

A la nouvelle de cette décision, que Pélage a l'impudence d'adresser à saint Augustin, l'évêque d'Hippone met bas tous les ménagements. Il se rend au concile annuel de Carthage; Orose y apporte en même temps le Mémoire d'Eros et de Lazare. On y reproduit les actes du concile de 412 qui a prononcé la condamnation de Célestius; et une nouvelle sentence, souscrite par soixante-huit évêques, frappe les deux chefs de la doctrine pélagienne. Soixante-un prélats de Numidie s'étaient assemblés à Milève dans cette même année 416; et une même

1. *De Gest. Pel.*, ch. III.

sentence y avait été rendue. Les deux conciles en écrivirent alors à l'évêque de Rome[1] pour le prévenir contre les artifices des deux condamnés et contre l'absolution qu'ils avaient extorquée du concile de Diospolis. Il est probable même qu'on ne l'eût point fait sans ce conflit d'autorité synodale, puisqu'on s'était abstenu de communiquer à Rome la décision du concile carthaginois de 412; et les expressions mêmes des deux lettres prouvent que ce n'était pas un acte de soumission envers le siége de Rome, mais un simple avis donné à un coévêque pour qu'il ne fût point trompé par les juges de Diospolis. Ces lettres ont été dénaturées par les écrivains du saint-siége. Rétablissons-les dans leur véritable sens. Les Pères de Carthage rappellent d'abord qu'ils se sont rassemblés suivant leur coutume, *ex more*, ce qui exclut la nécessité de l'autorisation que soutient Baronius. Ils s'adressent à Innocent pour que l'autorité du siége apostolique se joigne aussi à leur résolution, *adhibeatur etiam*, et que l'hérésie soit *aussi* anathématisée par cette autorité. Cet *etiam* est répété par deux fois à dessein. Ce n'est pas une approbation qu'ils sollicitent, ils n'en ont pas besoin, et ils le prouveront sous le pontificat de Zosime, le successeur même d'Innocent. Ils disent positivement que l'Orient a condamné, et ils ne doutent pas, *non dubitamus*, que Rome ne condamne comme eux. Saint Augustin ne s'en fie pas tout à fait aux décrets de Carthage et de Milève. Promoteur de leurs décisions, il les appuie encore de son autorité personnelle. Il écrit à Innocent,

1. Aug., *Epist.*, CLXXV et CLXXVI. Éd. de 1836.

tant en son nom qu'au nom de quatre autres évêques, pour lui exposer plus en détail l'histoire de cette hérésie et des obstacles qu'on a mis à sa propagation. Il lui demande de faire venir Pélage à Rome, de l'interroger, de le forcer à déclarer ce qu'il entend par la grâce. Il avertit en même temps le pape que cette hérésie fait de grands ravages dans Rome même et l'engage à y mettre ordre.

Ces derniers mots ne sont point d'un subordonné. Mais il est juste d'observer que les deux conciles s'accordent pour donner au siége romain le titre de siége *apostolique;* et il paraît qu'à partir de cette époque ce titre n'est plus donné à d'autres siéges. Il n'en est pas de même de *votre Sainteté.* Les Papes n'ont pas encore absorbé cette formule. Tous les évêques s'écrivent ainsi les uns aux autres, et le pape Innocent ne l'oublie point en répondant à saint Augustin. Mais il a grand soin d'appuyer sur le titre de siége apostolique par excellence que les évêques de Rome ont enfin conquis, par une conséquence de la croyance universelle que saint Jérôme avait établie sur l'épiscopat de saint Pierre. Mais Innocent essaiera vainement d'en faire découler des principes qu'on n'est pas tenté de lui concéder. C'est dans sa réponse à ces deux conciles de Carthage et de Milève qu'on trouve les prétentions dont j'ai déjà parlé, c'est-à-dire qu'il était de droit divin qu'on le consultât avant de traiter des matières ecclésiastiques dans quelque synode que ce fût. Il va même jusqu'à les louer d'avoir gardé cette antique tradition, de s'être souvenus de la vieille discipline de l'Église en le consultant avant de conclure; et ils ont tous conclu avant même de le consulter, puisqu'ils lui

envoient leurs conclusions, non pas pour qu'il les approuve, mais seulement pour qu'il rende les mêmes sentences. N'importe, il continue sur le même ton : « Vous savez, ajoute-t-il, ce qui est dû au siége apostolique, que rien ne doit être décidé dans les provinces les plus éloignées de l'Église, avant que ce siége en ait été saisi afin que son autorité établisse partout ce qui est juste et que toutes les Églises s'y conforment. » Il compare enfin ces Églises à des eaux qui sortent d'une même source et qui vont arroser dans leur pureté native toutes les régions du monde chrétien.

La métaphore n'est pas plus admise que la prétention. Celle de saint Cyprien avait eu plus de succès quand il parlait de ce tronc unique d'où partaient des rameaux sans nombre. C'est qu'il entendait par là l'Église entière, tandis que la source d'Innocent s'appliquait à Rome seule. L'Orient protestera plus d'une fois encore contre un langage renouvelé de Jules et de Damase; et le pape Innocent avait jusque-là montré plus de modestie. Il arrive enfin à Célestius et à Pélage. Il les condamne à son tour, il les déclare indignes de la communion de l'Église. Mais il ouvre à leur repentir une voie de conciliation, en ajoutant que, s'ils veulent admettre la nécessité de la grâce de Jésus-Christ, l'Église entière ne peut se refuser à les reprendre.

La mort d'Innocent, arrivée le 12 mars 417, et l'avénement de Zosime changent tout à coup la situation des deux partis. L'infaillibilité du pape, qui du reste, n'était pas encore inventée, va recevoir, comme au temps de Libère, un éclatant démenti. Célestius, qui connaissait

sans doute les dispositions du nouveau pontife, vint protester dans Rome même contre sa condamnation. Pélage s'était auparavant contenté d'écrire, mais sa lettre adressée à Innocent n'avait été rendue qu'à son successeur. Zosime ne voit que cet appel au saint-siége qui lui donne, selon lui, le droit de recommencer le procès, et d'ordonner la comparution devant son tribunal. Il assemble son clergé dans la basilique de Saint-Clément, où se rendent aussi quelques évêques du voisinage. L'adroit Célestius paraît dans cette assemblée. Il accuse les prélats d'Orient de s'être laissé tromper par les délations d'Eros et de Lazare, de ne l'avoir pas plus entendu que Pélage. Ce n'est pas cependant qu'il dissimule son opinion sur le péché originel, comme l'avancera plus tard le cardinal Noris [1]. Il a laissé à son ami les ambiguités, les subterfuges dont il s'enveloppe pour ne pas répondre directement aux questions qu'on lui pose. Célestius va droit au but. Il professe dans le synode même que le péché ne naît pas avec l'homme, qu'il ne lui est pas transmis par ses pères, qu'il vient uniquement de la volonté humaine, qu'il découle enfin du libre arbitre [2].

Zosime ne paraît point effrayé de cette doctrine. Ce n'est point ce qui l'occupe le plus. Il lui importe davantage d'attirer à Rome les premiers juges des hérétiques. Il blâme vivement la précipitation des Africains; et, feignant d'attribuer à d'autres qu'au puissant Augustin les tracasseries que l'Orient a suscitées aux Pélagiens, il

1. *Hist. Pélag.*
2. Aug., *De Pecca. orig.*, ch. XXIII.

s'en prend aux deux évêques de la Gaule, qui au mépris de son siége, ont porté l'accusation au concile de Diospolis. Il les traite de brouillons, de vagabonds et d'intrus, il confirme leur déposition des siéges d'Aix et d'Arles et les retranche de la communion chrétienne. Quant à Célestius et à Pélage, il suspend son jugement que cet anathème fait assez pressentir. Il arrive enfin au but de cette révision en donnant aux évêques d'Afrique deux mois pour venir justifier leurs sentences, déclarant qu'à l'expiration de ce délai, il prononcera l'absolution des Pélagiens. Il ne veut plus entendre parler d'Eros et de Lazare. C'est au premier accusateur, c'est au diacre Paulin qu'il ordonne de venir à Rome pour soutenir son accusation. Les paroles et les motifs de Zosime ont été diversement interprétés. L'abbé Fleury prétend[1] que ce pape, voyant dans Célestius un homme qui pouvait être utile à l'Église, craignit de le pousser dans le précipice par une rigueur excessive, et qu'il lui donnait ce délai de deux mois pour qu'il pût se convertir. Dom Bruys, au contraire, ne prête à Zosime que le dessein d'attirer les appellations en leur accordant ainsi un mûr examen, et d'opposer l'esprit et le talent de Célestius à des évêques qu'il voulait humilier[2]. J'ai dit ce que j'en pensais, et j'ajouterai que si le délai concernait uniquement les Africains, ils ne répondirent point à cette sommation par une aveugle obéissance, qu'il entra même plus d'indignation que de déférence dans leur conduite ultérieure.

1. Liv. XXIII, ch. XLII.
2. *Hist. des Papes*, t. I, p. 180.

Toute l'Église d'Afrique s'émut en effet au reçu de la lettre de l'évêque de Rome. Saint Augustin rompit toute communication directe avec le saint-siége qu'il avait qualifié du titre exclusif d'apostolique. Il n'en prit pas moins part aux résolutions de ses frères. Aurélius de Carthage s'empressa de convoquer un nouveau concile; mais de peur que l'expiration du délai ne donnât à Zosime un prétexte pour hâter sa décision, il lui écrivit, au nom de plusieurs évêques rassemblés à la hâte, que, sans se rendre en Italie on prouverait la justice des sentences rendues par les conciles de Carthage et de Milève. Le diacre Paulin ne tint pas plus compte de la sommation qui lui était faite, et ne daigna pas quitter l'Afrique où il s'était retiré depuis la mort de saint Ambroise. Le concile convoqué par Aurélius s'ouvrit au mois de novembre 418. Deux cent quatorze évêques s'y rendirent. Dirigés par saint Augustin, ils confirmèrent la sentence des deux hérésiarques, et renvoyèrent à Zosime le reproche de précipitation qu'il avait lancé. Ils nièrent les droits qu'il s'arrogeait comme évêque de Rome, lui opposant que, cette cause étant née en Afrique et y ayant été jugée, l'appel de Célestius et de Pélage était nul, et que le pape romain n'avait pas le droit d'en connaître. J'ai répété le titre de *pape romain*, parce qu'ils se donnaient tous celui de pape, et que Rome n'en avait pas encore la possession exclusive. Les Africains expliquent encore une fois tout ce qu'ils ont fait pour arrêter les progrès du pélagianisme et maintiennent enfin toute la rigueur de la sentence. Zosime n'osa passer outre. L'abbé Racine prétend que les fidèles de Rome avaient fini par

l'éclairer. Quoi qu'il en soit, il fléchit devant cette fermeté de l'Église africaine, qui osait cependant se soustraire ainsi à sa juridiction et désobéir en quelque sorte aux canons de Sardique; il reconnut l'hérésie de Pélage et de Célestius [1]. Il les rejeta de la communion de l'Église, et pour montrer sa déférence, tant à l'égard des conciles qu'envers la puissance impériale, il sollicita et obtint de l'empereur Honorius la proscription des Pélagiens, qu'un édit du 30 avril 418 condamna enfin à l'exil.

Mais saint Augustin et ses collègues ne s'en sont point tenus à cet acte de résistance. Ils se sont méfiés des opinions de Zosime; et le 1er mai de la même année, avant que l'édit d'Honorius ne fût sorti de sa chancellerie, ils avaient ouvert un nouveau concile à Carthage, toujours *inconsulto romano*, pour établir un corps de doctrine sur le péché originel et la nécessité de la grâce. Plus de deux cents évêques y vinrent de la Byzacène, de Tripoli, de la Mauritanie et de la Numidie. Ces déplacements perpétuels ne coûtaient point à leur zèle. Ils dressèrent huit canons entièrement contraires à la doctrine pélagienne. Ils dirent anathème à tous les chrétiens qui prêchaient la mortalité primitive d'Adam, la non-transmission de son péché à toute la race humaine, l'inutilité de la régénération par le baptême et par la grâce de Jésus-Christ. C'était un nouveau symbole qu'ils ajoutaient à celui de Nicée, et qui allait devenir un article de foi sans que l'évêque de Rome eût pris part à sa rédaction. Zosime écrivait, il est vrai, dans le même temps aux évêques de Jé-

1. Pagi, *Zos.*, p. 6.

rusalem, de Thessalonique, de Carthage, de l'Orient tout entier, pour leur annoncer la condamnation de Pélage. Mais Fleury a tort de dire que tous ces évêques y *souscrivirent*. L'Église orientale l'avait prononcée avant celle de Rome, et c'est au contraire aux décrets du concile que Zosime avait souscrit après des délais assez longs et des tergiversations assez étranges.

Cette autorité, que l'évêque de Rome essayait vainement de faire reconnaître aux Orientaux et aux Africains, était en même temps contestée dans l'Occident, qui, depuis plus d'un siècle, avait abandonné toute espèce d'opposition aux volontés du saint-siége. Julien, évêque d'Éclane, dans la Campanie, refusa d'adhérer à la condamnation des Pélagiens; et dix-sept autres évêques d'Italie suivirent son exemple. Julien porte dans ce débat toute la fougue de la jeunesse. Il traite Innocent et Zosime de prévaricateurs. Il accuse tous les ennemis de Pélage d'adopter la fatalité des païens en acceptant la solidarité forcée d'un péché qu'ils n'ont pas commis; et pour frapper directement sur saint Augustin qui avait partagé autrefois les erreurs de Manès, Julien établit que la doctrine de la grâce mène droit au manichéisme. Zosime, étonné de cette manifestation d'indépendance, ne répondit que par des anathèmes, qu'appuyèrent les proconsuls d'Honorius. Julien et ses adhérents furent contraints de s'expatrier. Ils en appelèrent vainement à toutes les puissances orientales. Ils ne pouvaient y rencontrer que des condamnations nouvelles. Atticus, qui avait pris la place de saint Chrysostôme sur le siége de Constantinople, les rejeta lui-même de son Église et

les fit chasser de la ville par l'empereur Théodose le Jeune, qui, renouvelant dans son empire l'édit d'Honorius, ajouta la peine capitale aux châtiments que l'empereur d'Occident avaient infligés aux Pélagiens. Cette peine ne fut au reste appliquée à personne, pas plus qu'un autre édit de Constance, beau-frère et collègue d'Honorius, qui proscrivait tous ceux qui donnaient asile aux sectateurs de Pélage. On se bornait à les excommunier, à les bannir; et de leur côté ils ne cessaient de solliciter un concile général. Saint Augustin leur criait vainement que leur cause était jugée. Ils cherchaient toutes les occasions de faire infirmer le jugement. Un concile ayant été convoqué en 424 dans Antioche par son évêque Théodote, ils s'y présentèrent en grand nombre. Mais ils y trouvèrent Eros et Lazare, qui, malgré les anathèmes de Rome, jouissaient toujours de l'estime des Orientaux. Pélage et sa doctrine y furent encore une fois condamnés; et la mort de Jean de Jérusalem l'ayant privé de son plus fort appui, il fut chassé de la Palestine par l'évêque Prayle, nouveau pasteur de la ville sainte.

On ne sait plus dès ce moment où le retrouver, ni dans quel lieu il alla terminer sa vie. Quelques-uns prétendent qu'il se réfugia en Angleterre, et que saint Germain d'Auxerre l'y suivit pour éclairer les fidèles de cette île, et pour les prémunir contre ses artifices. Mais on ne le revit plus dans aucune province de l'Europe. Sa doctrine n'en fut pas moins soutenue par Julien d'Éclane et par l'infatigable Célestius. Julien crut trouver un secours dans Théodore de Mopsueste, qui avait,

même avant Pélage, combattu le péché originel. Mais ce vieux prélat venait d'abjurer son erreur dans un synode de Cilicie. Célestius osa reparaître lui-même dans Rome après la mort de Zosime, et, repoussé par le nouveau pontife, il ne craignit point d'affronter la colère et les édits de Théodose le Jeune en se montrant encore dans Constantinople. Il espérait y trouver un appui dans l'évêque Nestorius, dont l'hérésie commençait à se répandre, et obtenir par son crédit la convocation d'un concile œcuménique. L'empereur d'Orient répondit comme saint Augustin : Votre cause est jugée. Mais l'opiniâtreté de Célestius n'en était pas ébranlée. Trois ans après, il apparaît à Éphèse, où les évêques d'Orient étaient assemblés pour une autre affaire, et il leur demanda la révision de sa sentence. La délibération ne fut pas longue. Frappé d'un nouvel anathème, il disparut enfin comme Pélage, sans que l'histoire ait voulu nous informer de sa retraite et de sa mort. Julien d'Éclane lui survécut neuf ans et alla mourir, en 440, dans un coin de la Sicile. Le moine Cassien, fondateur de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, essaya de raviver le pélagianisme en le modifiant. Il admit le péché originel, sans adopter le système de la grâce pour amener le repentir. Il la déclare seulement nécessaire en cas de rechute. Ce fut l'origine des semi-Pélagiens, qui firent moins de bruit dans le monde et qui ne soulevèrent aucun conflit entre le siége de Rome et les autres siéges de la chrétienté. C'est pour ce motif que j'ai cru devoir achever l'histoire de cette hérésie pour ne point en embarrasser le récit des nouveaux débats de l'Église de Rome avec ses rivales.

# CHAPITRE VII

## SAINT LÉON LE GRAND

418 à 465

Le débat que nous venons de raconter ne fut pas le seul que Zosime eut à soutenir, malgré la brièveté de son pontificat. Il eut une nouvelle querelle avec les Africains et fut encore moins heureux que dans la première. Il la légua même à ses deux successeurs, Boniface et Célestin, qui n'en retirèrent pas plus d'avantages pour le siége de Rome. Un prêtre nommé Apiarius, accusé de plusieurs crimes par les habitants de Tabarque, avait été excommunié par son évêque, Urbain de Sicque. Ce prêtre, oubliant la défense expresse que le concile de Milève venait de faire aux ecclésiastiques de porter leurs causes à Rome, en appela à la juridiction romaine. Zosime, mécontent, rougissant peut-être du triste rôle qu'il avait joué dans l'affaire des Pélagiens, crut trouver l'occasion de prendre une éclatante revanche sur les évêques d'Afrique; il accepta l'appel, mais il n'osa point citer à son tribunal l'évêque dont Apiarius avait à se plaindre. Il prévoyait la résistance d'Urbain de Sicque; et, par une nouveauté qui était un aveu de son incompétence, qui le mettait presque dans une position subalterne à l'égard

d'un concile, il envoya trois légats à Carthage pour demander l'excommunication d'Urbain de Sicque à un synode qui venait de s'y rassembler. Aurélius présidait cette assemblée ; et avant d'entendre les légats de Zosime, il voulut connaître la nature de leurs instructions. L'évêque Faustin de Potentine en donna lecture. Mais dès qu'on entendit que Zosime soutenait encore la nécessité de l'appel à son siége dans toutes les causes, et menaçait de citer Urbain à Rome s'il ne révoquait la sentence dont il avait frappé Apiarius, le synode tout entier se leva, et demanda en vertu de quelle loi de l'Église cette sommation était faite. Les légats citent alors un canon du concile de Nicée, et l'étonnement redouble[1]. On se demande s'il y a dans cette citation ignorance ou mauvaise foi. Les exemplaires des actes de Nicée déposés à Carthage ne contiennent point la clause dont ils s'appuient. On objecte que les prêtres peuvent bien appeler du jugement d'un évêque à son métropolitain, mais jamais aux évêques des provinces voisines et surtout à celui de Rome. On oubliait à dessein ce qu'avaient fait les amis et les ennemis de saint Chrysostôme, on ne voulait pas élever ce précédent en autorité. Mais par amour pour la paix, on suspendit toute décision, jusqu'à ce qu'on eût collationné sur les originaux de Nicée les copies envoyées à l'Église d'Afrique. On poussa même la complaisance jusqu'à rendre provisoirement la qualité de prêtre à Apiarius, à condition toutefois qu'il ne reparaîtrait plus dans le diocèse de Sicque.

1. Aug., *Epist.* CCXXIX, CCLXII.

C'était sans doute un ménagement pour l'évêque de Rome, et saint Augustin, qui savait à quoi s'en tenir sur la fausseté de la citation, voulut peut-être donner aux légats le temps de se rétracter et sauver à Zosime l'amertume d'une éclatante défaite. Les cardinaux Bellarmin, Baronius et Noris sont fort embarrassés de cette action de l'évêque de Rome et de ses légats. Ils disent que le pape avait confondu les canons de Sardique avec ceux de Nicée, et allèguent que les Latins citaient indifféremment les uns pour les autres. Ces trois historiens commettent à leur tour une erreur volontaire, car dans une autre assemblée tenue à Carthage au mois de mai 419, les légats de Rome distinguaient fort bien les conciles en citant le quatrième canon de Sardique, en vertu duquel les prêtres condamnés par un évêque pouvaient, en l'absence de leur métropolitain, en appeler aux évêques voisins. Mais on ne pouvait arguer ici de l'absence du métropolitain de Carthage, et il était difficile d'attribuer à un évêque d'Italie le titre de voisin, quand il s'agissait d'un évêque de la Mauritanie Césarienne. On ne dit pas que l'observation en ait été faite. Il y a une grande confusion dans le récit de cette querelle, et c'est seulement par un examen approfondi de la réponse définitive des Africains qu'il est possible d'en expliquer les incidents.

La transaction ou plutôt la concession provisoire du synode de Carthage fut de sa part fidèlement exécutée; et saint Augustin donna une nouvelle preuve de sa déférence à l'occasion d'un nouveau débat qui surgit pendant l'examen des actes de Nicée. Ce nouveau débat fut suscité

par un jeune prélat nommé Antoine qu'Augustin avait donné pour évêque à la petite ville de Fussale en Numidie. Ce jeune homme avait surpris la confiance de l'évêque d'Hippone qui l'avait fait élever dans un monastère; mais ses vices, ses exactions avaient causé un tel scandale, que les évêques de la province s'étaient hâtés de le déposer; et, comme Apiarius, il en avait appelé à l'évêque de Rome. Saint Augustin voulait prévenir les suites de cet appel qui pouvait envenimer un débat qui n'était pas encore vidé; il écrivit au pontife romain pour le prier de ne pas renvoyer à l'Église de Fussale un évêque déposé pour ses crimes. Il témoignait un profond regret de l'y avoir nommé lui-même. Ce qui par parenthèse atteste que tout évêque avait droit d'en nommer un autre sans que l'ordination donnât à l'ordinant la moindre autorité sur celui qu'il avait consacré. Cette lettre de saint Augustin ne fut point reçue par Zosime qui était mort le 26 décembre 418, ni par son successeur Boniface que la mort avait également emporté; mais par le pape Célestin qui avait succédé à Boniface. On voit par là que le contrôle des exemplaires du concile de Nicée avait pris déjà beaucoup de temps, mais il avait été terminé pendant que la lettre de saint Augustin voyageait vers Rome. Les évêques de Constantinople et d'Alexandrie avaient enfin envoyé des copies des exemplaires que possédaient leurs Églises. Il fut démontré à tous les yeux que ces exemplaires ne contenaient point le canon sur lequel Zosime et ses légats avaient fondé leurs prétentions, et une expédition de ces actes fut adressée à l'évêque de Rome.

Ce fut Célestin qui les reçut, et il n'en tint aucun compte. Il prononça immédiatement l'absolution d'Apiarius, et le renvoya en Afrique sous la protection de son légat Faustin qui l'avait prévenu des dispositions hostiles du synode de Carthage. Les évêques africains furent révoltés, en effet, de cette décision; ils se rassemblèrent sous la présidence d'Aurélius et de Valentin, primat de Numidie; et aucune considération n'arrêta l'explosion des ressentiments qu'ils avaient contenus pendant plus de quatre années. Le nouveau concile fit comparaître Apiarius, lui arracha l'aveu de ses crimes, et sans égard pour la décision de Rome, confirma l'excommunication du prêtre de Sicque par un vote unanime. On s'écria qu'il ne fallait plus tolérer ces appels à l'évêque de Rome; et une lettre synodale, dont la date est incertaine, mais dont le texte ne l'est point, anéantit d'un coup toutes les prétentions que le saint-siége avait élevées depuis le pontificat de Jules.

Il est juste de dire que saint Augustin ne prit aucune part à ce concile et à ses décrets. Mais ses collègues passèrent outre et s'établirent sur un pied d'égalité avec l'évêque de Rome, en lui donnant cette fois le titre de *Cosacerdos*. « Votre Sainteté, disent-ils, ne peut rétablir » ceux qui ont été excommuniés dans leurs provinces : » et vous devez repousser les prêtres qui ont la témérité » de recourir à vous. Les décrets de Nicée ont soumis » les évêques eux-mêmes à la juridiction des métropolitains. Ils ont justement ordonné que toutes les affaires » ecclésiastiques fussent terminées aux lieux où elles » avaient pris naissance, la force et la lumière ne man-

» quent nulle part aux évêques pour les juger; et aucun
» d'eux n'a reçu du ciel à cet égard aucune grâce parti-
» culière. Le jugement d'outre-mer peut-il être sûr,
» privé qu'il est des témoignages les plus nécessaires?
» Quant à vos légats, il n'y a pas de concile qui nous ait
» obligés de les recevoir. Dispensez-vous à l'avenir de
» nous en envoyer, car nous n'avons vu dans les actes
» de Nicée rien qui vous y autorise. Apiarius a été con-
» vaincu et condamné par nous; et nous espérons que
» l'Afrique ne sera plus obligée de le supporter. » Cette lettre rétablit tous les évêques dans l'indépendance que saint Cyprien leur avait attribuée, mais rien ne marque plus l'esprit de suite, la ténacité du saint-siége dans ses prétentions, que la solidarité acceptée par les trois pontifes dans un débat soutenu d'abord par un mensonge et terminé par une défaite assez éclatante. Ajoutons que l'affaire d'Antoine de Fussale se perdit dans le tumulte de cette décision et dans l'éclat de ce manifeste.

Je n'ai point voulu mêler à ce procès le récit des désordres qui avaient troublé l'élection de Boniface; mais son avénement et son pontificat furent accompagnés d'incidents que je ne peux passer sous silence dans l'intérêt de la puissance impériale. A la mort de Zosime, le peuple et le clergé de Rome s'étaient partagés entre deux compétiteurs. L'archidiacre Eulalius, soutenu par le préfet Symmaque, avait été sacré par l'évêque d'Ostie, dans la basilique de Latran dont son parti s'était rendu maître par la violence. Le même jour, 29 décembre 418, neuf autres évêques et un grand nombre de prêtres avaient intronisé Boniface dans l'église de Saint-Marcel, malgré

les menaces du préfet. Force fut d'en référer à l'empereur Honorius; et celui-ci, prévenu par Symmaque, décerna d'abord la papauté à son protégé Eulalius [1]. Mais les adhérents de Boniface lui ayant inspiré quelques doutes sur la validité de l'élection qu'il avait approuvée, il revint sur sa décision; et, pour examiner plus mûrement les raisons des deux compétiteurs, il leur enjoignit de venir plaider leur cause devant lui dans sa résidence de Ravenne. Il leur défendit en même temps de rentrer dans Rome avant sa décision, déclarant que celui qui enfreindrait cette défense serait par cela même déchu de tous ses droits. Ceux d'Eulalius paraissaient incontestables, il avait été ordonné par le consécrateur habituel des pontifes romains, il avait pour lui l'édit du 3 janvier, la protection du préfet Symmaque, il avait officié dans la basilique de Saint-Pierre, le jour des Rois, et s'il eût su attendre, il est probable qu'il l'aurait emporté. Mais il crut qu'une prise de possession équivaudrait à un droit aux yeux d'un empereur qui n'avait de volonté que celle de ses ministres; et il osa reparaître dans Rome pour célébrer la fête de Pâques. Cette témérité le perdit. Symmaque exécuta les ordres de son maître et chassa Eulalius de son église. Honorius, qui avait convoqué un concile pour juger le différend, n'attendit plus l'arrivée des évêques, et par un nouvel édit, rendu le 3 avril, vingt-sept jours avant l'ouverture de ce concile qui fut immédiatement contremandé [2], il adjugea le siége de Rome à Boniface.

1. Rescrit du 3 janvier 419.
2. Fleury, liv. XXIV, ch. IX.

Baronius, qui oppose souvent des faits imaginaires à ceux qui constatent les droits de la puissance civile et la subordination des évêques de Rome aux empereurs, avance que le concile n'en fut pas moins tenu le 1er juillet suivant[1], que deux cents évêques y assistèrent, et que là seulement fut prononcée la déchéance d'Eulalius. Mais les actes de ce concile n'existent nulle part; et les deux édits d'Honorius ont été recueillis par l'histoire. Ce n'est point d'ailleurs au mois de juillet que Boniface prit possession de son siége, c'est au mois d'avril; et le 13 juin suivant il écrivait aux évêques des cent provinces de la Gaule, au sujet de Maxime, évêque de Valence, qui, déposé par un synode pour crime d'homicide et de manichéisme, ne cessait de protester contre cette sentence. Boniface maintient dans cette lettre les droits des synodes provinciaux et n'évoque point l'affaire à son tribunal; mais les flatteurs du saint-siége ne s'arrêtent point à ces témoignages d'une prise de possession qui les contrarie. Ils tiennent à leur fiction du concile de Ravenne, et au prétendu décret de ce concile en faveur de Boniface, tandis qu'il est avéré que le choix de ce pontife fut un acte de la puissance impériale.

Le Père Pagi ne le nie pas dans sa *Critique historique et chronologique*. Mais il se demande de quel droit Honorius s'est mêlé de cette querelle. Il regarde son intervention comme une nouveauté, ce qu'il est assez difficile de soutenir. Il ajoute que cet exemple a autorisé les empereurs et les rois d'Italie à prendre connaissance de

1. *Ann. Eccles.*, ann. 419, p. 34.

l'élection des Papes et à déshonorer l'Église romaine. C'est oublier entièrement ce qu'avaient fait Constantin et ses successeurs; et certes, si le droit n'avait pas été reconnu, ce n'est pas le faible Honorius qui l'aurait inventé. La conduite subséquente de Boniface infirme cette outrecuidance du Père Pagi. Le 1er juillet de la même année, le jour même qu'on assigne à l'ouverture du prétendu concile de Ravenne, Boniface écrit à l'empereur pour le prier d'empêcher à l'avenir les brigues qui souillaient depuis quelque temps l'élection des Papes; et Honorius lui répond par un nouvel édit, que si désormais deux évêques se disputaient le siége de Rome, les deux élections seraient annulées, et que celui-là seul y monterait qui aurait été élu du consentement de tous. Le Père Pagi aurait dû également se rappeler que le même Boniface avait réclamé l'intervention de son empereur à propos de la nomination de Périgène à l'évêché de Corinthe.

Ce siége dépendait de la métropole de Thessalonique, capitale de l'Illyrie. Cette province ayant été divisée en Illyrie orientale et occidentale, le métropolitain de Constantinople prétendait étendre sa juridiction sur la portion que l'empereur d'Orient avait retenue, tandis que l'évêque de Rome soutenait que ce partage politique n'entraînait point la division de l'autorité spirituelle, et que toute l'Illyrie devait rester soumise à sa juridiction ecclésiastique. Boniface avait en conséquence confirmé l'élection de Périgène et donné l'ordre à Rufus, métropolitain de Thessalonique, d'aller installer le nouvel évêque de Corinthe. Les prélats de l'Illyrie orientale protestèrent

contre cet acte d'une autorité qu'ils ne voulaient plus reconnaître. Ils en écrivirent à leur empereur Théodose le Jeune; et le 14 juillet 421, cet empereur d'Orient, faisant droit à leur requête, décida que le différend devait être soumis aux évêques de l'Illyrie orientale et définitivement jugé par le métropolitain de Constantinople, qui « jouissait, disait-il, dans cette province des prérogatives de l'ancienne Rome. » En conséquence de cet édit, le métropolitain Atticus ordonne la convocation d'un concile à Corinthe pour examiner l'élection de Périgène, sans égard à l'approbation de Boniface. Celui-ci s'en indigne, il enjoint à Rufus de s'opposer à l'ouverture de ce concile, il frappe d'anathème trois ou quatre des évêques qui ont signé la requête à l'empereur d'Orient, il écrit aux évêques de Thessalie, d'Achaïe, d'Épire, de Dacie et de Macédoine pour leur défendre de se rendre à Corinthe et de remettre en question ce qu'il a déjà décidé lui-même : il leur rappelle les affaires d'Athanase et de Flavien d'Antioche, pour en déduire comme une conséquence naturelle la subordination des évêques d'Orient au siége de Rome. Mais les deux questions étaient différentes, et les évêques d'Orient ne s'émurent point de celle-ci. Ce n'était pas une prétention nouvelle qu'élevait Boniface. C'était la continuation d'un ancien droit qu'il réclamait, puisque l'Illyrie tout entière avait été jusqu'alors soumise à la juridiction romaine; mais un empereur s'en était mêlé, et Boniface se garda bien de s'attaquer directement à la puissance impériale. Il eut recours à celle d'Honorius. Celui-ci en écrivit à son collègue; et Théodose le Jeune, rapportant son édit du 14 juillet, voulut bien

reconnaître que l'Illyrie entière restait soumise à l'autorité spirituelle de l'Église romaine.

Le Père Pagi aurait dû reconnaître à son tour qu'il était des cas où l'évêque de Rome était forcé d'avoir recours à cette puissance impériale que ce cordelier du dix-septième siècle traitait avec tant de hauteur. Il prenait mal son temps pour s'indigner de cette intervention, car ce même Honorius, usant des prérogatives dont avaient joui ses prédécesseurs, intervenait en maître suprême dans la discipline de l'Église. Informé des scandales qui la déshonoraient, il renouvelait la défense qu'on avait faite aux prêtres de cohabiter avec d'autres femmes que leurs mères et leurs sœurs, leur permettant seulement de garder celles qu'ils avaient épousées avant leur sacerdoce, et le même édit condamnait au bannissement les ravisseurs de vierges consacrées à Dieu. Si cette dernière loi appartenait à l'autorité impériale, la première était évidemment du ressort de l'ecclésiastique, car elle ne faisait que reproduire les décrets d'une infinité de conciles; et en renouvelant cette défense l'empereur faisait un acte de suprématie à l'égard de l'Église.

Boniface ne jouit pas longtemps du triomphe qu'il avait obtenu sur le métropolitain de Constantinople. Il mourut en 422 vers la fin d'octobre, et Célestin prit sa place le 3 novembre suivant. C'est ce nouveau pape qui reçut, comme je l'ai dit, la lettre synodale des évêques d'Afrique, et il dut voir avec douleur que cette province était comme tout l'Orient fort éloignée de reconnaître les droits que voulait s'arroger le saint-siége. Mais une dis-

pute célèbre, envenimée par la haine réciproque des deux métropolitains orientaux, accompagnée des plus violents scandales, offrit bientôt à Célestin l'occasion de regagner le terrain que le manifeste des Africains lui avait fait perdre. Un prêtre du nom d'Anastase, qui avait suivi à Constantinople l'évêque Nestorius, s'était écrié du haut de la chaire : « Que personne ne nomme Marie mère de Dieu. C'était une femme, et Dieu ne pouvait naître d'une créature humaine. » Ces paroles avaient excité une grande rumeur. Le peuple s'était enfui de l'église, les prêtres avaient couru chez leur évêque pour lui demander justice de cette hérésie; et Nestorius, qui l'avait secrètement suggérée, les fit frémir de surprise en répondant qu'il la soutiendrait lui-même. Il défendit en effet que Marie fût appelée *mère de Dieu*, disant qu'elle n'avait engendré qu'un homme dans lequel s'était incarné le Verbe divin, que le Christ était cet homme, et que Marie ne devait être appelée que *mère du Christ.* La colère des catholiques éclate contre l'évêque. Un avocat de Constantinople, nommé Eusèbe, se rend l'interprète de l'indignation publique. Un autre laïque, nommé Marius Mercator, ami de saint Augustin, attaque à son tour l'hérésie de Nestorius. L'évêque de Cyzique, Proclus, prêche contre lui en sa présence. L'évêque Cyrille d'Alexandrie, instruit par quelques moines du ravage que font les sermons de son frère de Constantinople, écrit de tous côtés des lettres foudroyantes contre cet indigne collègue, et ces lettres sont lues dans toutes les églises de la province. Elles sont mises sous les yeux de Nestorius, qui s'en irrite et fait dénoncer leur auteur à Théodose le Jeune par

quelques Alexandrins bannis d'Égypte par Cyrille et réfugiés à Constantinople.

Les deux métropolitains deviennent dès ce moment les chefs des deux partis que cette hérésie a mis en opposition. Ils s'étaient signalés déjà l'un et l'autre pendant la persécution des Ariens et des Pélagiens. Tous deux s'étaient montrés impitoyables, sanguinaires même, et ils apportaient dans leur dissentiment toute l'âpreté, toute la violence de leur caractère. Mais Cyrille n'avait pour lui que des évêques et des moines, tandis que Nestorius était ouvertement soutenu par toute la cour et par l'empereur lui-même. Les partisans de Cyrille, prêtres et laïques, étaient maltraités, battus par les officiers de l'empire; et l'évêque d'Alexandrie, las de s'en plaindre à son clergé, s'adressa à l'empereur lui-même. Il écrivit en même temps aux trois sœurs de Théodose, leur expliquant, comme à tous, l'état de la question, le sentiment des anciens Pères de l'Église, et la nouveauté que Nestorius voulait y introduire. Voyant enfin que le crédit de cet hérésiarque l'emportait sur ses pieuses doléances, il prit le parti d'envoyer à l'évêque de Rome le récit exact de cette affaire, avec les copies de ses propres lettres et des sermons de Nestorius. Mais l'esprit des Orientaux se manifesta dans les instructions qu'il donna au diacre Possidonius en le chargeant de ce message : « Informez-vous d'abord, lui dit-il, si Nestorius a écrit à l'évêque de Rome; s'il ne l'a point fait, ne remettez point à Célestin les papiers que je vous confie, et revenez sans parler de l'objet de votre voyage. » Il ne veut pas qu'on prenne sa démarche pour un appel au siége romain. Il tend seu-

lement à éclairer son collègue dans le cas où son adversaire en aurait surpris la religion.

C'est ce qu'avait précisément tenté Nestorius. Il avait expliqué sa doctrine à Célestin, avec une modération de langage qui devait attester sa bonne foi et réfuter d'avance les reproches de fourberie que lui adressaient ses ennemis, et que n'ont pas manqué de reproduire les historiens de l'Église[1]. L'envoyé de Cyrille remplit alors sa mission; et Célestin saisit avec empressement l'occasion qui lui était offerte. Malgré les précautions de Cyrille, il pouvait se croire l'arbitre avoué des Orientaux. Il convoqua un concile, qui fut ouvert à Rome au mois d'août 430, et qui examina sous sa présidence les écrits de Nestorius et les lettres de son antagoniste. Sa doctrine fut condamnée comme contraire à celle de l'Église; et l'heureux Célestin fit part de cette sentence à Nestorius lui-même, au clergé de Constantinople, à l'évêque Jean d'Antioche, à Rufus de Thessalonique, à Juvénal de Jérusalem, à Flavien de Philippes, comme étant les possesseurs des plus grands siéges de l'Orient. Les six lettres furent remises au diacre Possidonius, et il en ajouta une septième plus particulière pour Cyrille, dont il loue la ferveur et le zèle. Mais il n'oublie pas de reproduire les prétentions du siége de Rome en chargeant l'évêque d'Alexandrie d'exécuter la sentence de son concile contre un métropolitain soutenu par l'empereur d'Orient, de l'exécuter surtout au nom de son siége, d'agir à sa place en vertu de son pouvoir apostolique. Il accorde dix jours

1. Fleury, liv. XXV, ch. v et vii.

à l'hérésiarque pour se rétracter [1], et si, dix jours après l'admonition, Nestorius n'a point abjuré ses erreurs, il commande à Cyrille de donner un nouvel évêque à Constantinople. Pour l'encourager à remplir l'étrange mission qu'il lui impose, il lui dit qu'il s'agit de la foi que soutiennent également les Églises de Rome et d'Alexandrie. Mais la pensée de nommer ou de faire nommer par un délégué un évêque de la résidence impériale, était une prétention que jusqu'alors rien n'avait autorisée, et sur laquelle jetaient une teinte de ridicule l'opposition probable de Théodose et la séparation constante des deux Églises. L'empereur et le primat de Constantinople, dit Gibbon [2], n'étaient pas en effet disposés à se soumettre à un décret d'un prêtre d'Italie. Sans avoir égard à ce décret, les évêques et les clercs des deux partis renouvelèrent la demande qu'ils faisaient depuis longtemps d'un concile général pour mettre un terme à ces bruyantes controverses; et les deux empereurs s'entendirent pour le convoquer. Ils écrivirent l'un et l'autre aux évêques de leur empire, ils désignèrent la ville d'Éphèse pour la tenue de cette assemblée, et il est impossible aux avocats du saint-siége d'attribuer cette convocation à un pape qui devait au contraire en proclamer l'inutilité. Elle attestait évidemment que la sentence de son concile était considérée comme non avenue. Le pape lui-même semble le craindre en nommant trois légats pour assister en son nom au concile d'Éphèse dans le seul but de le faire

1. *Concile d'Éphèse*, ch. xv. *Épît. contre Nestorius.*
2. Ch. XLVII.

adhérer à cette sentence au lieu d'en prononcer une nouvelle.

Il n'entre point dans mon sujet de raconter les nombreux incidents de cette assemblée, les scandaleuses fureurs des deux antagonistes, la protection dont Théodose le Jeune ne cessa d'entourer Nestorius, les reproches adressés par cet empereur à Cyrille, qu'il accuse personnellement de ces troubles, l'audace de cet évêque à se jouer de ces reproches, à présider cette assemblée, à la diriger, malgré l'opposition des officiers que César a chargés d'en faire la police. Je n'écris point l'histoire des hérésies; je me borne à raconter la part qu'y ont prise les évêques de Rome, les prétentions qu'ils ont manifestées, les avantages qu'ils en ont retirés, et nous allons voir les efforts que feront les légats pour donner aux décisions de ce concile l'apparence d'une adhésion aux décrets de Rome plutôt que le caractère d'un jugement suprême. Leurs instructions étaient à cet égard fort précises. Célestin leur ordonnait de maintenir l'autorité du saint-siége, de ne pas répondre aux contestations qui tenteraient de la nier, d'assurer l'exécution de la sentence qu'il avait rendue. Mais tout prouve qu'il ne fut fait d'abord aucune mention de cette sentence. Cyrille n'attendit même pas les légats de Célestin pour commencer l'information. Sa précipitation fut telle que les évêques de Syrie et de l'extrême Orient n'étaient pas plus arrivés que les envoyés de Rome, quand la condamnation de Nestorius fut prononcée. C'est le 22 juin 431 que Cyrille proclama cette décision, et ces envoyés ne parurent que vingt jours après. La lecture des lettres

qu'ils apportaient de la part de Célestin, fut saluée par de bruyantes acclamations. On lui donna les surnoms de nouveau Paul, de conservateur de la foi. Mais il est évident que dans la pensée des Pères d'Éphèse ces lettres ne furent regardées que comme une conformité de sentiments, car ils ajoutèrent ces mots : A Célestin, qui s'accorde avec le concile[1]; on ordonna que ses lettres fussent insérées dans les actes, en conservant aux décisions du concile leur caractère de spontanéité et d'indépendance. Mais un évêque de Cappadoce nommé Firmius s'étant écrié dans son enthousiasme que la sentence rendue par le concile était la confirmation de celle de Rome, les légats se saisirent habilement de cette observation pour attribuer au pape Célestin toute la gloire de ce triomphe sur l'hérésie. Le légat Philippe établit la primauté du siége de saint Pierre et les prérogatives de celui qui en tenait la place. L'évêque Arcade, son collègue, se hâta d'ajouter que le très-saint pape Célestin ne les avait envoyés que pour veiller à l'exécution de son décret; et il proclama de nouveau l'excommunication et la déposition de Nestorius. Le troisième légat, l'évêque Projectus, répéta que c'était là l'objet de leur mission et prononça également l'anathème. Aucune opposition ne fut manifestée; Cyrille ordonna que tout ce qui avait été fait à Rome et à Éphèse fût confondu dans les mêmes actes; et les trois légats y apposèrent leur signature comme tous les membres de cette assemblée. Les avocats du saint-siége devaient être satisfaits de ce triomphe, et ils

1. *Concile d'Éphèse*, t. III, p. 918.

n'avaient pas besoin d'ajouter que Cyrille n'avait présidé le concile que par une délégation du pape. Ni les évêques d'Orient, ni les officiers de l'empereur n'auraient souffert cette nouveauté, ce témoignage de suprématie. Aucun historien contemporain ne l'atteste, ni Évagre, ni Socrate, ni Liberatus. Si l'évêque Cyrille avait présidé, c'est que le métropolitain de Constantinople étant soumis au jugement du concile, cette présidence revenait de droit au métropolitain d'Alexandrie. Disons seulement que Cyrille parut très-flatté de la lettre que Célestin lui avait écrite, et que dans un sermon prononcé le lendemain dans la basilique d'Éphèse, il le qualifia de père, de patriarche, d'archevêque de toute la terre. Mais c'était là une opinion particulière, et l'Orient nous fera voir plus d'une fois qu'il était loin de la partager.

Célestin dut cependant s'applaudir d'une victoire qui le consolait du manifeste des Africains. Mais son arrêt ne fut pas plus efficace que celui du concile. Nestorius, dépossédé de son siége, alla mourir dans l'exil; mais le nestorianisme ne fut point enseveli dans sa tombe. Il était ouvertement protégé par la cour de Constantinople. Théodose le Jeune ne permit point aux partisans de Cyrille de poursuivre leur vengeance sur l'évêque d'Antioche et autres Orientaux qui avaient défendu Nestorius et déposé les chefs et les promoteurs du concile d'Éphèse. L'empereur cassa de son autorité privée les anathèmes des uns et des autres. Il força tous ces turbulents de garder la paix de l'Église; il les renvoya tous dans leurs diocèses; et les lettres du pape Célestin ne purent triompher de sa tolérance. Ce pape en écrivit beaucoup, afin de

bien consolider sa victoire. Il s'en attribua tout l'honneur. Il se posa en chef de l'Église universelle. Il écrivit aux Pères du concile pour les féliciter du zèle qu'ils avaient montré pour la foi. Il leur défendait d'admettre à leur communion ceux des évêques d'Orient qui persisteraient à soutenir la doctrine de Nestorius. Il serait allé même jusqu'à dire que les récalcitrants devaient être bannis de leurs siéges, quand même l'empereur les y aurait rétablis [1]. Et ce serait le second exemple d'une atteinte portée à l'autorité impériale par l'évêque de Rome; mais je ne sais trop s'il faut l'admettre, ou si l'historien des conciles n'a point inventé ces paroles; car les lettres de Célestin à Théodose sont bien différentes, et ce serait prêter à ce pontife une duplicité qui pèserait sur sa mémoire. Il louait l'empereur d'Orient de son zèle pour la foi catholique, ce qui serait déjà une flagornerie indigne de son caractère. Il le remerciait d'avoir laissé ordonner le patriarche Maximien que les évêques avaient substitué à Nestorius dans la chaire de Constantinople. Il écrit ensuite à ce nouvel évêque pour l'engager à réparer les désordres de son Église; et le regarde comme le successeur immédiat de Sisinnius, retranchant ainsi tout le pontificat de l'hérésiarque. Sa quatrième lettre enfin, adressée au peuple et au clergé de la capitale d'Orient, les engage à soutenir leur nouveau patriarche, à demeurer fidèles à l'ancienne doctrine, que Maximien a puisée, dit-il, dans l'Église romaine. Il ramène tout à son siége. Mais il surgira bientôt en Orient une

1. *Concile d'Éphèse*, t. III, p. 1069.

dispute nouvelle qui enlèvera à ce siége ce qu'il croit avoir gagné sur l'indépendance des Orientaux.

Ce ne fut point du temps de Célestin, qui mourut le 6 avril 432, ni sous le pontificat de Sixte III. Celui-ci ne fit que suivre la politique de son prédécesseur, observant avec un soin particulier les suites du concile d'Éphèse, prêchant les dissidents, conseillant aux deux partis la concorde et la charité, applaudissant à leur réconciliation, qui ne fut jamais ni complète ni exempte de récriminations. Mais la prépondérance de Constantinople le gêne encore. Il écrit aux évêques d'Illyrie pour leur enjoindre de ne pas reconnaître le troisième canon du concile de 381 qui a décerné le second rang à la capitale de l'Orient dans la hiérarchie des Églises. C'était une des préoccupations des évêques de Rome. Il soutient l'autorité du siége de Thessalonique, leur rappelle que l'Illyrie entière lui est soumise, les prémunit contre les prétentions du métropolitain de Constantinople; et pour fortifier celui de Thessalonique, il lui redonne le titre de vicaire du siége apostolique [1]. Il détruit même à son profit l'ancienne métropole de Corinthe; et fait ainsi reconnaître sa puissance spirituelle jusqu'aux portes de Constantinople. Je ne puis finir le pontificat de Sixte III sans signaler une réminiscence d'indépendance, de la part des évêques d'Occident. Un jeune clerc, nommé Armentarius, ayant été irrégulièrement appelé à l'évêché d'Embrun, les évêques de la province s'assemblèrent d'eux-mêmes à Riez, sous la présidence de l'évêque d'Arles,

1. Fleury, liv. XXVI, ch. xxxix. *Conc.*, t. IV, p. 1711.

cassèrent l'élection de ce jeune clerc, le déclarèrent incapable d'occuper une église de ville, d'être employé même dans le diocèse d'Embrun, et firent procéder à une élection nouvelle [1], sans qu'il soit mention de l'intervention de Rome. Ce synode provincial fit même des règlements disciplinaires qui devinrent des lois pour toute l'Église occidentale.

Léon Ier, dit le Grand, succéda à Sixte III en 440. C'était un clerc d'un grand mérite que le cardinal Noris a considéré comme le seul capable d'occuper le saint-siége dans des temps aussi orageux, et qui, au moment de son élection, terminait une négociation importante. Albin et Aëtius, généraux des armées romaines dans les Gaules, étaient près d'en venir aux mains; et leur dissentiment enhardissait les Barbares qui menaçaient les frontières de l'empire. Le faible Valentinien III, fils de Constance et successeur d'Honorius, n'ayant pu réprimer ce désordre, avait eu recours à l'adresse et à l'éloquence de Léon qui n'était alors qu'archidiacre de l'Église romaine. Ce prêtre se rendit dans les deux camps, fit sentir aux deux généraux le danger de leur division et eut la gloire d'apaiser ce commencement de guerre civile. Dès son exaltation, qui fut sans doute la récompense de ce service, il s'efforça d'arrêter par de nombreux règlements les scandales que produisait en Occident le relâchement de la discipline. C'étaient encore des décrets contre l'incontinence des prêtres, la multiplicité de leurs concubines et l'opiniâtreté des sous-diacres à repousser la loi du célibat.

1. Fleury, liv. XXVI, ch. XLIV.

D'autres calamités étaient tombées sur l'Afrique. Le Vandale Genséric y était entré comme une flèche, et l'arianisme l'y avait suivi. La ville d'Hippone avait succombé après quatorze mois de siége, pendant lesquels saint Augustin avait terminé sa glorieuse vie. Carthage qui, depuis sa première chute, avait compté de siècles de prospérité, subit en 439 de plus grand malheurs que ceux dont Rome l'avait accablée. Tout ce qui était grand et riche était pillé, banni, forcé de demander à l'étranger un asile et du pain. Le même sort était réservé aux évêques catholiques de la province. Pressé par les Donatistes qui s'y étaient maintenus malgré les anathèmes dont les conciles les avaient frappés, Genséric chassa les orthodoxes de leurs siéges, mit en feu la plupart de leurs églises et distribua les plus belles aux Ariens qui avaient suivi ses armées. Traqués de toutes parts, poursuivis par le glaive des Barbares, les catholiques gagnaient avec peine les rivages de la Sicile et de l'Italie, et racontaient au pape Léon les désastres dont l'Afrique était victime et l'usurpation de leurs siéges par des laïques, par des bigames, par des hommes couverts de vices et de crimes. On prétend qu'animé d'une sainte indignation il fit partir un légat pour mettre ordre à ces scandales. On nomme même l'évêque Potentius comme chargé de cette périlleuse mission. On ajoute qu'il confirma les laïques promus à l'épiscopat, et qu'il se borna à déposer les bigames, qu'il admit le repentir du novatien Donat de Salicine et du donatiste Maxime. Mais je me demande comment le Barbare qui se faisait appeler roi de la terre et de la mer, le sanguinaire persécuteur de tous les évêques

catholiques, en était venu dans si peu de temps à tolérer ces conversions, à laisser un légat romain exercer dans son royaume ces actes de suprématie au nom d'un pape dont il ne reconnaissait ni la doctrine ni l'autorité? Qui l'a dit? L'histoire contemporaine garde le silence. Socrate et Sozomène avaient clos leurs annales vers 439. Les lamentations de Théodoret de Cyr ne nous éclairent point sur ces faits. Victor de Vite, qui raconte dans les plus grands détails les malheurs des orthodoxes d'Afrique, ne parle point de cette mission de Potentius. Genséric eut à la vérité un caprice de tolérance pour complaire à Valentinien III, avec lequel il venait de signer la paix. Il en était résulté que les catholiques de Carthage avaient obtenu la permission de se donner un évêque et la jouissance d'une église. Cet évêque nommé Deogratias, trouva même chez ses fidèles et dans ses propres ressources, assez d'argent pour racheter, en 455, seize ans après la conquête, des milliers de captifs que Genséric avait faits; ou cite encore un autre évêque, l'octogénaire Valérius, comme rentré dans son Église, un troisième, nommé Victor, était revenu dans le diocèse de Cartenne; et il est possible, comme le fait dom Ruinart, commentateur de Victor de Vite, de placer la mission de Potentius à l'époque de ces actes de clémence et après la paix de Valentinien III[1]. Mais cela ne dura pas longtemps. Les intrigues des Ariens ramenèrent le Barbare à ses instincts de férocité. Dès que cet empereur eût cessé de vivre, Genséric reprit le cours de

1. Dom Ruinart, *Com. sur Victor.*

ses persécutions contre les catholiques. Il condamna le comte Armogaste à garder les troupeaux, il livra les femmes nobles pour épouses à des muletiers. Si les chrétiens montraient quelque joie au moment du martyre, il leur laissait la vie pour les livrer aux plus rudes, aux plus ignobles travaux. Les prêtres ariens conduisaient les meurtriers dans les assemblées des fidèles et assistaient aux égorgements. La Sicile, où Genséric porta ses dévastations, fut aussi témoin de ces atrocités ; et l'arianisme exerçait partout sur ses pas ses horribles vengeances.

Pendant ce temps des conciles se tenaient à Orange et à Vaison. Les évêques de la Gaule maintenaient ce privilége et ils établissaient des règles de discipline sans consulter la cour de Rome. Le pape Léon en approuve l'usage dans une lettre qu'il écrit à Anastase de Thessalonique pour lui confirmer le titre de son vicaire. Il se réserve seulement les appels et les causes majeures. Il ne prononce même dans ces affaires qu'après avoir pris l'avis d'un synode. C'est ainsi qu'il en agit avec Hilaire, évêque d'Arles. C'était un homme plus que simple dans ses mœurs et dans ses vêtements. L'été comme l'hiver, il n'était couvert que d'une tunique, marchait pieds nus, et travaillait de ses mains soit à la terre, soit à des filets. Il vivait avec son clergé, ne se réservant qu'une cellule dans la demeure commune, et s'imposant toutes les austérités de la vie monastique à laquelle il avait d'abord appartenu. Mais la réputation que ses vertus lui avaient faite lui inspira l'orgueil de réprimer par lui-même les désordres qui s'étaient introduits dans les

provinces de la Gaule, et qui avaient résisté aux sévères admonitions du pape Léon. Il parcourait ces provinces avec saint Germain d'Auxerre, qu'il appelait son père, veillant au maintien de la discipline, empiétant même quelquefois sur les priviléges des métropolitains. C'est ainsi qu'ils avaient institué un évêque dans la première Narbonnaise à la place de Projectus, et que dans la province de Vienne ils avaient déposé l'évêque Célidonius, sous prétexte que cet évêque avait épousé une veuve. Les deux prélats en appelèrent au pape, et, sur l'avis d'un concile, Léon les fit rétablir dans leurs siéges, maintint les métropolitains dans leurs droits et traita Hilaire de séditieux et de perturbateur des Églises. Il n'alla point jusqu'à le déposer, mais il lui interdit de se mêler en rien de ce qui concernait la province de Vienne[1]. Des historiens ont blâmé ce jugement comme trop rigoureux; je ne peux y voir que de la justice, je trouve même que ce pape fit preuve d'une grande modération quand cet Hilaire vint lui dire en face qu'il n'était pas venu à Rome pour plaider sa cause, mais seulement pour l'instruire des faits, et que si le pape n'était pas de son avis il ne lui en parlerait plus. Deux siècles plus tôt ce langage n'eût point paru étrange, mais l'Occident avait pris des habitudes de respect et d'obéissance à l'égard de l'évêque de Rome; et ces velléités d'indépendance n'étaient plus que de vaines protestations. Disons que dans ce cas saint Hilaire avait porté atteinte à l'indépendance de ses frères, qu'il s'était arrogé des droits qu'il n'avait pas; et

1. Léon, *Epist.* X.

la fréquence de ces empiètements faisait sentir de plus en plus la nécessité d'un pouvoir régulateur.

L'humeur qu'en montra l'évêque d'Arles fit voir à saint Léon que ce pouvoir n'était pas encore assez affermi. Tous les Papes de ce temps en étaient même préoccupés, car ils affectaient de commencer leurs décrets et leurs lettres par le rappel de la primauté du siége de saint Pierre, et pour se fortifier contre les rebellions, ils invoquaient souvent cette autorité impériale contre laquelle ils devaient plus tard se révolter eux-mêmes. Ainsi, dans cette circonstance, le pape Léon recourut à la puissance de Valentinien III qui régnait encore; et le César, écrivant pour ainsi dire sous sa dictée, enjoignit à toutes les provinces catholiques de ne rien entreprendre contre ce qu'il appelait l'ancienne coutume; cet édit, daté du 6 juin 445, se trouve dans le Code théodosien; et l'empereur y ajouta cette clause que, si un évêque, appelé en cour de Rome, refusait d'y comparaître, il y serait contraint par le gouverneur de la province. C'était un progrès immense, la puissance civile se trouvait dans certains cas subordonnée aux réquisitions de l'autorité ecclésiastique. Cet édit fut suivi d'ordonnances plus fâcheuses encore. Valentinien, imitant ses collègues d'Orient, prêta les forces de l'empire aux persécuteurs des Manichéens et autres hérétiques que voulait anéantir l'évêque de Rome. Mais depuis Constantin, la plupart des Césars s'étaient associés à ces sanguinaires attentats contre la liberté de conscience; et leur exemple n'a été que trop suivi par les maîtres du monde.

Cependant un nouvel hérésiarque avait paru dans l'O-

rient. Cette contrée était féconde en controverses théologiques; et la foi chrétienne y était constamment tenue dans un état d'incertitude par le caprice des novateurs ou des interprètes de l'Évangile et des Écritures. Le calme, dont jouissait à cet égard l'Église occidentale, est un puissant argument en faveur d'une doctrine invariable, et d'un régulateur suprême chargé de la maintenir, et les scandaleuses palinodies qui vont suivre en fourniront une nouvelle preuve. L'hérésiarque qui allait causer ces scandales se nommait Eutychès. C'était un vieillard septuagénaire, abbé ou archimandrite d'un riche monastère dans un faubourg de Constantinople. Il avait réfuté Nestorius, et il était loin de penser qu'il allait être lui-même accusé d'hérésie. En combattant les deux natures de Jésus-Christ telles que Nestorius les avait définies, il avait abouti à n'en reconnaître qu'une avant et après l'incarnation, oubliant que le concile de Nicée avait admis l'humanité et la divinité du Fils de Dieu en les unissant dans une seule personne. Ce fut un de ses plus ardents amis qui attaqua sa doctrine. L'avocat Eusèbe, qui l'avait secondé dans sa lutte contre les Nestoriens, et qui était devenu évêque de Dorylée dans la Phrygie, l'accusa de reproduire les erreurs d'Apollinaire, et le traduisit devant un synode de trente évêques, que le patriarche Flavien avait assemblés à Constantinople pour d'autres affaires. L'interrogatoire d'Eutychès ne fut qu'une longue série de subtilités qui impatientèrent un vieillard dont la sainteté était reconnue de tous ses juges. En lisant cet interrogatoire dans l'abbé Fleury[1], on croit voir des

1. Liv. XXVII, ch. XXVIII.

sourires de pitié sur les lèvres de ce malheureux vieillard. Mais c'étaient de ces subtilités qui pendant quinze siècles ont fait verser des torrents de sang humain. Eutychès en vint à concéder les deux natures avant l'incarnation; mais il persista à n'en reconnaître qu'une après. Il est probable que, si l'on eût substitué le mot de *personne* à celui de *nature*, le vieillard eût dit comme le concile, mais la question ne lui fut point posée, et il fut condamné, déposé, excommunié par cette assemblée d'évêques.

Il était loin cependant d'être convaincu. Il en appela en sortant aux quatre métropolitains de Rome, d'Alexandrie, de Jérusalem et de Thessalonique [1]. Sa lettre à saint Léon excite une compassion douloureuse pour un vieillard, qui, après une longue et honorable carrière, se voit exposé aux tourments de la proscription et de l'exil. « Ne souffrez pas, lui dit-il, qu'on chasse d'entre » les catholiques celui qui a vécu soixante-dix ans dans » la continence et dans les exercices de piété. » Mais ce vieillard avait de puissants amis à la cour; et par le crédit de l'eunuque Chrysapius dont il était le parrain, il fit écrire par Théodose lui-même à l'évêque de Rome pour l'engager à remettre la paix dans l'Église. En suivant avec attention la série de ces recours au siége de Rome, depuis saint Athanase, on voit comme les expressions dont se servent les appelants prennent de plus en plus un caractère de condescendance et de respect. Leur obséquiosité recule dès que Rome veut en abuser et

1. *Actes du concile de Chalcédoine*, p. 150 et suiv.

se change subitement en opposition. Mais l'ambition des Papes devait être de plus en plus encouragée, et s'ils avaient mis moins de préoccupation et plus d'adresse dans leur politique, ils auraient établi leur domination sur cet Orient qui leur échappait sans cesse au moment où ils croyaient le tenir.

Saint Léon saisit avec empressement l'occasion qui lui était offerte, et commit la même faute en manifestant dans ses lettres l'orgueil que lui donnaient ces recours à son siége. Il écrivit, le 18 février 449, au patriarche de Constantinople; et débutant par s'étonner, avec l'accent d'une autorité incontestée, qu'il ne l'eût point instruit le premier de ce scandale, il lui demanda une exacte relaion de ce qui s'était passé dans le synode, pour être à même de prononcer avec connaissance de cause et de répondre ainsi à la confiance de l'empereur. Il ajoutait qu'il ne concevait pas en vertu de quelle justice un vieillard aussi austère avait été rejeté de la communion des fidèles [1]. Le patriarche Flavien se hâta de justifier son synode, il expliqua la condamnation d'Eutychès et sollicita de l'évêque de Rome non pas une sentence nouvelle, mais un acquiescement à celle qui avait été rendue, en le priant d'en assurer l'exécution dans les Églises d'Occident. Mais dans l'intervalle, l'eunuque Chrysapius avait fortement agi dans l'intérêt de son protégé. Un prêtre violent, le successeur de saint Cyrille au siége d'Alexandrie, le patriarche Dioscore, répondant de son côté à l'appel d'Eutychès, s'était associé à la haine de l'eunuque

1. Léon, *Epist.* XX.

contre le patriarche de Constantinople. L'empereur, circonvenu, pressé par leurs sollicitations, n'attendit pas l'intervention de Rome qu'il avait provoquée lui-même. Ce Nestorien couronné était devenu Eutychéen pour complaire à son favori; et faisant droit à la requête de Dioscore, il ordonna qu'un nouveau concile fût assemblé à Éphèse. L'évêque de Rome n'en fut pas plus satisfait que celui de Constantinople. Flavien craignait que sa sentence ne fût cassée. Léon voyait avec peine que cette affaire lui échappait pour être portée devant l'Église d'Orient. Ils réunirent leurs efforts pour empêcher la réunion de ce concile. Repoussé sur ce point, Léon essaya de faire changer le lieu de l'assemblée et de l'attirer en Italie. Mais Théodose ou celui qui le menait ne pouvait consentir à une translation qui aurait érigé l'évêque de Rome en arbitre suprême d'une querelle élevée en Orient. Il persista dans sa résolution; et Léon, forcé de céder, fit partir quatre légats pour Éphèse avec ordre de passer par Constantinople à l'effet de s'entendre avec le patriarche Flavien. Un examen plus approfondi de la question lui avait fait abandonner le parti d'Eutychès dont la requête l'avait d'abord attendri; il expliquait longuement à Flavien dans sa nouvelle lettre[1] le mystère que le concile d'Éphèse était chargé de définir; et il déclarait en terminant, « qu'il n'y avait pas moins d'im- » piété à dire que le Fils de Dieu était de deux natures » avant l'incarnation que de n'en reconnaître qu'une » seule après. »

1. *Epist.* XXIII.

Le concile d'Éphèse fut ouvert le 8 août 449 par le patriarche Dioscore, à qui l'empereur d'Orient en avait conféré la présidence, et les légats du pape n'y prirent que la seconde place comme avaient fait ceux de Célestin dans le précédent concile. Il y vint cent trente évêques, tous de l'Orient. Théodose n'y avait appelé de l'Occident que celui de Rome; et son absence y fut sans doute mal interprétée, car le légat Jules de Pouzzoles se hâta de l'excuser sur ce que les Papes romains n'avaient encore assisté à aucun concile tenu hors de leur capitale. Deux laïques y siégèrent par ordre de l'empereur, sans doute avec la mission secrète de soutenir la cause d'Eutychès contre Flavien et ses adhérents, que Théodose n'avait voulu admettre que comme parties ou plutôt comme accusés. Le comte Elpidius ne manqua point de le leur signifier, quand, après avoir entendu la plainte d'Eutychès qui avait pris le rôle d'accusateur, Flavien voulut faire appeler l'évêque de Dorylée. « Tout est » changé, dit le comte, ce sont les juges de Constanti- » nople qu'on juge à Éphèse; et nous n'avons que faire » de votre Eusèbe. » Le légat Hilaire vit de suite que l'autorité de Rome allait être méconnue, et demanda qu'il fût au moins et avant tout donné lecture des lettres du pape Léon. Eutychès s'y opposa, disant que les légats de Rome lui étaient suspects en ce qu'ils logeaient et mangeaient chez Flavien; et la lecture des lettres du pape fut ajournée. On en lut cependant une de saint Cyrille qui soutenait la même doctrine que saint Léon; mais qui, aux yeux des Orientaux, avait l'avantage d'être souscrite par un des leurs, et les acclamations de l'auditoire

accueillirent cette lettre d'un patriarche qui n'existait plus. On en vint enfin aux actes du synode de Constantinople, mais à peine y eût-on lu le nom d'Eusèbe qui avait provoqué la convocation du concile, que les deux tiers des Pères se mirent à s'écrier : « Rayez Eusèbe, qu'il soit » brûlé vif, qu'il soit coupé en deux, qu'on le divise » comme il a divisé l'Église. Anathème à qui soutient les » deux natures après l'incarnation. » C'était crier anathème à saint Cyrille, à Léon lui-même, qui, dans sa lettre à Flavien, en soutenait deux en une seule personne suivant la doctrine de Nicée. Et cependant ce fut en vertu de ce concile, de son Symbole mal interprété, qu'Eutychès fut absous et sa doctrine approuvée. Le patriarche Flavien, l'évêque Eusèbe de Dorylée furent dégradés de toute dignité sacerdotale. Les évêques des environs de Constantinople se jetèrent vainement aux genoux de Dioscore pour le supplier de ne pas prononcer cette sentence. Le furieux Dioscore fit entrer les soldats du comte Elpidius, força les récalcitrants à souscrire cette double condamnation. Les moines qui avait suivi à Ephèse leur archimandrite Eutychès se ruèrent sur Flavien et sur ses amis ; et l'historien Zonare affirme comme Evagre que Dioscore souffleta et foula aux pieds son collègue de Constantinople qui mourut trois jours après de ses blessures [1]. Les légats du pape ne furent pas mieux traités, ils furent dispersés par cet effroyable tumulte, qui fut justement qualifié de *brigandage d'Éphèse*, et le diacre Hilaire eut grand peine à regagner les côtes d'Italie.

1. Evagre., liv. II, ch. II; Zonare, liv. XIII, p. 44.

C'est lui qui vint annoncer à saint Léon cet échec de sa doctrine et de sa puissance. Un grand nombre d'évêques d'Occident se trouvant à Rome, il en profita pour faire casser par un concile les décisions de celui d'Éphèse qu'il traita de conciliabule. D'autres fugitifs lui apportèrent bientôt des nouvelles plus alarmantes; et l'appel qu'ils faisaient à son autorité tempérait la juste affliction dont leurs récits le pénétraient. Dioscore dominait l'Orient, il avait placé sur le siége de Constantinople un prêtre de sa province d'Alexandrie, nommé Anatole; il déposait et remplaçait tous les amis de Flavien, Domnus d'Antioche, Ibas d'Édesse, Sabinius de Perrhe et d'autres qu'il est inutile de nommer. Dioscore persécutait même ceux que la mort avait dérobés à sa vengeance. Il faisait disperser leurs ossements, brûler leurs images, rayer leurs noms des sacrés Dyptiques. Eutychès lui-même oubliait son âge et son vœu d'humilité, en secondant hautement les violences de son vengeur, et justifiait sa condamnation par ses propres fureurs. Le démon de l'orgueil se réveillait en lui à l'aspect des bassesses de certains évêques qui l'appelaient leur père spirituel et lui demandaient pardon de l'avoir persécuté. D'autres montraient plus de dignité en pleurant la faiblesse qu'ils avaient eue de souscrire au conciliabule d'Éphèse. Tout est désordre et confusion dans l'Orient, les hommes, les doctrines, les dogmes dont on s'appuie, les décisions canoniques qu'on rappelle. C'est à s'étonner que la religion du Christ se soit maintenue dans l'esprit des peuples qui assistaient à ces désordres, à ces réactions, à ces palinodies de ses ministres; et cependant Théodose écrit

à Valentinien, son collègue, que, depuis la mort de Flavien, la paix est rétablie dans les Églises de son empire. Cet empereur, toujours jeune malgré son âge, toujours trompé par ses eunuques, n'est plus que l'instrument aveugle des passions du patriarche Dioscore, et il s'imagine que le calme de son palais règne dans toutes ses provinces. Le fameux Théodoret, évêque de Cyr, ne fut point épargné par ces déportements d'une faction impie. Il avait combattu l'erreur d'Eutychès et bravé la colère de Dioscore. Persécuté par Théodose, il s'était réfugié dans le monastère d'Apamée où il avait passé sa jeunesse, et du fond de cette retraite il adressa ses plaintes à l'évêque de Rome.

Saint Léon, averti de tous les côtés, affligé de toutes ces nouvelles, éclate contre ceux qui renversent ainsi les anciens fondements de la doctrine catholique. Il appelle Dioscore une bête féroce, entrée dans la vigne du Seigneur pour la ravager, pour livrer aux loups les brebis et les pasteurs; il écrit à l'empereur d'Orient pour défendre la vie et la liberté des prélats orthodoxes, il écrit en même temps à Pulchérie, sœur de Théodose, aux évêques orientaux, au clergé et au peuple de Constantinople. Tout cet empire retentit de ses doléances, de ses admonitions, de ses menaces. Il sollicite de l'empereur la convocation d'un concile œcuménique en Italie. C'était demander l'impossible et prouver en même temps qu'il n'avait ni le droit de le convoquer lui-même, ni le pouvoir de le rassembler. Il se fait appuyer par Valentinien III, par sa mère Placidie, que touchent ses larmes et ses prières. Théodose est inflexible; il refuse

le concile qu'on lui demande, il justifie tous les actes d'Éphèse et leurs désastreuses conséquences. Dioscore répond à son tour par des anathèmes. Il se sépare de la communion de Rome et force dix autres évêques à signer cette excommunication [1]. Tillemont dit qu'ils le firent en gémissant et en pleurant. C'est possible; mais cela prouve que le temps des martyrs était passé, la richesse des évêques les attachait à la vie; et les saints qu'on faisait alors ne se distinguaient plus que par des prédications ou par des luttes sans péril contre l'hérésie.

La mort de Théodose le Jeune, arrivée le 29 juillet 450, changea tout à coup la face des choses. Sa sœur Pulchérie, qui avait lutté pendant plus de quarante ans contre l'influence des eunuques, saisit les rênes de l'empire. C'était la première femme qui prenait en main le sceptre des Césars, car Justine n'avait régné en Occident que sous le nom de son fils, et le supplice de l'eunuque Chrysapius signala son avénement. Mais elle fut effrayée de sa position et chercha dans sa cour un homme assez puissant pour imposer au peuple, et en même temps assez docile pour n'attenter ni à sa propre domination, ni même à sa virginité. Ce dernier point n'était pas difficile. Elle était presque septuagénaire; et un vieux guerrier du nom de Marcien, parvenu par ses services à la dignité de sénateur, accepta l'empire et la main de Pulchérie aux conditions qu'elle y mettait. Quoique fameux par ses talents militaires, ce général avait pour maxime qu'il ne fallait point courir aux armes tant que la paix

1. *Concile de Chalcédoine*, t. V, p. 426 et suiv.

était possible, et il résolut de la rendre à l'Église. Il rappela tous les évêques bannis, rétablit Théodoret sur son siége de Cyr, et provoqua un nouvel examen de la doctrine d'Eutychès. Le patriarche Anatole rompit avec Dioscore qui lui avait conféré ce titre, assembla en concile une foule d'évêques, d'abbés, de prêtres et de diacres qui se trouvaient à Constantinople, y admit les légats de saint Léon, envoya à toutes les Églises d'Orient la lettre de ce pape, que le concile d'Éphèse et lui-même avaient refusé d'entendre, et par ces actes d'orthodoxie ou plutôt de servilité, fit reconnaître son élévation. Marcien avait écrit au pape en sa faveur, mais Fleury s'avance un peu trop en disant que le nouvel empereur s'était adressé à l'évêque de Rome comme au chef de la religion[1]. Tillemont dit seulement, mais de lui-même, comme au premier évêque de la religion chrétienne. Marcien l'invitait cependant à venir présider le concile. Pulchérie l'en priait à son tour; et saint Léon pouvait en effet se croire le maître spirituel de l'Orient. Mais tous ces prélats d'outre-mer ne faisaient de ces concessions à l'évêque de Rome que dans les mauvais jours où leurs factions avaient besoin de se fortifier par des alliances contre les factions rivales; et ils se hâtaient de ressaisir leur indépendance, dès qu'ils n'avaient plus besoin d'alliés. Nous allons en voir la preuve.

Saint Léon échoua d'abord dans son projet d'attirer le nouveau concile en Italie, et ensuite dans celui d'empêcher qu'il ne fût assemblé même en Orient. Il voulait

1. Fleury, liv. XXVII, ch. XLVIII.

s'en tenir aux manifestations d'orthodoxie qui lui arrivaient de toutes parts, aux témoignages de respect qu'on lui prodiguait, et craignait avec raison un nouvel examen de la foi catholique, ne se fiant point à la versatilité des prélats qui, dans l'espace de trois ou quatre années, avaient changé si souvent de parti et de doctrine. Mais Marcien et Pulchérie maintinrent leur édit de convocation et le pape Léon ne put dissimuler son chagrin de voir cet affaiblissement de son influence. Il se plaignit au patriarche Anatole de cette précipitation de l'empereur, il pria Marcien de ne pas souffrir qu'on remît en question les dogmes établis. Il nomma enfin des légats pour assister à ce concile œcuménique, en leur enjoignant non-seulement d'empêcher que Dioscore et les autres adversaires de Flavien fussent nommés dans leurs prières, mais encore de veiller à ce que la présidence offerte par Marcien lui fût conservée dans la personne de Pascasin, évêque de Lilybée. Il le demanda même à l'empereur par une lettre du 26 juin 451.

Le concile, assemblé d'abord à Nicée, vers le commencement de septembre, fut transféré dans le même mois à Chalcédoine, pour que le voisinage de Constantinople permît à l'empereur d'y assister sans nuire aux affaires de l'empire. Jamais on n'avait vu un pareil concours d'évêques. On en porte le nombre à six cent trente, tous de l'Orient, à l'exception des quatre légats de Rome. La présidence nominale leur fut accordée suivant le vœu de saint Léon; mais comme l'observe Tillemont, ce ne fut qu'une préséance à l'égard des évêques, puisque la place du milieu fut occupée par les dix-neuf délégués de l'em-

pereur [1] qui consacrait ainsi la supériorité de l'État sur l'Église. Les légats du pape prirent donc place à la droite de ces laïques, et commencèrent l'exercice de leur mission en demandant l'exclusion de Dioscore, quand celui-ci vint se placer avec ses amis à la gauche des officiers de Marcien. Ils menacèrent de sortir à l'instant même si les juges de Flavien n'étaient point chassés du concile, ajoutant que le pape, chef de toutes les Églises, ne voulait pas qu'ils prissent séance. Ces paroles qui résumaient toutes les tentatives du saint-siége, réveillèrent sur-le-champ les susceptibilités orientales. Elles excitèrent les murmures d'une assemblée où siégeaient pêle-mêle Nestoriens, Eutychéens et orthodoxes. On y remarquait même des évêques déposés à côté de leurs remplaçants. Mais la prétention ne fut relevée que par les officiers de l'empereur. Ils demandèrent aux légats s'ils avaient des crimes particuliers à reprocher à Dioscore qu'ils traitaient encore de révérendissime. Lucence, évêque d'Ascoli, répondit au nom du pape, qu'un accusé ne pouvait siéger au rang des juges; et, oubliant que le concile d'Éphèse avait été convoqué par Théodose II, Lucence en fit un crime à Dioscore, en ce qu'il avait fait, disait-il, cette convocation sans l'autorisation du saint-siége, ajoutant que cela n'avait jamais été fait ni permis. On est tenté de croire que ces derniers mots sont une invention des historiens ecclésiastiques, car c'eût été donner un démenti à tout ce qui s'était passé jusqu'alors, et condamner même le concile actuel à la convocation duquel le pape s'était opposé. Le

1. Tillem., d'après Evagre, t. XV, p. 643 et suiv.

patriarche Anatole leur fit observer qu'ils agissaient en cela comme parties, et que dans ce cas, ils ne pouvaient siéger comme juges. Mais les délégués de Marcien, véritables présidents du concile, donnèrent raison aux légats, en faisant descendre Dioscore du siége qu'il avait pris et en déclarant qu'il ne pouvait paraître que comme accusé[1].

Son insolence n'en fut point déconcertée. Il avait de nombreux amis dans l'assemblée, et quand Théodoret de Cyr y fut introduit comme accusateur, il s'écria que la présence de cet évêque violait les canons de l'Église, attendu qu'il avait été déposé par un concile. Les évêques de Palestine, d'Égypte et d'Illyrie applaudirent à cette sortie de Dioscore, criant que la foi était perdue, et ils demandèrent l'exclusion de Théodoret, en vertu de ce concile d'Éphèse, traité de brigandage et de conciliabule, que saint Léon n'avait jamais voulu reconnaître, dont il ne voulait pas même qu'il fût mention ; et parmi les prélats qui soutenaient en ce moment l'autorité de ce faux concile, se trouvaient ceux de l'Illyrie où la juridiction romaine n'était plus contestée. Les évêques de Thrace et d'Asie soutinrent au contraire la présence de Théodoret. Ils traitaient de séditieux et d'assassins ceux qui le repoussaient et qui leur rendaient les noms de blasphémateurs et d'hérétiques. Le patrice Anatole eut raison de leur crier à tous qu'ils se conduisaient comme la plus vile populace. Il apaisa cette scandaleuse dispute qui les dégradait les uns et les autres. Théodoret fut admis et entendu comme accusateur. Dioscore fut con-

1. *Conc. de Chalcédoine*, p. 69.

damné et déposé. La sentence d'Eutychès, celle même de Nestorius furent confirmées, tous les actes du conciliabule d'Éphèse annulés; et jusque-là les légats de Rome purent croire que leur cause entière était gagnée. Leur orgueil alla même jusqu'à joindre à leur signature le titre de légats de l'Église universelle. Mais cette affectation de revenir sans cesse à ce témoignage de suprématie dut déplaire aux évêques d'Orient, à Marcien lui-même qui avait assisté aux derniers débats. On peut dire encore, sans encourir le reproche d'exagération, que l'absence des Occidentaux, représentés seulement par les quatre légats, devait être aux yeux du concile un témoignage d'abnégation qui contrastait avec le fréquent exercice de leur indépendance, et qu'ils étaient peu tentés de tomber eux-mêmes dans cette espèce d'asservissement.

On ne peut attribuer qu'à un pareil sentiment la proposition qui surgit tout à coup dans la cinquième séance, au moment où les légats devaient croire que tout était fini. Cette proposition était : que le concile procédât à une nouvelle définition de la foi. On se demande encore quel était l'auteur de cette proposition qui surprit les envoyés de Rome. Mais l'obstination avec laquelle les officiers de l'empire la soutinrent, aurait dû lever tous les doutes. Elle était évidemment suggérée par l'empereur. Cette définition était même déjà rédigée; et Baronius en attribue la rédaction au patriarche Anatole [1]. Les légats Pascasin et Lucence s'opposèrent vivement à la discus-

1. Baron., an. 451, parag. 101.

sion de ce nouveau symbole, et conformément à leurs instructions qui leur défendaient de laisser remettre en question la foi catholique, ils soutinrent que le Symbole de Nicée et la lettre du pape Léon qu'avaient approuvée la plupart des évêques d'Orient, devaient suffire à l'Église. Le patrice Anatole n'en dut pas moins ouvrir la discussion; et tout en admettant cette lettre du pape comme article de foi, on voulut faire sans doute un acte d'indépendance en y changeant une simple préposition. Le pape avait dit *une personne en deux natures.* L'auteur de la nouvelle formule disait : *de deux natures.* C'était puéril sans doute; mais cette puérilité même attestait l'importance qu'on attachait à une modification quelconque. Les légats le sentirent si bien qu'ils menacèrent de se retirer et de faire assembler un nouveau concile en Italie. La menace était ridicule. Aucun évêque d'Orient n'eût assisté à ce concile et le pape n'y eût rien gagné. On en référa à l'empereur qui maintint la nécessité d'une rédaction nouvelle, et il ordonna qu'une commission serait chargée de la faire. Cette commission fut singulièrement choisie. On y admit Juvénal de Jérusalem, que l'évêque de Rome avait excommunié comme complice de Dioscore. Elle rejeta cependant la nouvelle formule, et revint à la lettre du pape Léon ; mais on en fit un nouveau décret à la signature duquel Marcien voulut assister, et que les légats souscrivirent, toujours comme les représentants du chef de l'Église universelle.

Ce nouveau trait de vanité eut moins de succès encore. Le patriarche de Constantinople ne voulait pas que ce grand nombre d'évêques se dispersât, sans que son siége

obtînt un accroissement d'autorité; et comme il n'ignorait pas l'opposition de l'évêque de Rome, il mit son ambition sous le patronage de l'empereur. Marcien engagea en effet les Pères du concile à différer leur départ de quelques jours sous le vague prétexte qu'il pouvait surgir d'autres affaires; et le 31 octobre, dans la onzième séance, à la grande surprise des légats, il fut proposé d'étendre la juridiction du patriarche sur les évêques du Pont et de l'Asie Mineure. C'était braver la jalousie des Papes romains qui n'avaient pas encore reconnu le rang que lui avait donné le second concile œcuménique. Ils affectaient au contraire de le maintenir au cinquième rang des métropolitains; et saint Léon avait soutenu lui-même que la décision de ce concile n'avait jamais été exécutée. Mais l'empereur et les évêques d'Orient n'avaient pas tenu compte de ces protestations de Rome. Le métropolitain de la nouvelle capitale, fort de la protection de ses maîtres, avait sans cesse accru ses attributions et ses privilèges. Borné d'abord aux évêchés de la Thrace, il avait empiété sur la juridiction d'Antioche, risqué même des actes de suprématie sur les deux provinces qu'il réclamait, et la proposition de son archidiacre Aétius n'avait pour but que de faire légitimer cette usurpation. Les légats se retirèrent à l'instant même, déclarant qu'ils ne prendraient aucune part à une délibération pareille. Mais leur retraite n'arrêta point le concile. Il n'était point fâché, comme l'observe Tillemont[1], d'humilier l'orgueil des Occidentaux. Ils décidèrent sans désemparer

1. Tom. XV, p. 710.

que le Pont et l'Asie Mineure seraient soumis comme la Thrace à la juridiction de l'évêque de Constantinople, et de plus que l'ordination des métropolitains eux-mêmes lui serait attribuée.

Ce surcroît d'autorité mettait Constantinople au niveau de Rome, et les légats en jetèrent les hauts cris. Ce mépris de leur opposition était une insulte qui rejaillissait sur le saint-siége. Ils se plaignirent de ce qu'on avait délibéré sans eux, et l'archidiacre Aétius leur répondit avec autant de justesse que d'insolence, que c'était leur faute puisqu'ils s'étaient retirés de l'assemblée. On leur accorda cependant une douzième séance, et Lucence d'Ascoli s'en prit au patriarche Anatole, en l'accusant d'avoir surpris la religion des évêques, d'avoir même extorqué leurs signatures. Ils se levèrent en masse pour repousser cette injurieuse accusation, et les légats crurent en vain leur imposer silence en déclarant que le pape leur avait expressément ordonné de s'opposer à cette nouveauté. On leur ferma la bouche en leur lisant les canons des conciles de Nicée et de Constantinople. Les officiers de l'empereur prirent l'avis des évêques qui n'avaient point assisté à la dernière séance; et malgré l'opposition des légats, peut-être même à cause de cette opposition, le concile entier ratifia le décret de la veille. Pascasin et Lucence s'indignèrent de ce qu'on n'avait pas même daigné le remettre en délibération. Ils demandèrent acte de leur résistance, afin que le Pape vît ce qu'il aurait à décider sur le mépris qu'on faisait de son siége; mais les officiers se hâtèrent de fermer le Concile sans avoir égard à leurs menaces.

Que devenaient après cela les respects que Marcien et Pulchérie avaient témoignés à l'évêque de Rome? Que signifiaient les humbles lettres du patriarche Anatole à saint Léon? C'est qu'Anatole ayant été élu par Dioscore, craignait de ne pas être admis à la communion des évêques d'Occident et de leur puissant métropolitain. Il avait eu recours à toutes les flatteries imaginables pour obtenir cette reconnaissance; et une fois reconnu, il avait repris toute l'ambition d'un évêque de Constantinople. Le pape Léon ne s'y trompa point. Le peu qu'il avait obtenu du concile de Chalcédoine ne compensait point les atteintes qu'avait reçues son autorité. Le concile eut beau lui écrire « qu'on lui avait montré assez de déférence en matière de foi, pour espérer qu'il acquiescerait à l'avis d'un si grand nombre d'évêques, que la tête autoriserait ce qu'avaient fait les membres, comme les membres avaient suivi leur chef dans tant de décisions importantes. » Cette figure, qui consacrait toutefois sa suprématie spirituelle, n'adoucit point l'amertume des échecs qu'avait subis sa puissance. On ne lui accordait cette suprématie, qu'à la condition de n'en point user. Il accusa le patriarche Anatole d'une noire ingratitude, et fut au moment de rompre avec lui comme avec un hérétique. L'empereur et l'impératrice le supplièrent en vain de lever l'opposition de ses légats, d'approuver le vingt-huitième canon qui ajoutait à l'autorité de leur patriarche. Il refusa constamment d'y souscrire, et ne fit grâce à Anatole qu'après une lettre, où celui-ci affirmait, contre la vérité, qu'il n'avait eu aucune part à la proposition de son archidiacre. Mais,

quoique Baronius ait écrit que ce fameux canon fut aboli en 454 par Marcien lui-même, ses prescriptions n'en furent pas moins exécutées, et le siége de Constantinople maintenu dans ses nouvelles prérogatives. Cette assertion de Baronius mérite cependant d'être remarquée, en ce qu'il y reconnaît implicitement qu'un empereur avait le droit d'annuler les décisions d'un concile; et en général, dans toutes ces controverses, on ne fait pas assez attention aux arguments dont on se sert pour détruire une opinion ou un principe. Il arrive d'autres circonstances où ces mêmes arguments peuvent être rétorqués contre ceux qui les ont employés.

Saint Léon fut plus heureux contre Attila, qui, maître d'Aquilée, de Milan et de Pavie, menaçait d'étendre ses ravages jusqu'à la ville de Rome; et ce fut un beau jour pour la Papauté que celui où le sénat et le peuple, conduits par Valentinien lui-même, se jetèrent aux pieds du pontife pour le supplier d'aller implorer la clémence du roi des Huns. Saint Léon affronta la colère du Barbare. Il alla le trouver dans les environs de Mantoue; et le féroce Attila, vainqueur de tous les généraux du lâche Valentinien, recula devant un vieillard qui lui parlait au nom du Dieu dont il se disait le Fléau, et qui n'avait d'autre bouclier que la réputation de ses vertus. Le Vandale Genséric fut plus impitoyable. Il descendit en Italie deux ans après Attila, pilla Rome malgré les prières du même pontife, et remporta sur ses vaisseaux les fruits de cet immense pillage. Mais le bruit de la victoire de saint Léon retentissait en Orient et rehaussait son autorité. La mort de Marcien n'altéra point son cré-

dit sur cette cour. L'empereur Léon lui montra une déférence plus soutenue. Il en donna même un fâcheux témoignage en poursuivant les hérétiques qui bravaient encore les sentences du concile de Chalcédoine et dont le pape avait la cruauté de solliciter le châtiment. Il est vrai que les violences des Nestoriens et des Eutychéens portaient le trouble dans toutes les provinces. Les deux partis faisaient assaut de cruauté, mais saint Léon avait mieux à faire qu'à encourager les vengeances des catholiques. Il en retirait il est vrai de nombreux avantages pour son siége. Les communications des Orientaux avec Rome en devinrent plus fréquentes; et en terminant en 461 son honorable carrière, il put espérer que ses héritiers atteindraient enfin le but qu'il n'avait cessé de poursuivre.

Les six années du pontificat de son successeur Hilaire s'écoulèrent sans que cette paix fût altérée. Cependant les hérésies qui troublaient l'empire d'Orient furent au moment de pénétrer dans Rome. Un fantôme d'empereur du nom d'Anthémius avait été octroyé à l'Occident par l'empereur Léon; et à la suite de ce nouveau César était arrivé un certain Philothée, disciple du Macédonius, qui, cent ans auparavant, avait nié la divinité du Saint-Esprit. Aucune doctrine ne périssait dans l'Orient. Elles résistaient toutes aux décrets des conciles; et se révélaient de temps à autre par la voix de quelque sectaire qui attirait sur lui la colère des orthodoxes. Ce Philothée n'essuya pourtant ni châtiment ni persécution. Il n'y eut qu'un léger attentat contre le libre arbitre, dont le principe n'était pas même invoqué par ceux qui en faisaient

usage. Hilaire se plaignit à l'empereur des prédications de son favori. Anthémius imposa silence à l'hérétique, et Philothée ne troubla pas davantage la tranquillité de Rome et de son évêque.

# CHAPITRE VIII

## SAINT GÉLASE ET THÉODORIC

466 à 532

Ainsi les petits comme les grands événements de ces temps de décadence concouraient tous à l'agrandissement de cette puissance nouvelle qui marchait à l'empire du monde. L'instinct de la domination semblait communiquer aux possesseurs du saint-siége une politique traditionnelle qui les rendait habiles à saisir toutes les occasions de s'élever. Ils s'emparaient peu à peu de la ville éternelle, que les Césars dégénérés abandonnaient, pour réfugier leur nullité honteuse dans un palais de Ravenne, comme s'ils se reconnaissaient indignes d'habiter le palais d'Auguste et des Antonins. Le sénat, plus vil encore, n'existait pour ainsi dire que de nom. Le peuple n'avait plus ni ressort ni volonté; et le préfet de Rome n'était plus qu'un édile sans influence sur le reste de l'Italie. Le mouvement, l'influence, la vie n'étaient que dans le palais de Latran que Constantin avait donné pour résidence aux évêques de Rome; et j'aurai plus tard l'occasion de démontrer que là se bornait la prétendue donation de cet empereur. Les décrets qui partaient de ce palais allaient remuer les esprits jusqu'aux extrémités

des deux empires ; et les grandes querelles de l'Orient ne détournaient point les Papes des soins perpétuels que leur imposait le maintien de la discipline ecclésiastique dans les provinces occidentales. Les Pélagiens troublaient encore les Iles Britanniques, et saint Germain d'Auxerre y était allé trois fois au nom des papes Léon et Hilaire pour ranimer le zèle des catholiques. Les règles canoniques étaient sans cesse enfreintes par l'ignorance ou le caprice des évêques. Sous le pontificat d'Hilaire, des métropolitains avaient imposé aux Églises de Béziers, de Die et de Calahorre, des prélats dont le peuple ne voulait pas. L'évêque de Barcelone avait désigné en mourant le successeur qu'il désirait, et le clergé du diocèse, oubliant les lois de l'Église, avait rempli ses dernières volontés. Hilaire, averti de ces infractions, s'empressa de les arrêter et d'en empêcher le retour par des règlements qui obligeaient l'Église tout entière. Il gourmanda l'incurie des métropolitains qui négligeaient la convocation périodique des synodes provinciaux, et leur commanda d'être plus exacts à l'avenir ; et ces ordres étaient dictés avec une hauteur, une véhémence qui attestaient à la fois la puissance de son siége et la subordination de l'Occident.

Simplicius, qui lui succéda en 467, ne fut pas moins sévère. C'était le fils d'un habitant de Tibur, nommé Castin, et pendant les seize années de son pontificat, il soutint les maximes et les prétentions de son siége avec la fermeté d'un digne successeur de Damase. Les évêques d'Occident n'étaient pas encore tout à fait soumis à la discipline de la nouvelle Rome, et montraient quelquefois

des velléités d'indépendance. Simplicius ne laissa échapper aucune occasion de les courber sous son autorité souveraine. Il reprit Gaudence, évêque d'Assise, qui avait fait des ordinations contre les règles, et Jean de Ravenne qui avait forcé un clerc d'accepter le pontificat malgré lui. Il montra la même opiniâtreté que ses prédécesseurs à refuser de souscrire le vingt-huitième canon de Chalcédoine, malgré les sollicitations de Zénon, nouvel empereur d'Orient; et cette obstination que mettaient les patriarches à demander l'approbation de l'évêque de Rome, attestait de plus en plus les progrès de son autorité. Simplicius n'en commandait pas moins l'exécution des autres canons du dernier concile œcuménique contre les hérétiques, mais il s'étayait d'un principe qu'on aurait pu lui opposer à lui-même, quand il avançait « que le monde entier tenait pour inviolable ce qui avait été ordonné par tous les évêques [1]. » Le vingt-huitième canon devait dans ce cas avoir à ses yeux la même autorité que les autres, et cependant il refusait de l'approuver, et sa révolte à cet égard était un exemple que les Orientaux ne tardèrent pas à imiter, sous la tyrannique influence de l'empereur Basilisque qui avait chassé Zénon du trône de Constantinople. Ce Basilisque ayant embrassé l'hérésie d'Eutychès, les Nestoriens, les Eutychéens, tous les adversaires du concile de Chalcédoine rentrèrent violemment dans leurs siéges. Ils dépossédaient les évêques orthodoxes, tenaient des synodes schismatiques. Timothée Élure était l'âme, le promoteur de cette sédition. Ce

1. Simplic., *Epist.*, p. 477.

moine eutychéen avait été banni de l'Église d'Alexandrie qu'il avait usurpée par la fraude et la violence. Mais à l'avénement de Basilisque, il s'était échappé de la Chersonèse, et avait couru à Constantinople pour circonvenir cet empereur de ses intrigues. Il y avait rencontré Pierre le Foulon qu'une réaction catholique avait chassé du siége d'Antioche; et Basilisque s'était fait l'instrument de leurs vengeances. Cet Eutychéen couronné adressa une circulaire à tous les évêques de son empire pour leur ordonner de brûler tous les actes de Chalcédoine et la lettre de saint Léon, de frapper sa mémoire d'anathème, de déposer les évêques qui persisteraient à obéir aux canons de ce concile. A la honte de l'Église d'Orient, cinq cents évêques souscrivirent à cette circulaire du plus vicieux, du plus indigne des empereurs; et la plupart d'entre eux avaient siégé dans ce concile dont ils avaient la lâcheté de renier les décrets.

Acace, nouveau patriarche de Constantinople, fut à peu près le seul qui osa résister à l'usurpateur du trône de Zénon; et il s'empressa de solliciter l'appui de l'évêque de Rome. Simplicius écrivit le 10 janvier 476 à Basilisque pour l'exhorter à ne pas abandonner ainsi les traditions des empereurs Léon et Marcien, à réprimer l'audace des hérétiques, à faire respecter les canons de Chalcédoine et la foi du pape saint Léon. Il répondit en même temps au patriarche Acace pour l'encourager dans sa résistance, et croyant lui donner plus de force et d'autorité, il lui conféra le titre de son légat [1]. Basilisque

1. Simplic., *Epist.* V.

céda, mais ce ne fut point à l'évêque de Rome, c'est à la peur de Zénon qui revenait sur Constantinople à la tête d'une armée. Pour fléchir Acace, qui soulevait le peuple en faveur de l'Isaurien, il rétracta sa circulaire, il condamna les hérétiques dont il avait protégé les violences, il fit reconnaître et recopier les actes de Chalcédoine; et le patriarche Acace ne manqua point d'y maintenir le canon que repoussait le pontife qui l'avait nommé son légat. La révolution fut complète, Zénon reprit sa couronne et Acace triompha de ses ennemis. Le pape Simplicius informé de cet événement les félicita l'un et l'autre, et provoqua la déposition, le châtiment de Timothée Élure, de Pierre le Foulon, de tous ceux qui avaient pris part à ces désordres. Les historiens du saint-siége, et Fleury après eux, n'ont pas manqué de dire que l'empereur Zénon exécuta ce qu'avait désiré le pape [1]. Ce serait un triomphe assez triste pour le saint-siége. Zénon n'avait pas besoin d'être excité par lui à châtier ces hérétiques. Il avait dans Acace un conseiller aussi impatient de se venger que Simplicius pouvait l'être. Il fit tout ce que voulait son patriarche; et l'on vit encore une fois les mêmes évêques rétracter leurs signatures et revenir à la doctrine que Basilisque leur avait fait renier.

L'ambitieux Acace, delivré de ses ennemis, reprit tout le caractère d'un métropolitain d'Orient. Il avait invoqué, flatté le saint-siége, comme un auxiliaire utile à ses intérêts. Dès que Rome leur devint contraire, il se joua de ses prescriptions et de ses défenses. Pendant l'usurpa-

1. Fleury, liv. XXIX, ch. I.

tion de Basilisque les amis de Timothée Élure lui avaient donné, pour successeur au siége d'Alexandrie, un autre Eutychéen du nom de Pierre Monge; et Zénon ayant refusé à son retour de le reconnaître, les Alexandrins nommèrent Jean Talaïa à sa place. Celui-ci s'empressa, suivant l'usage, d'en donner avis à l'empereur, aux patriarches de Constantinople et d'Antioche et à l'évêque de Rome, qui avait aussi repoussé Pierre Monge, et qui fut tout disposé à recevoir le nouvel élu. Mais les lettres destinées à Zénon et à Acace s'étant égarées en route, Acace se crut dédaigné par ce Jean Talaïa; et les Eutychéens l'ayant accusé de quelques crimes, l'empereur et son patriarche refusèrent de l'admettre et établirent sur le siége d'Alexandrie ce même Pierre Monge que Zénon en avait d'abord repoussé. L'avis qu'ils en donnèrent à Rome parvint à Simplicius au moment où il allait se mettre en communication avec Talaïa. Il répondit de suite qu'il suspendait sa décision, mais il s'étonna, il s'indigna même que l'empereur voulût rétablir Pierre Monge sur le siége d'Alexandrie et refusa nettement de communiquer avec lui.

Acace et Zénon se moquèrent de ses refus. L'empereur exila Jean Talaïa, fit ordonner Pierre Monge; et Acace, ce prétendu légat de l'évêque de Rome, pressa son maître de publier son fameux édit d'union si célèbre sous le nom d'*hénotique*. Cet édit confirmait encore une fois le Symbole de Nicée, répétait l'approbation que lui avaient donnée les conciles de Constantinople et d'Éphèse et les lettres de saint Cyrille; il expliquait de nouveau le mystère de l'incarnation et renouvelait les ana-

thèmes lancés contre Eutichès et Nestorius. Mais il ne faisait aucune mention de la lettre de saint Léon, et ne citait le concile de Chalcédoine que pour condamner les hérésies que ce concile avait condamnées. Simplicius, averti par Jean Talaïa qui vient lui demander justice, s'obstine à poursuivre la déposition de Pierre Monge et l'intronisation de son compétiteur. Mais Acace persiste à son tour, il a reçu Pierre Monge à sa communion, et ne veut pas d'autre évêque pour Alexandrie. « C'est contre » votre avis, répond-il au pape, je le reconnais, mais c'est » par ordre de l'empereur et pour la paix des Églises[1] ; » il ajoutait que c'était conforme à *l'hénotique*, à cet édit d'union qui commandait l'oubli des erreurs qu'on abjurait. Simplicius parle alors de cet édit dans sa réplique. Il veut bien qu'on obéisse aux prescriptions de l'*hénotique*, mais il demande qu'on reconnaisse en même temps la lettre de saint Léon et les canons du concile de Chalcédoine qui ont été approuvés par le saint-siége. Simplicius n'eut pas le temps de recevoir une nouvelle réponse d'Acace. Il mourut à la fin de février 483, et légua cette fâcheuse affaire à son successeur.

Pendant ces conflits, de tristes événements s'étaient passés en Europe. Neuf malheureux Césars avaient successivement occupé le trône chancelant de Valentinien III dans l'espace de vingt années. C'était la honteuse agonie de cet empire, et pour qu'il ne manquât aucun opprobre à sa chute ou à son châtiment, Dieu voulut que le coup de grâce lui fût donné par un aventurier ; le comte Mar-

1. Fleury, liv. XXIX, ch. LV.

cellin en a fait un roi des Goths, Isidore un prince d'Ostrogoths, Jornandès un roi des Rugiens; Baronius a trouvé un peuple d'Hérules et l'a mis à leur tête[1]. Il est maintenant convenu qu'Odoacre était le fils d'un ministre d'Attila; qu'après la destruction de la tribu des Scyrres, dont son père était le chef, il avait vagabondé dans la Norique. Il s'était engagé plus tard dans les gardes impériales avec quelques bandits attachés à sa fortune. Mécontent d'un refus de terres qu'exigeaient ces mercenaires, il les excita à la révolte, rallia une foule de déserteurs et de vagabonds, s'empara de Rome et de Ravenne, relégua Augustule dans un bourg de la Campanie, et se mit à sa place sous le titre de roi d'Italie que ses compagnons lui avaient donné. Il avait trop bien connu les derniers Césars pour les continuer; et je ne sais s'il fut très-flatté du titre de patrice que lui envoya l'empereur d'Orient, pour conserver une puissance factice sur la partie occidentale du monde romain. Simplicius vécut sept ans sous son règne, sans s'apercévoir qu'il eût changé de maître; et, qu'Odoacre fût Arien ou idolâtre, il ne troubla ni l'exercice ni les chefs de la religion dominante.

Mais à la mort de ce pontife en 483, il s'avisa de se rappeler que la royauté était au-dessus du sacerdoce. Au moment où le clergé et le peuple étaient assemblés dans la basilique de Saint-Pierre pour donner un successeur à Simplicius, le préfet du prétoire Basile se présenta tout à coup pour leur reprocher de s'être ainsi réunis sans

1. *Hist. univ.*, t. XXVI, p. 251.

l'ordre du souverain. Il n'alla point cependant jusqu'à dissoudre cette assemblée. Mais il lui signifia une loi qu'Odoacre venait de rendre pour empêcher à l'avenir l'aliénation des ornements, des vases sacrés, de tout ce qui appartenait aux églises, déclarant que la prescription même ne pourrait garantir les acquéreurs de la restitution du capital et des frais. Cette loi fait supposer qu'à l'avénement d'un pape le peuple se ruait sur son église ou sur sa maison pour les piller; et ce que fait encore ce même peuple en s'abattant sur la cellule et la demeure du cardinal promu à la papauté n'est peut-être qu'une imitation du pillage que je suppose. Félix III fut élu le même jour, en présence du préfet, et reprit immédiatement la politique du saint-siége. Instruit par Jean Talaïa des intrigues du patriarche de Constantinople, fort de l'approbation d'un concile romain, il écrivit à Acace et à l'empereur Zénon, pour se plaindre de ce qu'ils n'avaient point répondu à la lettre de Simplicius, pour demander en quelque sorte raison de la violation de leurs promesses, du maintien de Pierre Monge au siége d'Alexandrie, de leur peu de respect pour la lettre de saint Léon et pour les actes du concile de Chalcédoine. La suppression de cette lettre dans l'*hénotique* détruisait le rêve de suprématie universelle que son insertion avait fait concevoir au pape Léon et à ses successeurs; et tout prouve que cet édit n'avait été rédigé et publié, que pour satisfaire la susceptibilité des Orientaux qu'importunait cette prétention des évêques de Rome. Félix III le savait comme Simplicius; il exhortait Zénon

à ne pas souffrir qu'on eût l'audace de renier cette lettre, il lui rappelait que Dieu l'avait replacé sur son trône, il l'engageait à ne pas l'oublier, il le menaçait de la colère céleste s'il persistait dans son ingratitude [1]. Le patriarche Acace recevait les mêmes reproches et les mêmes menaces, et les deux missives furent confiées aux évêques Vital et Misène. Mais ce n'est point par leurs mains qu'elles furent rendues à leur adresse. Soit que Zénon fût déjà instruit du contenu de ces lettres rédigées dans un synode romain, soit qu'il n'en eût que le pressentiment, il fit arrêter les deux légats au moment où ils mettaient le pied sur la plage d'Abydos, leur fit enlever leurs papiers et les tint en prison pour les forcer de communiquer avec ce Pierre Monge dont ils venaient poursuivre la déposition. Les mauvais traitements triomphèrent en effet de leur résistance. Les deux légats reconnurent cet évêque pour légitime possesseur du siége d'Alexandrie, et communiquèrent avec tous les hérétiques qu'avait condamnés le pape dont ils étaient les délégués. Félix fut informé sur-le-champ de l'apostasie de Vital et de Misène par un moine du couvent des Acémètes que lui avait dépêché leur abbé Cyrille; et quand les deux renégats osèrent reparaître à Rome, leur évêque les frappa d'anathème et les fit dépouiller de l'épiscopat par un synode, qui prononça plus tard l'excommunication du patriarche de Constantinople [2].

Acace et son empereur ne firent aucun cas de ces

1. Félix, *Epist.* I et II.
2. Félix, *Epist.* VI; *Hist. des conc.*, t. IV, p. 1073.

représailles d'un pontife qui perdait tout le terrain que saint Léon avait gagné. Ils achetèrent même à prix d'or le diacre qui avait apporté ces vains anathèmes, et le renvoyèrent apostat au pape Félix qui le fit excommunier à son tour. Le patriarche se vengea en même temps des catholiques orientaux. Il les chassa de leurs Églises, leur substitua les partisans d'Eutychès, les signataires de l'*hénotique* de Zénon, montra enfin par toutes ses violences qu'il ne reconnaissait plus à un évêque d'Italie le droit d'imposer ses volontés aux évêques d'Orient. Sa mort ne mit point un terme à ce schisme. Son successeur Flavitta essaya de ménager les deux partis. Mais Félix ne voulut rien céder, il traita ses ménagements de duplicité criminelle, chassa ses envoyés de la ville de Rome et refusa de communiquer avec lui [1]. Flavitta n'eut pas le temps de répondre. Il mourut en 490, après quatre mois de pontificat, et fut remplacé par Euphémius qui parut un peu plus docile. Il se hâta de rompre avec Pierre Monge, pour apaiser l'évêque de Rome, mais il inscrivit dans les dyptiques les noms d'Acace et de Flavitta, espérant peut-être que le pape n'en saurait rien. Cet espoir fut trompé par le zèle des moines acémètes qui ne laissaient rien ignorer à Rome de ce qui se passait à Constantinople, et le nouveau patriarche ayant donné avis à Félix de son élection, ce pape refusa de l'admettre à la communion de son Église.

La mort de Zénon ne termina point ces hostilités,

1. Théophane, p. 125.

malgré l'acte de bassesse qui en fut la suite et qui flétrit le caractère du pape Félix. Cet empereur, qui s'enivrait sans cesse, et dont la laideur et les vices avaient inspiré un profond dégoût à son épouse Ariane, avait été surpris dans un moment d'ivresse par cette adultère. Elle l'avait fait enterrer vif et lui avait substitué son amant le Macédonien Anastase, qui était un simple silentiaire à la cour de son maître. Ce crime, cette barbarie ne révoltèrent point l'évêque de Rome. Il s'empressa au contraire de féliciter le nouvel empereur, l'assura de ses respects et de son obéissance, comme il l'avait fait à l'égard de Zénon en prenant possession de son siége[1]. Mais il mourut lui-même peu de jours après, le 25 février 492, sans avoir reçu le prix qu'il attendait de sa faiblesse : l'Africain Gelase hérita de son pontificat, et montra plus de dignité dans son ambition. Il paraît qu'il avait négligé à dessein de donner avis de son élection au patriarche Euphémius que Félix n'avait point reconnu ; et ce patriarche s'étant plaint à lui de cet oubli de l'usage constant de toutes les Églises, Gelase lui fit sentir dans sa réponse qu'il ne pouvait communiquer lui-même avec un évêque qui persistait à défendre la mémoire d'Acace contre les anathèmes du saint-siége. « Oui, lui dit-il, nos pères étaient dans l'usage de faire » part de leur élection aux évêques de leur communion. » Mais vous avez préféré une société étrangère à celle de » saint Pierre. Acace, dites-vous, n'a rien avancé contre

1. Fleury, liv. XXIX, ch. LVIII.

» la foi. Mais n'est-ce pas encore pis de connaître la » vérité et de communiquer avec ceux qui la renient? » Vous prétendez recevoir le concile de Chalcédoine, et » vous ne tenez pas pour condamnés ceux qui ont com- » muniqué avec les sectateurs des hérétiques qu'il a » frappés de ses anathèmes. Renoncez à leur communion, » ne dites pas qu'on vous ait contraint. Un évêque ne » doit jamais parler ainsi. C'est au pasteur à conduire » son troupeau plutôt que de suivre ses égarements. Votre » troupeau rendra-t-il compte de vous ou vous de lui ? » Il lui parle alors du tribunal de Jésus-Christ, au pied duquel ils comparaîtront tous, et dans un mouvement de crainte ou d'attendrissement il lui donne le nom de frère, mais il se hâte de lui déclarer que ce n'est pas un témoignage de communion qu'il lui donne, et qu'il lui écrit comme à un étranger. Euphémius ne répliqua point à cette lettre et il persista dans sa tolérance pour la mémoire d'Acace. Mais Gelase ne montra pas moins d'opiniâtreté à faire prévaloir l'autorité de son siége. Encouragé par la soumission des évêques de Dardanie, qui, malgré le voisinage de Constantinople, avaient spontanément reconnu sa juridiction spirituelle, il profita d'une ambassade que Théodoric envoyait en Orient pour continuer ses relations avec les catholiques de cet empire.

Je ne puis amener ainsi Théodoric sur la scène du monde sans dire comment il y était arrivé. Cet héritier des princes Amales avait vaincu et détrôné Odoacre; et, suivant la coutume de tous les peuples dégénérés qui n'ont pas le courage de secouer un joug qui leur pèse,

Rome l'avait accueilli comme un libérateur[1]. Un Romain du nom de Faustus faisait partie de cette ambassade que le vainqueur d'Odoacre envoyait à l'empereur Anastase pour lui annoncer sa victoire et lui demander la paix; et ce Faustus devait être assez lié avec Gelase pour que le pape le priât d'observer la cour et le peuple de Constantinople, et de lui dire ce qu'on pouvait en attendre. Cet envoyé de Théodoric ne manqua point d'en écrire à Gelase, de lui détailler tous les griefs dont se plaignaient les Orientaux. Mais ce serait mal connaître le caractère de ce pape que de le croire capable de s'en excuser. Il les aggrave au contraire en démasquant son ambition dans le Mémoire qu'il adresse à Faustus. « Il » est le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint » Pierre. Il occupe le premier siége de la chrétienté. La » souveraine autorité n'appartient qu'au siége aposto- » lique; c'est lui qui juge, lui qui décide; » et c'est en vertu de tous ces titres, énumérés avec l'assurance d'un évêque de Rome, qu'il répond aux plaintes des Byzantins. « Ils ne cherchent, ajoute-t-il, qu'à renverser la foi catho- » lique, et ils veulent qu'on leur pardonne! Y a-t-il un » exemple, depuis l'établissement du christianisme, que » des évêques, que des apôtres, que le Sauveur lui-même » aient pardonné à ceux qui ne se corrigeaient pas? » Euphémius lui objectait que le pape seul n'avait pas eu le droit de condamner Acace; que ce droit n'appartenait qu'à un concile. Gelase répond que cet Acace était implicitement condamné par le concile de Chalcédoine, et,

1. Gibbon, t. VII, p. 165.

abandonnant de suite cet argument qui ne conclurait point en faveur des priviléges qu'il s'arroge, il pose en fait que les canons ont décidé que les appellations de toute l'Église fussent portées à son siége et non autre part; en sorte qu'il jugeât l'Église entière sans être jugé par personne, et que ses jugements fussent sans appel. Il exagère ainsi les prétentions de Jules et de Damase, et va plus loin que tous ses prédécesseurs dans l'interprétation des canons de Sardique.

Il apprend de Faustus, à son retour, que l'empereur Anastase se plaignait de n'avoir pas reçu de lettres de lui après son élection, et sa réponse est d'une hauteur qui touche de près à l'insolence. S'il n'a point écrit, c'est que les Orientaux qui venaient à Rome lui ayant dit qu'il leur était défendu de le voir, il avait cru devoir s'abstenir pour ne pas se rendre importun; et pour faire sentir sur-le-champ toute l'ironie de cette réponse, il fait ce que jamais pape n'a fait avant lui. Il parle des deux puissances qui régissent le monde, quoique le monde n'en ait jusqu'alors reconnu qu'une seule, et que l'autorité ecclésiastique ne se fût exercée que dans l'Église. C'est dans l'administration des sacrements qu'il puise le nouveau principe dont il s'étaye pour établir la subordination des laïques. C'est par là qu'il distingue les deux puissances, qu'il détermine leurs prérogatives. Il pose même au premier rang l'autorité sacrée des évêques et la met ainsi au-dessus de la puissance royale. « La charge des évêques, dit-il, est d'autant plus » grande qu'ils doivent rendre compte des rois mêmes » au tribunal de Dieu, car vous savez que, si votre

» dignité vous élève au-dessus du genre humain, vous » baissez la tête devant les prélats en recevant d'eux les » sacrements, et que vous leur êtes soumis dans l'ordre » de la religion. » Il ajoute que si les évêques obéissent aux rois dans les choses temporelles, les rois leur doivent la même obéissance dans les choses spirituelles, et bien plus encore à celui que Dieu a établi au-dessus de tous les évêques et qui a été reconnu pour tel par toutes les Églises. Et c'est au moment où cette reconnaissance lui est refusée par les trois quarts de l'Église orientale, qu'il s'étaye de l'assentiment de toute la chrétienté. Voilà la troisième et la plus importante des attaques dirigées contre la puissance civile. Cette autorité nouvelle apparaît avec tous les droits qu'elle s'attribue. Elle traite comme égale et même comme souveraine avec l'autorité impériale. Le principe est posé, les conséquences en découleront, et l'on sait combien le monde en a souffert, quels flots de sang elles ont fait répandre.

L'empereur Anastase dut être au moins étonné de ce langage : mais l'histoire ne nous a point transmis sa réponse. Les documents contemporains deviennent de plus en plus rares. Évagre, le plus considérable des historiens du temps, n'en dit rien ; et les faits de cette nature ne seront plus racontés que par des prêtres dont l'intérêt unique sera de complaire à l'évêque de Rome. Ce fut la dernière relation qu'eut Gelase avec l'Église grecque, à l'exception toutefois des évêques dardaniens auxquels il ne cessait d'écrire et de tracer des règles de discipline, pour accréditer le titre de *père des pères* que ces évêques lui avaient donné. Les affaires d'Occident

occupèrent le reste de son pontificat. Il repoussa les semi-Pélagiens qui s'introduisaient de tous côtés dans la Dalmatie, dans l'Italie, dans la Gaule. Il enjoignit aux évêques de s'opposer à ces tentatives de l'hérésie; et quand Honorius, métropolitain de Dalmatie, lui demanda de quel droit il se mêlait des Églises de sa province, Gelase, étonné à son tour de cet acte d'indépendance, lui répondit que Dieu l'avait institué pour veiller sur toutes les Églises de l'univers. C'est à lui que commence la censure des livres qui peuvent y répandre des doctrines pernicieuses. Il assemble un concile pour en faire un rigoureux examen : et là se fait le triage minutieux des livres authentiques, et des apocryphes au nombre desquels est compris l'*Itinéraire* de saint Pierre, et où se trouvent en même temps, à la grande surprise des catholiques modernes, Tertullien, Lactance et saint Clément d'Alexandrie[1].

Il est difficile de bien préciser les rapports de ce pape avec le roi Théodoric. Ce prince lui préférait évidemment l'évêque de Pavie, Épiphane, à qui les derniers Césars avaient déjà confié des missions importantes. Odoacre l'avait aussi employé. Cet évêque était allé à Milan pour négocier la paix avec son rival. Il avait échoué sans doute. Mais Théodoric avait dit après l'avoir entendu : « Voilà un homme dont l'Orient n'a point le pareil. » Les peuples honoraient sa vertu, et dans leurs grandes calamités, ce n'était point au pape, c'était à saint Épiphane qu'ils adressaient leurs plaintes et leurs prières. Telle était son

1. Gel., *Epist.* XX. Note de Baluze sur Loup.

influence sur le roi des Goths qu'il lui fit révoquer une loi barbare que ce prince avait portée contre les partisans d'Odoacre, et qui désolait toute l'Italie. D'autres malheurs avaient dépeuplé cette belle contrée. Le passage des Hérules, des Goths et de l'armée du Bourguignon Gondebaud l'avait dévastée. Ce dernier en avait enlevé un grand nombre de captifs. Théodoric voulut les racheter pour repeupler les campagnes. « Allez trouver » Gondebaud, dit-il à saint Épiphane, je ne vois personne » entre nos évêques si capable que vous de remplir cette mission. » La confiance du roi ne fut pas trompée. L'évêque de Pavie fléchit Gondebaud et ramena tous les captifs en Italie. Le pape n'en ressentit pas moins les effets de la tolérance que le monarque arien maintint dans ses nouveaux États. Tous les cultes étaient libres; et rien ne prouve que le pape Gelase, si ardent à poursuivre les Manichéens et les Pélagiens, ait osé s'attaquer à la religion de Théodoric.

Anastase II le remplaça sur le siége de Rome en décembre 496, le jour même, dit-on, où Clovis était baptisé par saint Remy; et le premier soin du nouveau pontife fut de reprendre l'affaire de Constantinople. Deux évêques, Crescenius et Germain, allèrent trouver l'empereur de sa part; mais ils ne purent en obtenir la condamnation d'Acace. Il parut même fort éloigné de renouer des relations avec l'évêque de Rome, car il empêcha Macédonius, son nouveau patriarche, de lui donner avis de son élection [1]. Au lieu de subir encore l'opiniâtre exigence

1. Fleury, liv. XXX, ch. XLVII.

des Papes, il eût désiré les forcer eux-mêmes à souscrire l'*hénotique* de Zénon; et le patrice Festus, qui avait accompagné les deux évêques, fut secrètement chargé d'y déterminer le pape Anastase, qui avait montré quelque tolérance en reconnaissant les ordinations faites par ce même Acace dont il poursuivait la mémoire. Mais ce pape était mort avant le retour de Festus, le 16 novembre 498. Deux concurrents ayant été nommés à sa place, Théodoric fit un acte d'autorité en choisissant celui des deux en qui il trouva plus de mérite ou de soumission. Cette version de l'historien Gibbon est contredite par celle de l'abbé Fleury, qui prétend que Théodoric s'était décidé en faveur du premier nommé. Cela est fort indifférent. Il est seulement essentiel de constater que Symmaque fut préféré à l'archi-prêtre Laurent, et intronisé dans la chaire de saint Pierre par le choix d'un monarque même arien.

Ce schisme avait causé quelques désordres. Le sang avait coulé dans les rues de Rome [1]. Ce n'était pas la première fois qu'une élection de pape avait produit ce scandale. Quatre-vingts ans auparavant, la nomination de Boniface avait aussi troublé la capitale de l'Occident. Symmaque assembla un synode de soixante-douze évêques pour régler les élections de manière à prévenir le retour de ces troubles et de ces brigues. On excommunia d'avance tout ecclésiastique qui promettrait son suffrage ou qui tiendrait des assemblées préparatoires. On assura une prime au délateur qui dénoncerait ces manœuvres

1. Paul, diacre, ch. XVII.

sacriléges. Laurent et ses adhérents signèrent ce décret, mais sans renoncer à leur vengeance; les décisions d'un synode assemblé pour prévenir le retour de ces désordres, furent outrageusement violées par les deux partis qui venaient de les souscrire. L'Église de ce temps était accoutumée à ces impuissances de la loi, et plus que partout ailleurs les vices et les abus s'y jouaient impunément des règlements sans nombre qui tentaient de les détruire. Les deux partis restèrent armés. Leurs maisons furent réciproquement livrées au pillage. Deux évêques périrent dans le tumulte, des religieuses furent arrachées de leurs couvents, abandonnées à tous les outrages. Le patrice Festus, le sénateur Probus accusèrent Symmaque de crimes horribles. Ces accusations se renouvelaient souvent : c'était l'usage de tous les partis qui divisaient l'Église. L'archi-prêtre Laurent, qui avait juré la paix en acceptant l'évêché de Nocera, revint à Rome, et officia comme pontife. L'évêque Pierre d'Altino, envoyé par Théodoric, se rangea du parti de l'antipape, et ce roi n'osa plus maintenir celui qu'il avait d'abord préféré, sous le prétexte assez tardif qu'il ne voulait pas se mêler des affaires de l'Église [1]. Il convoqua un concile pour juger ce différend, et ceux des évêques qui passèrent par Ravenne, lui reprochèrent, dit-on contre toute vraisemblance, que c'était usurper les droits du pape. « Mais » c'est précisément pour juger le pape, aurait répondu » Théodoric, et Symmaque lui-même y a consenti. » Le Barbare aurait montré plus de bon sens que ces prétendus

1. Fleury, liv. XXX, ch. L.

défenseurs des priviléges de leur métropolitain. Ce concile fut assemblé le 1er septembre 500; mais l'irritation des esprits était si grande que Symmaque fut insulté par ses ennemis en se rendant à cette assemblée et qu'on l'eût assassiné peut-être, si les soldats de Théodoric ne l'avaient protégé. Il rentra dans son palais, et voilà les évêques qui ne veulent plus le juger sans l'entendre, qui supplient Théodoric de les laisser repartir pour leurs diocèses. Le sénat romain se réveilla pour rétablir la paix dans Rome et dans l'Église. Il voulut même juger ce différend; et le concile, plus puissant que le sénat, lui répondit qu'il se mêlait de ce qui ne le regardait pas. « Laissez, disaient les évêques, laissez les causes de Dieu » au jugement de Dieu, quand il s'agit surtout du suc- » cesseur de saint Pierre. » Et pour échapper à une sentence de l'autorité civile, les évêques prirent enfin le parti d'en prononcer une. Ils déchargèrent Symmaque de toutes les accusations portées contre lui par les amis de Laurent, lui rendirent tous ses pouvoirs et menacèrent les opposants de toutes les foudres du saint-siége.

Cette décision ne fut point unanime et ne termina point la querelle. Les adhérents de l'antipape en soutinrent la nullité. L'évêque Avitus, de Vienne, s'indigna de son côté que des subordonnés se fussent permis de juger leur chef, et surtout le chef de l'Église. Il écrit en faveur de son ami Symmaque, à ce même sénat dont ses collègues ont repoussé l'intervention. Il le supplie de ne pas souffrir qu'on attaque l'épiscopat tout entier dans l'évêque de Rome. C'était à ne pas s'entendre, et Théodoric, tout Arien qu'il était, fit preuve d'une grande mo-

dération. Un nouveau concile fut convoqué en 503, et pour qu'on ne l'accusât point d'empiéter sur les priviléges du pape, il fit faire cette convocation par Symmaque lui-même, abandonnant ainsi le privilége que les Césars avaient sans cesse exercé. L'apologie de ce pape fut présentée par le diacre Ennodius, signée par tous les Pères de ce concile, mise au nombre des décrets apostoliques; et comme dans cette apologie le diacre avait avancé que le saint-siége rendait impeccables ceux qui y montaient, cette parole devint le fondement de l'infaillibilité, dont les papes feront dès ce moment un si fréquent usage.

Ce n'était point l'avis de l'empereur Anastase, qui, dans un libelle indigne d'un César, traita Symmaque de Manichéen et renouvela les accusations dont ce pape venait de se purger. Symmaque prit la peine de réfuter ce libelle, et profita de cette occasion pour reprendre les attaques du saint-siége contre la mémoire d'Acace. « Abandonnez-le, écrit-il à l'empereur. Séparez-vous de » sa doctrine, et l'excommunication que vous avez en» courue tombera d'elle-même. Cessez de persécuter les » catholiques, ne leur interdisez plus l'exercice de leur » religion, dès que vous le permettez aux hérétiques. Si » c'est une erreur, tolérez-la comme vous tolérez les » autres. » La concession était étrange. Ce n'était plus le style de Gelase, et Symmaque n'en avait point le caractère. Mais l'empereur ne répondit que par une nouvelle persécution des catholiques, et, à l'exception de ceux qu'il proscrivait, les prélats de l'Église d'Orient étaient peu disposés à se soumettre aux décisions de

Rome. Les proscrits lui envoyaient des gémissements et des plaintes, et Symmaque leur répondait par des consolations et des encouragements à la résistance. Que pouvait-il de plus? Placé entre un monarque arien, qui jouissait peut-être de cette impuissance des prêtres catholiques, et un César eutychéen qui se moquait de ses anathèmes, que lui auraient servi de nouvelles menaces? Impuissant et désarmé contre les vivants, il s'en prit aux morts. La loi qu'Odoacre avait rendue pour empêcher l'aliénation des biens ecclésiastiques, offusquait sa vanité. Il fit déclarer par un concile qu'un laïque n'avait pas le pouvoir de rien ordonner dans l'Église. Ce concile et son pape oubliaient ou faisaient semblant d'ignorer les édits de Constantin, de Théodose, de tous les Césars dont l'Église avait accepté les règlements. Symmaque prononça un décret à peu près semblable à la loi d'Odoacre, en laissant toutefois aux évêques la faculté de suivre selon leur conscience les coutumes de leurs Églises[1].

Cet oubli momentané de la suprématie de son siége lui était commandé par la situation des évêques de l'Occident. Cette partie de l'Europe était en proie aux Barbares. Les Suèves, les Alains et les Goths s'étaient rués sur l'Espagne. Les Bourguignons, les Wisigoths et les Francs se disputaient les provinces de la Gaule. Leurs rois étaient presque tous Ariens. Clovis seul avait embrassé la foi catholique. Les évêques passaient d'un maître à l'autre au gré de la victoire. Accusés de favo-

1. *Conciles*, tom. IV, p. 1337.

riser les conquêtes du roi des Francs, ils étaient souvent obligés de déserter leurs troupeaux, de chercher leur salut dans la fuite. L'évêque de Rome pouvait à peine correspondre avec eux. Ils en étaient réduits à prendre conseil des circonstances et de leur sagesse. Ils étaient les idoles et les oracles des peuples; mais ils n'avaient appris aux peuples que la soumission et la prière. Ils les avaient rendus incapables de résister aux faibles armées qui les foulaient en passant, et ils subissaient eux-mêmes la loi du vainqueur. Ariens ou catholiques, les rois convoquaient des conciles. Alaric en assemblait comme Clovis. Le concile d'Agde fut tenu en 506 sous la protection du roi des Wisigoths; et les règlements qu'il fit ou renouvela pour la discipline des églises, pour la conduite des clercs, la tenue des offices, la fondation et l'administration des monastères, l'observation des grandes fêtes même par les laïques, furent exécutés par l'Eglise entière, sans que l'évêque de Rome songeât à les revêtir de son approbation spéciale. Ce concile d'Agde fut présidé par saint Césaire, évêque d'Arles. C'était encore un de ces prêtres qui s'élevaient de temps en temps au-dessus des autres par la sainteté de leur vie, par la renommée de leur savoir et de leur vertu, comme les Cyprien, les Augustin et les Jérôme, et qui étaient plus puissants que les Papes eux-mêmes. Le peuple leur attribuait et leur demandait des miracles dans les calamités publiques; et les légendaires ne manquaient point de donner à ces miracles la sanction de l'histoire[1]. Celui de saint Césaire lui en prête beaucoup.

1. Voy. Grégoire de Tours et autres.

Mais j'aime mieux le voir parcourir les provinces de la Gaule pour réprimer les abus qui s'introduisaient dans les églises, vendre l'argenterie de la sienne pour secourir les pauvres et les orphelins, pour payer la rançon des captifs, ou porter les doléances des peuples aux pieds de Théodoric. Traduit par des calomniateurs au tribunal de ce prince, il y parut avec la dignité d'un apôtre, et Théodoric le renvoya comblé d'honneurs et de présents, en s'écriant : « Que Dieu punisse ceux qui ont fait faire » inutilement un si long voyage à ce saint homme ! J'ai » tremblé en le voyant. Il a un visage d'ange; et il n'est » pas permis de mal penser d'un personnage aussi vénérable. » Symmaque lui montra les mêmes respects et le nomma son vicaire dans l'Espagne et dans les Gaules[1].

Ce fut un des derniers actes de son pontificat. Il mourut le 19 juillet 514, laissant la puissance du saint-siége un peu affaiblie à son successeur Hormisdas, qui lui rendit quelque autorité sur les Orientaux. Mais le hasard y eut plus de part que son adresse. La réputation de son esprit et de sa capacité était parvenue jusqu'à la capitale de l'Orient; et l'empereur Anastase, le croyant plus modéré que les autres, lui écrivit pour le prier de l'aider à pacifier son Église. La rivalité des sectes y entretenait la discorde. Les peuples étaient divisés comme les prêtres; et dans Constantinople même la populace ne pouvait souffrir qu'un hérétique dominât dans Sainte-Sophie. L'empereur avait vieilli au milieu de ces désordres, il en était fatigué, et pour donner quelque satis-

1. *Vie de saint Césaire*, liv. I.

faction aux catholiques de son empire, il avait triomphé de sa répugnance à correspondre avec les évêques de Rome. Il annonçait à Hormisdas qu'il avait convoqué un nouveau concile pour essayer encore une fois de concilier tous les partis, qu'il lui avait assigné la ville d'Héraclée dans la Thrace, et il invitait le pape à y assister. Hormisdas accueillit avec joie cette avance inespérée. Mais il y vit un acte de repentir et de soumission, et il en perdit tout le fruit par la roideur de sa vanité. Les instructions qu'il remet à ses cinq légats entrent dans des détails si minutieux qu'elles en sont ridicules[1]. Il leur trace les pas qu'ils doivent faire, la manière dont ils répondront aux égards qu'on leur témoignera. Il indique même le moment où ils devront verser des larmes de reconnaissance. Mais il en revient à la lettre de saint Léon, au concile de Chalcédoine, à la condamnation d'Acace, et leur défend de passer outre si l'empereur et ses évêques ne commencent point par satisfaire aux exigences du saint-siége. Anastase contient son impatience. Il veut bien condamner Eutychès et Nestorius, recevoir le concile de Chalcédoine[2], mais il voit de la dureté dans l'obstination qu'on met à vouloir forcer l'Église et l'empereur d'Orient de reconnaître la condamnation d'un patriarche de Constantinople, par cela seul qu'un évêque de Rome l'a prononcée. C'était précisément pour le juger qu'Anastase assemblait le concile d'Héraclée, et on voulait lui imposer un jugement tout fait, sans lui

1. *Conciles*, t. IV, p. 1426.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 1432.

permettre de l'examiner. Les cinq légats revinrent à Rome comblés d'égards et de flatteries, mais sans cet acte de soumission qu'ils étaient allés chercher.

L'empereur Anastase était cependant impatient d'en finir ; il fit partir pour Rome Théopompe, comte des Domestiques, et le conseiller d'État Sévérien. Mais le pape Hormisdas vit un manque de respect ou une inconvenance dans le choix de deux laïques pour une négociation qui regardait uniquement les intérêts de l'Église[1], et l'abbé Fleury voit un artifice condamnable dans cette démarche d'un empereur, qui manifestait cependant le plus grand désir de terminer un schisme si fécond en révoltes et en scandales. Non content d'écrire au pape, il s'adressait au sénat romain pour le supplier de ramener Hormisdas à de plus doux sentiments. Il engageait en même temps le roi Théodoric à négocier cette réconciliation. Mais il paraît que ce roi ne s'en mêla point, et le sénat, aussi servile pour le pape qu'il l'avait été envers les Césars, répondit aux deux envoyés de l'empereur, comme un écho du saint-siége : Condamnez Acace.

Hormisdas le fit redire pour la dixième fois à Anastase lui-même par une seconde légation qui n'eut pas plus de succès que la première. Mais ces ambassades n'avaient pas moins des résultats importants pour le siége de Rome. La précédente avait fourni aux évêques d'Illyrie l'occasion de se séparer de leur métropolitain, qui les avait d'abord entraînés dans le schisme, et de revenir à la communion de Rome. La seconde amena des con-

1. Épît. à Avitus, *Conc.*, t. IV, p. 1432.

versions nouvelles et soutint les moines de Constantinople dans leur résistance à l'hérésie. Ceux de Syrie et leurs archimandrites, maltraités par les troupes impériales, écrivirent même à Hormisdas pour lui demander justice de ces violences, comme s'il était en son pouvoir de les secourir. Mais leurs doléances étaient rédigées en des termes qui flattaient son ambition. Ils le nommaient le chef de l'Église universelle, ils soutenaient qu'il avait seul le pouvoir de lier et de délier. Leur requête était signée par plus de deux cents moines, et quand on pense que trois cent cinquante autres avaient péri sous le fer des soldats[1], on est émerveillé du nombre de ces religieux qui apportaient plus de trouble à l'État et à l'Église qu'ils ne leur rendaient de services. Le pape recevait avec joie ces hommages de l'Orient. « Tout était » bien venu à Rome, dit le protestant Heydegger, l'un » des historiens du papisme, tout était bien reçu » pourvu qu'on favorisât le dessein de sa monarchie. » Mais la dernière réponse de l'empereur n'était pas si flatteuse. Il était fatigué de tant de négociations inutiles, de prier, disait-il, ceux qui rejetaient opiniâtrement ses prières. Il ajoutait qu'il lui était plus facile de souffrir les injures et les mépris que les commandements; et il renvoya dans leurs diocèses les deux cents évêques qui étaient en route pour Héraclée.

La mort vint encore au secours de l'évêque de Rome. Celle d'Anastase arriva la même année 518, la quatre-vingt-huitième de son âge; et tout fut changé par la do-

1. *Conciles*, t. IV, p. 1461.

cilité du vieux soldat qu'on éleva le même jour à l'empire. Justin ne savait pas lire, dit l'abbé Fleury, mais il était bon catholique; et ce bon catholique débuta par une perfidie et deux assassinats. L'eunuque Amantius, favori d'Anastase, lui avait confié des trésors pour faire élire son ami Théocrite. Justin se servit de l'or pour acheter la couronne, et fit périr Théocrite et Amantius pour se délivrer de leurs reproches. Le peuple ignorait sans doute ces prémices d'un règne de dix ans. Il y eut des acclamations tumultueuses en faveur du nouveau César qui partageait ses sentiments religieux. On le saluait du nom de Constantin. On sommait le patriarche Jean de célébrer le concile de Chalcédoine, d'inscrire le pape saint Léon dans les dyptiques, de dire anathème aux Manichéens, aux partisans d'Eutychès, de déterrer leurs ossements et ceux des Nestoriens. « Rendez-nous, » criait le peuple, les reliques des fidèles, faites-nous » communier. La Trinité est victorieuse, l'empereur est » catholique, longue vie à Justin! » Tous ces vœux furent accomplis par le patriarche et par le nouveau César. Un concile, assemblé à la hâte, autorisa tous ces changements. Des messages partirent de tous les côtés, pour Jérusalem, pour la ville de Tyr. Ce fut partout la même joie, les mêmes acclamations, les mêmes imprécations contre les hérétiques. Tout l'Orient applaudissait à cette révolution de Constantinople. Le concile de Chalcédoine triomphait partout, et on a porté à deux mille cinq cents le nombre des évêques qui le souscrivirent[1]. Qu'étaient

1. Fleury, liv. XXXI, ch. XL.

donc ces évêques? Avaient-ils tous souffert comme orthodoxes? et dans ce cas, quel aurait été le nombre de ceux qui les auraient opprimés? Les persécuteurs s'y mêlaient-ils aux persécutés? Mais alors quelle était la conviction, la foi de ces prélats, qu'un changement d'empereur faisait passer aussi subitement d'Eutychès à saint Léon? Laissons des questions qui ne tiennent pas à mon sujet. Concluons seulement de ce prodigieux concours d'évêques et de moines, qu'il était difficile aux Césars d'Orient de s'occuper d'autre chose que de leurs querelles.

Averti de cette révolution par une lettre de Justin lui-même, Hormisdas se hâte d'en faire part à Théodoric, et, après avoir pris conseil de ce prince [1], il fait partir une troisième légation pour Constantinople. Elle y arrive le 26 mars 519, et l'évêque Germain de Capoue lit en plein sénat le formulaire d'union qu'a rédigé le pape. Il est accepté d'une voix unanime. Les noms d'Acace et de ses quatre successeurs, ceux des empereurs Anastase et Zénon sont rayés des sacrés dyptiques; et ce schisme de trente-cinq ans paraît terminé à la satisfaction de l'évêque de Rome. Mais ce triomphe est troublé à l'instant même par les prélats qui ont accepté le formulaire. Hormisdas leur demande le rétablissement sur le siége de Césarée de l'évêque Élie, qui avait donné le premier exemple de ce retour à la communion romaine; on le lui refuse sous prétexte que son successeur est chéri de son peuple : l'évêque Jean, un des légats, se rendait en même temps à Thessalonique pour

1. Libérat, *Pont. d'Hormisdas.*

recevoir les signatures du patriarche Dorothée et de son clergé; il est reçu par une populace furieuse qui tue deux de ses domestiques, qui le blesse lui-même et met en pièces le catholique qui lui a donné un asile. On sut plus tard que Dorothée avait suscité cette émeute, et Justin n'osa point l'en punir, ni l'envoyer à Rome comme le demandait Hormisdas, qui fut forcé de se contenter d'excuses assez équivoques. Des moines de Scythie ne voulurent souscrire les actes de Chalcédoine, qu'à la condition d'y faire insérer qu'*un de la Trinité avait souffert*. Repoussés par les légats, par l'empereur, par le pape auquel ils avaient soumis leur formule, ils firent publier par Jean Maxence, leur archimandrite, que si l'évêque de Rome n'adoptait pas leur proposition, il mériterait d'être en exécration à l'Église [1].

Une résistance plus dangereuse se manifestait dans les provinces de Jérusalem, d'Antioche et de la Syrie. Les abbés et les évêques voulaient bien signer la condamnation d'Acace; mais il refusèrent de condamner les quatre successeurs de ce patriarche, qui n'avaient d'autre tort que d'avoir refusé de la signer eux-mêmes. Justinien, que Justin son oncle venait d'associer à l'empire, envoya une députation au pape pour l'inviter à ne pas user d'une rigueur excessive, à ne pas persister dans une obstination qui amènerait de nouvelles discordes. Hormisdas traita les délégués de l'empereur d'hérétiques déguisés; il ne daigna pas répondre à leur maître, et quand Justinien lui en témoigna son mécontentement, il lui ren-

1. *Conciles*, t. V.

voya ses émissaires en lui disant de se méfier de ceux qui ne faisaient les difficiles que pour ruiner ce qu'on venait de rétablir. Il écrivit en même temps à Épiphane, patriarche de Constantinople, pour lui enjoindre de rejeter les chrétiens qui demeureraient ainsi dans l'hérésie. Il admettra ceux qu'Épiphane lui aura signalés comme orthodoxes, mais il le prie de se souvenir qu'il aura à rendre compte à Dieu de sa conduite; et de peur que le patriarche ne soit dupe de quelque artifice, il veut connaître le texte même des professions de foi de ceux qu'il aura absous [1]. Les résultats immédiats de ce rigorisme ne nous sont point connus; et nous ignorons si le pape Hormisdas obtint avant de mourir la satisfaction qu'il avait exigée, mais ce que nous allons raconter nous prouvera que son triomphe ne fut pas de longue durée.

Ce pape mourut en 523, la neuvième année de son pontificat, et les sept pontifes qui lui succédèrent dans le court espace de quatorze années, eurent à subir de cruelles épreuves. Le fanatique Justin jetait de nouveaux troubles dans l'Église d'Orient en persécutant les hérétiques, et surtout les Ariens qui étaient encore assez nombreux. Le roi Théodoric, qui professait leur doctrine, était le recours naturel de ceux qu'atteignait cette persécution. Il en écrivit à l'empereur Justin, et celui-ci n'ayant pas daigné lui répondre, le roi se douta que le pape Jean I[er] n'était pas étranger à cette persécution. Il lui ordonna de se rendre à Ravenne. « Partez, lui dit-il, » pour Constantinople, déclarez de ma part à l'empereur

1. Horm., *Epist.* LXXVI et LXXX.

» que s'il ne laisse point les Ariens tranquilles, s'il ne » les rend pas à leurs églises, je m'en vengerai sur les » catholiques d'Occident, et leur sang inondera l'Italie. » La mission était nouvelle pour un évêque de Rome, et surtout fort difficile à remplir par le chef d'une Église qui avait condamné l'arianisme. Il fallut partir. La tolérance de Théodoric était à son terme. Le pape Jean, accompagné de quatre sénateurs romains, fut reçu avec de grands honneurs par le peuple et la cour de Byzance. Justin se prosterna devant lui. Mais le patriarche Épiphane ne fut pas si flexible. Il paraît qu'il lui refusa d'abord la première place dans son église de Sainte-Sophie, puisque le pape ne consentit à officier dans cette basilique qu'à la condition d'y être reconnu pour le premier des évêques[1]. Nicéphore Calliste, auteur du quatorzième siècle, ajoute même que le pape Jean exigea un trône pour siége. Les contemporains n'en parlent pas. Mais on dit que Justin fut surpris qu'un évêque de Rome l'intercédât pour des hérétiques qu'il avait condamnés lui-même, que le pape eut recours aux larmes, qu'il lui fit craindre des représailles terribles dans l'Occident, et que Justin ne céda qu'à cette crainte. Mais, à son retour en Italie, Jean fut arrêté par ordre de Théodoric et jeté dans les prisons de Ravenne avec les quatre sénateurs qui l'avaient suivi. Quel était son crime? Bien des historiens se le sont demandé; et chacun l'a expliqué suivant sa croyance ou sa fantaisie. Le protestant Heydegger attribue cette rigueur à l'orgueil de ce pape qui l'aurait rendu insup-

1. Comte Marcellin, *Chron.*; Fleury, liv. XXXII, ch. v.

portable au roi des Goths. Mais ce malheureux, dont le pontificat ne dura point deux ans, n'avait pas eu le temps de fatiguer Théodoric ; et le voyage de Constantinople attesterait au contraire sa docilité. Gibbon suppose que le roi punit comme un crime la vénération qu'on avait témoignée au premier pape qui eût visité cette capitale [1]. Mais ce crime était celui de l'empereur et de son peuple, et une pareille jalousie n'était pas soutenable. Je crains que Baronius n'ait approché de la vérité, en disant qu'au lieu de plaider la cause des Ariens, le pape avait excité l'empereur à persévérer dans le dessein de les détruire [2]. Un Damase, un Gelase n'y auraient point manqué. Mais Jean avait obtenu grâce pour les Ariens, et en l'accusant d'une pieuse perfidie, l'auteur des *Annales ecclésiastiques* le calomniait peut-être avec l'intention de le louer. Pour admettre cette raison, il faudrait supposer, il est vrai, que le pape et l'empereur se seraient concertés pour jouer une affreuse comédie, mais les circonstances donnent quelque vraisemblance à cette hypothèse. Quoi qu'il en soit, le sénat et le peuple Romain furent justement alarmés de cet acte de tyrannie, car Théodoric venait de donner un terrible exemple de son inflexibilité par le supplice du célèbre Boëce, qui, après avoir provoqué et soutenu une velléité d'indépendance de la part du sénat romain, vit ce même sénat se hâter d'apaiser la colère du roi des Goths par la condamnation du philosophe qui avait espéré le relever de sa dégradation.

1. Gib., t. VII, p. 199.
2. Bar., ann. 525, parag. 8.

Théodoric ne se contenta pas même de cette victime. L'ingratitude des Romains, qui ne lui tenaient aucun compte de sa modération, avait aigri son caractère. Il fit périr le vieux Symmaque, le beau-père de Boëce, qui n'avait d'autre tort que d'avoir donné des regrets trop bruyants à son gendre, et la captivité du pape n'eut peut-être d'autre motif que le ressentiment de cette ingratitude. Théodoric pouvait sans peine soupçonner ce que Baronius a supposé, ce que le père Maimbourg a affirmé plus tard [1], mais le pape Jean n'eut pas le temps de se justifier. Il mourut dans sa prison le 27 mai 526; et quoique le roi des Goths eût ainsi manifesté son ombrageuse intolérance, le saint-siége n'en fut pas moins disputé par plusieurs candidats. Théodoric coupa court à des brigues qui pouvaient ensanglanter encore la ville de Rome et servir de prétexte aux révoltes des catholiques. Il mit sa volonté à la place des lois de leur Église, choisit lui-même le successeur de Jean, et son choix tomba sur le Sarmate Félix, qui fut le troisième ou quatrième pontife de ce nom. Ce nouveau chef de l'Église romaine justifia pleinement la confiance de Théodoric par la nullité de son pontificat. Il ne fit dans ses quatre années aucun acte de suprématie. Saint Benoît fonda son monastère de Mont-Cassin, sans lui soumettre les règlements de son ordre. Saint Césaire d'Arles convoqua et présida un grand nombre de conciles provinciaux dans les Gaules, sans lui en demander l'autorisation; et les deux souverains de l'Orient et de l'Italie, reprenant

1. Tom. III, p. 219.

les habitudes impériales de Constantin et de Théodose, imposèrent des lois à l'Église sans que Félix leur en disputât le privilége. Ce n'était plus ni Théodoric ni Justin. Dieu en avait disposé. Le jeune Athalaric était monté sur le trône de son aïeul sous la tutelle de sa mère Amalasonte; et Justinien était resté seul maître de l'Orient. Félix osa se révéler. Il sollicita et obtint de la régente l'abrogation de la loi de Valentinien II qui autorisait l'appel des jugements du pape aux magistrats séculiers. Un nouvel édit lui accorda le droit exclusif de juger les clercs ou de leur donner des juges, et ne leur permit de recourir à la puissance séculière que dans le cas d'un déni de justice de la part de l'autorité ecclésiastique. Une forte amende fut infligée à celui qui s'adresserait même à la couronne avant d'avoir recouru à la juridiction du saint-siége [1].

Justinien fut plus fécond en lois ecclésiastiques. On sait que son règne fut surtout célèbre par l'ordre qu'il apporta dans le chaos de la législation romaine, par la classification de lois de l'Empire, dans trois ouvrages qui réglèrent et règlent encore en quelque sorte la jurisprudence civile. Deux cents lois nouvelles y furent ajoutées par sa sagesse; et, convaincu comme tous les rois de ce temps que l'Église était dans l'État, il ne l'oublia point dans la distribution de sa justice. Par une constitution du 21 février 528, il obligea les évêques à résider dans leurs diocèses, pour que les églises fussent mieux gouvernées et que leurs revenus ne fussent pas employés

1. Cassiod., liv. VIII, ch. xxiv.

à des voyages inutiles. S'ils ont besoin de venir lui parler, il faut qu'ils en obtiennent la permission et qu'ils lui fassent connaître les motifs de leur demande. Par un édit du 1er mars il ordonne qu'à chaque vacance de siége on dresse une liste de trois candidats et qu'on choisisse le plus digne. Les acquisitions des évêques et des diacres chargés de l'administration des hôpitaux sont attribuées à ces établissements de charité, et l'excédant de leurs revenus affecté à des acquisitions nouvelles. Justinien va jusqu'à régler la tenue des offices, les lectures qu'on doit y faire, les psaumes et les hymnes qu'on doit y chanter. Il défend aux clercs d'y faire prier et chanter des mercenaires à leur place, et fait chasser du clergé ceux qui ne sont point assidus aux cérémonies [1]. Que les avocats du saint-siége soutiennent maintenant l'indépendance absolue des évêques et des Papes dans ces matières! Que deviennent après cela les prétentions de Gelase et sa distinction des deux puissances? L'autorité royale prend ici sa revanche; mais Dieu ne descend point sur la terre pour la soutenir; et les récriminations du saint-siége ne se feront pas attendre. Les lois de Justinien ne présidèrent point, en 529, à l'élection du successeur de Félix III ou IV, car il est des historiens qui comptent au nombre des Papes le diacre Félix que les Ariens opposèrent à Libère en 360, pendant son absence de Rome. La paix, que promettait aux catholiques l'adroite politique d'Amalasonte, multipliait les concurrents, et deux factions puissantes élurent le même jour Boniface II et Dioscore;

1. *De Episcop.*, lois XLII et XLV.

mais la mort de ce dernier mit promptement un terme à ce schisme; et Boniface eut la lâcheté de s'en prendre à sa mémoire en le faisant excommunier après sa mort par un synode. Amalasonte, en confirmant son élection, lui accorda même de déclarer que Dioscore s'était fait élire par des voies peu canoniques [1]. L'usage qu'il fit d'une puissance si ardemment désirée, ne fut ni long ni honorable. Il entreprit sur les droits du clergé et du peuple, en se donnant par un décret le pouvoir de désigner son successeur; et il l'exerça sur-le-champ en nommant le diacre Vigile. Mais les évêques lui firent sentir que son autorité n'était pas au-dessus de celle des conciles en cassant une décision aussi contraire aux canons de l'Église qu'aux intérêts du saint-siége. Il fut obligé de brûler son décret en place publique. Anastase le Bibliothécaire ajoute même qu'il se confessa coupable du crime de lèse-majesté; et un historien moderne suppose qu'il s'accusait par là d'avoir violé le droit de confirmation attribué à l'autorité royale [2].

Jean II, surnommé Mercure, lui succéda le 22 janvier 532 : et une lettre d'Athalaric atteste que la corruption et la brigue eurent quelque part à son élection. Je ne remarquerais point un scandale devenu si commun, si la lettre ne constatait encore une fois les priviléges de la puissance temporelle en ordonnant aux évêques et aux Papes eux-mêmes d'observer à l'avenir un décret du sénat romain sur la police des élections ecclésiastiques.

1. Cassiod., liv. IX.
2. Dom Bruys, *Hist. des Papes*, t. I, p. 302.

Mais le respect de Justinien pour le saint-siége et les présents envoyés par cet empereur à l'Église de saint Pierre consolèrent Jean II de la subordination où le roi des Goths prétendait le maintenir. L'Orient était cependant l'éternel théâtre des disputes théologiques. La maternité de Marie, le dogme de la Trinité étaient un sujet perpétuel de commentaires et de schismes. La proposition des moines de Syrie, condamnée par Hormisdas, agitait encore les esprits, quelque ridicule qu'il fût d'admettre ou de contester *qu'un de la Trinité avait souffert.* Les moines acémètes de Constantinople l'avaient rejetée à leur tour, mais Justinien l'avait soutenue et envoyée comme un article de foi aux métropolitains d'Orient. Il en écrivit au pape, il le nomma le chef des évêques, il lui dit, contre toute vérité, que toutes les hérésies avaient été réprimées par le jugement du saint-siége [1], espérant ainsi l'amener à révoquer le décret d'Hormisdas; et malgré les députés des moines acémètes qui avaient devancé ceux de l'empereur, la proposition des Syriens, débattue dans un synode de Rome, fut admise enfin par le pape Jean II. Il la modifia seulement en déclarant qu'il était plus orthodoxe de dire *une des trois personnes*. Ce ne sera point là le dernier argument contre l'infaillibilité de l'évêque de Rome, qui n'oublia point d'excommunier les moines acémètes comme Hormisdas avait excommunié leurs antagonistes.

1. Loi VI, sur la Trinité.

# CHAPITRE IX

## AGAPET ET VIGILE

532 à 590

Le pontificat de Jean II finit le 26 avril 535; et celui d'Agapet, qui commença le 4 mai suivant, débuta par deux autres démentis donnés à l'infaillibilité. Le nouveau pape fit brûler au milieu d'une église le décret d'excommunication lancé par Boniface II contre la mémoire de son compétiteur Dioscore; et révoqua l'approbation donnée par Jean II à la sentence d'un concile gaulois qui avait déposé l'évêque de Riez Contumeliosus. Mais il échoua cette fois contre l'autorité de ce concile et contre l'opiniâtreté de saint Césaire qui l'avait présidé. Agapet ordonna vainement que la sentence fût révisée par des juges de son choix[1]. Césaire et ses collègues ne la firent pas moins exécuter. Malgré leur soumission au saint-siége, ces prélats lui prouvèrent qu'ils avaient aussi leurs priviléges, et fournirent ainsi un exemple et un argument aux défenseurs de l'Église Gallicane. Il reste au pape Agapet l'honneur d'avoir montré un esprit plus tolérant, plus conciliant que saint Césaire et ses collègues; et ce caractère

1. Agap., *Epist.* VII.

du pape se manifesta dans plusieurs autres occasions.

Les catholiques d'Afrique avaient trouvé parfois des maîtres moins intraitables que Genséric, et à chaque intervalle de tranquillité, ils se hâtaient de rentrer dans leurs villes et de se donner des évêques. Il faut le dire à la louange des prêtres qui acceptaient ce dangereux épiscopat, ils montraient toute la ferveur de leurs devanciers sans songer aux persécutions que pouvait ramener un changement de règne. Affranchis enfin de la domination vandale par les victoires de Bélisaire, ils s'étaient rassemblés à Carthage, en 534, au nombre de deux cent dix-sept, sous la présidence de l'évêque Réparatus, pour régler la conduite à tenir envers les Ariens qui demandaient à rentrer dans l'Église catholique. Ce concile se souvint que l'Afrique était une province de celle de Rome; il s'en remit à la décision du pape; et Agapet, voulant accorder la justice avec la miséricorde, décida qu'il fallait les réconcilier avec l'affection que commandait la charité chrétienne, qu'il fallait leur donner de quoi vivre honorablement, mais leur interdire toute fonction ecclésiastique. Ce ne fut point d'abord l'avis de l'empereur Justinien, qui souhaitait leur entier rétablissement comme la récompense de leur repentir; mais Agapet lui fit sentir le danger d'une complète réhabilitation. Sa tolérance n'était point absolue sans doute, mais quand on se rappelle les sanguinaires atrocités que les Donatistes et les Ariens avaient commises à l'égard des catholiques, on doit louer Agapet et les orthodoxes d'Afrique de leur générosité. L'empereur écrivit alors au préfet de Carthage pour lui enjoindre de faire exécuter le décret de l'évêque

de Rome qui porta ainsi le dernier coup à l'arianisme dans cette province de l'Empire. Mais il faut se garder d'en conclure que Justinien soumettait par là l'autorité impériale à celle du sacerdoce ; Gibbon prétend même que Bélisaire prit l'initiative du rétablissement des évêques catholiques dans leurs richesses et leurs immunités, et que le synode de Carthage ne fit que ratifier ces représailles. Ce qui est hors de toute contestation, c'est le soin constant que prit Justinien de régler la discipline de l'Église. Il se mêlait même de l'ordination des évêques, de fixer le nombre des clercs qui devaient être attachés à chaque diocèse, de la fondation des monastères, et il est inutile de répéter les conséquences qu'en ont déduites les soutiens de la puissance impériale. Les Papes avaient presque tous reconnu jusqu'alors cette prérogative de la couronne. Les empiètements d'un fort petit nombre d'entre eux étaient rarement soutenus par leurs successeurs. Les évêques de Rome en étaient venus seulement à partager l'exercice de cette prérogative, à établir conjointement avec l'empereur des règles de discipline, comme le faisaient aussi, de temps immémorial, les métropolitains, les évêques et de simples prêtres comme saint Jérôme. Cela n'a jamais été contesté quant aux membres de l'Église. Mais on a prétendu le dénier à l'autorité civile ; et cette prétention ne saurait prévaloir sur les témoignages de l'histoire. Il faut dire toutefois qu'en fait de dogme les Papes ne montraient pas la même condescendance. Lorsque, après avoir complimenté Agapet sur son élection, l'envoyé de Justinien lui rappela la profession de foi que cet empereur avait fait accepter

aux évêques de son empire, le fier Agapet lui répondit qu'il ne pouvait approuver l'autorité que se donnait un laïque d'enseigner publiquement les fidèles.

Cette fermeté ne se démentit pas en présence de Justinien lui-même, pendant un séjour que ce pape fit à Constantinople, et dont je dois exposer la cause. Le jeune Athalaric était mort en 534, et l'ambitieuse Amalasonte, jalouse de conserver l'empire d'Italie, avait fait monter sur le trône un de ses parents nommé Théodat qu'elle se flattait de gouverner. Les Barbares, ne pouvant souffrir plus longtemps la domination d'une femme, avaient forcé son ingrat époux de les en débarrasser en la réléguant dans une île du lac Bolsène, où quelques mois après elle fut étranglée. Pendant ce temps une armée impériale, conduite par l'illustre Bélisaire, s'était emparée de la Sicile et se disposait à descendre en Italie. Les vœux des Romains favorisaient l'ambition de Justinien ; le joug des Goths leur pesait, et Théodoric avait eu raison de croire que le pape Jean Ier n'était pas étranger à cette sourde conspiration. Théodat ne partagea point cette méfiance. Instruit du respect que l'empereur témoignait au siége de Rome, il crut qu'Agapet serait plus propre qu'un autre à négocier la paix, et l'obligea de faire malgré son grand âge le voyage de Constantinople.

Agapet obéit, mais avec l'intention secrète de ne point remplir la mission que lui confiait son crédule souverain ; et il ne parut dans la capitale de l'Orient qu'en chef de l'Église universelle, justifiant par une fermeté invincible ce titre que Justinien lui avait donné, et dont

cet empereur ne tarda point à se repentir. Constantinople était encore troublée par l'élection qu'on y faisait d'un nouveau patriarche. Le crédit de l'impératrice Théodora y avait fait venir Anthime, évêque de Trébisonde, et lui avait fait conférer le siége de la ville impériale, au grand scandale des orthodoxes qui l'accusaient de partager comme l'impératrice les erreurs d'Eutychés. Agapet n'ignorait point cette accusation; et, après avoir savouré les hommages extraordinaires que lui prodiguaient le peuple et la cour, il refusa de voir ce patriarche et de communiquer avec lui. L'empereur en montra un vif mécontentement; et les délateurs accoururent en foule au palais impérial. Le parti d'Anthime prévit que la présence et l'obstination de l'évêque de Rome ruineraient les espérances des Eutychéens qui avaient envahi Constantinople [1]; et l'évêque Sévère, que les orthodoxes avaient chassé d'Antioche, Pierre d'Apamée et autres répandirent mille calomnies contre Agapet, le signalèrent à l'empereur comme un Nestorien, comme un vieillard dur et difficile qui n'était venu que pour troubler la paix de l'Orient, pour en affecter la domination spirituelle.

Justinien voulut éclaircir toutes ces accusations. Sa conduite dans toutes ces querelles théologiques faisait voir qu'il n'attachait pas au titre d'*évêque universel* la même portée que le pape. Il n'avait pas prétendu lui conférer le privilége exclusif de régler les articles de foi, et il n'en déduisait pas pour lui-même l'obligation d'obéir aveuglément à ses décisions. Il profita donc de la première

1. Évag., liv. IV, ch. XXI ; Libérat, ch. XXII.

entrevue pour interroger le pape sur sa doctrine [1]. Mais l'austère vieillard ne tarda point à reconnaître que l'empereur favorisait les hérétiques, et il s'efforça de démontrer qu'Anthime n'était que leur créature. Justinien refusa de le croire, il paraissait même ignorer la complicité de l'impératrice ; la dispute s'aigrit, l'orgueil s'en mêla de part et d'autre, et le prince finit par menacer le pape de l'exil s'il persistait à ne pas admettre Anthime à sa communion. Agapet fut inébranlable. « Je me suis » trompé, dit-il avec une fermeté que ses paroles attestent ; » je croyais trouver ici un empereur chrétien, c'est à » Dioclétien que je parle, mais il saura que je ne crains » point ses menaces. » Le faible Justinien n'était pas homme à les exécuter. Son excessive bonté toléra ce langage injurieux, il fléchit ; et le ton de la dispute en fut adouci. Agapet sentit peut-être à son tour qu'il était prudent de se modérer ; et pour convaincre l'empereur de l'hérésie d'Anthime, il le pria de lui demander s'il reconnaissait deux natures en Jésus-Christ, et de le faire comparaître devant un concile pour déclarer qu'il acceptait les canons de Chalcédoine. L'épreuve fut décisive. Anthime ne voulut ni obéir ni faire la profession de foi qu'on exigeait de lui. Il rendit son pallium à Justinien et se retira de Constantinople. Le concile, présidé par le pape, le frappa d'anathème ainsi que Sévère d'Antioche et ses adhérents, et nomma à sa place l'Alexandrin Mennas, supérieur d'un grand hôpital de Constantinople, que le pape couronna lui-même [2].

1. Anastase le Bibliothécaire, *in Agapet.*
2. *Conciles*, t. V, p. 47.

Quelle grande leçon de tolérance était donnée à tous ces fanatiques par un Barbare dans la lettre que l'Arien Théodat avait fait remettre par Agapet à Justinien ! « Puisque Dieu permet qu'il y ait plusieurs religions, » écrivait ce roi des Goths, nous n'osons forcer nos sujets » à ne pratiquer que la même. Nous nous souvenons d'a- » voir lu qu'on devait sacrifier volontairement au Seigneur » sans y être contraint par les ordres du prince. » Et ce Barbare commandait en maître à des milliers de catholiques dont il respectait les doctrines. Mais l'Église romaine n'admettait point cette tolérance. Comme elle aspirait au gouvernement des hommes, la soumission des âmes à sa puissance spirituelle était le premier degré de la domination qu'elle ambitionnait ; et la déposition d'un patriarche de Constantinople était une grande victoire pour l'évêque romain. Il faisait acte de suprématie dans cette capitale de l'Orient, où ses prédécesseurs avaient essayé vainement de dominer, où il n'était venu lui-même que comme ambassadeur d'un monarque arien. Les moines de Constantinople, ceux de Jérusalem et de Syrie, qui s'y trouvaient par hasard, s'empressèrent de le féliciter. Ils l'appellaient l'archevêque de la vieille Rome, le patriarche œcuménique. Ils se montraient les précurseurs de cette milice dont Rome se servit plus tard pour dominer les rois et les peuples. Mais la mort l'enleva au milieu de son triomphe, le 22 avril 536, après un pontificat de dix mois qui avait plus profité au saint-siége que des règnes de vingt années. Ses funérailles furent encore plus extraordinaires que les pompes de son arrivée. On eût dit que l'Orient tout entier s'était

transporté dans sa capitale. On n'avait jamais vu une si grande affluence, un si grand hommage rendu aux cendres d'un pontife ; c'étaient les obsèques d'un maître du monde ; et ce pontife était le successeur de ceux dont l'Orient avait tant de fois repoussé les prétentions ambitieuses. Mais qu'était au fond cette victoire ? Avait-elle le même caractère de durée et de solidité que celle qu'avaient obtenue en Occident les évêques de Rome ? Leurs panégyristes ne pouvaient le croire. En Occident, ils avaient acquis leur autorité pied à pied, diocèse par diocèse, province par province, comme avait fait la vieille république. Ils étaient devenus par degrés les arbitres de la foi, les maîtres des consciences, les juges suprêmes de leurs frères. Leur autorité, une fois admise, n'avait subi que de passagères altérations. Les hérésies l'avaient à peine troublée. La puissance séculière l'avait secondée sans doute ; mais les sujets spirituels de la Rome chrétienne étaient plus attachés au saint-siége qu'à leurs Césars. Quand l'unité de l'Empire fut brisée par l'invasion des Barbares, les évêques ne firent aucun effort pour la rétablir. Ils ne montrèrent de zèle que pour la foi, assouplissant par le spectacle de leurs vertus et de leur ascendant sur les peuples la brutalité de leurs nouveaux maîtres. Souvent les ordres partis de la Rome papale parvenaient aux extrémités de l'Occident, à travers les armées des Barbares qui s'en disputaient les débris ; et quand les nouveaux royaumes y furent établis, la diversité des dominations civiles ne rompit en aucune manière l'unité de l'Église. L'Orient, au contraire, n'avait point d'évêque qui en eût obtenu la domination suprême.

Les patriarches de Constantinople l'avaient faiblement tenté, et ils avaient toujours cédé à la résistance des autres métropolitains : l'autorité spirituelle avait sans cesse changé de directeur. La doctrine des Cyprien, des Chrysostôme, des Augustin, des Jérôme n'avait asservi que les consciences. Aucun n'avait eu la pensée d'en faire le fondement d'une puissance temporelle. Après eux les provinces ecclésiastiques étaient restées séparées. Les fréquentes hérésies qui avaient agité cette vaste partie du monde, avaient partagé les évêques en sectes ennemies, en factions bruyantes et sanguinaires. Jamais ces hérésies n'avaient été entièrement vaincues. Les troubles qu'elles causaient, altérant partout la paix publique, appelaient à chaque instant l'intervention de l'autorité civile, forçaient les gouverneurs des provinces de recourir à la puissance impériale. L'assassinat, la révolte, l'usurpation, la faisaient souvent changer de main. Mais l'unité politique n'en était point altérée, le maître de Constantinople le devenait par cela même de tout l'Orient; et les Césars s'étaient érigés en arbitres de la foi, tantôt par leurs décisions souveraines, tantôt à l'aide des conciles dont ils dominaient les délibérations. Ces empereurs ne se léguaient pas, comme les évêques de Rome, une croyance invariable. Leur foi était incertaine, chancelante, et leurs variations se communiquaient aux évêques eux-mêmes, qui passaient, au gré de la cour, de l'erreur à la vérité, de la foi de Nicée à l'hérésie dominante.

Il s'en suivait que l'évêque de Rome n'y pouvait triompher qu'à l'aide des Césars. Son autorité sur l'Orient ne

tenait qu'à l'orthodoxie du maître; et cet empire lui échappait, dès que l'empereur se séparait de sa croyance. Le lendemain des obsèques d'Agapet, l'accord, qui avait fait la joie de ses derniers jours, fut troublé par la scandaleuse coalition des deux courtisanes qui souillaient le lit des deux plus grands personnages de cette époque; et pendant un désordre de vingt années fomenté par leur ambition, l'Empire et la Papauté furent tour à tour dégradés par la faiblesse et la versatilité des hommes qui les possédaient. La protectrice d'Anthime et des Eutychéens, l'impératrice Théodora ne pouvait supporter leur condamnation, et c'est dans l'Église de Rome qu'elle chercha l'instrument de la réhabilitation des hérétiques dont elle professait la croyance. Parmi les évêques et les prêtres qui avaient accompagné Agapet, se trouvait le diacre Vigile, que Boniface II avait voulu se donner pour successeur. L'impératrice connaissait le dépit que lui avait causé l'annulation de cette coadjutorerie, et le savait assez ambitieux pour adopter tous les moyens qu'on lui offrirait pour monter sur le saint-siége. Elle le fit appeler, et lui demanda s'il voulait promettre de casser l'élection du patriarche Mennas, de rétablir Anthime, d'absoudre ses adhérents, de condamner enfin le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon. Vigile promit tout et partit pour Rome, muni de sept cents pièces d'or pour acheter le saint-siége, et d'une lettre pour Bélisaire, à qui Théodora recommandait de le faire élire à tout prix. Elle reconnaissait ainsi le pouvoir de l'évêque de Rome, mais elle cherchait à le flétrir par une complaisance criminelle.

Vigile apprit à Naples qu'il était revenu trop tard, que le roi des Goths Théodat avait vendu le pontificat à Silvère, fils du pape Hormisdas [1]; et que le clergé et le peuple de Rome l'avaient reconnu pour échapper aux persécutions dont le Barbare les avait menacés. Mais il apprit bientôt que les Goths avaient déposé Théodat; que Vitigès, mis à sa place, avait abandonné Ravenne et Rome, et que Bélisaire y était entré le 10 décembre 536 [2]. On ajoutait, il est vrai, que Silvère avait trahi le roi des Goths avant même sa déposition, qu'il avait écrit à Bélisaire pour presser sa marche, pour l'assurer de la reddition de Rome, et qu'il espérait par cette perfidie, faire confirmer son élection par le lieutenant de Justinien [3]. Vigile ne désespéra point. Il transmit ces nouvelles à l'impératrice et continua son voyage. Il remit à Bélisaire la lettre de Théodora, et lui promit, dit-on, deux cents pièces d'or, s'il l'aidait à parvenir au but de son ambition. Je suis tenté de croire qu'on a calomnié ce grand homme. Il est malheureusement vrai qu'il ne l'était qu'à la tête de son armée. Partout ailleurs la faiblesse du mari faisait douter de la gloire du héros. Il y a tant de confusion dans les écrivains contemporains, tous ces événements sont si incomplétement racontés dans le *Bréviaire* de Liberatus, dans les histoires d'Évagre et de Procope, qu'il est difficile de démêler la vérité. Mais il est probable que cette offre injurieuse ne fut faite qu'à l'impudique Antonine, la complice de Théodora, et qui

1. Anastase le Bibliothécaire.
2. Évag., liv. IV, ch. XIX.
3. Procope, ch. XIV.

avait, malheureusement pour Bélisaire, une déplorable influence sur l'esprit de son époux.

Bélisaire, à peine affermi dans Rome, craignit d'y causer un schisme funeste, en substituant un pape à un autre. Mais il paraît qu'il voulut satisfaire du moins l'ambition de l'impératrice, en engageant le pape Silvère à lui accorder ce qu'elle attendait de Vigile. Il le manda chez lui, et, de concert avec Antonine, il l'engagea à détruire lui-même tout ce qu'Agapet avait fait à Constantinople, à renier le concile de Chalcédoine et la lettre de saint Léon, à rétablir Anthime, Sévère et les autres hérétiques dans leurs siéges. Silvère recula d'effroi et se réfugia dans l'église de Sainte-Marie-Sabine. Mais il quitta malheureusement ce refuge pour se rendre une seconde fois chez Bélisaire, sachant bien que ce général était assez fort pour l'y faire prendre, s'il ne s'était rendu à son invitation. C'est sans doute à cette conférence qu'on lui remit une lettre de Théodora qui l'engageait à venir à Constantinople pour examiner par lui-même l'affaire d'Anthime; et l'on dit qu'en lisant cette lettre Silvère s'écria qu'elle lui faisait pressentir qu'il n'avait pas longtemps à vivre. On ne sait où trouver la place de ces messages et de ces conférences pendant le siége que soutenait Bélisaire avec une poignée de soldats contre les cent cinquante mille Goths de Vitigès. Mais Antonine ne combattait pas, et elle avait tout le loisir de nouer des intrigues pour satisfaire les cruelles fantaisies de l'impératrice. Elle en avait reçu l'ordre de perdre Silvère à tout prix, s'il ne consentait pas à faire ses volontés; et comme ce pape avait répondu qu'il ne consentirait jamais à rétablir l'hérétique

Anthime, deux calomniateurs, soudoyés sans doute par Antonine, accusèrent Silvère d'avoir écrit à Vitigès qu'il lui ouvrirait pendant la nuit la porte Asinaire, voisine de Saint-Jean-de-Latran. Sur le témoignage d'un garde du prétoire et d'un avocat nommé Marc qui avaient fabriqué cette lettre au roi des Goths, Silvère fut mandé une troisième fois au palais Pincius. Il s'y rendit avec une suite nombreuse; mais il dut prévoir son malheureux destin, quand il vit que les gardes de Bélisaire retenaient dans l'antichambre les clercs qui l'avaient suivi. Il entra seul. Antonine reposait sur un lit magnifique et Bélisaire était assis à ses pieds. Ce fut elle qui prit la parole : elle lui reprocha sa trahison, en lui demandant ce que lui avaient fait Justinien et son lieutenant pour qu'il les sacrifiât ainsi à des Barbares ; et l'impudente courtisane ne lui laissa pas même le temps de répondre. Un sous-diacre entre brusquement dans la chambre, arrache le manteau du pape, le dépouille des insignes de la papauté, le revêt d'un habit de moine, et le soustrait par une porte dérobée aux regards de tous les siens.

Bélisaire fit déclarer la vacance du saint-siége; et le 2 novembre 537, Vigile fut déclaré évêque de Rome [1], au bruit des béliers qui en battaient les murailles et des assauts que leur donnaient les soldats de Vitigès. Silvère, livré le lendemain à son rival, fut conduit à Patare, en Lycie, par le propre fils du premier lit d'Antonine, qui servait sous le nom de Photius dans les gardes privilégiés de Bélisaire. L'évêque de Patare le reçut comme un

1. Anastase le Bibliothécaire.

martyr, comme un défenseur de la foi catholique, et prit la résolution de le remettre sur son siége. Il se rendit à Constantinople, et plaida la cause de l'exilé devant Justinien, qui ordonna sur-le-champ le renvoi de Silvère à Rome, pour que son affaire y fût encore examinée. La fière Théodora et sa complice Antonine ne permirent point que cet ordre fût exécuté. Le malheureux pontife fut livré à Vigile, qui le fit transporter dans l'île déserte de Palméria par deux bourreaux. Ces misérables remplirent promptement leur mission secrète en le faisant mourir de faim, et ses tortures finirent avec sa vie, le 20 juillet 538, après neuf mois d'exil et un pontificat de deux années. Est-il vrai maintenant, comme l'insinue l'abbé Fleury [1], que Bélisaire ait trempé dans ce crime pour gagner les deux cents pièces d'or que Vigile lui avait promises? N'est-il pas plus vraisemblable de croire qu'Antonine avait abusé de la faiblesse de son époux et reçu le prix de son infamie? Comment expliquer encore que ce misérable Vigile, que nous allons voir tout à l'heure ramper et trembler devant Justinien, ait osé se jouer de ses commandements, et que l'empereur ait souffert de pareilles atrocités? Je ne me charge point de résoudre ces questions. Silvère est mort, Vigile est pape; voyons ce que la papauté y gagnera. Elle fut d'abord déshonorée par la duplicité du nouveau pontife, qui, maître une fois du saint-siége, sentit la difficulté de remplir les promesses qu'il avait faites à sa protectrice, de déposer surtout le patriarche Mennas qui était ouverte-

1. Liv. XXXII, ch. LXII.

ment soutenu par l'empereur. Si, loin de Byzance et avec l'aide d'Antonine, on pouvait transgresser les ordres de Justinien, c'était plus que difficile dans sa capitale et en sa présence. Vigile trancha la difficulté en essayant de tromper les deux partis. Il fit publiquement profession d'orthodoxie; il écrivit même à Justinien qu'il gardait la foi de ses prédécesseurs, qu'il condamnait Anthime, Sévère, et tous les partisans d'Eutychès [1]. Il félicita enfin Mennas de sa persévérance à les poursuivre. Mais en même temps il envoyait des lettres à ce même Anthime, à ce même Sévère, pour leur assurer qu'il partageait leurs opinions, qu'il rejetait les deux natures en Jésus-Christ et la lettre de saint Léon; en les engageant toutefois à lui garder le secret [2] jusqu'au moment sans doute où il serait permis d'éclater. Il fut dans tous les temps de ces hommes à double face, à qui ne coûte aucune fourberie, mais il est fâcheux de les rencontrer chez le prétendu dépositaire de la justice divine.

Justinien, pendant ce temps, oubliait tous les soins et les dangers d'un empire menacé par les Perses, pour les controverses théologiques. Il aimait ces disputes qui renaissaient sans cesse, discutait avec les évêques de tous les partis, et se complaisait à leur imposer ses opinions comme des articles de foi. Il était le véritable pape de l'Orient, réglant les matières ecclésiastiques, les droits de l'épiscopat, l'administration des églises, les ordina-

1. Vig., *Epist.* IV.
2. Liberatus, *Brev.*

tions, les juridictions diocésaines, les rapports des clercs avec les laïques, rendant surtout un nombre infini de décisions canoniques sur des questions sans cesse controversées, et se contredisant parfois lui-même, entraîné qu'il était par l'éloquence ou l'habileté des discoureurs qu'il admettait à ses conférences. C'est ainsi que, séduit par les artifices de Théodore de Cappadoce, tout en professant son attachement au concile de Chalcédoine, tout en donnant au pape le titre de premier des évêques, il condamna, par un édit de 545, les *trois chapitres* que les Papes et les conciles avaient approuvés.

C'est la première fois que je fais mention de ces *trois chapitres*, quoiqu'ils soient, depuis un siècle, un sujet de controverse et de discorde ; et je l'ai négligé pour ne pas embarrasser ma narration d'une innombrable quantité d'appellations et de définitions qui ne se rattachaient point à l'objet de cette histoire. Mais comme les pontificats de Vigile et d'un assez bon nombre de ses successeurs vont être tourmentés par ces *trois chapitres*, il est nécessaire de dire ce qu'on appelait ainsi, sans prétendre expliquer tout ce qu'ils ont produit de disputes, de décisions, de libelles et de révoltes. Sous le règne de Théodose le Jeune, et pendant la lutte du patriarche Cyrille et de Nestorius, écrivait sur les questions du jour l'évêque Théodore de Mopsueste. On évalue la totalité de ses écrits à dix mille volumes, dont aucun n'est arrivé jusqu'à nous. C'est au-dessus des forces d'un homme, mais on l'a dit, et le savant Basnage en a conclu qu'il devait s'y trouver au moins dix mille erreurs. Ce n'en était pas moins un homme vénéré de tous par l'austérité

de ses mœurs et l'étendue de son savoir. Mais il avait été le maître de Nestorius, et les ennemis de ce patriarche insinuèrent qu'il avait dû lui inspirer son hérésie. Les Nestoriens eurent la même pensée et cherchèrent dans ses écrits la justification de leur opinion sur la maternité de Marie. Ils firent des extraits considérables de ses livres, et les traduisirent en arménien, en persan et en syriaque pour les propager dans toutes les contrées de l'Orient. Cyrille, qui avait triomphé de l'hérésiarque, ne prit point la peine de compulser les dix mille volumes de Théodore de Mopsueste, pour savoir si les extraits en avaient reproduit le texte. Il s'en rapporta à deux ou trois évêques de Syrie qui lui attribuèrent le réveil du nestorianisme, dénonça ces extraits à l'empereur et poursuivit la condamnation de l'auteur original qui avait déjà cessé de vivre.

Théodoret, évêque de Cyr, avait été aussi l'élève de Théodore, il était resté l'ami de son condisciple Nestorius; il l'avait défendu par ses écrits et notamment par la réfutation des douze anathèmes que Cyrille avait lancés contre l'hérésiarque. Il avait même accusé l'auteur de ces anathèmes de soutenir les erreurs d'Apollinaire, et il avait ainsi encouru la haine de Cyrille et de Théodose le Jeune. Ibas, évêque d'Édesse, était entré le troisième en lice. Il avait raconté à un Persan du nom de Maris toute l'histoire de cette querelle, et dans cette lettre il avait aussi reproché à Cyrille de professer l'hérésie d'Apollinaire. Ces trois écrits furent considérés comme les plus dangereux de ceux qu'avait produits cette dispute; et condamnés successivement par un grand

nombre d'évêques et de synodes, réunis plus tard dans une sentence commune, les extraits de Théodore, la réfutation de Théodoret, la lettre d'Ibas à Maris ne furent plus connus et cités dans l'Église que sous le nom des *trois chapitres*. C'est sous ce titre que, pendant cinquante ans, ils furent proscrits, soutenus, propagés par les Nestoriens et par leurs adversaires; et le concile de Chalcédoine avait cru terminer cette bruyante controverse par un examen plus approfondi et par une décision suprême. Théodore de Mopsueste étant mort avant ce fameux concile, Ibas et Théodoret y avaient seuls comparu; mais l'attention et la patience des juges s'étant perdues dans un dédale d'explications et de corollaires, d'argumentations et de subtilités, ils s'étaient levés tous pour demander aux deux accusés s'ils disaient anathème à Nestorius, s'ils reconnaissaient que Marie était mère de Dieu, qu'il y avait deux natures en Jésus-Christ, et sur leur réponse affirmative, sans rien examiner de plus, ils prononcèrent l'absolution des accusés et approuvèrent implicitement ce qu'on nommait les *trois chapitres*.

Mais la querelle n'était point finie; les opinions de ce temps étaient fort tenaces. Ce concile qui avait en même temps condamné Eutychès, était sans cesse attaqué par les Eutychéens, dont les plus violents avaient pris le titre d'Acéphales, pour montrer qu'ils n'avaient pas de chef et qu'ils obéissaient à leurs convictions individuelles. Anthime, Sévère et autres avaient circonvenu l'impératrice Théodora, dont l'impudicité aurait dû décrier la secte dont elle adoptait les principes ou les res-

sentiments. Ces Acéphales n'osant ouvertement attaquer le concile de Chalcédoine qui avait condamné leur maître, voulurent du moins l'entamer dans une de ses décisions, et s'attachèrent à provoquer la condamnation des *trois chapitres*. En attaquant ainsi les Nestoriens, ils espéraient donner un grand témoignage de leur orthodoxie, et détourner l'attention de l'empereur de leur propre hérésie. Mais Justinien défendait le concile de Chalcédoine dans l'universalité de ses jugements; et il était difficile de vaincre son obstination. C'est à Théodore de Césarée, en Cappadoce, que l'impératrice en remit le soin; et convaincu, comme je l'ai dit, par les arguties de cet évêque Acéphale, Justinien avait condamné ces *trois chapitres* qu'il avait approuvés au début de son règne. Un grand nombre d'évêques avait, suivant leur habitude, souscrit et publié cet édit de l'empereur. Mennas lui-même avait eu cette faiblesse, qui ne le garantissait point des persécutions de son compétiteur Mais Justinien tenait à l'approbation de l'évêque de Rome, et comme Vigile, soutenu par le diacre Pélage, ancien légat d'Agapet, soulevait au contraire toutes les Églises d'Occident contre l'édit impérial et en faveur des *trois chapitres*, l'empereur lui envoya l'ordre de se rendre sans délai à Constantinople pour assister à un concile qu'il avait convoqué afin de donner à son édit la sanction de l'Église entière[1].

Le chef de cette Église, après quelque hésitation, obéit au maître de l'empire, malgré les cris du peuple ro-

1. *Facundus*, liv. IV, ch. III.

main qui connaissait la flexibilité de son évêque, et qui le poursuivit de ses malédictions [1], sans savoir probablement ce qu'on entendait par les *trois chapitres* qu'il s'agissait de condamner ou d'absoudre. Arrivé à Constantinople, le 25 janvier 547, il parut d'abord démentir les craintes de son peuple et braver les volontés de l'empereur lui-même. Il ne voulut point communiquer avec Mennas et lui commanda de réparer sa faute. On dit même qu'il osa condamner la souveraine qui l'avait mis sur le siége de Rome. Mais cette assertion du pape Grégoire, qui lui donnait cinquante ans après ce certificat de fermeté [2], est loin d'être confirmée par la conduite de Vigile. On lui prête, il est vrai, des paroles dignes d'Agapet, s'il est constant qu'il ait répondu aux menaces de Justinien : « Qu'on avait tort de le regarder comme un » esclave, et que, pour être dans les fers, un successeur de » saint Pierre ne perdrait rien de sa liberté ; » mais il se réconcilia avec Mennas avant que celui-ci n'eût retracté sa signature, et seulement pour complaire à l'empereur ; mais sa conduite dans le concile fut si bizarre, que les historiens n'ont pu la faire comprendre ; mais quand Justinien, fatigué de ses hésitations, lui ordonna d'en finir, il signa, le 11 avril 548, la condamnation des *trois chapitres*, et crut s'en justifier en disant qu'il n'entendait porter aucun préjudice au concile de Chalcédoine. Ce concile avait cependant déclaré que ces *trois chapitres* n'étaient pas entachés de nestorianisme, et son *judicatum*,

1. Anastase le Bibliothécaire, *in Vig.*
2. Grég., *Epist.* XXXVI.

c'est ainsi que Vigile appelait sa décision canonique, les accusait au contraire d'en soutenir la doctrine. Cette réserve ou contradiction ridicule déplut aux Acéphales et ne satisfit pas davantage les orthodoxes. L'Église d'Occident en fut révoltée. L'évêque de Milan abandonna le pape, ses propres diacres Sébastien et Rustique le dénoncèrent partout comme ayant renié la foi de Chalcédoine. Vigile répéta qu'il la reconnaissait[1] et qu'il ne l'avait point reniée; qu'il restait fidèle aux doctrines du saint-siége. Mais ses lettres aux Occidentaux étaient publiées et revenaient à Constantinople soulever la colère des Acéphales. Celle des orthodoxes l'avait forcé pour ainsi dire de retirer des mains de Justinien son malheureux *judicatum*, de déclarer qu'il avait eu tort de juger de lui-même sans avoir attendu l'avis du concile auquel il avait assisté, et il en demanda un autre. Tout était remis en question. L'empereur était ébranlé. Il consentait à une trêve, et par conséquent à la suspension de son édit jusqu'à une nouvelle réunion des évêques. Les Acéphales en frémissaient. Anthime et Sévère avaient espéré au contraire que Vigile rétracterait son approbation des canons de Chalcédoine. Le refus du pape, la promesse d'un nouvel examen leur firent craindre une défaite. Théodore de Césarée, le promoteur de l'édit, alla trouver Justinien : « Il serait honteux, lui dit-il, pour le » maître de l'univers de plier sous le caprice d'un prêtre » qui ne sait pas lui-même ce qu'il veut. Il disait ana- » thème hier à ceux qui ne condamnaient pas les *trois*

1. *Conciles*, t. V, p. 350.

» *chapitres*, il dit maintenant anathème à ceux qui les » condamnent. Cette condamnation que vous avez pro» noncée vous-même a reçu l'approbation de l'Église grec» que. Que vous restera-t-il d'autorité si un étranger peut » renverser d'un mot les actes de cette nature? » L'organe des Acéphales et de Théodora poussa plus loin ses témérités. Il fit relire publiquement l'édit de Justinien, il en fit afficher des copies à la porte des églises de Constantinople. Vigile en accusa l'empereur qui l'ignorait sans doute, je n'en réponds pas; et il demanda la suppression des affiches. Les Acéphales n'en tinrent pas compte, et le malheureux Vigile fut contraint de se réfugier dans l'église de Saint-Pierre avec l'évêque de Milan que lui avait ramené sa résipiscence. Justinien se déclara cette fois en ordonnant au préteur de l'en faire sortir. Mais le peuple s'opposa à cette violence. Il fallut négocier avec l'évêque de Rome, et il ne rentra dans son palais que sur la parole de l'empereur qu'il ne lui serait fait aucun mal.

Cette parole fut violée par les Acéphales, qu'animait l'impératrice. Vigile fut maltraité, souffleté, traité d'assassin [1], forcé de s'échapper pendant la nuit et d'aller se réfugier à Chalcédoine, dans l'église de Sainte-Euphémie. Il revint cependant à Constantinople; mais il n'assista point au concile qu'il avait demandé et qui fut ouvert le 4 mai 553; et le 14 du même mois, informé que ce concile venait de condamner les extraits de Théodore de Mopsueste, il n'attendit pas qu'on en vînt à Théodoret et à Ibas. Il déchira son *judicatum*, et par un nouvel acte

1. Anastase le Bibliothécaire, *in Vigil.* [illegible]

qu'il nommait *constitutum*, il approuva les *trois chapitres* qu'il avait précédemment condamnés [1]. Le concile ne fut point arrêté par ce décret d'un évêque de Rome, dont il ne voulait à aucun prix reconnaître la suprématie. Ces mêmes *chapitres* furent anathématisés dans les séances du 17 et du 19, et on eut l'impertinence de demander au pape la ratification de cet anathème. On ne pouvait espérer une rétractation plus prompte encore que la première; mais on y parvint par sept mois d'épreuves et de tortures. On sépara l'infortuné Vigile de l'évêque Dacius de Milan, de tous les prêtres de sa suite, on le relégua seul dans un désert. Justinien fit ordonner même au peuple de Rome de procéder à l'élection d'un nouvel évêque. Mais les Romains répondirent à César par des témoignages de vénération pour un pape qui était redevenu leur idole, depuis qu'il souffrait pour la gloire de son Église. Il faut croire que Vigile ne connut point ces manifestations d'amour et de fidélité qui l'auraient soutenu sans doute. Il ne prit conseil que de ses ennuis; et le 8 décembre de cette même année 553, il n'eut pas honte de se flétrir par une troisième rétractation, de souscrire ce concile de Constantinople qu'il avait bravé et de condamner pour la seconde fois les *trois chapitres*. Mais que dire de ce Justinien qui, passant du respect à la violence, tantôt orthodoxe, tantôt Eutychéen et Nestorien, punit ce malheureux pontife de ne pas le suivre dans les variations de sa croyance?

Rome, que Vigile obtint enfin de revoir après sept ans

1. *Conciles*, t. V, p. 337.

d'absence, n'eut pas le temps de passer avec plus de justice de la vénération à la colère. Les douleurs de la pierre arrêtèrent son évêque à Syracuse; et le 10 janvier 555, la mort le délivra des nouvelles tribulations qui l'attendaient dans la capitale de l'Occident. Sa mémoire fut en exécration aux Latins et aux Grecs. Liberatus de Carthage écrivait, peu de jours après, qu'il avait souffert comme un martyr sans se rendre digne de la couronne du martyre [1], et le jésuite Doucin ajoutait, au commencement du siècle dernier, que Vigile avait trouvé dans la papauté tout ce qu'il avait mérité en la recherchant, beaucoup de maux, très-peu de gloire et nulle compassion [2]. Il serait injuste cependant d'attribuer uniquement à sa faiblesse la perte des avantages qu'Agapet avait conquis en Orient. Si Vigile était resté à Rome, s'il avait refusé d'aller à Constantinople, sa vie aurait sans doute compté moins de défaillances, mais la papauté aurait encore plus perdu. Justinien, livré tout entier aux Acéphales, ne se fût point borné à la condamnation des *trois chapitres;* le concile de Chalcédoine eût été renié dans tous ses décrets, et l'hérésie d'Eutychès eût dominé dans l'Église orientale. Mais ni Justinien, ni Théodora ne purent asservir le clergé d'Occident à la décision canonique que venait de ratifier le second concile. Ils ne purent imposer à Rome qu'un pontife. Les Romains, qui se soulevaient pour des idées, étaient sans force et sans volonté contre les hommes. Ils acceptaient tous les maîtres que

1. *Bréviaire*, ch. XXII.
2. *Hist. du Nestor.*, liv. VI.

leur donnait la fortune des armes; et leurs évêques ne songeaient guère à lui opposer la prétendue donation de Constantin que j'examinerai plus tard. Nous les avons vus conquis par Vitigès et reconquis par Bélisaire. Dix ans après, en 546, ils avaient été repris, ruinés et dispersés par Totila, roi des Goths; et Rome eût péri tout entière dans les flammes, si Bélisaire n'eût arrêté la torche et le bras des démolisseurs, en représentant au Barbare qu'il serait à tout jamais déshonoré aux yeux de l'univers, s'il détruisait ces monuments de la valeur et du génie des plus grands hommes. Il ajouta que si les Goths s'affermissaient en Italie, Totila ne se pardonnerait jamais lui-même d'avoir détruit la plus belle ville de ses États et du monde entier. Cette lettre arrêta la fureur de celui qui avait juré d'anéantir la ville éternelle; et Bélisaire l'ayant reprise l'année suivante, y rappela les habitants que Totila avait dispersés. Mais la disgrâce de ce général les avait livrés encore à la merci du roi des Goths, qui, se rappelant cette fois les conseils de son ennemi, s'occupa de relever les ruines qu'il avait faites, d'embellir même une ville qu'il avait voulu détruire. Les chroniqueurs ont attribué ce retour de clémence à l'amour de Totila pour la fille de Théodebert. Ce roi d'Austrasie, auquel il l'avait demandée, lui aurait répondu qu'il ne l'accorderait qu'à un roi, et qu'il ne pouvait considérer comme tel un Barbare qui voulait brûler sa capitale. Mais ni les Romains ni leur évêque n'avaient le courage de la défendre. Le sort de la ville éternelle n'était débattu qu'entre un Visigoth et le lieutenant d'un César byzantin. Les trois ou quatre siéges

qu'elle avait subis n'avaient été soutenus que par les soldats de leur dominateur passager.

Les cris de leur nouveau désespoir étaient cependant parvenus jusqu'au trône de Justinien. Avant de quitter l'Orient, le pape Vigile avait demandé le salut de l'Italie et de Rome à cet empereur qui traînait sa vie des jeux du cirque aux joutes spirituelles de ses évêques. Mais trois généraux envoyés de Constantinople n'avaient remporté que des victoires insignifiantes, quand Narsès arriva enfin avec une armée par les sommets de l'Apennin. Je ne puis résister à la tentation de dire ce qu'on appelait alors une armée romaine. Celle de Narsès était composée de cavaliers Thraces, de volontaires de Constantinople, de deux mille deux cents Lombards prêtés par Alboin, de trois mille Hérules, enfants des bandes d'Odoacre, d'un faible débris de l'armée d'Attila et d'un gros de Persans passés au service de Justinien. C'est à la tête de ce mélange de tant de nations diverses que l'eunuque Narsès était descendu en Italie. Une bataille lui avait livré les conquêtes et le cadavre de Totila, une autre avait tranché le règne de Téias que les Goths lui avaient subtitué, et anéanti leur domination. Rome enfin obéissait depuis trois ans au nouveau lieutenant de Justinien, à cet eunuque dont l'annonce avait été pour les Italiens un sujet de raillerie, quand le successeur de Vigile vint prendre possession du saint-siége que lui avait octroyé la volonté d'un César d'Orient.

C'était le diacre Pélage, que le pape Agapet avait désigné avant de mourir pour demeurer auprès de Justinien en qualité d'apocrisiaire ou de légat. Il y avait

séjourné huit ans, et nous l'avons vu soulever l'Église occidentale contre les *trois chapitres*. Vigile l'avait rappelé à Constantinople pour s'appuyer de son expérience dans sa première lutte contre les Acéphales, et Pélage avait d'abord montré un grand zèle pour l'orthodoxie. Il avait même abandonné le pape après la publication du *judicatum*, et l'avait soutenu plus tard contre l'empereur quand il l'avait retiré. Mais les tourments de l'exil avaient aussi triomphé de sa constance. Il avait souscrit comme Vigile les canons du concile de Constan tinople, et il revenait à sa suite en Italie avec l'espoir et l'autorisation de lui succéder. Il paraît même qu'après la mort de Vigile, il ne prit point la peine de se faire élire; et que, fort de la désignation de Justinien, il se créa pape de lui-même; mais il ne pouvait se sacrer de ses propres mains, et pendant un temps assez long il ne put trouver d'évêques qui voulussent l'ordonner. Si les catholiques d'Italie n'avaient plus ni l'audace ni la force de se défendre contre les étrangers, ils montraient dans cette circonstance cette force d'inertie qui est la ressource des faibles. Pour justifier leur refus, les évêques l'accusèrent d'avoir pris part aux mauvais traitements qui avaient causé l'apostasie de Vigile, d'avoir même contribué à sa mort. Mais il est difficile de le faire complice de la pierre et de concilier cette accusation avec l'exil qu'il avait subi lui-même. Quoi qu'il en soit, le crédit de Narsès ou la réfutation de ces calomnies lui procura enfin trois consécrateurs. Les évêques Jean de Pérouse et Bonus de Ferentine, aidés par André, prêtre d'Ostie, l'ordonnèrent le 16 avril 555, malgré l'opposition du

clergé, des moines, des sénateurs et des nobles qui s'enfuirent de Rome pour ne pas reconnaître un pape qui leur était imposé par l'Orient et qui avait donné le titre d'œcuménique au second concile de Constantinople.

Il faut le constater à la louange des évêques d'Occident, ils n'imitaient pas la versatilité des Orientaux. Fermes dans leurs croyances, ils n'en changeaient pas au gré d'un empereur, et même selon le caprice de leur souverain-pontife. Il est probable qu'il n'avaient jamais lû ni les extraits de Theodore de Mopsueste, ni le pamphlet de Théodoret de Cyr, ni la lettre d'Ibas. Ils ignoraient certainement si ces écrits contenaient la défense de Nestorius dont ils avaient condamné l'hérésie. Mais le concile de Chalcédoine les avait absous, il avait admis leurs auteurs à la communion de l'Église. Un pape leur avait fait reconnaître ce concile. Cela leur suffisait. Celui de Constantinople avait fait le contraire. Ils le rejetaient; un autre pape leur enjoignait d'y souscrire, ils n'obéissaient point à ce pape; et s'ils revenaient au monde, ils seraient bien étonnés d'apprendre que l'historien du christianisme leur a infligé la dénomination d'hérétiques dont ils avaient eux-mêmes flétri leurs adversaires [1]. Pélage passa les quatre années de son pontificat à lutter contre leur obstination. Il leur écrivait sans cesse pour les menacer et pour les convaincre. Il protestait de son respect pour le concile de Chalcédoine, pour la foi de saint Léon. Il allait même jusqu'à reconnaître l'orthodoxie d'Ibas et de Théodoret qui, selon

1. Fleury, liv. XXXIII, ch. LVI et LVII.

lui sans doute, avaient péché sans le savoir [1]. Mais il ne parlait pas de Théodore de Mopsueste, et on persistait à ne pas vouloir le comprendre. Les persécutions n'y faisaient rien. Elles ne déshonoraient que lui-même, et quoiqu'attaché à la foi de son empereur, le pieux Narsès ne se prêtait pas toujours aux violences de ce pape. Les voies de rigueur répugnaient à sa charité, et l'on disait alors que l'homme de guerre agissait en pasteur et le pasteur en homme de guerre.

Jean III succéda à Pélage en 560, mais si Grégoire de Tours n'avait raconté l'histoire scandaleuse de deux frères évêques de la Gaule, les treize années de ce nouveau pontife n'auraient pas laissé de trace dans l'histoire. Ces évêques étaient Sagittaire de Gap et Salonius d'Embrun, qui se déshonoraient tous les jours par des dévastations, des meurtres et des adultères. Un concile, assemblé à Lyon par le roi Gontran, les ayant dépouillés de leurs siéges et de leur dignité, ils en appelèrent au siége de Rome. Jean III, abusé par leurs mensonges, enjoignit au roi, c'est l'historien qui parle, de les rétablir dans leurs diocèses; et Gontran obéit, dit encore le bon évêque de Tours. Mais cette indulgence ne fit que les encourager à commettre de nouveaux crimes, et un synode de Chalons-sur-Saône ayant renouvelé la condamnation, en y ajoutant même le crime de lèse-majesté, ils furent enfermés cette fois dans le monastère de Saint-Marcel, sans qu'on nous ait dit ce que Jean III en avait pensé [2].

1. Pél., *Epist.* VI et VII.
2. Grég. de Tours, liv. V, ch. xx.

C'est sous son pontificat que la mort de Justinien fit passer le sceptre d'Orient aux mains de son neveu Justin II, et que les Lombards descendirent en Italie sous la conduite de leur roi Alboin. Benoît, dit Bonose, tint après lui le saint-siége pendant quatre ans de 573 à 577, et son épiscopat ne fut pas plus célèbre. Des conciles provinciaux s'assemblaient comme à l'ordinaire, faisant des règlements dont les clercs et les moines se moquaient, puisqu'on était obligé de les renouveler sans cesse. Les rois de France s'occupaient plus que le pape de ceux qui se tenaient dans la Gaule, et leur déféraient souvent leurs interminables et sanglantes querelles de famille. Le schisme des *trois chapitres* durait encore ; et le cardinal Noris affirme qu'à l'exemple de Pélage et de Jean III, Benoît en approuva la condamnation [1]. Mais ce nouvel exemple de soumission aux décrets du concile de Constantinople ne fut pas plus imité par les évêques d'Occident, que celui de Pélage II qui succéda quatre ans après à Benoît. Celui-ci fit de vains efforts pour les ramener à l'opinion du saint-siége. Les évêques d'Istrie étant les plus opiniâtres, c'est à eux qu'il s'adresse de préférence. Il leur explique les canons de Constantinople et de Chalcédoine, la lettre de saint Léon, les écrits de Théodore de Mopsueste, il les engage à venir en conférer avec lui [2]. « Pourquoi des conférences ? répondent-ils, les Pères de Chalcédoine ont prononcé. » Et ils envoyaient un Mémoire où leur ignorance se manifestait à chaque page par des

1. *Dissert. Histor. sur les conciles.*
2. *Epist.* II et III.

citations fausses et des passages tronqués ou altérés. Pélage leur communique en vain les originaux. Ils en reviennent toujours à leur concile, et les persécutions ne sont pas plus efficaces que les prières. Le peu d'évêques qui se rendent à ses instances ou à ses colères, sont maltraités par leurs collègues et par les peuples. Aucun ne se séparait cependant de sa communion, de son obédience. Ils ne lui contestaient que son infaillibilité.

Ce schisme n'était pas le seul tourment de Pélage II. A peine délivrée de la tyrannie des Goths, l'Italie était dévastée par une nation plus barbare. Les Lombards exerçaient leurs affreux ravages jusqu'aux portes de Rome. Longin, qui avait succédé à Narsès sous le titre d'exarque, que portaient depuis quelque temps les gouverneurs de l'Afrique, n'avait pas osé établir le siége de sa domination dans une ville tant de fois prise et reprise. Il avait préféré Ravenne à Rome, et il ne montrait ni l'énergie ni la capacité de l'eunuque qu'il avait remplacé. Les Romains, abandonnés par le nouveau lieutenant de l'empereur, supplièrent le pape de transmettre leurs doléances à la cour d'Orient, et un des sept diacres romains partit pour Constantinople. Ce diacre était le moine Grégoire qui devait être plus tard un des plus illustres possesseurs du saint-siége. Pélage le chargeait en même temps de l'excuser auprès de César, de ce qu'au moment de son élection, il n'avait pas demandé l'approbation de son souverain [1], parce que les Lombards étaient alors maîtres des environs de Rome

1. Platine, *in Pel.* II.

et qu'ils massacraient les voyageurs. Le sceptre de l'empire avait encore changé de main. Tibère II avait succédé à Justin, mais il ne put accorder à Grégoire qu'un secours d'argent qui servit à acheter l'inutile assistance du roi des Francs Childebert. Maurice, successeur de Tibère, envoya une armée; elle fut défaite par le nouveau roi des Lombards; et, fort heureusement pour les Romains et pour leur évêque, Autharic, après cette victoire, voulut bien se contenter de la haute Italie et de partager cette belle contrée avec l'exarque de Ravenne.

Pélage II mourut le 8 février 590; et laissa le saint-siége dans un état de faiblesse que semblait devoir suivre une ruine complète. L'évêque de Rome se ressentait du triste état de l'Italie. Les victoires de Bélisaire et celles de Narsès n'avaient eu d'autre résultat que d'épuiser les ressources de l'empereur d'Orient. Les Barbares étaient rentrés dans un pays sans défense. Les Gépides, les Avares, les Bavarois, les Francs l'avaient successivement ravagé; et les Lombards, vainqueurs de ces dévastateurs passagers, y régnaient en conquérants sauvages. Les habitants de Rome, je n'ose plus dire les Romains, ne pouvaient plus sortir le jour de leurs remparts, et ils étaient éclairés la nuit par la lueur des incendies que les Lombards allumaient autour d'eux. L'énergie des évêques de Rome en était abattue. Les six héritiers d'Agapet avaient successivement amoindri et déshonoré la papauté. En acceptant le dernier concile de Constantinople, que le pape Vigile n'avait ni convoqué, ni présidé, ni même consenti, en voulant imposer à l'Église occidentale une décision que ce pape n'avait souscrite que par force,

ils s'étaient placés dans une sorte d'infériorité à l'égard de Constantinople, au point que le patriarche Jean le Jeûneur osa prendre le titre d'évêque universel [1], sans que Pélage II pût réprimer cette ambition. Leur langage n'était plus celui de Gelase et d'Agapet. C'est en suppliants, tranchons le mot, c'est en sujets, qu'ils s'adressaient à l'empereur. C'est presque sur un pied d'égalité qu'ils défendaient leur infaillibilité contre les évêques. Cette opposition de trente-cinq années contre cinq papes différents n'allait jamais par bonheur pour eux jusqu'à la révolte. Le morcellement de la Gaule par les héritiers de Clovis, le partage de l'Italie entre les empereurs et les Lombards sauvaient le saint-siége, en isolant les évêques dans leurs provinces respectives qui étaient presque toutes devenues des royaumes. Ils honoraient l'évêque de Rome, mais sans lui soumettre leurs consciences ; et il est étonnant que l'unité de l'Église occidentale ait survécu à ces morcellements comme à cette opposition. C'est qu'aucun homme éminent ne se révélait dans cette Église. Si un Jérôme, un Ambroise eût surgi pendant ce discord du pape et des évêques, la suprématie eût peut-être échappé à la ville éternelle. Mais les caractères comme les ambitions avaient été étouffés dans le sang, sous les pieds des Barbares. La Papauté semblait finir comme l'Empire par des Anthémius et des Augustule. Mais un grand homme parut ; et le saint-siége fut relevé de cet abaissement.

1. L. Grég., *Epist.* XXXVI et XXXVIII.

# CHAPITRE X

## SAINT GRÉGOIRE LE GRAND

590 à 642

Cet homme était le diacre Grégoire qu'avait signalé sa nonciature de Constantinople. Il était fils d'un riche sénateur romain, nommé Gordien, et sa mère Sylvia appartenait à une des plus nobles familles romaines. Il était sénateur lui-même, et l'empereur Justin II l'avait nommé préteur de Rome, quand, se dépouillant tout à coup de ses dignités, renonçant aux magnificences de sa vie, consacrant toute sa fortune à la fondation de six monastères, il s'en fit un septième de son propre palais, et s'y cacha comme un anachorète après y avoir vécu en grand seigneur. Pélage II eut besoin de toute son autorité pour lui faire accepter les fonctions de diacre; et il fallut que le clergé et le peuple usassent de violence et de ruse pour l'élever au pontificat suprême [1]. Il se réfugia dans une caverne pour échapper à la papauté. Il écrivit à l'empereur Maurice pour le supplier de ne pas confirmer son élection. Mais le peuple l'arracha de son asile et le força de monter malgré lui sur le siége qu'il

1. Maimbourg, *Pont. de saint Grégoire*.

allait illustrer. Il y conserva toutes les austérités du monastère, il ne dérogea point à la simplicité dans laquelle il voulait vivre. Sa maison, son église même furent sans faste. Le soulagement des pauvres fut l'unique emploi de ses revenus; et l'instruction du peuple et du clergé devint sa plus chère occupation. Je ne crois pas nécessaire de rapporter les lettres qu'il écrivait de tous côtés pour se plaindre de la contrainte qu'il avait subie; mais il en est une que je ne peux passer sous silence. C'est celle qui est adressée à l'évêque Jean de Ravenne, où il énumère tous les devoirs que sa charge lui impose, toutes les qualités qu'elle exige : la science, la vertu, le courage, la fermeté, l'amour du travail, l'application à la prière, à l'instruction du peuple, l'humilité, le zèle, l'examen constant de sa propre conduite.

Cette lettre fort volumineuse fut nommée le *Pastoral* par l'Église, présentée comme la règle d'une sainte vie à tous les pontifes futurs; et le nombre des Papes qui l'oublièrent est plus considérable que le nombre de ceux qui daignèrent s'y conformer. Son respect pour la puissance temporelle n'éclate pas seulement dans la reconnaissance du privilége qu'elle avait de confirmer l'élection des évêques de Rome comme des autres. Mais, en écrivant à Sévère, évêque d'Aquilée, il reconnaissait le droit qu'avait l'empereur de convoquer les conciles [1]. Et comment l'aurait-il nié, quand les rois Gontran d'Orléans et Childebert de Paris ne cessaient d'assembler en synodes les évêques de leurs royaumes? Il lui était difficile encore

1. Fleury, liv. XXXV, ch. XIII.

d'étendre aussi loin sa paternelle vigilance. On le voit cependant, dès la première année de son pontificat, occupé à faire remplir les siéges vacants, sans attenter une seule fois aux priviléges de ceux à qui appartenait l'élection des évêques. Il faut remarquer encore à sa louange qu'il respectait également les droits des métropolitains de la Gaule, de l'Espagne, de l'Afrique, de la haute Italie; qu'il n'étendait sa juridiction pleine et entière que sur les Églises qu'on appelait suburbicaires, qu'il se gardait surtout d'exercer la moindre autorité sur les quatre patriarchats de l'Orient. Il est bien entendu toutefois qu'il n'usait de cette réserve que dans ce qui concernait l'administration des provinces ecclésiastiques, conservant ou s'efforçant de conserver en matière de foi la plénitude de sa puissance apostolique et ne la subordonnant qu'à l'autorité des conciles.

C'est pour cela qu'il ne cessa de poursuivre les défenseurs des *trois chapitres*, que ses prédécesseurs n'avaient pu amener à reconnaître le concile de Constantinople. Nous avons vu que le nombre en était considérable. Il y en avait dans la Gaule, en Espagne, à Naples, en Lombardie, et le plus récalcitrant de tous était Sévère d'Aquilée, qui, sans être un Ambroise, avait cependant une grande influence sur ses collègues. Grégoire assembla un concile à Rome; et pour vaincre l'obstination de Sévère, il employa l'autorité de Maurice. Mais ni le pape ni l'empereur ne purent dompter l'opiniâtreté de cet évêque, et Maurice y renonça. Il engagea même le pape à ne pas réduire le rebelle à se jeter dans les bras des Lombards, et ordonna à l'exarque de Ravenne de ne pas souffrir que

Grégoire lui fit violence. « Les armes des Lombards, » s'écria le pape, ont fait moins de mal au saint-siége que » la méchanceté de l'exarque. » Mais l'esprit de tolérance triompha de ce mouvement de colère. Il avait dit dans une de ses lettres : que ce n'était point par la contrainte, mais par la prédication qu'il fallait convertir. Il avait reproduit cette maxime du roi Théodat : que le sacrifice qu'on faisait à Dieu de son cœur et de son esprit devait être volontaire [1]. Il s'en souvint et y conforma sa conduite. Il se borna à prêcher, à persuader, à prier les opposants. Ils écoutèrent la parole puissante d'un pontife dont ils honoraient le savoir et la sainteté. Ils doutèrent enfin de la bonté d'une opinion qu'un si grand docteur ne voulait point admettre et, les ramenant l'un après l'autre à la doctrine de son siége, il termina ce schisme, qui sans cette modération eût séparé peut-être de sa communion et de son obédience une grande partie des évêques d'Occident. Il exerça la même tolérance à l'égard des Juifs, que dépouillaient et tourmentaient certains prélats d'Italie, de Sicile, de Sardaigne et des Gaules. Cette persécution avait commencé en Auvergne. Le peuple de Clermont avait démoli pierre à pierre une synagogue, et l'évêque Avitus avait enjoint aux Juifs de se convertir ou de quitter son diocèse. La Provence ayant suivi cet exemple, Grégoire écrivit à l'archevêque d'Arles et à l'évêque de Marseille pour réprimer ces actes d'intolérance. « La loi, dit-il, ne permet pas aux Juifs de » bâtir de nouvelles synagogues, mais elle leur permet

1. Grég., Epist. III et IV.

» de garder les anciennes sans y être inquiétés [1]. » Il les engagea à rentrer dans leurs domiciles, à prier dans leurs temples, et défendit aux évêques d'y apporter le moindre obstacle. Mais comment ordonnait-il en même temps aux évêques de Sardaigne d'employer la violence pour convertir les païens de leur île? Il paraît que les paysans y étaient tous idolâtres, et que ces évêques même en avaient à leur service. Grégoire menace d'un châtiment exemplaire ceux d'entre eux qui en conserveront, et qui ne les convertiront pas [2]. Il s'en prend même aux propriétaires qui les emploient [3], et chose étonnante, qui fait supposer un étrange privilége qu'auraient acquis ou usurpé les églises, il commande aux évêques de charger ces païens d'une si forte taille qu'elle les oblige à entendre raison [4]. Ainsi les idolâtres étaient à ses yeux plus coupables que les Juifs; et, quelque soin que prenne le Père Maimbourg [5] de justifier cette distinction, il est difficile de se rendre compte de cette distribution de la justice.

Grégoire fut plus constant, plus invariable dans la question des appels au saint-siége. L'évêque Adrien de Thèbes était depuis longtemps en guerre ouverte avec Jean de Larisse, et ce métropolitain d'Illyrie l'ayant déposé, Adrien en appela à l'évêque de Rome. Grégoire écouta ses plaintes, examina l'affaire, reconnut l'injustice

1. Grég., *Epist.* III et IV.
2. *Ibid.*, XXVI.
3. *Ibid.*, XXVII et XXVIII.
4. *Ibid.*, XXVI.
5. *Hist. du pont. de saint Grégoire*, p. 243 et suiv.

de la sentence, l'irrégularité des formes et rétablit l'évêque de Thèbes dans sa chaire. C'est ainsi qu'il remit en fonctions un prêtre du nom de Magnus qu'avait excommunié l'archevêque de Milan; et cette réhabilitation était d'autant plus remarquable qu'elle se passait dans la capitale même des Lombards, qui, malgré leur récente conversion, étaient des voisins fort susceptibles et fort incommodes. L'appel des prêtres Jean de Chalcédoine et Anastase d'Isaurie était d'une autre importance, en ce qu'il venait de Constantinople, et qu'il attaquait un jugement du patriarche Jean le Jeûneur, dans un temps où ce patriarche avait pris le titre d'évêque universel. Ces deux prêtres étaient accusés d'hérésie et avaient causé quelque scandale dans l'Église byzantine. Grégoire n'avait pas le droit de s'en mêler, mais il était blessé de l'ambition de Jean le Jeûneur, et il cherchait l'occasion de lui témoigner son mécontentement. Il lui écrivit deux fois pour s'informer de ce qu'avaient fait ces deux prêtres pour être maltraités, et comme le patriarche ne daignait pas lui répondre, il chargea le nonce Sabinien de lui demander compte de son silence. Jean le Jeûneur fut assez modéré pour ne pas lui demander à son tour de quoi se mêlait son collègue de Rome, et se borna à répondre qu'il ne savait de quoi on voulait lui parler. Grégoire éclate alors. « Si vous dites vrai, lui écrit-il, » qu'y a-t-il de pire que de voir maltraiter des serviteurs » de Dieu et que le pasteur qui est présent ne le sache » pas? mais si vous le savez, que répondrai-je à l'Écri» ture qui a dit : la bouche qui ment tue l'âme? » Il continue sur ce ton, et ordonne à son diacre Sabinien de

prendre parti pour les deux prêtres [1]. Le patriarche les en punit alors par une sentence d'interdiction; et ces ecclésiastiques, qui n'avaient d'abord imploré que la protection du pape, firent appel à la juridiction de son siége. Il est maintenant assez difficile d'expliquer comment Jean le Jeûneur en reconnut lui-même la compétence, en envoyant deux députés à Rome pour combattre cet appel. Mais il est constant qu'ils y apportèrent toutes les pièces de ce procès, qu'ils soutinrent la justice de la sentence dans un concile, qu'après avoir tout examiné, Grégoire prononça l'absolution des deux prêtres; et l'abbé Fleury a raison d'en conclure qu'en se soumettant ainsi à la juridiction de Rome, le patriarche de Constantinople abdiquait ce titre d'évêque universel, qu'il poursuivait avec tant d'acharnement [2]. C'était sans contredit un grand témoignage de subordination en faveur de l'évêque de Rome, et le concile de Sardique était pleinement accepté par le premier patriarche de l'Orient.

Mais ce patriarche ne voulut point pour cela se départir du titre qu'il avait pris; il le rappelait dans toutes ses lettres, même dans celles qu'il écrivait à Grégoire. Il le maintint jusqu'à sa mort, arrivée en septembre 595, et son successeur Cyriaque ne manqua point de le prendre, dans la lettre même où il annonçait son élection à l'évêque de Rome. Grégoire s'empressa de répondre qu'il approuvait sa profession de foi, formule d'usage qui ne préjugeait aucune supériorité; mais il déclara en même

1. Grég., lib., II *Epist.* IV.
2. Fleury, liv. XXXV, ch. XLIV.

temps que, pour conserver la paix de l'Église, Cyriaque devait renoncer à un titre profane et superbe. Le nouveau patriarche n'en fit rien; et un autre nonce que Sabinien eut ordre de ne communiquer avec lui que s'il renonçait à ce titre. Grégoire en écrivit même à l'empereur Maurice, mais il n'en obtint que la prière de ne pas faire de scandale pour une chose aussi insignifiante. L'évêque de Rome ne se modère plus, il répond que l'usurpation de ce titre, plus important qu'on ne pense, tend à corrompre la foi de l'Église universelle, à susciter de nouveaux hérésiarques dans l'Orient. Il attribue cette nouveauté à un orgueil insupportable. Il traite de précurseur de l'Antéchrist celui qui ose prendre ce nom; et il s'en est paré lui-même. Il condamne par là tous les Papes qui l'ont déjà pris et tous ceux qui le prendront à l'avenir. Et combien de pontifes romains s'en étaient déjà étayés? N'avaient-ils pas même acquis ou usurpé quelque chose de mieux qu'un vain titre? n'avaient-ils pas affecté, proclamé, au nom de la primauté de leur siége et de saint Pierre, leur suprématie sur toutes les Églises du monde? Grégoire se moquait-il des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, en leur écrivant que, si le Byzantin était un évêque universel, ils n'étaient plus évêques eux-mêmes? A combien de Papes n'aurait-on pu déjà opposer ces paroles? qu'aurait dit Grégoire lui-même, si un évêque d'Occident s'en fût appuyé pour décliner sa juridiction? Ne craignait-il pas qu'elles lui fussent rejetées par l'évêque Maxime de Salone qui luttait en ce moment même contre son omnipotence? N'était-ce point d'ailleurs, de la part de l'évêque de Constantinople, une re-

présaille de ce qu'avait fait l'évêque de Rome pour l'humilier, pour empêcher que du cinquième rang des métropolitains d'Orient, il ne fût élevé au second? ce second rang même devait blesser l'orgueil du patriarche. Constantinople était devenue la capitale des deux empires, tandis que Rome avait cédé pour ainsi dire à Ravenne le titre de capitale de l'Occident; c'est de Constantinople qu'on envoyait des gouverneurs à l'Italie, des préteurs à la ville éternelle; son patriarche ne devait-il pas trouver étrange que les décisions canoniques lui vinssent encore d'une ville qui recevait de l'Orient les commandements impériaux? N'est-il pas vraisemblable que, malgré sa pieuse déférence pour l'évêque de Rome, Maurice encourageait ces empiètements du patriarche de sa résidence [1]? Les prétentions de l'évêque de Constantinople ne trouvaient-elles pas un autre aliment dans le souvenir des cinq Papes qui, dans les dernières années, étaient partis de cette capitale pour aller occuper le saint-siége? Ne devait-il pas lui coûter d'obéir, pour ainsi dire, à des supérieurs qu'il avait vus si longtemps remplir sous ses yeux les fonctions subalternes d'apocrisiaire ou de légat, et qui n'avaient montré souvent que l'opiniâtreté d'un orgueil intolérable? Le zèle qu'avaient mis les évêques de Rome à faire exécuter les canons du concile de Constantinople, ne faisait-il pas espérer une docilité plus grande?

Toutes ces pensées devaient agiter aussi l'esprit de Grégoire. La lutte qu'il avait été obligé de soutenir

1. Bayle, *Rem.* II *sur Grég.*

contre les évêques d'Occident à l'occasion des *trois chapitres* venait à peine de finir. La résistance de l'évêque de Salone durait encore. Le pape devait craindre que le patriarche byzantin ne trouvât tôt ou tard des alliés dans des prélats rebelles ou mal affermis dans leur obéissance. S'il eût échoué comme ses prédécesseurs dans cette lutte, le saint-siége aurait été bien ébranlé; et il n'était pas homme à faiblir, lui, qui avait écrit à son légat Anatole qu'il était prêt à mourir plutôt que de voir le siége de saint Pierre abaissé de son temps [1]. Ce nonce l'avertissait de tout ce qu'on méditait dans la capitale de l'Orient; et c'est par lui sans doute qu'il apprit la convocation d'un nouveau concile. Il craignit avec juste raison que le patriarche Cyriaque n'en profitât pour se faire conférer le titre qu'il avait seulement reçu de son prédécesseur [2]. Ses messagers partirent de tous les côtés pour les métropoles orientales. Il répéta à vingt évêques ce qu'il avait écrit à l'évêque d'Antioche, que leur épiscopat était perdu s'ils souffraient cet empiètement de Jean le Jeûneur et de Cyriaque. « Ne cédez, leur dit-il, » ni aux persuasions, ni aux caresses, ni aux promesses, » ni aux menaces. Résistez avec une fermeté pastorale à » celui qui veut diviser l'Église. » Ces derniers mots révèlent sa préoccupation, il croit déjà que l'Église entière lui est soumise. Il traite d'odieux le titre que son rival veut usurper, et prouve en même temps qu'il l'a usurpé lui-même, en menaçant ces évêques de les retrancher de la communion de saint Pierre, s'ils toléraient

1. Grég., liv. VII, *Epist.* XXXVI.
2. *Ibid.*, *Epist.* VII.

cette atteinte à leur indépendance spirituelle. Le concile annoncé ne fut point tenu. Le respect que l'empereur Maurice témoignait à saint Grégoire l'empêcha sans doute de lui causer ce déplaisir. Mais il faut se rappeler toute l'importance que le pape attachait à son triomphe, pour excuser, sinon pour justifier sa conduite à l'égard de l'infâme assassin et successeur de Maurice.

Une révolution militaire, triste réminiscence des derniers temps de Rome, avait renversé cet empereur dont l'avarice et la superstition avaient terni les bonnes qualités. Le signal de la révolte était parti des provinces du Danube. Un centurion nommé Phocas, dont le visage affreux l'était encore moins que son âme, conduisit une armée rebelle aux portes de Constantinople, et une des deux factions du cirque les lui ouvrit le 23 novembre 602. Maurice, assailli au milieu d'une procession qu'il suivait pieds nus, n'avait ni le courage ni le pouvoir de se défendre. Il s'enfuit dans une barque avec sa femme et ses neuf enfants, et se réfugia dans une église de Chalcédoine, n'opposant à son malheur que la résignation et la prière. Phocas, reçu en empereur dans la capitale, les fit arracher de leur asile, et débuta par l'égorgement de Maurice et de cinq de ses fils. Sa femme et ses trois filles eurent plus tard le même sort; et le patriarche Cyriaque n'en prit d'autre souci que de s'informer si le misérable assassin de la famille impériale était catholique. Certain de l'orthodoxie de ce monstre, le clergé de Constantinople profana l'huile sainte en la versant sur un front dégouttant de tous ces meurtres[1]; et le pape

1. Théophylacte, liv. VIII.

Grégoire ne tarda point à imiter cette honteuse conduite. Il sentit que la plus légère opposition, que le silence même eût assuré le triomphe de Cyriaque, et l'intérêt de son siége ou de son ambition l'emporta sur son honneur. Les hommes d'État sont quelquefois bien tristes à observer. Grégoire, à qui je ne puis donner le nom de saint dans ce fatal incident de sa vie, écrivit des lettres de félicitations au bourreau d'un empereur qui l'avait comblé de ses déférences. Il ne rougit pas même d'insulter à la mémoire de ce malheureux prince en énumérant tous les vices de son gouvernement, en louant la miséricorde et la piété de l'assassin [1]. Cette humilité ne suffit point au brutal orgueil de Phocas. Il s'étonna de n'avoir pas trouvé de nonce romain dans la foule de ses courtisans; et Grégoire s'en excusa, comme il l'avait déjà fait, sur les brigandages et les cruautés des Lombards. Le diacre Boniface partit sur-le-champ pour porter cette excuse aux pieds de l'usurpateur, et pour engager en même temps le patriarche Cyriaque à renoncer à ce titre d'universel qu'il était plus que jamais éloigné d'abandonner. Le portrait de l'ignoble Phocas et celui de l'impératrice Léontia furent en même temps promenés dans Rome, suivant l'usage, avec des honneurs indécents et reçurent dans Saint-Jean-de-Latran les hommages du clergé, du sénat et du peuple. On peut se demander après cela si ce n'étaient point des actes de soumission envers un souverain légitime, si le pape était alors le maître de Rome, et s'il y avait la moindre

1. Grég., lib. II, *Epist.* XXXVIII.

apparence de réalité dans la prétendue donation de Constantin.

La situation de Rome et de son évêque, quelque dangereuse qu'elle pût être, n'était pas au reste une excuse suffisante de cette conduite; mais il faut la définir pour atténuer s'il est possible cette faiblesse de Grégoire, et je ne puis faire mieux que de copier le tableau qu'il en fait lui-même dans une de ses homélies. « Cette Rome, dit-il, autrefois maîtresse du monde, nous » voyons où elle est réduite, accablée de douleurs, » abandonnée par ses citoyens, insultée par ses ennemis, » pleine de ruines. Ses édifices mêmes se détruisent, ses » murailles tombent. » Les Lombards hurlaient sans cesse autour de la ville; les lamentations des peuples d'Italie venaient chaque jour donner au pape la triste preuve de son impuissance. Ses foudres n'avaient point encore la force que devaient lui imprimer plus tard les superstitions du moyen âge : les exarques de Ravenne ne lui montraient pas toujours la bienveillance que lui témoignait le souverain dont ils étaient les délégués. Le patrice Romain avait soutenu contre lui la rébellion des évêques de Dalmatie, appuyé de ses armes la consécration de Maxime de Salone. Grégoire l'accusait même de traverser ses négociations avec le roi des Lombards; et ce n'était point une calomnie, puisque, à la mort de Romain, son successeur Callinique lui procura cette paix dont il avait si grand besoin. Grégoire avait eu même à réprimer l'ambition de l'évêque Jean de Ravenne, qui, se targuant de la protection de l'exarque et de l'importance politique de sa résidence, affectait des airs de su-

périorité à l'égard des évêques de la province romaine. Tous ces périls avaient droit de l'alarmer ; et c'est pour les conjurer qu'il se tournait en même temps vers les rois d'Occident qui se distinguaient par leurs libéralités envers l'Église et qui lui témoignaient à lui-même des hommages de véritables chrétiens. De là ses lettres au roi de Bourgogne Thierry, à Théodebert, roi d'Austrasie, à Clotaire de Neustrie, et malheureusement à la reine Brunehaut. Il est fâcheux de lire dans celles-ci que « la » nation française était heureuse de vivre sous une sem- » blable reine, sous une princesse douée de tant de ver- » tus[1]. » Mais, comme dit le jésuite Maimbourg, « cette » méchante femme était en même temps la plus adroite » à s'acquérir le clergé, parce qu'au milieu de ses crimes » les plus atroces, elle conservait un esprit de magnifi- » cence extraordinaire envers les gens d'Église, et en fon- » dations de couvents et de temples[2]. » D'autres motifs excusaient les flatteries intéressées de Grégoire. Il lui était difficile de veiller sur les Églises de la Gaule et de l'Espagne, où chaque jour s'introduisaient de nouveaux abus. Les vicaires qu'il avait établis dans la ville d'Arles et dans d'autres métropoles, ne suffisaient pas à réprimer les désordres qui souillaient ces Églises ainsi que les monastères. Il trouvait une surveillance active dans les puissances catholiques et il les encourageait par ses éloges. Une de ses lettres à Brunehaut parle d'ordinations simoniaques, de l'ignorance des clercs, de la tendance de certains évêques à s'affranchir des règles de la discipline.

1. Grég., liv. II, *Epist.* VIII.
2. Maimb., p. 236.

Les trois ou quatre rois qui se partageaient la Gaule étaient seuls capables d'y mettre ordre; et il sentait que le meilleur moyen de soutenir leur zèle était de les flatter, et d'oublier la barbarie de leurs querelles domestiques. C'est par le même motif que ses flatteries s'adressaient aux rois de l'Espagne, où ces désordres étaient à leur comble et ne pouvaient-être réprimés par ses légats. Mais ces rois sacrifiaient tout à l'Église; et si l'un deux était seulement soupçonné de porter la moindre atteinte aux priviléges de son siége, l'évêque de Rome savait bien retrouver l'énergie et la fierté des Jules et des Léon. Il redevenait alors ce qu'il avait été sous l'empereur Maurice, quand il lui écrivait « qu'il voulait bien être le serviteur » des évêques, mais qu'il n'abaisserait jamais sa tête, » même sous le glaive, si quelqu'un élevait la sienne » contre Dieu [1]. »

Montrons saint Grégoire dans des occupations plus dignes. Il faut voir dans sa volumineuse correspondance tous les soins qu'il se donne pour soulager les victimes de la guerre et des ravages qu'elle laisse après elle, les ordres qu'il envoie aux administrateurs des domaines de l'Église en Italie, en Grèce, en Sicile, en Afrique, pour la distribution de leurs revenus aux ecclésiastiques, aux monastères et aux hôpitaux. Ses libéralités sont prodigieuses, il ne garde presque rien pour lui-même. Un autre soin l'occupait encore. C'était le règlement des offices de la messe, de toutes les cérémonies de l'Église. Il composa un antiphonaire, il ouvrit une école de psal-

1. Grég., liv. IV, *Epist.* XXXI.

modie; il y enseignait lui-même, et le fouet à la main, dit-on, la manière de chanter les psaumes, les hymnes, les cantiques, toute la poésie des offices. Avait-il le pressentiment des avantages que dans la suite des temps la religion retirerait de ces puissants auxiliaires de la morale et des dogmes de Jésus-Christ? La ruine des superstitions qui déshonoraient l'esprit humain fut aussi un des travaux de son apostolat. Il y voyait des vestiges du paganisme, mais n'en créait-il pas de nouvelles, en parlant dans un grand nombre de ses épîtres des miracles qu'avaient opérés les Papes et les saints de son siècle?

Il procura un plus grand avantage à son siége par la conversion des peuples d'Angleterre, qui avait constamment occupé sa pensée. Il n'était encore qu'un simple moine, lorsque, passant sur une place de Rome, il vit de jeunes esclaves mis en vente, beaux de visage, bien faits de corps et s'informa de quelle nation ils étaient. Ce sont des Angles, répondit le marchand; et Grégoire, jouant sur les mots latins *Angli* et *Angeli*, s'écria que ce n'étaient point des Angles, mais des anges. Il demanda ensuite s'ils étaient chrétiens, et en apprenant qu'ils étaient idolâtres, il en fut douloureusement affligé. J'aurais mieux aimé qu'il eût employé quelque débris de sa fortune à racheter ces malheureux, qui semblaient être là pour attester qu'à la fin du sixième siècle de l'ère chrétienne les puissants de l'Église maintenaient encore cet esclavage qu'avait condamné le Rédempteur. On pourrait en lire aussi des exemples dans Grégoire de Tours. Cet esclavage s'y montre à chaque page, et, deux siècles après, les libéralités de Charlemagne envers le

moine Alcuin constatent encore cette infraction des lois de Jésus-Christ, puisque ce moine possédait à lui seul vingt mille esclaves. Mais enfin Grégoire prit plus de soin des âmes de ces malheureux que de leur liberté. Il voulut partir sur-le-champ pour aller convertir ce peuple d'anges : et Rome entière s'était précipitée au-devant de lui pour le retenir dans l'Église qu'il était destiné à gouverner. Mais il n'oublia jamais ses beaux Anglais. La religion chrétienne n'était pas une nouveauté pour leur patrie. Elle y avait paru autrefois à la suite des armées impériales, et nous avons vu le moine Morgan ou Pélage sortir d'un monastère breton pour remplir le monde de son hérésie. Mais les Anglo-Saxons y avaient porté depuis le fer et la flamme ; et la religion et l'empire de Rome s'y étaient engloutis dans des fleuves de sang. Le moine Augustin ou Austin, disciple de saint Grégoire, arriva dans un des sept royaumes de l'heptarchie à la tête de quarante de ses frères, avec tout l'appareil des cérémonies chrétiennes, et cinq ans après le roi et le royaume de Kent étaient convertis. Les vieux temples, les vieux monastères se relevaient de leurs ruines ; et, certain d'avance que les six autres royaumes allaient suivre cet exemple, Grégoire ordonna à son délégué d'instituer douze évêques. Il l'érigea lui-même en métropolitain d'une île dont il ne possédait encore qu'une province. Sa prévoyance fut bientôt justifiée. Cette conquête spirituelle fut en effet très-rapide, mais le nouvel archevêque eut quelque peine à faire comprendre à ses suffragants que la domination du pape était la suite nécessaire de leur conversion. S'il faut en croire

Bède le Vénérable qui écrivait, cent ans après, l'*Histoire ecclésiastique de l'Angleterre*[1], Dinoth, abbé de Bangor et l'une des créatures d'Augustin, lui demanda quel besoin ils avaient d'aller chercher un supérieur à Rome, puisqu'ils avaient un évêque qui présidait à leurs églises. Le pape ignorait sans doute ces témoignages d'indépendance; il ne cessait d'écrire à Augustin pour diriger sa conduite, pour résoudre ses doutes, pour établir des règlements de discipline, jusqu'à des lois civiles que la barbarie de ces peuples ne pouvait inventer. Dans le nombre de ces lettres, il en est une que je ne saurais négliger, car elle amène une question fort controversée et qui fait peser sur ce grand pontificat une accusation de sauvagerie. Dans cette lettre adressée au moine Mellitus, qui allait rejoindre et seconder Augustin, Grégoire lui dit de ne pas abattre les temples païens, de se borner à détruire les idoles[2]; et l'on se demande si ce pape a détruit en effet des monuments de l'antiquité et la plupart des livres qui manquent à notre admiration. L'existence d'une grande partie de ces monuments dans Rome dépose en faveur de Grégoire, et l'on pourrait citer encore les lettres qu'il adressait à Sérénus, évêque de Marseille, pour lui reprocher la destruction des images, des tableaux sans doute qui ornaient les églises. Il ne veut pas qu'on les adore; mais il les regarde comme nécessaires à l'instruction des hommes, comme étant la représentation des histoires du vieux temps[3]. Il n'appliquait vrai-

1. Liv. II.
2. Grég., liv. IX, *Epist.* LXXI.
3. *Id.*, liv. VII, *Epist.* CXXX; liv. IX, *Epist.* IX.

semblablement le nom d'idoles qu'aux statues des faux dieux, et cependant bien des chefs-d'œuvre de l'ancienne sculpture ont péri dans ce ravage, tandis que la Vénus, l'Apollon et la Diane ont été épargnés. L'historien Platine est aussi embarrassé que nous. Il veut justifier Grégoire de cette destruction, et il reconnaît que celle d'un grand nombre de ces statues avait soulevé contre sa mémoire les principaux habitants de Rome. On peut dire encore que Jean Petit de Salisbury l'accuse d'avoir brûlé la bibliothèque Palatine, et dit que la plupart des anciens poëtes et orateurs avaient péri dans cet incendie. Bayle fait peu de cas de cette accusation qu'il affirme n'avoir trouvée dans aucun autre, mais il rapporte plus bas les lettres de Grégoire à Didier, archevêque de Vienne; et dans ces lettres ce savant prélat est rudement châtié pour avoir enseigné la littérature des anciens, et expliqué les vieux poëtes. Le pape ne conçoit pas qu'une chose aussi exécrable puisse être imputée à un prêtre, et qu'un évêque puisse souiller sa bouche des louanges pleines de blasphèmes que les auteurs profanes donnent aux plus scélérats des hommes [1].

Je laisse cette question qui est étrangère au sujet que je traite, en observant qu'un homme qui a tant écrit doit être coupable de bien des contradictions; et aucun pape n'a tant écrit que saint Grégoire. Le monde entier était rempli de ses lettres. Ses sermons et ses dialogues étaient portés aux extrémités des deux empires et provoquaient partout le respect et l'admiration. Tel fut le premier des Grégoire. Il fut saint par l'austérité de sa vie, par son

1. Maimb., p. 263 et suiv.

détachement des biens de ce monde, par sa charité inépuisable, par son excessive piété, par son zèle apostolique, par ses efforts constants pour le rétablissement des mœurs du clergé. Il fut grand parce qu'il ne cessa jamais de pratiquer les vertus qu'il imposait aux autres, parce qu'il sut se défendre de l'orgueil qui avait enivré la plupart de ses prédécesseurs, parce qu'en rappelant à ses subordonnés leurs obligations envers le saint-siége, il avait la sagesse de maintenir et de protéger leurs priviléges. Il a laissé un grand témoignage de modestie dans sa lettre à Euloge, patriarche d'Alexandrie, qui lui avait annoncé l'exécution d'un de ses commandements. « Retranchez ce mot, lui dit-il; je sais qui vous êtes et » qui je suis. Vous êtes tous mes frères en dignité et mes » pères en mérite. Je ne vous ai donc rien commandé, je » vous ai fait seulement connaître ce qui me paraissait » utile. Je ne tiens point à honneur ce qui porterait atteinte » à l'honneur de mes frères. Ma gloire est celle de l'Église, » ma gloire est de respecter l'autorité inébranlable de » mes frères [1]. » Le démon de l'orgueil ne le saisit qu'une fois, dans sa querelle avec les patriarches Jean Le Jeûneur et Cyriaque; et ce mouvement de vanité fut d'autant plus funeste qu'il l'emporta jusqu'à flatter l'indigne Phocas. Mais il s'agissait de la plus importante préoccupation de son siége, d'arriver à tout prix à la prééminence que les évêques de Rome poursuivaient depuis Constantin. L'instinct de la papauté l'avait dominé. Mais partout ailleurs il a négligé d'en réveiller les

1. Grég., liv. VIII, *Epist.* XXX.

prétentions. Aucun pontife ne fut surtout plus pénétré du célèbre commandement que Jésus-Christ fit à ses apôtres de rendre à Dieu ce qui était à Dieu, et à César ce qui était à César. C'est pour cela que la papauté ne lui dut aucune conquête, aucun accroissement d'autorité. Il oublia les traditions des Jules, des Damase, des Gelase. Il ne fit que rétablir le saint-siége dans la dignité qu'il avait perdue sous les successeurs d'Agapet et dans la vénération des peuples que ces Papes avaient fort affaiblie. Si les Papes enfin avaient suivi son exemple, ils y auraient plus gagné qu'en bouleversant la chrétienté par les témérités de leur ambition.

Le diacre Sabinien lui succéda le 1er septembre 604, après une vacance de cinq à six mois; et l'on ne conçoit pas qu'après une aussi longue réflexion, un clergé et un peuple si pleins d'admiration pour ce grand pontife, lui aient donné pour successeur un de ses plus violents ennemis. Ils en furent fort mal récompensés pendant la famine qui désola la ville de Rome. Son avarice leur fit payer le pain que Grégoire leur donnait. Elle alla même jusqu'à la cruauté envers les pauvres qui ne pouvaient acheter leur subsistance; et pendant tout son pontificat, qui fut heureusement fort court, il trouva plus facile de calomnier la mémoire de son prédécesseur que d'imiter sa charité. Quoi qu'en dise Baronius [1], Sabinien excita quelques énergumènes à demander que les écrits de saint Grégoire fussent brûlés comme hérétiques, et ce crime eût été consommé si la superstition n'eût triomphé

1. *Ann. Eccl.*, an. 604.

de sa haine. Mais il s'arrêta à la voix d'un diacre nommé Pierre qui lui attesta par serment qu'il avait vu souvent une colombe s'arrêter sur la tête de Grégoire, et que cette colombe ne pouvait être que le Saint-Esprit. L'inventeur de ce conte était moins stupide que le moine Sigebert, qui fait mourir Sabinien d'une blessure que saint Grégoire était venu lui faire pendant son sommeil pour le punir de ses calomnies. Voilà à quels historiens va désormais être confié le soin de recueillir les actions des hommes!

Une nouvelle vacance d'une année entière sépara le pontificat de Sabinien de celui de Boniface III, qui fut intronisé le 16 février 606. C'était encore un nonce de Rome à la cour impériale; et tout porte à croire que, pendant son séjour à Constantinople, il n'avait pas craint de mériter l'amitié de Phocas. C'est ce pape qui eut en effet le bonheur de ruiner les espérances du patriarche Cyriaque, et d'obtenir par un édit pour lui-même le titre d'évêque universel que voulaient lui enlever les évêques de la capitale de l'empire. Les criminelles passions de Phocas y eurent plus de part que les sollicitations, et c'est en punition de l'humanité de Cyriaque, que le tyran satisfit cette ambition de l'évêque de Rome. Le patriarche avait refusé de livrer à l'empereur la veuve et les trois filles de Maurice, qui s'étaient enfuies de Chalcédoine pour se réfugier dans la basilique de Sainte-Sophie. Le monstre n'en saisit pas moins sa proie, et se vengea du noble courage que lui avait opposé son évêque en lui retirant le titre qu'il s'était arrogé, pour le rendre à l'héritier de la chaire de saint Pierre. Est-ce par

pudeur ou par orgueil que Boniface III voulut faire confirmer l'édit impérial par un concile romain? L'histoire ne l'a pas dit; mais le pape se para encore une fois de ce titre superbe, que saint Grégoire avait qualifié d'odieux, d'inspiration de l'Antéchrist, qu'il avait présenté à tous les évêques du monde comme l'anéantissement de leur puissance évangélique, en les engageant à le repousser de toutes leurs forces, qu'il avait enfin signalé à Anastase d'Antioche comme contraire à l'Évangile et aux lois de l'Église. Boniface III n'affecta point ces scrupules; mais la ratification de son concile ne peut laver sa mémoire de la honte d'avoir sollicité et obtenu cette magnifique appellation d'un des hommes les plus infâmes qui aient jamais souillé la couronne; et il est probable que Grégoire l'aurait lui-même acceptée de cette main qu'avait rougie le sang de la famille impériale.

Ce fut encore après une vacance de dix mois que Boniface IV prit le gouvernement de l'Église, le 18 septembre 607; et les sept ans de son pontificat n'apportèrent au siége de Rome ni grandeur ni préjudice. C'est lui qui transforma le Panthéon du paganisme en église de Sainte-Marie-Majeure; et c'est de son temps que, le 5 octobre 610, l'ignoble Phocas reçut le châtiment de ses meurtres et de ses adultères, et qu'une révolte, suscitée par un certain Photius dont il avait violé la femme, transmit le diadème au jeune Héraclius, fils d'un exarque d'Afrique. Déodat ou Deus-Dedit ne rendit pas son pontificat plus célèbre. Il commença le 13 novembre 614, suivant Baronius, ou le 20 mai 615, suivant d'autres. La chronologie se ressent déjà de la disette ou de l'ignorance des his-

toriens; et le seul acte qu'ils attribuent à Déodat, c'est d'avoir guéri un lépreux en le baisant sur la bouche. Boniface V, qui lui succéda en novembre 617, ne laissa pas même un miracle pour trace de son passage sur le saint-siége. Le silence le plus absolu couvre ce qui pouvait se passer en Italie. Il reste encore un historien, mais c'est dans l'Orient; et Théophylacte Simocatta se bornait à écrire la vie et le règne de Maurice. Les chroniqueurs obscurs qui préparaient sans le savoir des matériaux pour l'histoire byzantine, étaient absorbés par les victoires d'Héraclius qui venait de reconquérir la croix de Jésus-Christ sur les Perses et de la reporter à Jérusalem Personne ne songeait aux évêques de Rome. Frédégaire, le seul chroniqueur de l'Occident, parle des évêques de la Gaule, de ceux même de Jérusalem, d'Antioche et de Constantinople, et ne fait mention d'aucun pape. Ils jouissaient en paix du titre superbe qu'ils venaient d'acquérir sans songer à en exercer les prérogatives. Personne ne les y provoquait. Les longues et nombreuses vacances du saint-siége font supposer que l'ambition même sommeillait autour de lui. Point de rivalités, point de concurrences, ni de schismes.

Une révolution lombarde réveilla un moment les possesseurs du saint-siége. Honorius venait d'y monter en décembre 625, quand une révolte de la noblesse chassa le jeune Adaloald de son trône pour y placer Ariovald, duc de Turin. Ce titre, qui paraît ici pour la première fois et que nous aurons souvent l'occasion de reproduire, avait été pris par un grand nombre de seigneurs ou généraux lombards dans les neuf ans d'interrègne qui sui-

virent la mort de Clef ou Clétfon, leur roi, en 575. Ils s'étaient fait des duchés de leurs cantonnements, à Turin, à Bénévent, au Frioul, à Spolette, à Brescia et dans d'autres grandes villes de la haute Italie. Cet interrègne, connu sous le nom d'*aristocratie lombarde*, dura jusqu'au jour où les armements du roi d'Austrasie Childebert leur firent sentir la nécessité de donner une direction unique à leur défense par l'élection d'un roi; et c'est Autharic, fils de Cléfon, qu'ils remirent sur le trône. A la mort de cet Autharic, que saint Grégoire appelait un homme exécrable, parce qu'il avait fait triompher l'arianisme, un premier duc de Turin s'était emparé du trône et de la princesse Théodelinde; Adaloald, son fils, lui avait succédé en 615, et c'est lui que les Lombards venaient de remplacer par Ariovald. Ce nouveau roi étant Arien, Honorius prit la défense du roi détrôné, que sa mère Théodelinde avait maintenu dans la foi catholique. Il enleva facilement à l'usurpateur la protection des évêques; mais l'exarque Isacius ne lui prêta qu'un secours assez équivoque; et l'arianisme rentra sur le trône des Lombards avec Ariovald, vingt-quatre ans après que le roi Agilulf et le pape Grégoire en avaient triomphé. Une nouvelle hérésie s'éleva en même temps dans les provinces orientales. C'est en Arabie qu'elle avait pris naissance; et c'était encore sur l'union des deux natures de Jésus-Christ que les évêques, les empereurs et les Papes allaient disputer. Théodore, évêque de Pharan et promoteur de cette nouvelle querelle, reconnaissait les deux natures, mais il n'admettait qu'une opération ou qu'une volonté après l'union. Le patriarche Sergius de Constantinople

soutenait cette nouvelle doctrine, ainsi que Cyrus d'Alexandrie. Ces deux prélats avaient entraîné l'empereur Héraclius qui d'abord n'y avait rien compris, et un concile alexandrin l'avait autorisée par le septième de ses canons. Des mots nouveaux furent créés pour la mieux caractériser ou la mieux obscurcir. On donna le nom de *théandrique* à cette unique opération, celui de *déivirile* à l'union des deux natures, et celui de *monothélites* à la secte nouvelle. Un moine en jeta les hauts cris. Il se nommait Sophrone, et il était fort zélé catholique. Mais il ne put convaincre ni Cyrus, ni Sergius du danger qu'il entrevoyait dans cette hérésie, et les accusa de renouveler les erreurs d'Apollinaire qui n'avait admis qu'une seule nature. L'élévation de Sophrone au patriarchat de Jérusalem lui donna bientôt une autorité qui alarma ses antagonistes ; et c'est alors que le patriarche de Constantinople crut devoir consulter l'évêque de Rome. Il lui raconta dans une longue lettre l'histoire de cette doctrine, et les motifs qui l'avaient engagé à l'admettre. L'indolent Honorius n'y voit qu'une dispute de mots, une question à laisser décider par les grammairiens. Il ne trouve rien ni dans l'Écriture ni dans les conciles, qui l'autorise à croire deux opérations ou une seule. Il croit cependant à une volonté unique, mais il ne voit pas la nécessité de l'ériger en dogme. Il engage enfin les deux patriarches à rejeter ces mots nouveaux qui scandalisent les Églises[1] ; et quand Sophrone lui écrit à son tour, il lui répète qu'il ne faut pas les troubler pour si peu de chose,

1. *Recueil des Conciles*, t. VI, p. 926.

ajoutant que, si l'on veut absolument une formule canonique, on peut dire que les deux natures unies en Jésus-Christ opèrent en lui par une opération qui leur est commune [1].

Qu'en arrive-t-il? Les Monothélites se croient autorisés par cette insinuation d'Honorius, c'est ainsi qu'il appelle sa décision; les adhérents de Sophrone traitent ce pape d'hérétique; et jusqu'au milieu du dix-huitième siècle on a disputé sur la justice ou l'injustice de cette accusation. Honorius mourut en 638 sans se douter qu'il eût péché. Mais pendant une longue vacance du siége de Rome, survint le fameux édit nommé l'*Ecthèse*, et dans lequel furent reproduits par Héraclius presque mot à mot les termes dont le pape s'était servi, savoir : « Que » c'était un même Jésus-Christ qui avait opéré les choses » divines et humaines et que les unes et les autres pro» cédaient du même verbe incarné sans division, ni » confusion, d'où résultait une même volonté. » Le patriarche Sergius, à qui fut attribué cet édit impérial, se hâta de le faire approuver par un concile et de l'envoyer à tous les évêques comme un article de foi. On doute que le pape Severin, successeur d'Honorius, l'ait reçu et qu'il ait eu le temps d'y répondre. On varie même sur la date de son ordination. Le Père Petau la fixe à la fin de 639, Anastase le Bibliothécaire au 9 mai 640. Les uns disent que pour le forcer à souscrire l'*Ecthèse* de son maître, l'exarque Isacius fit quelque difficulté d'approuver son élection. D'autres affirment

1. *Ibid.*, p. 963 et suiv.

que Severin mourut sans avoir fait connaître sa pensée. Je me borne à remarquer que c'est la première fois qu'on parle d'une élection de pape soumise à l'approbation d'un exarque, d'un simple officier de l'empire, que saint Grégoire avait considéré comme lui étant inférieur en dignité. Mais l'historien Platine a reconnu que ce privilége appartenait aux délégués de la puissance impériale; et il est probable que l'exarque Isacius en fit usage. On dit même qu'il profita de la vacance du saint-siége ou des hésitations de Severin pour piller le trésor du pape; et s'il est vrai qu'il ait assisté à cette spoliation de son palais de Latran, l'histoire ecclésiastique a raison d'en remarquer la douceur extrême. Mais les actions qu'on lui prête sont aussi incertaines que la durée de son pontificat. On sait seulement qu'il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre le 2 août 640, et que, peu de jours après, Jean IV lui fut donné pour successeur. Ce prêtre dalmate ouvrit sur-le-champ la nouvelle guerre des évêques de Rome contre les patriarches et l'empereur d'Orient. Il fit condamner par un concile l'*Ecthèse* et les Monothélites, et signifia cette sentence à l'évêque Pyrrhus, nouveau patriarche de Constantinople. On veut qu'à la lecture de cette lettre Héraclius ait renié son *Ecthèse*, en déclarant qu'elle était l'œuvre de Sergius et qu'il l'avait signée par complaisance[1]: ce serait un grand honneur pour le siége de Rome et un puissant encouragement pour ses pontifes que cet abaissement de la puissance impériale. Mais cela n'est pas soutenable.

1. Fleury, liv. XXXIX, ch. XXIV.

Héraclius était mort avant de connaître la sentence du concile de Rome. C'est dans cette même lettre que Jean IV soutenait l'orthodoxie d'Honorius. Ce pape, selon lui, aurait seulement dit qu'il ne pouvait exister deux volontés contraires dans Jésus-Christ; et c'est à tort, ajoutait-il qu'on l'avait soupçonné d'avoir enseigné une seule volonté [1]. C'était vrai cependant, mais on avait l'art d'embarrasser toutes ces questions de tant de subtilités, de corollaires et de syllogismes que la vérité avait peine à se faire jour. Cette discussion de la pensée d'Honorius acquit plus tard une grande importance, en ce qu'elle touchait au dogme de l'infaillibilité. Ceux qui le soutenaient avaient intérêt à affirmer qu'Honorius n'avait point failli, tandis que leurs antagonistes recherchaient les témoignages de sa chute. Ce débat, comme je l'ai dit, a duré des siècles, et il est probable qu'on le retrouverait encore dans les discussions théologiques de notre temps. Mais il est triste de voir toute une cour, tout un peuple se passionner pour de telles questions, au moment où le glaive des Musulmans semait dans cet empire la dévastation et le carnage.

1. *Conciles*, t. V, p. 1758 et suiv.

# CHAPITRE XI

## SAINT MARTIN, AGATHON

**642 à 715**

Mahomet s'était revélé depuis vingt ans, et ses prédications armées, s'étant d'abord concentrées dans l'Arabie, n'avaient pas même menacé les frontières de l'empire. Mais Omar et ses lieutenants avaient envahi la Perse, la Syrie et l'Égypte, et ils s'avançaient vers Carthage à travers la Cyrénaïque. Le patriarche d'Alexandrie avait en vain appelé les secours de l'empereur. Le faible Héraclius courut à Jérusalem, non pour défendre la Palestine, mais pour sauver la croix qu'il avait déposée dans l'Église de la ville sainte. La religion du Christ ne périssait pas cependant tout entière dans cette catastrophe. Les vainqueurs chassaient, il est vrai, de leurs temples les évêques qui étaient en communion avec Rome et Constantinople, mais ils toléraient les hérétiques sans distinction de sectes. Nestoriens, Eutychéens, Monothélites, tous reparaissaient dans leurs villes sous la protection des successeurs de Mahomet. Jean IV ne montrait pas cette tolérance pour les hérétiques. L'*Ecthèse* d'Héraclius importunait son orthodoxie. A la mort de cet empereur, il en demanda la suppression à son fils

Constantin III. Mais pendant son règne de quatre mois, ce prince ne fit connaître ni son opinion ni même son autorité. Son frère Héracléonas ne régna pas plus longtemps que lui, et l'on doute qu'ils aient reçu l'un et l'autre la réclamation du pape. Jean IV trouva plus de complaisance dans leur successeur Constans II, fils de Constantin. Un patriarche d'Alexandrie nommé Eutychius a même écrit, trois cents ans après, que la lettre du pape contenait une injonction formelle de brûler l'*Ecthèse*, et que le nouvel empereur avait obéi à ce commandement. Les avocats du saint-siége n'ont pas manqué d'invoquer ce témoignage pour exagérer la puissance de ses évêques. Mais de sages critiques ont réfuté une assertion qu'on ne trouve que dans les annales fort suspectes de ce patriarche du dixième siècle. Pendant le règne de Constans, l'*Ecthèse* n'en resta pas moins placardée sur les murs des églises de Constantinople; et les nonces de Rome l'y trouvaient sans cesse, comme une protestation de l'Orient contre ce titre d'évêque universel que le pape Jean IV avait reçu de Phocas. Il mourut en 642, sans avoir eu le bonheur de voir disparaître ces placards; et s'il était vrai que Constans lui eût écrit qu'il en avait brûlé l'original, je ne sais qu'elle conséquence on pourrait tirer de cette déférence d'un enfant de douze ans.

Théodore Ier succéda au pape Jean IV, et dès que son élection fut approuvée par l'exarque de Ravenne, il se plaignit au patriarche de Constantinople que l'*Ecthèse* fût encore affichée dans ses églises. Ce patriarche n'était plus ce même Pyrrhus qui avait fait apposer ces affiches. Il avait trop manifesté son penchant pour les Monothé-

lites, et l'empereur l'avait chassé de son siége. Mais son successeur Paul n'en avait pas moins maintenu les copies de l'*Ecthèse*. Il avait même donné le nom de très-saint à celui dont il avait pris la place; et Théodore ne pouvait tolérer cette double infraction. « Tant que ce Pyrrhus » n'est pas condamné, lui disait ce pape, un nouveau » schisme est à craindre. Rassemblez un concile, et qu'il » y soit anathématisé. Nos légats Sericus et Martin y » tiendront notre place. Si les partisans de cet évêque, » qui a fait insolemment afficher l'édit d'Héraclius, » veulent exciter ce schisme, obtenez de l'empereur » Constans un ordre qui nous renvoie ce Pyrrhus afin qu'il » soit jugé par un concile romain [1]. » Il joignait à ces commandements un décret qui condamnait Pyrrhus et l'*Ecthèse*, et il ordonnait au patriarche de le faire souscrire par les évêques d'Orient. Mais Paul n'était pas plus disposé à exécuter ces ordres que l'empereur Constans lui-même, malgré l'acte de soumission qu'on prêtait à son enfance. Des prélats orientaux l'écrivaient à Rome. L'évêque de Chypre et celui de Dore en Palestine mandaient au pape que l'*Ecthèse* était toujours affichée dans les églises, et le suppliaient de mettre un terme à cette audace des Monothélites. Les évêques d'Afrique s'assemblaient en concile pour juger ce Pyrrhus qui s'était réfugié dans leur province. Ils le frappaient d'anathème et demandaient son châtiment au pape Théodore. Ils accusaient le nouveau patriarche Paul de mépriser ses commandements. Ils écrivaient à cet évêque de brûler

1. Théod., *Epist.* II.

l'*Ecthèse*, d'en faire disparaître les copies, d'obéir à cet égard à l'évêque de Rome. Tous en reconnaissaient l'autorité, et Constantinople semblait seule la méconnaître.

Cependant, pressé de toutes parts, le patriarche Paul répond enfin à Théodore. Il traite de calomnies les délations de ses accusateurs, et lui envoie une profession de foi qui ne contente ni le pape ni les évêques d'Occident. Il confesse une volonté unique en Jésus-Christ, il s'étaye des paroles de Grégoire de Nazianze, de saint Athanase, de Cyrille, des évangiles de saint Mathieu et de saint Jean, et soulève une nouvelle tempête. Il demande alors à l'empereur un nouvel édit qui commande le silence aux deux partis, et Constans signe cet édit auquel il donne le nom de *Type*. « Qu'on ne parle plus, dit-il, d'une » ou de deux volontés, qu'on s'en tienne aux saintes » Écritures, aux cinq conciles œcuméniques, aux pas- » sages des Pères sans les interpréter; qu'on reste dans » l'état où l'on était avant cette dispute comme si jamais » on ne l'eût soulevée. » Et il ordonne qu'on fasse disparaître les affiches de l'*Ecthèse*; il menace tous les récalcitrants des peines les plus sévères : les évêques et les clercs de la déposition, les moines du bannissement et de l'anathème, les officiers et les magistrats de la destitution, les notables de la confiscation de leurs biens, les pauvres de l'exil ou de la prison.

Mais le pape Théodore ne fut ni trompé ni arrêté par ces menaces. Le silence que commandait le *Type* avait aussi été exigé par l'*Ecthèse*, et les Monothélites y avaient vu l'approbation de leurs doctrines. Il craignit que le

*Type* ne fût considéré par eux comme une approbation nouvelle, avec d'autant plus de raison qu'ils s'appuyaient des mêmes autorités que citait le nouvel édit. Tous les évêques d'Occident s'indignaient en même temps que les Monothélites y trouvassent même le germe de leurs doctrines. Le pape Théodore les assembla en concile. Il fit condamner les patriarches Paul et Pyrrhus, traiter la nouvelle hérésie d'exécrable et d'abominable comme renouvelant celles de Manès, d'Apollinaire et d'Eutychès. Ce décret d'excommunication fut signé sur le tombeau de saint Pierre. L'encre qu'ils employèrent fut mêlée du vin de l'eucharistie [1], et l'on n'oublia aucune des cérémonies qui pouvaient soulever d'horreur les esprits superstitieux. Le patriarche Paul répondit à cet accès de colère par de nouvelles violences; en présence même des légats de Rome, il fit renverser l'autel que, depuis Agapet, les Papes avaient conservé dans l'oratoire du palais de Placidie, défendit aux légats qui y logeaient de célébrer le sacrifice de la messe et fit punir les catholiques par le fouet, la prison et le bannissement, conformément aux menaces du *Type*. Certes il est difficile de concilier les violences excercées au nom de l'empereur Constans avec les termes obséquieux et serviles que lui prêtent les *Annales* d'Eutychius. Le pape Theodore n'eut pas le temps de répliquer par de nouveaux excès. Il mourut au mois de mai 649; et le clergé, voulant donner un témoignage de reconnaissance au diacre Martin qui avait vaillamment soutenu les droits du saint-siége à

1. Gibbon, ch. XLVII.

Constantinople, l'y fit asseoir, six mois après la mort de son prédécesseur. Mais avant de passer à ce nouveau pontife qui ne laissa point tomber les traditions romaines, je dois rendre compte d'une entreprise sur la puissance temporelle, de la part des évêques de la Gaule.

L'esprit de Rome, enhardi par tant d'empiètements et de succès, tendait à pénétrer dans l'Église entière. L'empire que les évêques avaient pris sur la conscience des fidèles, devait fatalement les conduire à la tentation de les gouverner, quand surtout leurs propres intérêts étaient compromis par les passions des hommes. De grands désordres avaient été produits par l'invasion et le passage d'un si grand nombre de nations barbares. La force était pour ainsi dire le premier de tous les droits. Chacun était disposé à s'emparer de ce qui était à sa convenance; et le clergé en avait souffert comme toutes les classes de la société gauloise. Les évêques voulurent suppléer à l'impuissance des lois ou à l'insouciance des magistrats; et, sous les auspices de saint Éloi et de saint Ouen, que venait d'illustrer la conversion des idolâtres de la Frise, de la Flandre et de la Belgique, les évêques s'assemblèrent en concile à Châlons-sur-Marne le 23 octobre 644. Ce concile est fécond en enseignements de toute espèce. Nous remarquons d'abord que, dans la pensée des clercs de ce temps, le droit de convocation était encore inhérent à l'autorité royale. Ce n'est point à Rome, c'est à Clovis II, roi de Neustrie, que l'autorisation fut demandée. Ce roi était un enfant de douze ans, et son maire du palais n'eût peut-être pas pensé à revendiquer en son nom ce droit

de la couronne si les évêques l'avaient méconnu. Je dirai même qu'ils n'auraient pas tenu leur concile sans y être autorisés, puisque les évêques d'Austrasie s'abstinrent d'y paraître, sur la défense qui leur en fut faite par le jeune roi Sigebert; et les termes de cette défense sont caractéristiques. C'est à l'évêque saint Disier qu'elle est adressée; et le roi dit positivement qu'il ne se tiendra point de concile dans ses États sans son ordre. Nous voyons encore que le droit de déposer les évêques est appliqué par cette assemblée aux métropolitains. Celui d'Arles, nommé Théodose, y fut dépouillé de sa dignité en punition de sa vie scandaleuse et de son refus de comparaître [1]; et rien ne constate que le pape se soit mêlé de cette sentence qui, de proche en proche, pouvait cependant l'atteindre lui-même. Les mœurs de l'époque y sont étrangement signalées. Un ou deux canons de ce concile interdisent aux femmes de chanter des chansons déshonnêtes dans les églises, et aux hommes de tirer le glaive pour s'y battre; il est encore défendu aux marchands d'esclaves d'en vendre hors du royaume; et ici commence l'empiètement sur l'autorité civile. D'autres le suivirent. On interdit aux laïques l'administration des biens ecclésistiques, aux juges royaux d'exiger dans leurs tournées le logement et les vivres que les abbayes leur avaient fournis jusque-là, aux propriétaires de disposer des oratoires bâtis sur leurs propres domaines et de maltraiter ou punir les clercs qui les desservaient. Il me semble qu'il y avait dans ces décrets un mélange

1. *Conciles*, t. V, p. 1848.

de choses temporelles qui auraient exigé l'intervention de la couronne; et que les évêques outre-passaient leurs priviléges.

Un concile plus important fut tenu à Rome; et cette fois, par la seule volonté du nouveau pape Martin, car c'était un acte de rébellion contre l'autorité impériale, une infraction à la loi du silence imposé par le *Type*, et ni Constans, ni l'exarque de Ravenne n'aurait certainement autorisé cette convocation que l'empereur punit même en barbare. La manifestation fut éclatante. Cent cinq évêques y vinrent de l'Italie, de la Sicile, de la Sardaigne et de l'Afrique, ils s'assemblèrent suivant l'usage dans le palais de Latran, le 5 octobre 649, et le pape Martin ouvrit ce concile par une allocution qui pouvait passer pour un manifeste. Il prend soin de n'accuser aucun des empereurs qui ont pris parti pour les Monothélites. C'est aux patriarches de Constantinople qu'il attribue l'*Ecthèse* et le *Type*. Il expose leurs violences, leurs sacriléges, leur doctrine, leur entêtement. Il fait décider, sur la proposition de Maxime, évêque d'Aquilée, que la présence des accusés n'est point nécessaire, et qu'il suffira de lire leurs écrits. L'évêque de Dore, le premier des suffragants de Jérusalem, est introduit avec une foule d'abbés et de moines de l'Orient. Tous font acte d'obédience au pape comme au Père des pères, à l'Évêque des évêques, au chef de l'Église universelle. Aucun catholique d'outremer ne lui contestait plus ces titres, aucun ne déclinait sa juridiction. Mais les hérétiques y étaient plus puissants que jamais, et cet empire d'Orient se rétrécissait tous les jours, sous les pas des Musulmans qui déjà se répandaient

au-delà de Carthage. Martin fit excommunier la mémoire de l'évêque de Pharan, Théodore, qui avait introduit cette hérésie, celle du patriarche Sergius, qui l'avait protégée, les évêques Cyrus, Pyrrhus, Paul et vingt autres qui l'avaient adoptée. L'*Ecthèse* fut traitée d'impie, le *Type* d'odieux. Ces décrets, traduits en grec, furent envoyés en Orient. Les messagers de Rome les portèrent dans la Gaule, dans l'Espagne, dans l'Occident tout entier. Martin osa même les adresser à l'empereur en le priant de les lire et de condamner ceux que l'Église venait de frapper d'anathème. C'était trop demander à un souverain qui avait cru commander le silence à tous et terminer cette dispute par la seule publication de son formulaire. La réponse de Constans fut celle d'un maître irrité. Il avait même prévu les témérités du pape. Pendant la tenue du concile, un nouvel exarque était arrivé en Italie avec ordre de susciter un schisme parmi les évêques, d'arrêter même le pape, s'il voyait qu'il pût compter sur la fidélité des soldats. Il paraît que l'exarque Olympius douta de leur obéissance, puisqu'il eut recours à la trahison. Pendant que Martin lui présentait la communion dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, l'écuyer de l'exarque s'élança pour le poignarder. Un miracle seul pouvait le sauver; et le bibliothécaire Anastase, qui n'y était pas, attendu qu'il ne vint au monde que deux siècles après, ne manqua point d'inventer ce miracle, ou de le prendre dans un de ces mille manuscrits conservés dans les archives du Vatican et dans lesquels il a puisé la matière de son livre pontifical. Bref, le pape se rendit invisible, et au moment de le frapper, l'écuyer devint

aveugle. L'exarque, terrifié, fit sa paix avec Martin et alla mourir en Sicile en combattant contre les Sarrasins qui ravageaient cette province.

Un nouvel exarque fut plus habile à remplir les ordres de son maître. Il se nommait Théodore Calliopas. Il s'assura d'abord que le pape n'avait ni armes ni gardes dans le palais de Latran; et l'église en fut profanée par ses sicaires. Il trouva Martin couché sur son lit à la porte du sanctuaire. Il lut au peuple et au clergé l'édit qui leur enjoignait de déposer leur évêque et de l'envoyer à Constantinople. Martin se leva et se livra lui-même malgré les cris du peuple[1]. «Nous vivrons et nous mourrons » avec lui, » disaient les évêques, et tous voulaient partager son sort; tous assiégeaient son palais pour le suivre, mais l'exarque le fit passer par une autre porte et l'enleva de Rome, le 8 juin 653. Il ne s'agit plus désormais de la lutte des deux puissances. Je ne vois plus que deux hommes, l'un cruel, injuste, impitoyable; l'autre malheureux et saintement résigné. Le captif fut conduit au port dans une barque, puis à Misène et en Calabre, promené de rivage en rivage jusqu'à l'île de Naxos, et pendant son voyage il fut indignement traité par les bandits que l'exarque avait commis à sa garde. Les secours, que lui envoyaient les fidèles, étaient pillés par ces misérables qui ne lui rendaient que des injures. Un nouvel ordre le fit traîner à Constantinople, malgré les douleurs incessantes de la goutte. Il y arriva le 17 septembre 654, pour y subir des tortures nouvelles. C'est comme crimi-

1. Martin, *Epist.* XV.

nel d'État qu'on l'y amenait, comme ayant envoyé de l'argent aux Sarrasins et renié la maternité de Marie. C'était pour un pape un étrange amalgame d'accusations. On le laissa dix heures sur un grabat au milieu de la barque qui l'avait apporté, exposé aux regards, aux insultes de la populace; et c'est seulement le soir qu'un scribe, escorté de soldats, vint le prendre pour le transporter dans la prison qu'on nommait *Prandearia*. On l'y laissa trois mois sans l'interroger, accablé de douleurs et de souffrances. « Je suis tordu et refroidi, écrivait-il » de cette prison : il y a quarante-sept jours qu'on ne » m'a point permis de me lever. Un flux de ventre ne » me laisse aucun repos; j'ai le corps brisé; je manque » de la nourriture qui pourrait me fortifier, et je prends » en dégoût celle qu'on m'apporte[1]. » Et dans une autre lettre il se justifiait, comme s'il en avait besoin, des calomnies dont on s'appuyait pour le tourmenter. Le sacellaire Bucoleon vint enfin l'interroger. Mais quel interrogatoire! Une série de brutalités, d'injures, de faux témoignages, d'humiliations. Martin veut parler de la foi, le préfet Troïle lui coupe la parole, on ne veut que le convaincre de trahison. On le force de rester debout quand il ne peut se soutenir; et le sénat byzantin est témoin de ces atrocités. Il n'y avait là qu'un homme; c'était le pape, qui, voyant cette coalition de bourreaux, reconnaissant l'inutilité d'une défense, les conjurait d'en finir, de le livrer à la mort, se contentant de les appeler tous au tribunal de Dieu. Quand les grands de l'État se

1. *Epist.* XIV, *Conciles*, t. VI, p. 83.

sont rassasiés de cette ignoble vengeance, on en fait jouir la populace, et l'empereur lui-même, caché par une jalousie, se repaît lâchement des souffrances de sa noble victime.

Le sacellaire va dans cette cachette prendre les ordres de l'infâme Constans, et revient pour jeter à la face du pape les injures de la puissance qui l'opprime. On déchire son manteau, on le dépouille ; on le livre presque nu au préfet Troïle, qui le traîne enchaîné dans une prison nouvelle. Ses pieds étaient meurtris, ses jambes ensanglantées, et ce malheureux martyr, qui avait tant besoin de repos, n'a d'autre couche qu'un mauvais banc, où un froid rigoureux ne lui permet pas même le soulagement du sommeil. La mère et la fille du geôlier montrèrent plus d'humanité que le maître du monde et ses dignes satellites. Elles lui donnèrent un lit, elles réchauffèrent ses membres engourdis; mais la vengeance de César n'était point assouvie. La mort de ce martyr eût été un acte de clémence. Il n'en signa point l'arrêt. Il le fit languir trois mois dans cette prison malsaine. On ne l'en tira que pour le reléguer dans la Chersonnèse, où, après six mois de nouvelles angoisses et de privations de toute espèce, il termina sa misérable vie le 16 septembre 655[1]. Ses lettres ne parlent ni du patriarche ni du clergé de Constantinople. Le patriarche Paul était mourant; et il faut dire qu'il ne rendit le dernier soupir qu'après avoir reproché à l'empereur sa barbarie envers un évêque. Mais il faudrait d'autres témoignages pour décharger le clergé

1. *Conciles*, t. VII, p. 63 à 78.

byzantin de toute espèce de complicité avec le casuiste couronné qui se vengeait en tyran du mépris que le pape avait fait de son formulaire. La rivalité des deux Églises était flagrante, quoiqu'elle ne fût point secondée par la plupart des évêques d'Orient qui ne prenaient plus leurs opinions théologiques dans les édits de leur empereur. Le clergé seul de Constantinople montrait cette servilité. Il demandait même à Constans le châtiment de tous les adhérents de saint Martin. Il proclamait dans un synode la nullité du concile de Rome où le *Type* avait été condamné, et frappait le pape d'anathème [1]. C'était une cruelle expiation d'un siècle d'entreprises, de négociations, de commandements et d'anathèmes, dont les Papes s'étaient servis pour arriver à la soumission de l'Église orientale.

Cependant un autre évêque avait été donné à Rome, dès que Martin en était parti. L'empereur l'avait commandé; et l'ordre avait été exécuté, quoi qu'en disent les historiens ecclésiastiques qui s'efforçent de laver les Romains de ce qu'ils regardent comme une lâcheté. Ils veulent que ce pape soit légitime, et c'est pour cela qu'ils reculent son ordination jusqu'après la mort de saint Martin. Mais on ne peut rien conclure de ces actes de tyrannie. Les violences ne sont pas des arguments; et quand il serait vrai qu'Eugène Ier eût communiqué en secret avec les Monothélites, cela prouverait seulement que ce nouveau pape n'était pas doué de la noble fermeté de son prédécesseur. Vitalien, qui prit la place d'Eugène

1. Fleury, liv. XXXV, ch. xx.

en 658, tint également une conduite assez équivoque. Il sollicita d'abord l'approbation d'un empereur que les malheurs de saint Martin devaient rendre odieux au saint-siége. Ses légats furent très-bien reçus à la cour de Constantinople, et Constans ne les aurait point accueillis avec tant de distinction, si le nouvel évêque de Rome avait montré la moindre répugnance pour le *Type*. Lorsque cet empereur vint en Italie, Vitalien le combla d'honneurs, lui prodigua les plus serviles témoignages de son respect, quoiqu'il sût très-bien que Constans persévérait dans son hérésie. Il rendait ce qu'il devait à César, et je ne blâme ici que l'exagération de son obéissance. Saint Ambroise avait aussi obéi à une impératrice arienne. Mais comme chef de l'Église orthodoxe, Vitalien aurait pu se dispenser de correspondre avec le patriarche Pierre, qui professait la même doctrine que son prédécesseur. Pierre était Monothélite, et Vitalien ne lui adressa pas moins sa lettre synodale. Le père Pagi le nie, mais l'abbé Fleury l'affirme sur la foi du bibliothécaire Anastase, qui devait le savoir un peu mieux qu'un moine du dix-septième siècle.

Nous tombons ici de contradiction en contradiction. Le voyage de l'empereur en Italie est attribué, par Fleury, à l'aversion des Byzantins pour le monothélisme [1], et il a déjà dit dans un précédent chapitre que ces mêmes Byzantins, peuple et clergé, avaient élu un Monothélite dans la personne de Pierre [2]. Il a cité même la page du

1. Fleury, liv. XXXIX, ch. XXXII.
2. Ch. XXV.

*Recueil des conciles* où la lettre de ce patriarche hérétique était rapportée. Le voyage de l'empereur Constans était bien une fuite, un trait de lâcheté, et il fuyait devant les Sarrasins dont les partis se montraient déjà sur les rives du Bosphore, en face de sa capitale. Disons toutefois que la conduite de Vitalien était partout ailleurs conforme à celle d'un chef de l'Église. Il donnait des métropolitains à l'Angleterre. Il faisait casser par un concile de Rome la décision d'un concile crétois qui avait injustement déposé un évêque de sa province. Mais il fut moins heureux dans sa lutte contre Maurus, archevêque de Ravenne, qui, protégé par l'exarque, refusa même de comparaître à son tribunal. Il y eut entre les deux évêques un échange d'excommunications qui font frémir les historiens de l'Église. Mais cela ne prouve rien contre la suprématie des Papes sur l'Occident. Cela montre seulement que les exarques, comme délégués de Constantinople, ne perdaient aucune occasion de faire sentir aux Papes leur soumission à l'empire. Constans lui-même, pris pour juge de ce débat, se montra peu reconnaissant de l'accueil qu'il avait reçu dans Rome. Il se déclara pour l'archevêque. Il exempta pour toujours les titulaires de Ravenne de la dépendance de tout seigneur ecclésiastique et même du patriarche de l'ancienne Rome. Cette décision impériale n'a rien qui doive étonner. Il y avait plus de trois cents ans que les empereurs et les exarques avaient fixé leur résidence à Ravenne; et Constans devait considérer cette ville comme la véritable capitale de cette portion de l'empire. Il détestait d'ailleurs cette Rome d'où était partie la condamnation du

*Type*, et la puissance ecclésiastique qui l'avait prononcée. Ne pouvant anéantir le siége, que les conciles avaient mis au premier rang des siéges apostoliques et que soutenait la vénération de l'Occident, il chercha à l'humilier par l'affranchissement de l'archevêque de Ravenne. Maurus se crut l'égal de l'évêque de Rome; mais c'est en vain qu'à son lit de mort il fit promettre à son clergé de ne jamais rentrer sous le joug du pape. Rome était déjà trop puissante. Le successeur de Maurus ne persista point dans cette indépendance; et ce schisme ne fut considéré que comme une de ces rébellions qui éclatent de temps en temps dans les États les mieux établis.

Vitalien mourut dans les premiers jours de l'année 673. Son successeur, Déodat II ou Adéodat, passa quatre ans sur le saint-siége, sans fournir à l'histoire de l'Église d'autres documents qu'un privilége insignifiant accordé à l'abbaye de Saint-Martin de Tours; et le pape Domnus, qui lui succéda en 677, ne vécut que pour recevoir la soumission d'un nouvel archevêque de Ravenne, plus docile que Maurus. Pendant ce temps, l'empereur Constans II était mort en Sicile, assommé à coups de broc ou d'amphore par un baigneur de Syracuse nommé André; et Constantin Pogonat, son fils, était monté sur le trône de Byzance. Cet empire était déjà bien restreint. L'Asie et l'Afrique étaient au pouvoir des Musulmans. Le calife Moavia avait fixé sa résidence à Damas, et ses armées vinrent assiéger Constantinople, l'année même où Pogonat en avait pris possession. L'ingénieur Callinique et son feu grégeois sauvèrent cette capitale par l'incendie de la flotte musulmane, et un traité de paix signé par le

calife et l'empereur, avait donné quelque répit aux chrétiens. Constantin Pogonat voulut en profiter pour rendre aussi la paix à l'Église. Il ne savait pas bien ce qui l'avait divisée. Il consulta le patriarche de Constantinople et celui d'Antioche qui résidait dans cette ville comme un évêque *in partibus;* et ces deux prélats, qui n'en savaient pas davantage, lui répondirent seulement qu'on avait introduit des mots nouveaux dans le mystère de l'Incarnation, et que les deux Églises n'avaient pu s'entendre. L'empereur convoqua dès lors un concile général pour en finir, et la lettre qu'à ce sujet il adressait au pape Domnus, sous la date de 678, fut reçue par son successeur Agathon. Celui-ci fut entièrement de l'avis de Constantin Pogonat, espérant bien que le saint-siége en retirerait de nouveaux avantages.

L'Église d'Angleterre lui avait déjà procuré l'occasion d'un empiètement sur les priviléges de la royauté. Le roi Egfrid et le primat de Cantorbéry, Théodore, avaient chassé l'archevêque Wilfrid du siége d'Yorck; et après avoir entendu cet archevêque dans un concile de Rome, Agathon l'avait rétabli sur son siége en excommuniant tous ceux qui s'opposeraient à son rétablissement, fussent-ils même rois. C'était la seconde fois qu'un anathème comminatoire partait du saint-siége pour aller tomber sur la tête d'un monarque. C'était un de ces essais qui devaient plus tard amener des tentatives plus sérieuses. Mais le roi de Northumberland ne fut point arrêté par cette menace; il défendit à Wilfrid de rentrer dans Yorck, l'exila de ses États, et mourut six ans après sans l'avoir rétabli. Le primat Théodore obéit seul aux ordres du

pape; mais il n'obtint le rétablissement de l'archevêque qu'après avoir fatigué le successeur du roi Egfrid de ses humbles supplications.

Agathon montra le même orgueil dans sa réponse à l'empereur, mais sa lettre, sous un autre rapport, est bonne à étudier. Elle donne une triste idée de la situation qu'avaient faite les Lombards à l'Italie[1], elle dépose de l'état de misère et d'ignorance où son clergé était réduit; et il pouvait mettre au nombre des spoliateurs de l'Église l'empereur Constans lui-même, qui, ne trouvant plus ni or ni argent dans les temples de Rome, avait emporté l'airain de ses monuments et la toiture de l'ancien Panthéon. La barbarie envahissait le monde. « Nous » sommes tous forcés, disait Agathon, de travailler de » nos mains pour vivre. Je n'enverrai pas au concile des » clercs bien savants. Comment pourrait-on trouver la » science parfaite des Écritures chez des gens qui vivent » au milieu de peuples barbares et qui gagnent à grand » peine leur nourriture de chaque jour par leur travail » corporel ? » Il ne compte pas sur l'éloquence de ses légats pour expliquer ce qui est en discussion ; et les évêques eux-mêmes en désespèrent. Agathon distingue cependant comme il le peut les deux puissances. Il dit à César qu'il lui envoie ses légats pour lui rendre l'obéissance qu'il lui doit. Mais il lui dit en même temps que l'Église de Rome est sa *mère spirituelle*. Cette maternité, qui apparaissait ainsi pour la première fois dans le langage de Rome, était une réminiscence de Damase qui avait

1. *Conciles*, t. VI, p. 230.

voulu donner le nom de *fils* aux évêques de son temps, et l'application qu'en faisait Agathon à César était plus grave, en ce qu'elle mettait l'État dans l'Église; mais en convoquant le nouveau concile, en spécifiant l'objet de cette convocation, Constantin Pogonat montrait en même temps que la puissance ecclésiastique était encore la seconde, et que les droits réservés par le premier des Constantin n'étaient point abandonnés par les plus humbles de ses héritiers.

Ce concile, qui fut le sixième des œcuméniques, fut ouvert le 7 novembre 680. Les trois légats du pape y furent nommés les premiers; mais l'empereur le présida, et c'est à lui qu'ils expliquèrent la sentence portée par leur Église contre les défenseurs d'une volonté unique dans Jésus-Christ. On ne discuta point la question, personne n'en eût été capable; on se borna à chercher ce qu'en avaient pensé les Pères et les conciles. D'énormes volumes furent apportés et confrontés; mais chacun y trouva la confirmation de son opinion; et les Romains craignirent si bien d'être battus, qu'ils accusèrent leurs antagonistes d'avoir falsifié les passages dont ils s'appuyaient. On assure que beaucoup d'entre eux en furent convaincus et chassés du concile, au point que les Monothélites, pressentant leur défaite, offrirent de prouver leur orthodoxie par un miracle. L'offre fut acceptée. Un moine de leur secte, nommé Polychrone, fit apporter un mort et déclara qu'il allait le ressusciter; mais il eut beau le secouer, l'interpeller, lui parler à l'oreille, le mort ne bougea point et le moine fut chassé comme un vil charlatan. L'empereur fut assez éclairé pour ne pas y voir

une preuve concluante. Il demanda aux Monothélites si en définitive ils reconnaissaient les deux volontés en Jésus-Christ. Ceux qui les reconnurent furent absous, ceux qui persistèrent à les nier furent déposés et frappés d'anathème. On écarta les subtilités dont cette simple question avait été embrouillée. Le triomphe d'Agathon et des Occidentaux fut complet. On condamna également les empereurs Héraclius et Constans; mais on ne fit mention ni du *Type* ni de l'*Ecthèse*. Constantin Pogonat, qui dans sa jeunesse avait partagé les opinions de son père, s'exécuta de bonne grâce. Il proclama par un édit la décision du concile. Il expliqua la doctrine catholique des deux volontés, agissant encore en évêque des évêques. Il défendit de la discuter à l'avenir, et prononça des peines terribles contre les clercs et les laïques qui enfreindraient ses commandements [1]. Les lettres d'Agathon passèrent pour articles de foi; mais ses légats laissèrent condamner la mémoire du pape Honorius, comme fauteur du monothélisme, malgré le passage de ces lettres où ce même Agathon soutenait que le saint-siége n'avait jamais erré, ne s'était jamais écarté de la vérité, et que ses décrets avaient toujours été reçus comme la voix divine de saint Pierre. Le pape ne fit pas la moindre attention à cette sentence, pas plus qu'au petit nombre d'évêques qui signèrent la lettre du concile, eu égard au nombre de ceux qui y avaient assisté. Ils étaient cent soixante à la dernière session, et il ne fut apposé que cinquante-cinq signatures à la lettre synodale.

1. *Conciles*, t. VI, p. 599 et suiv.

L'abstention de cette grande majorité sera peut-être expliquée douze ans après par une éclatante revanche de l'Église grecque. Mais Agathon ne verra point ce nouveau démenti donné à l'Église romaine. Il mourut dans l'année même de son triomphe, le 1er décembre 681 ; ce fut son successeur Léon II qui reçut la lettre du concile et l'édit de l'empereur, et qui s'empressa d'y adhérer, d'en confirmer les anathèmes, de le transmettre aux Églises de la Gaule, de l'Espagne et de l'Angleterre. On assure en outre que le nouveau pape avait tout traduit en latin lui-même, et son savoir ne fut pas la plus brillante de ses qualités. Anastase et Platine s'accordent à louer ses vertus ; mais Rome n'en jouit pas longtemps. Les Papes vont se succéder avec une rapidité étonnante ; on en verra quatre dans moins de six années. Benoît II succéda au vertueux Léon II, en 684 ; et ne passa que huit mois sur le saint-siége, mais ces huit mois furent signalés par deux grandes faveurs de Constantin Pogonat. Cet empereur affranchit les Papes de la nécessité d'attendre la confirmation impériale pour se faire ordonner, et leur permit de recourir dans ce cas à l'autorité de l'exarque de Ravenne qui le remplaçait en Italie. Cette dernière partie de l'édit ne pouvait être qu'une confirmation de cette faculté, puisque l'exarque l'avait déjà exercée. La piété de Pogonat ne s'en tint pas à cet acte de bienveillance. Il mit ses fils, Héraclius et Justinien, sous la tutelle paternelle du même Benoît, en lui envoyant des cheveux de ces deux princes. Justinien II, qui ne le valait pas, lui succéda bientôt après ; Benoît ne tarda pas à mourir, et Jean V prit le saint-siége à sa place, le 8 juin 686. C'était un des

trois légats qui avaient assisté au concile de Constantinople, et son pontificat ne fut pas plus long que celui de son prédécesseur.

C'est de son lit qu'il gouverna le monde chrétien ; et il eut cependant le temps d'attacher un nouveau privilége à son siége. Il trouva fort étonnant que Citonat, archevêque de Cagliari, eût ordonné des évêques sans la permission de Rome. C'était cependant le droit de l'épiscopat. Saint Augustin et cinquante autres l'avaient exercé. L'usage n'avait jamais été blâmé ni contesté ; Jean V le fit, et l'ignorance des évêques de ce temps lui donna raison contre le métropolitain de Sardaigne. Il fut remplacé en 687, par le Thrace Conon, qui dura moins que lui, et qui fut confirmé par l'exarque Théodore, en vertu de l'édit de Pogonat. Il paraît que cet exarque en aurait préféré un autre. La garnison de Rome avait essayé de faire élire un prêtre du même nom de Théodore, et elle avait fermé les portes de Latran pour empêcher le clergé de s'y assembler ; mais le clergé se réunit ailleurs, et l'exarque finit par ratifier le choix du clergé. Jean Platys, successeur de ce lieutenant de l'empire, fut moins commode ; et en général ces vice-rois étaient toujours en guerre ouverte avec les Papes. Celui-ci prétendit donner un successeur à Conon dans la personne de l'archidiacre Pascal qui lui avait promis les trésors légués par ce pape aux monastères. Cet archidiacre fut en effet élu par une faction, tandis qu'une autre nommait l'archiprêtre Théodore, mais le clergé et le peuple les rejetèrent tous deux, et firent choix du prêtre Sergius : Jean Platys accourut de Ravenne à la voix de Pascal. Mais voyant que Sergius

était reconnu de Rome entière, il consentit à le confirmer, sans renoncer toutefois aux cent livres d'or sur lesquelles il avait compté. Sergius eut beau dire qu'il ne les avait pas. Il ne fut approuvé qu'après les avoir données, et les monastères et les églises de Rome payèrent sans doute cette confirmation de l'or que Conon leur avait légué.

D'autres chagrins furent suscités au nouveau pontife par le despotisme de Justinien II et par la jalousie renaissante des Orientaux. Deux cent onze évêques se rassemblèrent en 692, sur l'ordre de cet empereur, sous prétexte que les deux derniers conciles n'avaient fait aucun décret sur la discipline ; et certes il suffit de lire les actes de cette assemblée nommée *concile d'erreur* par l'Église romaine, pour voir les scandales dont les clercs et les évêques donnaient le déplorable exemple. On n'y parle que de leur incontinence, de leurs concubines, des impuretés qui souillaient les églises, des cabarets qui s'y tenaient, du mariage des clercs avec des courtisanes et des comédiennes. Mais on ne s'en tint pas à la répression de ces désordres. Heydegger[1] affirme qu'on y fit plusieurs décrets terriblement contraires à l'ambition et à l'autorité de l'évêque de Rome. Je n'en trouve que deux, l'un qui permet aux diacres et aux sous-diacres de cohabiter avec leurs femmes, contrairement à la loi romaine qui l'interdisait, l'autre qui défend de jeûner les samedis de carême autres que le samedi saint, en ajoutant que l'Église romaine ne doit plus le permettre,

1. *Hist. des Papes.*

et qu'à cet égard elle doit changer de coutume. C'est cette injonction qui déplut, dit-on, à l'évêque de Rome et qui lui fit rejeter ce concile. Ses canons lui furent apportés de la part de Justinien II. Mais Sergius ne voulut pas même ouvrir les livres qui les contenaient, sous prétexte que le concile n'avait pas été convoqué par ses ordres, et il s'attira une persécution nouvelle. La promptitude de la vengeance impériale fait même croire qu'elle était résolue d'avance, et que cette légère modification des usages romains n'était qu'une révolte calculée contre une domination dont l'Orient ne voulait plus.

Un envoyé de Justinien II vint enlever l'évêque Jean de Porto, ainsi que le prêtre Boniface, conseiller du pape; un autre officier nommé Zacharie eut ordre de l'arrêter lui-même et de le conduire à Constantinople. Mais le peuple de Rome s'y opposa. On ajoute que les soldats de l'exarque secondèrent la résistance du peuple, qu'ils demandèrent la tête de cet envoyé de l'empereur[1], et que sa fuite put seule calmer cette révolte. Cette désobéissance de l'armée est bien étonnante sous un César qui ne pardonnait guère, dont le règne ne se signalait que par des actes de férocité, et le pape Sergius devait s'attendre à d'autres violences; mais une révolution l'en préserva. Les moines de Byzance et le patrice Léonce détrônèrent Justinien, lui coupèrent le nez et le reléguèrent à Cherson sur les rivages de la Mer Noire. L'Occident montrait à Sergius plus d'égards et de respect. La pieuse soumission des rois et des peuples le consolait de

1. Anastase le Bibliothécaire.

tant d'amertumes. L'archevêque de Ravenne lui faisait oublier la rébellion de ses prédécesseurs. Les évêques de la province d'Aquilée s'étaient ralliés à son siége sous l'influence du roi Pertharit, qui avait à peu près civilisé les Lombards. Les rois de France languissaient dans la mollesse, à l'ombre des monastères, dont leur piété et celle des grands avaient couvert la Gaule. Elle comptait presque autant de moines que l'Orient; mais leur turbulence ne s'était pas encore révélée. Déjà s'élevait dans le bourg d'Héristal, près de Liége, la race qui devait s'emparer du trône de France, lui rendre un siècle de gloire et retomber ensuite sous le joug humiliant de ces moines. Le vieux Pépin caressait déjà la puissance ecclésiastique qui devait consacrer l'usurpation de ses enfants. Il y avait entre Rome et lui un échange de présents et de reliques, d'hommages et de bénédictions. L'Angleterre, à peine convertie, se couvrait aussi de couvents. Le plus grand nombre des rois de l'Heptarchie était plein de déférence pour l'évêque de Rome. Celui de Wessex, Cadowalla, quitta son trône pour venir recevoir le baptême des mains de Sergius, et mourut dans la ville éternelle.

L'Espagne était la seule des provinces occidentales qui l'affligeât par des alternatives d'obéissance et de révolte. Il n'y avait pas plus de discipline dans l'Église que d'ordre dans l'État. Les seigneurs et les évêques empoisonnaient les rois, les uns pour se mettre à leur place, les autres pour se venger de quelque abus d'autorité. D'innombrables conciles s'y rassemblaient sans l'autorisation du pape et des princes. Tolède en comptait déjà

dix-sept; et ils ne pouvaient réprimer les effroyables vices qui flétrissaient les clercs et les laïques. Ces conciles confirmaient tous les usurpateurs que favorisait la fortune; et par cette habitude de disposer ainsi des couronnes, les évêques se croyaient en droit de faire des lois politiques et de les imposer aux divers royaumes de la Péninsule. Ils se mêlèrent enfin d'interpréter à leur tour le mystère de l'Incarnation. Ils découvrirent trois substances dans Jésus-Christ : la divinité, l'âme et le corps ; et sur l'unique témoignage d'un archevêque de Tolède, Baronius affirme que le pape Sergius approuva cette découverte. Si elle fut en effet soumise à la confirmation de ce pape, ce fut le dernier acte de soumission de la part du clergé d'Espagne, que ce même Baronius regardait comme un fief de l'Église[1]. Cela a été vrai plus tard, mais non pas au huitième siècle, car le roi Wittiza refusa de payer le tribut à Rome, et força les évêques de son royaume à se séparer de la communion du pape. Les débauches et les cruautés de ce tyran eurent des conséquences plus fâcheuses pour l'Église et pour la chrétienté. Les mécontentements, les révoltes, les trahisons y produisirent un affaissement général, et une bataille suffit pour livrer l'Espagne aux ravages des Sarrasins.

Sergius ne vit point cette catastrophe, il était mort au mois de septembre 701 et Jean VI lui avait succédé. Le début de ce nouveau pape fit voir que son autorité était déjà plus puissante que celle des exarques. Il en vint un de Constantinople que les soldats ne voulurent pas

1. *Ann. Eccl.*, an. 701.

reconnaitre; et Jean VI eut seul le pouvoir de calmer cette sédition. Celles des Lombards étaient plus difficiles à réprimer. La mort de Pertharit les avait rendus à leurs instincts de rapacité. Le duc de Bénévent Agilulf qu'ils avaient mis sur le trône, les avait lâchés sur la Campanie qu'ils ravageaient et dépeuplaient. Jean VI racheta les captifs qu'ils avaient emmenés et vida encore une fois le trésor qu'en moins de trènte ans avait rétabli la piété des fidèles. Jean VII lui succéda en 705 et fut mieux traité que lui par les Lombards. S'il faut en croire Paul Diacre, l'historien de cette nation, qui écrivait cinquante ans après, le roi Aribert aurait donné à saint Pierre, représenté par Jean VII, le patrimoine des Alpes Cottiennes, et la donation aurait été écrite en lettres d'or. L'abbé Fleury dit que cette donation renfermait le mont Cenis et le mont Genèvre. Il ajoute que ce patrimoine avait appartenu à l'évêque de Rome, et qu'Aribert ne faisait que le restituer. Platine fait douter de la donation, et il faut en général se méfier de toutes ces libéralités. Le saint-siége possédait, il est vrai, de grands domaines; nous en parlerons plus tard, mais il est impossible d'en déterminer l'origine; et de tôutes ces donations faites à saint Pierre avant celle de la comtesse Mathilde, il n'en est pas une qu'on puisse prouver par des actes authentiques. Jean VII montra moins de fermeté que Sergius, quand Justinien II lui renvoya les actes de son concile, en le priant de les faire examiner et d'en retrancher ce qu'il ne voudrait pas admettre. Cet empereur était remonté sur son trône; et cette doúceur nous étonne, car son caractère était encore plus aigri par ses malheurs.

On sait que, pendant une tempête qui assaillit sa flotte aux environs de Constantinople, un moine lui ayant dit que, pour calmer le ciel, il devrait jurer de pardonner à ses ennemis, le barbare répondit que Dieu pouvait le faire périr s'il le voulait, mais qu'il n'en épargnerait pas un seul. D'où venait cette complaisance pour le successeur d'un pape qu'il avait si rudement puni d'avoir méprisé et insulté son concile? Quoi qu'il en soit, Jean VII n'osa rien retrancher, et Justinien prit cela pour une approbation.

Après la mort de ce pontife et celle de Sisinnius qui ne dura que vingt jours, il vint un pape plus courageux. Ce fut Constantin, Syrien d'origine, qui prit le saint-siége le 4 mars 708, et qui reçut du féroce Justinien un terrible témoignage de la protection impériale. Félix, archevêque de Ravenne, poussé sans doute par l'exarque Théophylacte, avait suivi l'exemple de Maurus et refusé le serment d'obéissance au saint-siége. Justinien ordonna au patrice Théodore de se rendre à Ravenne avec l'armée de Sicile, de s'emparer de cet archevêque et de l'envoyer à Constantinople. L'ordre fut exécuté et le tyran fit crever les yeux à Félix pour le punir d'avoir fait ce que l'empereur Constans avait autorisé par son édit en faveur de Maurus. Constantin fut-il complice de cette barbarie? Des historiens l'ont supposé[1] sur quelques mots d'Anastase le Bibliothécaire qui attribue au jugement de Dieu et de saint Pierre le châtiment de cette nouvelle désobéissance au saint-siége. C'est ainsi qu'on attribue à la justice divine

1. *Hist. des Papes*, art. Constantin.

tous les malheurs qui tombent sur de grands criminels. Mais la sottise d'un chroniqueur superstitieux ne suffit pas pour accuser de tant de barbarie un pape qui n'en a pas donné un second exemple. Il serait tout aussi ridicule de voir un témoignage de la suprématie des Papes sur l'Orient dans les hommages rendus à ce même Constantin, quand il plut à Justinien II de le faire venir à Byzance. Les tyrans ont des caprices de clémence; et cet empereur avait commis assez de crimes pour que l'esprit superstitieux de son temps lui suggérât la pensée d'avoir recours aux prières du vicaire de Jésus-Christ. Si Justinien fût venu à Rome pour honorer le pape comme avaient fait peu de temps auparavant Cœnred, roi de Mercie, et Offa, roi de d'Estanglie, on pourrait y voir un abaissement de la puissance impériale. Mais ce ne fut qu'une fantaisie; et quand Philippique Bardanes eut enlevé le trône et la vie à Justinien II et à son fils, les évêques d'Orient reprirent l'habitude d'adopter la croyance de leur maître. Les Monothélites y régnèrent deux ans avec Bardanes; et quand une autre faction l'eut déposé et aveuglé, les évêques revinrent à l'orthodoxie sous l'influence des Césars Anastase II et Théodose III.

C'est le pape Constantin qui fit faire à la papauté le plus grand pas qu'elle eût fait encore, en excommuniant ce même Bardanes et en le déclarant incapable de tenir l'empire. Ce n'était pas pour le punir d'avoir coupé la tête à deux empereurs. Constantin avait passé bien d'autres crimes à Justinien que l'abbé de Vallemont a l'étrange bonté d'appeler son ami [1]. Mais Bardanes était

1. Tome IV, p. 60.

hérétique, et c'était alors moins pardonnable que les assassinats, les usurpations et les adultères. En signifiant à l'évêque de Rome son sanglant avénement, cet usurpateur s'était prononcé en faveur des Monothélites; et le pape s'était borné d'abord à ne pas lui répondre. Mais le peuple et le clergé de Rome étaient allés plus loin. Ils avaient fait peindre les six conciles œcuméniques dans le portique de Saint-Pierre comme condamnant l'hérésie professée par l'empereur; et celui-ci ayant commandé au préfet ou au préteur de Rome de faire effacer ces peintures, le sénat et le clergé avaient refusé de le reconnaître pour César. Ils décrétèrent que son portrait ne serait plus exposé dans l'église, que son nom ne serait plus prononcé à la messe, qu'on ne le mettrait plus en tête des actes publics, et que la monnaie frappée à son coin ne serait plus reçue dans Rome. D'autres historiens donnent à Constantin l'initiative de cés mesures, et je suis de cet avis. Le peuple et le sénat étaient alors sans puissance et sans volonté; et dès que le clergé s'en était mêlé, il est impossible de ne pas tout attribuer à son évêque. Mais de quelque part que ces ordres soient venus, nous devons constater deux faits qu'ils attestent. C'est que, malgré la prétendue donation de l'empereur Constantin, Rome reconnaissait encore l'autorité impériale en mettant le nom des Césars en tête des actes publics et en faisant battre monnaie à leur coin. L'excommunication et la déposition n'en sont pas moins authentiques. Elles sont du fait du pape Constantin, et nul autre n'avait encore eu cette audace. Gelase, en distinguant les deux puissances, avait bien osé mettre le sacerdoce au-dessus de

l'empire. Augustin avait bien lancé un anathème indirect et conditionnel contre les rois de l'Heptarchie anglaise. Mais aucun se n'était arrogé le droit de déposer un souverain. Cette énormité, que Philippique Bardanes n'avait pas eu le temps de punir, tombait, il est vrai, sur un misérable. Mais l'exemple était donné; nous verrons les successeurs du pape Constantin abuser de ce prétendu privilége, en frappant des têtes plus dignes; et ce trait d'audace sera accepté, comme une prérogative héritée de Jésus-Christ et de saint Pierre, par la stupidité des peuples et par la lâcheté des princes de la terre. Mais mille ans d'un exercice fatal à l'Europe n'ont pu le légitimer aux yeux de la raison; et celle de notre siècle se révolte à l'idée qu'un prêtre, qu'un apôtre de paix et de charité puisse provoquer les rébellions et livrer un peuple à toutes les horreurs des guerres civiles et religieuses. Constantin ouvrit encore une autre source de disputes sanglantes en inaugurant le culte des images. Ce fut le dernier acte de son pontificat. Il mourut dans les premiers jours d'avril en 715, et légua ainsi à Grégoire II et à ses successeurs une puissance désastreuse et au monde chrétien des siècles de désordres et de meurtres dont on ne peut décharger sa mémoire.

FIN DU TOME PREMIER.

# TABLE



FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

POISSY. — TYP. ET STÉR. DE A. BOURET.

## EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE :



[illegible]